

**PENSER
ET LUTTER
VERS
UNE HAÏTI
SANS
PAUVRETÉ**



Penser et lutter vers une Haïti sans pauvreté
Collectif suivi d'un essai de Vivian Labrie

Publication dirigée par le comité de coordination du colloque
La ministre Marie Carmèle Rose Anne Auguste, D^r Louis Naud
Pierre, Federica Marzo, Joseph Mérat, Boby Emmanuel Piard,
Vivian Labrie et Évelyne Pedneault

Le Bureau de la Ministre chargée des droits de l'Homme et de la lutte contre la pauvreté extrême, M^{me} Marie Carmelle Rose Anne Auguste, tient à remercier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour son aide à la publication des actes de ce premier grand colloque « Penser et lutter contre l'extrême pauvreté » en Haïti.

Son Excellence Monsieur Michel Joseph Martelly, président de la République d’Haïti, discours d’ouverture, le 6 novembre 2012.

Pendant plus de deux siècles d’histoire, nous avons travaillé à alimenter des facteurs et dynamiques qui ont contribué à reproduire, au sein de la société haïtienne, le cycle de la pauvreté et des inégalités. Il faut que cela cesse!



Son Excellence Monsieur Laurent Salvador Lamothe, Chef du gouvernement de la République, énoncé de politique générale, mai 2012.

La liste des inégalités sociales est longue, criante et inacceptable. Cette situation commande des actions aussi concrètes qu'urgentes. La pauvreté extrême dans laquelle vit une forte partie de notre population doit nous interpeller tous les jours, toutes les heures. L'histoire retiendra qu'une administration Martelly-Lamothe aura travaillé sans relâche, nuit et jour, à la construction d'une société plus juste et plus inclusive et à l'édification d'un véritable État de Droit.



Marie Carmèle Rose Anne Auguste, ministre déléguée auprès
du premier ministre chargée des Droits humains et de la Lutte
contre la pauvreté extrême (novembre 2012)

*Lutter contre la pauvreté extrême n'engage pas que les acteurs
publics. C'est une dynamique qui intègre toute la société dans ses
différentes composantes. Le phénomène de la pauvreté est un défi
à la cohésion de la société haïtienne. Son élimination suppose une
action politique et un engagement civique.*



INTRODUCTION

PENSER ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

En 2007, Haïti adopte un Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) dont la mise en œuvre jusqu'en 2010 a constitué le principal instrument du pays dans la lutte contre la pauvreté. L'adoption du DSNCRP avait permis à l'État haïtien de disposer d'un document de référence et d'inscrire les programmes et projets de réduction de la pauvreté dans un cadre général, qui prévoyait un suivi périodique de l'impact de la stratégie sur l'état de pauvreté dans le pays et du degré d'efficacité avec laquelle les ressources nationales ainsi que celles de l'aide au développement étaient utilisées.

Trois ans après le lancement du DSNCRP, le bilan de la stratégie est, pour plusieurs raisons, mitigé. Si le pays a pu renouer avec la croissance jusqu'à connaître en 2009 une croissance de 2,9 %, la période de mise en œuvre de la stratégie a été marquée par une série d'événements (émeutes de la faim et catastrophes climatiques en 2008) qui ont contribué à réduire son impact sur la situation de pauvreté dans le pays. Le séisme du 12 janvier 2010, en raison de l'ampleur des dommages et pertes estimés à 8 milliards de dollars, a anéanti les efforts entrepris pour placer le pays sur un sentier de croissance réducteur de pauvreté.

Cet événement majeur a exacerbé les problèmes sociaux qui ont épousé des formes inédites dans l'histoire du pays: déplacements massifs de population, établissement de camps de sinistrés dans plusieurs villes. Les conséquences du séisme du 12 janvier ont placé le pays dans la double nécessité de se reconstruire et de lutter contre la pauvreté de manière encore plus résolue.

La création du Bureau de la ministre chargée des droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême et ceux de la ministre à la Promotion de la paysannerie et du ministre de la Sécurité énergétique ainsi que le lancement du programme national d'assistance sociale Ede pèp témoignent d'une nouvelle dynamique dans la lutte contre la pauvreté. Le lien qui est fait entre les droits de la personne et la lutte contre la pauvreté extrême montre le caractère multidimensionnel de la pauvreté et la nécessité de souligner non seulement son aspect monétaire mais aussi la dimension des droits qui concourent à la perpétuation de l'exclusion sociale et à la reproduction de la pauvreté.

Pour marquer ce momentum, un grand colloque rassemblant tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté a été organisé les 6-7-8-9 novembre de l'année 2012. On y retrouvait: des experts du développement, des représentants d'organisations citoyennes, des agences internationales et des bailleurs de fonds. L'ambition qui animait ce colloque était de répertorier avec les participants les voies et moyens d'un programme volontariste de lutte contre la pauvreté extrême ayant pour objectif de conduire le pays à l'horizon 2016 vers une réduction substantielle du taux de la pauvreté extrême des 23,9 % actuels à 20 %.

L'objectif du colloque était d'offrir un espace de dialogue intense et de discussions afin d'adopter la meilleure stratégie et entreprendre les interventions appropriées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté extrême. Il devait permettre d'explorer de nouvelles formes d'action, plus proches des populations vulnérables et plus soucieuses de leur implication active.

Le colloque a été l'occasion de placer la mobilisation citoyenne au cœur des actions et programmes de lutte contre la pauvreté et de débattre des stratégies de reconstitution de notre tissu économique par l'adoption de nouvelles formes d'appui, de promotion et de revalorisation de la production nationale, tant au niveau des métiers qu'au niveau de nos filières à haut potentiel.

Le colloque a offert l'opportunité d'engager le pays dans cette grande bataille contre la pauvreté extrême qui constitue un lourd handicap à la reconstruction et au développement économique et social du pays.

Il comprenait trois parties :

- une présentation des états des lieux et des études sur la pauvreté extrême, sa mesure et ses indicateurs en Haïti ;
- une mise en perspective de la lutte contre la pauvreté extrême par des spécialistes étrangers et haïtiens ;
- des ateliers sur différents thèmes relatifs à la lutte contre la pauvreté extrême et à l'exclusion sociale.

À l'issue du colloque, une Déclaration sous forme de Résolution a été adoptée comme un engagement solennel à lutter contre la pauvreté extrême.

PROPOS D'OUVERTURE DU COLLOQUE
« PENSER ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ »

Marie Carmèle Rose Anne Auguste

Ministre déléguée auprès du premier ministre chargée des Droits
humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême

Son Excellence le président de la République,
Monsieur le premier ministre,
Monsieur le président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le président de la Banque mondiale,
Chers collègues ministres,
Mesdames, Messieurs les représentants des organismes
autonomes de l'État,
Mesdames, Messieurs les représentants des bailleurs de fonds,
Mesdames, Messieurs les représentants des agences de
coopération internationale,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations
internationales,
Mesdames, Messieurs les représentants des ONG nationales
et internationales,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations
de la société civile
Mesdames Messieurs les représentants des organisations
de défense des droits de l'Homme,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations
de défense des droits des femmes,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations
paysannes,

Mesdames, Messieurs les représentants des organisations
populaires,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'immense plaisir de vous souhaiter la bienvenue au colloque « Penser et lutter contre la pauvreté extrême », le premier du genre organisé autour de cette problématique dans le pays. Je voudrais exprimer ma profonde satisfaction de voir de grandes personnalités, amies d'Haïti, honorer l'invitation et participer à ce colloque, en payant de leur présence autant que de leur disponibilité, pour venir partager avec nous leurs réflexions et leurs expériences. Qu'elles en soient vivement remerciées.

Je voudrais dire ma gratitude envers le D^r Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale dont je salue la distinguée présence et qui, à la tête d'une forte délégation, nous a fourni un accompagnement avisé dans toutes les phases de la préparation du colloque, en plus de nous faire bénéficier de sa longue expérience de la lutte contre la pauvreté et de celle de la prestigieuse institution qu'il dirige.

Mes remerciements vont aussi au nombre important d'invités étrangers venus échanger et partager avec nous leurs connaissances du phénomène de l'extrême pauvreté et explorer les voies et moyens pour la combattre. Je veux parler de Solidaridad de la République Dominicaine, du ministère de l'Inclusion économique et sociale de l'Équateur, du D^r Paul Farmer, de la sous-secrétaire d'État de la politique alimentaire du développement social de l'Argentine, de M^{me} Louise Cord de la Banque mondiale. Ces remerciements s'étendent aussi à toutes les agences et institutions publiques qui ont assisté mon bureau dans la planification et la mise en œuvre des activités de ce colloque. Je veux citer le PNUD, l'Ambassade de France, la Banque mondiale, des institutions publiques, le FAES, l'ONPES, le CNIGS, l'IHSI.

À mes collègues du gouvernement, je dis ma reconnaissance de m'avoir apporté leur appui dans cette lourde tâche

d'organiser un colloque sur une question aussi brûlante que la réduction de l'extrême pauvreté dans le pays, et d'avoir bien voulu participer activement aux débats prévus à travers leurs interventions.

Je voudrais de manière solennelle remercier le président de la République et le premier ministre de la confiance qu'ils m'ont accordée pour le pilotage d'un dossier aussi sensible et stratégique pour l'État que celui des droits de la personne et de l'extrême pauvreté.

Mesdames, Messieurs,

L'État haïtien a par le passé, particulièrement durant les vingt dernières années, mis en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté dont la pertinence s'est révélée discutable au gré de la persistance de l'idée que l'extrême pauvreté dans le pays serait une fatalité, qu'elle serait irréversible et qu'il faudrait se résigner à voir ce phénomène s'étendre chaque jour au péril même de la cohésion de notre société. Dès son arrivée au pouvoir, le président Martelly a clairement manifesté sa volonté de rompre ce cercle vicieux de la pauvreté extrême à travers la mise en place d'une politique volontariste conduite fermement contre un phénomène qui par son ampleur, entrave notre développement et risque d'entamer durablement notre fierté de citoyen haïtien. Les réalisations depuis l'avènement de l'administration Martelly-Lamothe témoignent de sa détermination à lutter contre la pauvreté extrême à travers tout le pays, en allant la traquer dans les quartiers précaires et dans les régions les plus reculées.

La mise en place du Programme national d'Assistance sociale Ede pèp atteste de cette volonté affirmée d'accompagner les couches les plus pauvres de la population dans leur lutte quotidienne pour la subsistance, de mettre à leur disposition des moyens qui leur permettent de soulager leur souffrance et leur ouvrent des opportunités de développer des acti-

vités économiques, afin de retrouver leur dignité et réduire la transmission générationnelle de la pauvreté.

Ces actions sont sous-tendues par le souci du respect des droits économiques et sociaux de la population. Il s'agit là d'un combat de longue haleine qui n'en est qu'à sa phase initiale. Nous sommes fiers d'affirmer que des résultats concrets sont déjà atteints, que de nouveaux circuits économiques sont créés dans les quartiers à travers l'injection de ressources financières au bénéfice des populations en proie à la misère, ainsi que la distribution de panier de solidarité sujette à l'impératif de renforcer la production locale. Forts de ces avancées, nous sommes sûrs de pouvoir, à l'horizon de 2016, réduire le taux de pauvreté extrême des 23,9 % actuels à 20 %¹.

Nou pran desizyon òganize kòlòk sa a paske nou pran o serye koze moun k ap viv twò lontan nan malsite... Nou vle bayo valè yo merite antan ke moun tankou tout moun nan chache pèmèt yo konstwi diyite yo pou yo sa patisipe tou nan batay lit kont povrete ekstrèm lan e sitou chanje figi peyi d'Ayiti. Nou la a jodi a paske nou kwè, poun devlope peyi a, se avèk yo pou nou koumanse, paske menmsi yo pa gen nan men yo, yo se pilye sosyete a. Kò m mwen di l deja, se premye fwa nan tout Istwa peyi Dayiti, yon gouvènman pran tan pou lap reflechi sou kijan li ka rive amelyore tout bon vre sityasyon moun ki pi pòv yo. Se paske nou kwè malsite pa pichon ki fè nap fè tout jefò nou kapab poun soti popilasyon an nan vye sityasyon lamizè sa a. Kòlòk sa a nou reyalize la a, reprezante yon gwo pa menm si chimen ki rete a long toujou. Nou pral reflechi tout bon sou pwoblèm nan avèk anpil ekspè Ayisyen ak Etranje pou nou jwenn solisyon Gouvènman an pral aplike avèk èd tout patnè l yo pou l rive amelyore lavi moun ki pi pòv yo.

¹ La pauvreté est généralisée en Haïti, avec un taux national de 58,7 % et un taux de pauvreté extrême de 23,9 % en 2012 (2012 ECVMAS calculs de la Banque mondiale).

Mesdames, Messieurs,

Pour coiffer cet objectif ambitieux et gagner la bataille contre la pauvreté extrême, nous en appelons à l'implication de tous et de toutes. Car la pauvreté dont il est question ici n'est pas seulement économique. Elle s'accompagne d'un grand malaise sociétal aux déterminations multiples et pose le problème de l'appartenance de toute une catégorie à sa propre société. Elle pose à chacun et chacune de nous une question de conscience fondamentale en tant que citoyen et citoyenne. Nous ne pouvons plus accepter de reléguer ainsi des millions de personnes dans des conditions de vie d'une flagrante inhumanité imposées pour elles par les autres au mépris de leur propre dignité

Haïti ne pourra gagner cette lutte si nous fermons les yeux sur la misère qui nous entoure, si nous ignorons un phénomène qui nous côtoie chaque jour, qui handicape l'avenir de notre pays et en conséquence rend chacun de nous pauvre. Lutter contre la pauvreté extrême est un investissement dans l'avenir de notre pays, dans son développement, dans sa reconstruction, dans la création d'une société plus humaine et plus juste. C'est un acte de foi dans les potentialités du pays et un facteur de réalisation de la paix sociale.

En outre, je voudrais déjà, dans le sillage de l'expérimentation d'un nouveau paradigme de cohésion sociale et de solidarité, lancer l'idée d'organiser, autour des résolutions dégagées des réflexions produites au cours du colloque, un sommet des riches d'Haïti, pour explorer ensemble de nouvelles pistes de coopération secteur public-secteur privé susceptibles d'amener des solutions durables au phénomène de la pauvreté.

À nos amis de la communauté internationale, nous réitérons notre volonté de construire avec eux un nouveau partenariat, responsable, solidaire de notre volonté de lutter contre la pauvreté extrême et respectueux de notre savoir-faire. Ensemble nous pouvons mettre fin à ce paradoxe qui revient souvent tel un leitmotiv dans les organes de presse nationaux et internationaux, à savoir l'existence d'un important flux de

ressources financières vers Haïti, au titre de l'aide internationale et le triste constat d'une misère qui ne recule pas.

Je voudrais vous inviter aussi à nous accompagner dans cette lutte difficile contre les incidences fâcheuses du changement climatique. Les derniers dégâts causés par la tempête Sandy en Haïti, dans toute la région caraïbe et aux États-Unis nous interpellent tous et toutes. Ce combat contre les effets du changement climatique, nous ne pouvons le mener seuls, parce que, entre autres, les leviers pouvant agir sur les gaz à effet de serre sont hors de notre portée. C'est un acte de justice climatique que d'accompagner les pays particulièrement fragiles et vulnérables comme Haïti dans leur lutte contre les gaz à effet de serre, car gagner le pari de faire reculer les frontières de la pauvreté extrême est aussi au prix de cette coopération.

Permettez-moi de revenir sur la portée de ce colloque qui constituera l'occasion de prendre le temps d'effectuer un état des lieux le plus exhaustif possible de l'extrême pauvreté dans le pays. Il sera un espace de dialogue sur les partages d'expérience et les actions à mener contre la pauvreté extrême ainsi que de discussion sur les nouvelles approches et les nouveaux savoir-faire dans l'appréhension et la résorption du phénomène. Il offrira l'opportunité d'une démarche réflexive qui place la mobilisation citoyenne au cœur des actions et programmes de lutte contre la pauvreté et permettra de débattre des stratégies de reconstitution de notre tissu économique et social, par l'adoption de nouvelles formes d'appui, de promotion et de revalorisation de la production nationale.

Ainsi, comme je l'ai déjà souligné, après l'organisation de ce colloque, la situation en Haïti devra être telle que le droit pour une minorité d'être riche n'ait plus pour corollaire l'obligation d'une majorité de végéter dans la misère la plus abjecte.

Je voudrais vous assurer, en terminant, que les résultats contemplés de la tenue de ces assises sont appelés à transcender le cadre du discours et de l'analyse, pour intégrer une dynamique de matérialisation des idées où l'acte prendra nécessairement le

relais de la parole. L'administration Martelly et le gouvernement Lamothe s'attelleront, avec l'appui de tous nos partenaires et des nantis de ce pays, à donner de la substance aux actions qu'il sera impératif de mener, pour garantir à chaque haïtien défavorisé le minimum vital sur la base duquel il construira son mieux-être, dans un cadre de vie où son droit au bonheur, en plus d'être reconnu, soit respecté et protégé.

En vous renouvelant mes remerciements d'être présents et de supporter cette initiative, je vous souhaite à tous un bon colloque et un fructueux travail!

HAÏTI EN TRANSITION : DE LA RECONSTRUCTION D'URGENCE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

D^r Jim Yong Kim

Président de la Banque mondiale

Excellence, honorables ministres, distingués invités,
chers collègues et amis,

Men anpil chay pa lou. Ce dicton saisit bien l'esprit de notre travail en commun : l'esprit de solidarité dans lequel le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux conjuguent leurs efforts sous le leadership du gouvernement d'Haïti. L'esprit dans lequel nous unissons nos forces pour aider le peuple haïtien à construire un avenir meilleur pour son pays.

Je voudrais d'abord remercier le président Michel Martelly et le premier ministre Laurent Lamothe de m'avoir invité à venir en Haïti. La décision du gouvernement d'organiser ce colloque autour de la pauvreté extrême et de l'exclusion sociale est un pas audacieux. C'est la première fois qu'un gouvernement haïtien met explicitement la réduction de la pauvreté au cœur de son agenda politique.

Je tiens à exprimer mon admiration et ma gratitude envers le peuple d'Haïti. Mes collègues, mes amis et mes patients ont certainement été mes plus grands enseignants. Votre courage durant et après le tremblement de terre de 2010 a inspiré le monde entier. Le passage du cyclone a malheureusement retardé vos efforts de recouvrement, endommagé vos infrastructures, détruit vos cultures, créé une insécurité alimentaire et

déplacé vos populations. Je voudrais profiter de cette occasion pour présenter mes condoléances aux familles qui ont perdu des êtres chers lors du passage du cyclone Sandy. Les équipes du Groupe de la Banque mondiale sur le terrain travaillent avec le Centre national des opérations d'urgence pour évaluer les dégâts. Nous sommes prêts à aider Haïti. La Fenêtre de financement d'urgence de notre nouveau Projet de gestion des risques et désastres et de reconstruction pourrait être utilisée pour répondre aux besoins urgents.

J'ai visité Haïti lorsque j'étais un étudiant en médecine à la fin des années 1980. Je me souviens d'un jour où mes collègues et moi avons parcouru des kilomètres à pied à travers la région dénudée du Plateau central pour arriver à un village appelé Kay Pen.

Le maire de Kay Pen nous a raconté qu'Haïti était né de la révolte collective des esclaves contre l'injustice. Il avait aussi dit qu'Haïti était un grand exemple pour le monde malgré sa petite taille géographique. La quête universelle pour la liberté et la dignité, cette quête qui plus tard a changé l'histoire de nombreux pays, a pris racine ici en Haïti. Lorsque nous sommes arrivés à Kay Pen, nous avons rencontré les villageois et les patients et c'est là que j'ai vu l'impact de la pauvreté sur la santé des gens. J'ai aussi appris ce jour-là que cette pauvreté n'a jamais empêché Haïti et son peuple d'apporter de grandes contributions au monde. Le peuple haïtien a changé l'histoire de l'humanité en manifestant avec courage son droit à l'auto-détermination. Cependant, nous savons aussi que, trop souvent, ses aspirations ont été bafouées par ceux qui détenaient le pouvoir ; que, trop souvent, des petits segments aisés de la société ont fermé les yeux sur le fossé entre les riches et les pauvres ; et que, trop souvent, des partenaires externes n'ont cherché que leurs intérêts mesquins.

Avec un nouveau gouvernement démocratiquement élu, un nouvel essor du secteur privé et une communauté internationale engagée, nous avons maintenant l'opportunité de

« tendre l'arc de l'histoire » et de nous assurer que tous ces vieux principes restent dans les oubliettes.

* * *

Aujourd'hui, cette fière nation se trouve à un carrefour. Haïti traverse un passage difficile de reconstruction d'urgence à un développement durable. Comment Haïti peut-elle faire de sa conquête de justice et d'égalité une réalité durable ?

Depuis le tremblement de terre, d'importants progrès ont été accomplis dans la reconstruction d'Haïti – notamment la réhabilitation des infrastructures de base telles que l'aéroport, le port et les grands axes routiers. L'économie axée sur l'agriculture, l'industrie et le commerce se développe. Les institutions nationales sont en voie de reconstruction. Cependant, il reste encore beaucoup à faire – 1,5 million de personnes ont été déplacées par le tremblement de terre et 300 000 attendent de quitter les camps pour un logement permanent.

Président Martelly, premier ministre Lamothe, je sais que vous voulez arriver à des résultats concrets pour votre peuple en augmentant le nombre de personnes affiliées à la sécurité sociale, d'élèves scolarisés, de femmes dans le système éducatif et sur le marché du travail et en permettant à plus d'entreprises créatrices d'emplois de prospérer.

Il faudra toutefois accélérer le processus de mise en place d'un système de développement durable. En ce moment, plusieurs forces s'unissent pour offrir à Haïti une fenêtre d'opportunité lui permettant de réaliser des progrès sans précédent contre la pauvreté.

La transition pacifique et démocratique qui a porté le président Martelly au pouvoir en 2011 a marqué la première passation de pouvoir non violente dans l'histoire d'Haïti et amélioré la stabilité politique.

Haïti jouit d'un grand soutien de la communauté internationale qui est prête à déployer de gros efforts pour soutenir des développements positifs.

Haïti possède de nombreux avantages compétitifs qui peuvent se traduire en des opportunités de croissance : sa proximité géographique, les accords commerciaux préférentiels avec de grands marchés de consommation tels que les États-Unis, son patrimoine historique et culturel, sa position géographique pour le tourisme et son potentiel agricole.

Haïti possède une population largement composée de jeunes et une diaspora dynamique qui, si on leur offre de bonnes opportunités, peuvent stimuler la croissance et la stabilité.

Dans les dix prochaines années, l'économie d'Haïti peut prendre plusieurs formes : celle du *statu quo* où le PIB reste au même taux de 2 à 3 % que celui des années 2000, la reconstruction avance beaucoup moins vite que ne le voudraient les citoyens, les objectifs socioéconomiques se réalisent progressivement et les institutions s'améliorent lentement. Je crois qu'Haïti peut faire mieux que cela.

Un autre scénario est possible : le gouvernement, le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux se mettent ensemble pour accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté ; la qualité et la capacité des institutions publiques s'améliorent considérablement ; l'économie se diversifie, crée des *clusters* de développement et de création d'emplois ; les citoyens sont mieux protégés des effets dévastateurs des catastrophes naturelles. Haïti peut arriver à ce scénario pour réduire la pauvreté.

* * *

Pourquoi donc suis-je optimiste ? Eh bien, depuis que je suis devenu président du Groupe de la Banque mondiale, j'ai souvent dit que les progrès de développement sont possibles même dans des pays qui ont traversé des moments très difficiles. Cet optimisme se fonde sur des faits. Autrefois, de nombreux experts arguaient qu'il était pratiquement impossible que des pays qui avaient expérimenté des périodes consécutives de conflits et d'instabilité arrivent à un bien-être collectif. Mais, ces dernières années ont prouvé le contraire.

L'exemple qui m'a particulièrement frappé est celui de la Corée parce que j'en fais partie. Dans les années 1950, lorsque mes parents se sont rencontrés et ont fondé une famille, la Corée était un pays déchiré par la guerre. Elle avait connu des décennies de pauvreté endémique et possédait très peu de ressources naturelles. En 1963, alors que ma famille se préparait à émigrer aux États-Unis, la Corée recevait son premier prêt de l'Association internationale de développement (IDA), la branche du Groupe de la Banque mondiale destinée à servir les pays les plus pauvres.

Il y a deux ans de cela, la Corée est devenue le 17^e plus grand donateur de l'IDA. Son revenu annuel par habitant dépassait 20 000 \$ et le pays était devenu un leader mondial dans les industries de haute technologie. Le succès de la Corée ne se réduit pas à une simple formule. De nombreux facteurs y ont contribué, notamment une planification intelligente du gouvernement qui a su s'adapter aux changements de l'économie mondiale; un équilibre dynamique entre les mesures de facilitation du gouvernement et le développement du secteur privé; les politiques de protection sociale qui ont amélioré la vie des secteurs les plus démunis et réduit les inégalités; un engagement continu et constant dans l'éducation afin de renforcer le capital humain et d'accroître les opportunités économiques pour tous et pour toutes.

Le parcours de la Corée est remarquable. Nous avons récemment entendu des histoires édifiantes contre la pauvreté et l'inégalité dans de nombreux pays ravagés par des conflits et limités par la faiblesse des institutions.

Dans cette partie du monde, des pays comme la Colombie et le Pérou sont sortis d'une longue histoire de guerre civile et sont devenus des moteurs d'une dynamique économique régionale. Dans d'autres parties, des pays comme le Mozambique et le Rwanda ont émergé de la violence et de la déliquescence de l'État pour arriver à des institutions plus fortes et une croissance plus soutenue.

Nous pouvons aussi voir les progrès réalisés dans des pays ayant des institutions stables mais enracinés dans des modèles d'inégalité socioéconomique. Par exemple, prenons le cas du Brésil. Au cours de ces dix dernières années, ce pays a considérablement diminué les inégalités grâce à sa volonté d'établir des politiques et des programmes tels que Bolsa Familia et Basil Sem Miseria visant à renforcer l'inclusion sociale et améliorer les conditions de vie de ses citoyens les plus marginalisés. Ces pays sont des modèles d'inspiration – et beaucoup plus. Ils nous rappellent que le destin d'Haïti n'est pas écrit à l'avance.

Ces pays nous ont montré ce qu'il faut faire pour créer des institutions capables d'assurer une prospérité partagée dans des situations de conflits et des conditions extrêmement difficiles. Haïti accueillera dans quelques jours la deuxième retraite ministérielle des G7+, une coalition innovatrice de pays confrontés à d'énormes problèmes de développement. La Banque mondiale est prête à aider ces pays à apprendre les uns des autres et à concrétiser leurs savoirs.

* * *

Que faut-il dès maintenant à Haïti pour tendre l'arc de l'histoire?

La pauvreté demeure un défi de taille pour Haïti. Haïti est un des pays ayant les plus hauts niveaux d'inégalités monétaires au monde. L'inégalité nuit à la croissance; elle met en péril la stabilité et ne reflète pas les valeurs sur lesquelles s'est fondée la société haïtienne. L'économie d'Haïti ne peut pas être construite au profit d'un petit nombre de privilégiés. Elle doit se construire par et pour tous les Haïtiens.

Tournons maintenant notre regard vers l'avenir et voyons les cinq domaines clés pour réduire la pauvreté.

Le premier et le plus élémentaire consiste à avoir des institutions fortes et fiables. La qualité des institutions et des politiques est essentielle pour soutenir, accélérer et rendre plus

inclusive la croissance économique en Haïti. Après tout, un succès économique se fonde sur l'établissement d'une relation de confiance entre le peuple et l'État. Pour qu'elle se développe, les citoyens doivent avoir voix au chapitre dans les décisions qui affectent leur vie. Les gens et les entreprises doivent sentir que les institutions de l'État sont responsables, prévisibles et transparentes. Pour créer la confiance, ces institutions doivent être suffisamment fortes pour fixer des règles du jeu claires et équitables en matière d'activités économiques. Haïti a fait des progrès dans les domaines de stabilisation et de renforcement de ses institutions. Cette dynamique peut porter des fruits. Le gouvernement doit approfondir et accélérer ses réformes du secteur public en vue de renforcer les capacités de l'État. Ces réformes comprennent : la rationalisation et la modernisation de la gestion budgétaire ; l'amélioration des marchés publics pour rendre les investissements publics plus efficaces ; la réduction de la vulnérabilité et le renforcement des préparations aux risques tels que les catastrophes naturelles ; la recherche des synergies entre les investissements publics et privés.

Et, il y a là un défi pour les donateurs et les organisations internationales comme la nôtre. Si nous voulons vraiment aider, nous devons être capables de nous aligner sur les institutions haïtiennes même si elles ont des faiblesses. Le seul moyen de les aider à se consolider et à se développer de manière durable est de leur faire confiance et de suivre leur leadership.

Deuxièmement, dès qu'un pays atteint la paix et la stabilité, la prochaine chose est que les gens ont besoin de travail. Et, la création d'emplois dépend d'un secteur privé dynamique. De bons emplois constituent des moteurs de développement comme le montre, cette année, le Rapport mondial sur le développement. Dans les pays en voie de développement, le secteur privé crée 90 % des emplois. Le secteur privé créera le travail dont Haïti a besoin en urgence, particulièrement pour la grande population de jeunes et de femmes qui désirent se donner les moyens de participer à la vie active du

pays. Haïti peut devenir un pays dynamique en affaires. Président Martelly, premier ministre Lamothe – vous avez à juste titre fait de cela l'une de vos priorités. Cependant, les opportunités sont limitées et il vous faut aller plus vite pour montrer aux investisseurs qu'Haïti est vraiment « open for business ».

L'expérience d'autres pays montre qu'une amélioration du climat des affaires passe par une étroite collaboration entre le pouvoir exécutif et le parlement pour réformer les lois du pays. Il s'agit donc de tisser des liens plus étroits avec les parlementaires pour qu'ils comprennent l'utilité des réformes proposées en faveur de leurs électeurs et de la nation. Notre groupe de travail Banque mondiale/IFC d'aide au développement peut aider en ce sens puisque l'IDA et l'IFC supportent des opportunités spécifiques pour des investisseurs dans des domaines clés comme l'agriculture et le tourisme.

Troisièmement, un bon climat des affaires nécessite aussi de bonnes infrastructures, notamment un plus grand accès à l'électricité. Un Plan dénergie peut transformer le secteur d'énergie en Haïti et dégager un potentiel sans précédent pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté. Premier ministre Lamothe, lorsque nous nous sommes rencontrés à Washington en juin dernier, vous nous aviez demandé de nous concentrer sur le secteur d'énergie. Quinze heures d'électricité par jour pour 35 % de la population à Port-au-Prince ne suffisent pas pour poser les bases d'un avenir en Haïti. Dans les zones rurales, moins de 5 % de la population a un accès continu à l'électricité.

Le secteur d'énergie est complexe. Plusieurs acteurs ont leurs intérêts confinés dans ce secteur. Je ne dis pas qu'il sera facile de réformer le secteur d'énergie mais nous ne devons pas baisser les bras.

Nous lançons aujourd'hui un appel au gouvernement d'Haïti, aux acteurs privés et à la société civile pour qu'ils établissent un Plan dénergie qui puisse être soutenu par les partenaires d'Haïti. Un plan qui publierait des rapports réguliers

sur les progrès réalisés. Un plan dans lequel toutes les parties prenantes s'engagent mutuellement à améliorer les services d'électricité pour le peuple d'Haïti.

Le président Martelly et moi sommes d'accord qu'un Plan dénergie serait utile et stimulant pour tous les partenaires. Nous, à la Banque mondiale, réitérons notre volonté d'accompagner les efforts du président Martelly dans le secteur d'énergie et le remercions pour son esprit d'innovation et sa détermination à obtenir des résultats.

Ce matin, nous avons signé deux accords de financement totalisant 125 millions de dollars américains pour améliorer le secteur d'énergie et reconstruire des infrastructures.

Quatrièmement, «tendre l'arc» pour réduire la pauvreté nécessite l'amélioration des services sociaux de base. Lorsque des sociétés reçoivent de bons services de base, elles deviennent plus fortes et plus solidaires. Des services de santé, éducation, protection sociale, eau et assainissement ne peuvent qu'améliorer directement les conditions de vie des personnes et des familles.

Ces services ont un grand impact sur le renforcement de la compétitivité économique d'un pays.

En Haïti, les services de base doivent être plus intégrés et cohérents par le biais de nombreuses agences offrant ces services. Le secteur de la santé en est un exemple. Les acteurs œuvrant dans la santé aujourd'hui, y compris les églises, les ONG, les organisations communautaires, les hôpitaux publics, les cliniques privées et les organisations internationales, travaillent de manière fragmentée pour atteindre des objectifs qui ne sont pas toujours bien définis ou agréés. Des dizaines de systèmes parallèles de prestation de services ont vu le jour.

Nous pouvons et nous devons mettre fin à cette fragmentation parce qu'elle porte atteinte aux aspirations du peuple haïtien qui mérite mieux que cela. À cet effet, le Groupe de

la Banque mondiale travaille avec le ministère de la Santé sur un programme dirigé par le ministère qui fixera les normes pour un ensemble de soins de santé gratuits destinés aux mères et aux enfants. D'autres acteurs seront recrutés pour fournir les soins prévus dans les régions où ils habitent. Nous allons commencer avec trois départements puis nous nous étendrons sur tout le pays. De nombreux partenaires sont déjà parties prenantes et nous, à la Banque mondiale, encourageons la participation de tous ceux qui travaillent dans le domaine de la santé. Nous devons également continuer à travailler ensemble dans l'éducation avec le même esprit d'efficacité, de qualité et de durabilité.

Cinquièmement et finalement, les politiques fondées sur des données fiables amélioreront les résultats. Nous sommes tous d'accord qu'il est important d'avoir des données fiables pour prendre des décisions efficaces. Les données sur la pauvreté nous permettent de connaître les conditions de vie des démunis, c'est-à-dire là où ils vivent, ce qu'ils possèdent, leurs vulnérabilités, leurs besoins et leurs aspirations. En collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale et d'autres partenaires, Haïti achève actuellement une enquête nationale sur les ménages et une grande étude sur la pauvreté, la première depuis 2001. Lorsque les résultats seront disponibles l'année prochaine, le gouvernement et les donateurs pourront mieux adapter leurs politiques aux besoins de tous les Haïtiens. Nous espérons que cette enquête aidera à changer la conception des politiques et des programmes. Nous attendons avec impatience la publication des résultats de l'enquête pour qu'ils soient utilisés à bon escient par toutes les parties prenantes.

Excellence, chers amis,

Le Groupe de la Banque mondiale est en train de changer pour mieux servir les pays. Nous évoluons pour devenir une «Banque de solutions», c'est-à-dire une banque qui travaille avec les pays pour identifier et appliquer des solutions pra-

tiques, des solutions à des contextes spécifiques pour arriver à un bien-être commun et réduire la pauvreté.

En tant que Banque de solutions, nous sommes déterminés à soutenir les efforts d'Haïti pour « faire ce qu'il faut faire » dans la lutte contre la pauvreté. L'IDA a donné une allocation exceptionnelle de 500 millions de dollars pour la reconstruction d'Haïti pour 2012-2014. Nous faisons ensemble des efforts exceptionnels pour surmonter ensemble des défis exceptionnels. Pour cela, il nous faut des ressources financières et surtout de nouvelles façons de travailler ensemble vers le renforcement des institutions haïtiennes et améliorer de manière concrète les conditions de vie de la population. Nous allons continuer à travailler plus vite et plus efficacement pour répondre aux besoins du pays. Nous comptons être plus flexibles dans notre manière d'aider les pays à renforcer leurs institutions. Nous avons déjà prouvé que la Banque mondiale agit rapidement et accélère toutes ses procédures dans les situations d'urgence. Maintenant, ces procédures d'urgence sont devenues la norme pour les pays sélectionnés et ayant des besoins urgents. Cela signifie que les projets d'Haïti seront approuvés en quelques mois seulement.

Pour conclure, j'aimerais souligner une fois de plus que nous vivons un moment d'incertitude mais rempli d'opportunités. Haïti, qui a changé l'histoire de l'humanité, peut bâtir un avenir sans pauvreté et sans injustice : l'avenir que mérite son peuple. Ce changement est à portée de main.

Accélérons donc ce changement ensemble et donnons-nous un objectif concret. Président Martelly, premier ministre Lamothe, ma question est : Haïti peut-il avoir des objectifs quantitatifs de réduction de la pauvreté et de l'inégalité, des objectifs difficiles à atteindre mais réalisables ? Pouvons-nous nous engager à atteindre ces objectifs ?

Avec un maximum d'efforts de tous les partenaires, quel pourrait être le niveau de réduction des inégalités monétaires

dans les cinq prochaines années? Le pays et ses partenaires peuvent-ils mesurer et suivre les progrès réalisés?

Ce nouveau parcours ne peut être mené que par le peuple haïtien et ses représentants élus. Président Martelly, premier ministre Lamothe: le peuple d'Haïti et le monde entier attendent que vous meniez ce pays à bon port. Soyez audacieux, visez haut... Nous sommes avec vous. Le peuple d'Haïti regarde aussi ses partenaires – nous – pour voir si nous tenons nos promesses. Engageons-nous maintenant, ici, à travailler rapidement ensemble vers l'atteinte de notre vision partagée d'une Haïti qui, finalement, après plus de deux cents ans, aura rempli son destin.

INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE

Laurent Salvador Lamothe

Premier ministre et ministre de la Planification et de
la Coopération externe

Excellence Monsieur le président de la République,
Monsieur le président de la Banque mondiale,
Honorables parlementaires,
Mesdames, Messieurs les membres du gouvernement,
Messieurs les ambassadeurs et Mesdames les ambassadrices et
autres représentantes du corps diplomatique,
Mesdames, Messieurs de la coopération,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que je prends la parole cet après-midi à l'occasion du lancement du colloque « Penser et lutter contre la pauvreté extrême », le premier organisé en Haïti sur cette problématique. Je remercie très chaleureusement, au nom du président de la République, du gouvernement et du peuple haïtien, tous ceux et celles qui ont fait le voyage pour nous accompagner dans cette manifestation qui représente un témoignage de plus de la volonté de l'administration Martelly et du gouvernement Lamothe de lutter contre la pauvreté extrême et de travailler activement à la réalisation des droits sociaux et économiques des couches pauvres de la population.

Je remercie tout particulièrement le président de la Banque mondiale qui, malgré son agenda chargé, a tenu à participer au colloque et à partager sa riche expérience avec nous.

Dès son accession au pouvoir, le président de la République a manifesté une volonté ferme de faire reculer l'extrême pauvreté dans le pays en plaçant cet objectif au premier rang de ses priorités. Les programmes et projets que le gouvernement a lancés dans ce domaine sont autant de traductions concrètes de cette volonté. Les programmes de transfert d'espèces conditionnés et non conditionnés aux mères de famille, étudiants et handicapés, aux écoliers et écolières, l'assistance alimentaire aux personnes en situation d'extrême pauvreté, l'éducation gratuite pour les enfants, l'appui à la relance de l'économie familiale en zone rurale et urbaine, toutes ces actions regroupées dans le programme stratégique Ede pèp ont pour objectifs d'assurer l'insertion économique et sociale des couches pauvres de la population, de les aider à recouvrer leur dignité et de promouvoir leur inclusion sociale et économique.

J'invite les différents acteurs engagés dans ces programmes à jouer leur rôle avec efficacité afin d'assurer leur totale réussite. Le gouvernement pour sa part réaffirme solennellement sa ferme volonté de poursuivre ces programmes avec encore plus de détermination et de persévérance.

Mesdames, Messieurs,

Le colloque qui suivra la présente cérémonie servira, j'en suis persuadé, au renforcement du plaidoyer que fait le gouvernement pour la mobilisation des ressources, des intelligences et des énergies dans la bataille contre la pauvreté extrême. Ce colloque est l'occasion pour le gouvernement de lancer un appel solennel à toutes les composantes de la société afin de les inviter à se joindre à nos efforts et pour qu'ensemble nous puissions conduire ce grand chantier social et gagner cette grande bataille contre la pauvreté extrême.

Je compte sur l'appui de nos partenaires internationaux, leur forte présence à ce colloque en est d'ailleurs une claire démonstration, pour bâtir sur cet agenda un partenariat renforcé et efficace. Je suis convaincu que l'occasion qui nous

réunit aujourd'hui viendra consolider notre détermination à réduire le taux de pauvreté extrême des 23,9 % actuels à 20 % à l'horizon 2016. Je profite de cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle nous vienne en aide dans la gestion des conséquences du changement climatique sur l'état de pauvreté extrême dans notre pays. Les dégâts de la tempête Sandy sont là pour nous rappeler que la réduction de la pauvreté ne pourra se réaliser si nous n'arrivons pas à faire une bonne gestion des risques liés aux gaz à effets de serre sur notre économie. Pour gagner cette bataille, nous avons besoin de l'aide de nos partenaires.

Le colloque accueille des experts de haut niveau dont la compétence avérée dans le domaine de la lutte contre la pauvreté présage une bonne moisson de recommandations qui inspireront nos politiques et nous aideront dans la recherche de réponses aux attentes de la population. Je tiens à vous assurer que nous serons très attentifs aux recommandations et conclusions des travaux du colloque. La diversité et la qualité des expériences respectives des intervenants à ce colloque constituent un atout majeur pour sa réussite.

Sur ce, je déclare ouvert le colloque. Je vous souhaite un bon et fructueux travail.

Je vous remercie de votre aimable attention.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Son Excellence Michel Joseph Martelly

Monsieur le premier ministre,
Monsieur le président de la Banque mondiale,
Honorables parlementaires,
Mesdames, Messieurs les membres du gouvernement,
Messieurs les ambassadeurs et Mesdames les ambassadrices et
autres représentants du corps diplomatique,
Mesdames, Messieurs de la coopération,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

Les assises que j'ai plaisir de lancer ce soir témoignent de ma volonté de poursuivre et d'intensifier la lutte contre la pauvreté extrême en Haïti.

Je n'arrive pas et n'arriverai jamais à me faire à l'idée, à accepter ce constat douloureux qu'il se trouve encore dans ce pays des pères et mères de famille se levant le matin sans aucun espoir de donner à manger, au cours de la journée, à leurs enfants.

Je ne m'étendrai pas sur les affres qui assaillent ces chefs de famille obligés d'affronter, dans une totale impuissance, les regards suppliants de leur progéniture affamée ou malade. Mais je vous laisse imaginer cette situation révoltante, dramatique, vous autres qui avez la grande fortune de ne pas la vivre. Et vous comprendrez pourquoi j'ai particulièrement à cœur

que soient adoptées et appliquées des mesures visant à contrer ce qui, à mes yeux, constitue un déni d'humanité.

Dans cet esprit, j'ai créé le Bureau chargé des Droits humains et de la lutte contre la pauvreté extrême. J'entends que le travail de ce Bureau ne se réduira pas à la production de la paperasserie bureaucratique. Il doit justifier son existence par des actions efficaces et efficientes à impact visible sur la précaire économie des déshérités.

Deja gen yon seri pwogram sosyal nou mete sou pye, menm si tout moun pa fin dakò ak yo, men yo deja montre karebare se pa pawòl anpil nou vin simaye, men se pito se soulajman tout bon vre nou mete an operasyon pou pèp la. Mwen vle pale de *Ede pèp*, Aba Grangou, Ti manman Cheri ak Kore Fanmi. Asistans pwogram sa yo pote setènman pa ase pou pèp la. Se paske nou pa gen gwo mwayen, men sa montre omwen nou vle fè kichòy kanmenm pou akonpaye moun ki pi pòv yo. Paske mwen kwè se pa fè anyen ditou a ki t ap pi mal. Pwovèb ayisyen an di: «grangou nan vant pa dous», gen yon lòt ki di «sak vid pa kanpe». Ayisyen natif natal mwen yo, malere ak malerez mwen yo, nou konnen sa m ap di a byen.

Les nations du monde ont pris conscience du problème de l'extrême pauvreté. Cette prise de conscience s'est traduite par l'adoption des objectifs du millénaire pour le développement qui me confortent dans la justesse et la pertinence de cette lutte dans laquelle je m'engage entièrement. Je mettrai tout en œuvre pour que, en Haïti, ce thème ne soit pas que l'objet de débats, réflexions et parades d'experts; mais qu'il s'inscrive de façon pragmatique dans l'univers social haïtien.

Combattre la pauvreté extrême doit être un choix collectif portant l'ensemble de la société à vouloir vivre dans un milieu où l'être humain peut donner toute la mesure de ses possibilités. Je suis décidé à mener ce combat, sans trêve ni répit, en mettant à contribution tous les moyens politiques et institutionnels nécessaires en vue d'ouvrir, à chaque citoyen, un accès à la prospérité et au bien-être.

Mesdames, Messieurs,

Pendant plus de deux siècles d'histoire, nous avons travaillé à alimenter des facteurs et dynamiques qui ont contribué à reproduire, au sein de la société haïtienne, le cycle de la pauvreté et des inégalités. Il faut que cela cesse!

Notre génération a une occasion unique de montrer au monde que les intérêts égoïstes ne prévaudront pas sur le bien commun. Car l'histoire ne nous absoudra pas de nos omissions.

Là où il y a la faim, la misère, l'analphabétisme, il n'y a pas d'espoir. Il n'y a que désolation et souffrance. La faim nourrit la violence et le fanatisme. Et c'est à ces fléaux qu'il est indispensable de s'attaquer aujourd'hui en vue de conduire notre société sur le véritable chemin de la paix et du développement.

Il nous faut aujourd'hui réconcilier la nation haïtienne avec les vérités de son histoire. Le défi d'éradiquer l'extrême pauvreté est immense et complexe. Nous sommes conscients qu'il faut, en plus, prendre des mesures visant à consolider les institutions démocratiques, restaurer la sécurité des vies et des biens, prévenir et combattre la corruption et protéger l'environnement. Sachant que les programmes de lutte contre la pauvreté qui ne tiennent pas compte de ces facteurs ne pourront jamais aboutir à des résultats satisfaisants.

La nouvelle Haïti que je suis en train d'édifier doit être un pays où les espoirs et les rêves sont encore et toujours possibles. Elle doit être une Haïti sans misère, qui nourrit ses fils et qui garantit à chacun un avenir conforme à ses légitimes aspirations.

Cette marche contre l'injustice et la violence de la pauvreté extrême, j'entends la conduire jusqu'aux limites du possible en engageant toutes les énergies disponibles sur notre sol. Je ne reculerai ni ne dévierai d'un cran, même quand certaines oppositions semblent, trop souvent, s'acharner à semer des écueils sur notre route.

Lorsque les hommes et les femmes d'Haïti trouveront à travailler, ils se procureront *ipso facto* de quoi manger, se vêtir, se soigner et se loger décentement. Lorsque les ressources de notre terre, de notre société seront rentabilisées, la violence inhumaine et dégradante de la misère et de la malnutrition sera maîtrisée.

En attendant, il faut des interventions ponctuelles pour faire face à des situations immédiates et urgentes. Aussi, il me semble opportun d'entretenir et d'élargir les processus d'assistance en cours en vue de créer un véritable réseau de protection sociale, capable d'impulser une dynamique nouvelle à l'œuvre grandiose de régénération nationale. Dans ce dessein, je recommande aux participants à ce colloque de travailler à dégager une stratégie intelligente indiquant des pistes porteuses de résultats concrets, qui permettront d'aborder, de manière efficace, la problématique de l'extrême pauvreté en Haïti.

Les réflexions qui vont être produites devront s'articuler sur un humanisme réel sensible à la détresse du prochain.

Et je terminerai mes propos par une citation tirée d'un discours de cette légendaire figure de l'histoire qu'est le président Mandela: « Comme l'esclavage et l'apartheid, la pauvreté n'est pas naturelle. Elle est fabriquée par l'homme et elle peut être vaincue par les actions des hommes. Et vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité. C'est un acte de justice. C'est la protection d'un droit humain fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente. »

Bon travail à tous!

Je vous remercie.



PREMIÈRE PARTIE

OUVERTURE DES TRAVAUX DU COLLOQUE

Marie Carmèle Rose Anne Auguste

Chers collègues ministres,
Mesdames, Messieurs les représentants des organismes
autonomes de l'État,
Mesdames, Messieurs les représentants des bailleurs de fonds,
Mesdames, Messieurs les représentants des agences de
coopération internationale,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations
internationales,
Mesdames, Messieurs les représentants des ONG nationales
et internationales,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations
de la société civile
Mesdames Messieurs les représentants des organisations
de défense des droits de l'Homme,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations
de défense des droits des femmes,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations
paysannes,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations
populaires,
Mesdames, Messieurs,

J'accueille avec un sentiment de vive satisfaction votre honorable présence ici ce matin, au premier colloque national sur la lutte contre la pauvreté extrême en Haïti. Je prends plaisir à vous souhaiter à tous une chaleureuse bienvenue, en vous

exprimant la gratitude du gouvernement de vous voir vous associer à cette initiative, conçue dans une dynamique de recherche active des meilleurs repères analytiques et décisionnels pour aborder avec efficacité et pertinence la problématique multidimensionnelle de l'extrême pauvreté.

Au-delà de l'appréciation que je manifeste à l'endroit des participants locaux, institutionnels ou individuels des secteurs public et privé, j'accorde une attention particulière au fait que de grandes personnalités soient venues du monde entier pour répondre à notre appel à la réflexion commune sur une thématique qui met en question la substance de notre existence de peuple et est appelée à conditionner notre devenir de société. Il y a là le témoignage d'une solidarité hors pair dont l'exemplarité est remarquable.

À ce propos, permettez-moi d'avoir une pensée d'une distinction particulière à l'adresse du Prix Nobel de la paix, Monsieur Muhammad Yunus, Madame Louise Cord de la Banque mondiale, Monsieur Francisco Beermo du ministère de l'Inclusion économique et sociale de l'Équateur, Madame Suzana Gamez du programme Solidaridad de la République dominicaine, Madame Vivian Labrie du Comité citoyen du Québec, Madame Évelyne Pedneault de la direction des Droits de la personne du Canada, Madame Marcela Escribano du Chili pour ne mentionner que ceux-là. Nous les remercions bien sincèrement au nom des couches les plus pauvres de ce pays.

Je voudrais, dans la foulée, renouveler mes remerciements au président de la République, Son Excellence Michel Joseph Martelly et au Premier ministre Laurent Lamothe pour le souci dont ils ont fait montre à l'égard de la tenue effective et réussie des assises que nous lançons aujourd'hui.

L'organisation de ce colloque autour de la lutte contre la pauvreté extrême relève d'une nouvelle vision de l'État entretenue et mise en avant par la présente équipe au pouvoir, qui intègre parmi ses axes prioritaires le respect des droits fondamentaux de la population. Cette vision s'est illustrée à travers

la création d'un ministère des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême dont la titulaire, conformément à la mission qui lui est dévolue, a pris le parti de s'attaquer à la réalité de la grande pauvreté en Haïti. Cette grande pauvreté découle de la nature injuste et fortement déséquilibrée des rapports sociaux enracinés dans une culture de dépréciation sociale d'une catégorie de personnes à laquelle la société ne semble reconnaître le droit à aucune forme d'assistance.

La nécessité de parvenir à freiner le glissement vers la déstructuration complète de la société, que pourrait finir par engendrer l'enlèvement dans la pauvreté extrême, justifie que les différents acteurs politiques, économiques et sociaux s'engagent dans une révision des schémas de pensée et des mécanismes qui président aux processus de production, d'accumulation et de répartition des richesses. Il convient même de redéfinir le rapport de notre société à ses membres les plus dépourvus, afin qu'elle développe vis-à-vis d'eux des liens d'assistance et de prise en charge qui témoignent de la reconnaissance et du respect de leurs droits à une vie décente et digne.

Une telle démarche ne s'avère fructueuse que dans un cadre d'analyse et de réflexion qui délimite les contours théoriques du phénomène de la pauvreté pour en dégager des applications pratiques spécifiques à son milieu référentiel qu'est Haïti. C'est dans ce contexte que se place le choix du thème : « Penser et lutter contre la pauvreté extrême ». Il suppose que la lutte à mener contre la pauvreté appelle l'articulation d'une politique axée sur une appréhension adéquate du problème et de ses implications sociales. Il implique tout aussi bien de mettre le citoyen pauvre au centre des initiatives visant à améliorer ses conditions d'existence. À cet égard, il convient d'admettre, avec la sociologue Hélène Thomas, qu'« il faut penser la pauvreté sans priver les pauvres de leur pensée ».

En ce sens, les travaux de réflexion qui vont être conduits au cours des trois jours d'activités revêtiront une portée scientifique certaine, dans la mesure où le phénomène de la pau-

vreté est une réalité substantielle dont la dynamique interne se prête à une construction théorique et rationnelle.

Dans cette perspective, le colloque vise à aménager un espace d'échanges d'idées et d'expériences entre des acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté qui auront à interagir sur divers sous-thèmes. Les intervenants seront des personnalités internationales aux côtés d'acteurs locaux, tels des experts du développement, des représentants d'organisations citoyennes, des agences internationales et des bailleurs de fonds.

Le colloque est conçu pour être le lieu d'une moisson de savoirs et d'expériences sur la pauvreté, à partir des réflexions, échanges, débats et discussions qui y seront tenus. Il a pour autre objectif de fournir des éléments de diagnostic et de solutions qui viendront conforter l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Il se développera autour des composantes suivantes :

- la présentation des états des lieux établis et des connaissances sur la pauvreté extrême, la mesure du phénomène et ses indicateurs en Haïti ;
- la mise en perspective de la lutte contre la pauvreté extrême par des spécialistes et experts haïtiens et étrangers ;
- l'organisation d'ateliers autour de différents sous-thèmes se rapportant à la lutte contre la pauvreté extrême et à l'exclusion sociale.

En dernière analyse, une Déclaration sous forme de Résolution pourrait être adoptée comme un engagement solennel à lutter contre la pauvreté extrême.

Pour sortir notre pays du cercle de l'extrême pauvreté, il importe de ne plus continuer à considérer ce problème comme un artefact de nos rapports de société ou comme un moindre mal inscrit dans les viscères de l'Haïtien. Une telle manière de penser ne fera qu'entretenir la violence symbolique dont les pauvres sont l'objet de la part d'une collectivité qui ne leur reconnaît le droit à aucune assistance, en matière de respect de leur dignité humaine. Il est grand temps que notre société

essaie de trouver les voies de la déconstruction des schémas reproducteurs de la pauvreté, pour créer de plus grandes marges de justice sociale au bénéfice des plus défavorisés.

C'est cette opportunité que nous offre ce colloque. Sachons en profiter.

Bon travail à tous et à toutes!

PANEL 1

PENSER ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ EXTRÊME

Modéré par Marvin Victor

Dans son intervention «La Lutte contre la pauvreté dans le monde: état des lieux et leçons apprises», M^{me} Louise Cord, responsable du Groupe pour la réduction de la pauvreté et l'équité pour la région Amérique latine et les Caraïbes de la Banque mondiale a fait un état des lieux de la situation de la pauvreté à travers le monde. Dans ce cadre, M^{me} Cord a notamment souligné qu'il y a eu une amélioration de la situation de la pauvreté à travers le monde, ce qui a conduit à la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement (OMD 1). En Haïti, les dernières données remontent à 2001, ce qui nécessite l'utilisation d'estimations selon lesquelles on pourrait espérer une baisse de la pauvreté à un taux qui se situerait entre 49 % et 53 %. Néanmoins, M^{me} Cord a aussi souligné que la pauvreté ne se réduit pas seulement à une question de revenu, mais englobe aussi l'accès aux services de base et l'égalité dans cet accès aux services. En Haïti, le coefficient de Gini – indicateur selon lequel est mesuré le degré d'(in)égalité – est de 0,59, faisant d'Haïti l'un des trois pays les plus inégaux au monde. M^{me} Cord a aussi présenté certains outils de lutte contre la pauvreté: la croissance économique devrait être considérée comme un élément important dans les stratégies de la lutte contre la pauvreté, mais aussi des programmes de transfert d'argent comme ils sont par exemple mis en œuvre au Pérou, au Malawi et au Mexique et où ils ont

permis de réduire les violences ainsi que les grossesses chez les adolescentes. Il existe d'autres programmes de protection sociale pouvant aider à réduire la pauvreté tels que les programmes de construction d'infrastructures ou les programmes d'alimentation dans les écoles.

La présentation du D^f Cord décrit le progrès réalisé dans le monde au cours des deux dernières décennies en matière de lutte contre la pauvreté et tire des leçons qui pourraient être utiles pour la stratégie de réduction de la pauvreté en Haïti.

L'intervention de M^{me} Cord était suivie de celle de M. Nigel Fisher, représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations unies et coordonnateur résident du système des Nations unies en Haïti qui – après avoir souligné l'état d'avancement de certains OMD en Haïti – s'est focalisé sur les principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme qui ont été adoptés le 27 septembre 2012 par le Conseil des droits de l'Homme. La mise en œuvre de ces huit principes directeurs¹ demande une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la participation de toutes les parties prenantes dans la définition et la mise en œuvre de celle-ci.

Au cours du débat qui suivit ces deux premières interventions du colloque, deux questions principales ont été soulevées: quels sont les principaux défis à la mise en œuvre de ces principes directeurs en matière des droits humains et de la pauvreté extrême en Haïti et dans combien de temps pourrait-on espérer une mise en œuvre effective de ces principes? Quelles sont les principales causes des difficultés d'accès aux services de base en Haïti? Selon M. Fisher, les principaux

1 Les huit principes directeurs sont: (1) Dignité et caractère universel, indivisible, indissociable et interdépendant de tous les droits; (2) Égale jouissance de tous les droits de l'Homme par les personnes vivant dans l'extrême pauvreté; (3) Égalité entre les hommes et les femmes; (4) Droits de l'enfant; (5) Marge d'action et autonomie des personnes vivant dans l'extrême pauvreté; (6) Participation et autonomisation; (7) Transparence et accès à l'information; (8) Principe de responsabilité.

défis concernant la mise en œuvre des principes directeurs serait un manque de consensus et de volonté politique. En réponse à la deuxième question, M^{me} Cord a cité plusieurs obstacles à l'accès aux services en Haïti comme le transport, la quantité des services disponibles, le manque de reconnaissance de l'utilité de ces services et un manque de services complémentaires.

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS LE MONDE : ÉTAT DES LIEUX ET LEÇONS APPRISSES

Louise Cord

Banque mondiale

Au cours des dernières années, le monde a connu une croissance économique importante, qui s'est traduite à son tour par une diminution substantielle de la pauvreté monétaire et un meilleur accès aux services de bases, comme l'éducation, la santé, et le logement. La pauvreté extrême dans le monde (moins de 1,25 \$ US par jour par habitant) s'est réduite de moitié depuis 1990, avec la plupart du progrès concentré dans les dix dernières années. Haïti est en mesure d'obtenir des progrès semblables pour sa population, surtout si le pays vise à produire une croissance soutenue et à réduire les inégalités.

L'expérience globale nous offre plusieurs leçons importantes pour promouvoir une réduction accélérée de la pauvreté en Haïti. Premièrement, la croissance économique est un élément clé, sans croissance soutenue le pays ne pourra pas réduire la pauvreté. C'est par le marché du travail que la croissance profite aux pauvres. Entre 2000 et 2010, le revenu du travail a contribué à hauteur de 70 % à réduire la pauvreté en Amérique latine.

Deuxièmement, réduire le taux élevé d'inégalité est aussi critique – depuis 2005, une distribution des revenus plus équitable a permis de réduire la pauvreté de 40 % en Amérique latine. D'après les données de 2001, le taux d'inégalité estimé pour Haïti est parmi les plus élevés dans la région – qui

est déjà connue pour avoir le taux d'inégalité le plus élevé au monde. Les filets sociaux de sécurité et les transferts peuvent avoir des répercussions immédiates sur les inégalités et la pauvreté extrême, à condition qu'ils soient bien gérés, adaptés au contexte du pays, soutenables et bien ciblés. Visant le moyen et le long termes, un meilleur accès aux services et aux biens de base pour les groupes vulnérables va aussi permettre à ces groupes de participer et de contribuer à la croissance.

Troisièmement, il est important d'encourager des programmes d'insertion économique pour les femmes et les jeunes. Le taux de violence domestique et le niveau élevé de participation des femmes dans l'économie informelle en Haïti suggèrent qu'il y a des barrières importantes quant à leur capacité de décision et d'action pour améliorer leurs conditions de vie. Cela peut représenter un frein important dans la lutte contre la pauvreté. En Amérique latine, les femmes ont contribué à hauteur de 30 % à la réduction de la pauvreté dans la dernière décennie. Il est important de mettre en place des programmes de transferts productifs, d'appui dans les secteurs d'emploi non-traditionnels à fort potentiel économique et de soutenir un réseau de dirigeantes communautaires pour diffuser leurs expériences et motiver d'autres femmes.

Finalement, il est important de mettre en place un système transparent de prises de décision liées aux allocations budgétaires et à la définition des programmes. Ce système devrait être basé sur des données régulièrement disponibles et accessibles au public, avec des indicateurs et un programme d'évaluation bien définis.

**PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS SUR L'EXTRÊME
PAUVRETÉ ET LES DROITS DE L'HOMME**

Nigel Fisher

Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des
Nations unies et coordonnateur résident du système
des Nations unies en Haïti

Excellence Madame la ministre déléguée aux Droits humains
et à la lutte contre la pauvreté extrême,
Excellences Mesdames et Messieurs les ministres,
Membres de la société civile,
Distingués invités,

C'est un réel plaisir pour moi d'intervenir dans le cadre de ce colloque sur la pauvreté extrême en Haïti. Je voudrais tout d'abord saluer l'initiative du ministère des Droits humains. Madame la ministre, je vous remercie sincèrement pour cette opportunité que vous offrez à des professionnels académiques et des membres tant du gouvernement que de la société civile, nationaux et internationaux, de se rencontrer et d'échanger des idées pour faire avancer la réflexion sur ce thème central pour le développement d'Haïti. Dans le contexte d'Haïti, où les trois quarts de la population vivent en situation de pauvreté et plus de la moitié en situation d'extrême pauvreté – des statistiques nationales qui sont en attente d'une mise à jour, mais qui n'en peuvent pour autant pas être ignorées –, seul un partenariat fort entre le gouvernement, la société civile et les partenaires internationaux permettra de trouver des solutions

durables aux problèmes profonds et complexes de la pauvreté extrême.

Au sein des Nations unies, la pauvreté est un concept à la fois répandu mais encore mal connu. Il existe une journée internationale consacrée à la pauvreté dont les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont de réduire la pauvreté et il existe un grand nombre de rapports et de programmes visant à réaliser ces objectifs par pays, régions ou groupes vulnérables ciblés.

Certes, à trois ans de l'échéance et à la lumière du lancement officiel des débats au sujet de post-2015, la question de savoir si les OMD sont pertinents en tant que cadre de développement est naturelle et compréhensible. Tout comme la préoccupation – à la lumière de l'impact du tremblement de terre et des autres catastrophes naturelles de la décennie passée qui ont affecté Haïti, y compris les événements météorologiques récents, Isaac et Sandy – que les progrès d'Haïti pourraient être trop limités pour constituer un élément motivant et fédérateur. Toutefois, je reste convaincu qu'une analyse des progrès permettra de découvrir les domaines dans lesquels Haïti a progressé – tels que l'accès à l'éducation, la parité entre filles et garçons à l'école primaire et la lutte contre le VIH/Sida. Les succès dans ces domaines pourront être transférés dans d'autres secteurs au niveau national.

En dépit de toute cette emphase sur la lutte contre la pauvreté, il est intéressant de voir que certains aspects ou implications de la pauvreté commencent seulement à trouver une reconnaissance internationale.

En effet, ce n'est que le 27 septembre 2012 que le Conseil des Droits de l'Homme a adopté un projet de principes directeurs sur la pauvreté extrême et les droits de l'Homme¹. Ce document est le fruit d'un long processus consultatif qui a débuté en 2001 au sein de la Commission des droits de

1 A/HRC/21/39 du 18 juillet 2012.

l'Homme. Des ONG ainsi que des personnes vivant en situation d'extrême pauvreté ont été consultées et ont eu l'opportunité de faire part de leurs revendications et besoins.

Une prochaine étape, très importante elle aussi, sera que l'Assemblée générale des Nations unies considère ces principes pour leur, éventuelle mais souhaitée, adoption. L'adoption de ces principes par l'Assemblée générale leur apporterait un appui politique supplémentaire utile pour leur mise en œuvre.

En attendant, leur intérêt est déjà réel en Haïti.

Ministres,
Excellences,
Membres de la société civile,

Ainsi que nous le dit le texte des principes directeurs, « La pauvreté est une grave préoccupation au regard des droits de l'Homme. Elle est à la fois une des causes et une des conséquences de violations des droits de l'Homme et elle crée une situation favorable à d'autres violations ».

Par conséquent, je crois qu'il faut constamment garder à l'esprit le fait que « la pauvreté n'est pas inévitable » et qu'elle « n'est pas une fatalité ». Il ne faut pas non plus stigmatiser, ni discriminer les personnes vivant dans la pauvreté ni les considérer comme responsables de leur situation.

Ces considérations se retrouvent dans le document que je vais vous présenter et inspirent les principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme.

Ministres,
Excellences,
Membres de la société civile,

Ces principes directeurs sont fondés sur l'idée que l'éradication de l'extrême pauvreté « n'est pas seulement un devoir moral mais aussi une obligation juridique en vertu du droit international des droits de l'Homme. Les normes et principes

du droit international des droits de l'Homme devraient jouer un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté et l'orientation de toutes les politiques publiques qui touchent les personnes vivant dans la pauvreté». C'est la raison pour laquelle les efforts pour lutter contre l'extrême pauvreté doivent être menés selon une approche fondée sur les droits de l'Homme.

Les personnes vivant dans la pauvreté doivent faire face à d'énormes difficultés sur les plans géographique, économique, culturel et social lorsqu'elles essaient d'accéder à leurs droits. Elles se retrouvent «à travailler dans des conditions de travail dangereuses, à vivre dans des logements insalubres». Elles ont un accès inégal à la justice en raison de leurs faibles moyens. Elles «vivent dans un cercle vicieux d'impuissance, de stigmatisation, de discrimination, d'exclusion et de privation matérielle».

« Une approche fondée sur les droits de l'Homme fournit un cadre pour éliminer durablement l'extrême pauvreté, étant entendu que les personnes vivant dans cette situation sont à la fois des titulaires de droits et des agents du changement. »

« Les États sont responsables de la réalisation des droits de l'Homme », mais « d'autres acteurs, dont les organisations internationales, les institutions nationales de défense des droits de l'Homme, les organisations de la société civile et les entreprises commerciales », c'est-à-dire nous tous ici réunis, avons « aussi des responsabilités à l'égard des droits des personnes vivant dans la pauvreté ».

Quels sont ces principes qui sont essentiels à une approche fondée sur les droits de l'Homme et qui sont contenus dans le document ? Il s'agit de :

- La dignité et le caractère universel, indivisible, indissociable et interdépendant de tous les droits.
« Les États doivent créer un environnement favorable pour lutter contre la pauvreté et protéger les droits de l'Homme. Les politiques publiques visant à surmonter la pauvreté doivent se fonder sur le respect, la protection et la réalisation

- de tous les droits fondamentaux des personnes vivant dans la pauvreté, sur un pied d'égalité.»
- L'égale jouissance de tous les droits de l'Homme par les personnes vivant dans l'extrême pauvreté.
« Les États doivent veiller à ce que les personnes vivant dans la pauvreté soient égales devant la loi et en vertu de celle-ci et aient droit sans discrimination à l'égale protection et à l'égal bénéfice de la loi. »
 - L'Égalité entre les hommes et les femmes.
« Les femmes sont sureprésentées parmi les pauvres ». « Les États sont également tenus de prendre des mesures pour éliminer les pratiques culturelles et traditionnelles préjudiciables et toutes les autres pratiques qui se fondent sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe, ou sur les rôles stéréotypés des femmes et des hommes. »
 - Les droits de l'enfant.
« Les États doivent respecter et promouvoir les droits des enfants vivant dans la pauvreté, notamment en allouant ou en étoffant les ressources nécessaires aux stratégies et programmes de protection de l'enfance. »
 - La marge d'action et l'autonomie des personnes vivant dans l'extrême pauvreté.
« Les personnes vivant dans la pauvreté doivent être reconnues et traitées comme des agents libres et autonomes. »
 - La participation et l'autonomisation.
« Les États doivent assurer la participation active, libre, éclairée et constructive des personnes vivant dans la pauvreté à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des décisions et des politiques qui les concernent. »
 - La transparence et l'accès à l'information.
« Bien souvent, les personnes vivant dans la pauvreté n'ont pas accès aux informations essentielles concernant les décisions qui ont une incidence sur leur existence. » « Les États

doivent assurer que les personnes vivant dans la pauvreté reçoivent toute l'information nécessaire qui peut les aider à lutter elles-mêmes contre leur situation de pauvreté et se protéger des conséquences de leur situation de pauvreté.»

- Le principe de responsabilité.
« Les personnes en situation de pauvreté ne doivent pas être considérées comme des bénéficiaires » et encore moins des profiteurs. Elles sont titulaires de droits auxquels les décideurs et les agents de l'État en général doivent rendre des comptes.

De ces principes, que je viens de présenter, découlent des exigences en matière de mise en œuvre.

« Les États ont l'obligation, avec effet immédiat, de prendre des mesures en vue de la réalisation pleine et entière des droits économiques, sociaux et culturels et, conformément au droit relatif aux droits de l'Homme, ils doivent en toute circonstance assurer, pour le moins, l'essentiel de tous les droits. Le droit international des droits de l'Homme autorise, en cas de pénurie de ressources et sur une certaine période seulement, la réalisation progressive (et non immédiate) de certains aspects des droits économiques, sociaux et culturels. »

Mais l'extrême pauvreté ne peut pas attendre.

L'État haïtien a ratifié le pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels au début de l'année 2012. Par ce geste fort de sens, l'État s'est donc engagé à remplir cette exigence générale de réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels. Il y a beaucoup à faire pour accélérer la réalisation des droits en dépit des difficultés qui se sont certes amplifiées avec les dégâts des récentes tempêtes.

Un certain nombre d'avancées ont déjà été réalisées. Ainsi, un effort important a été entrepris dans le cadre du programme « 16/6 » pour appuyer le retour à leur quartier d'origine des personnes déplacées depuis le tremblement de terre et la réhabilitation de ces quartiers. Le nombre de personnes

vivant dans les camps est ainsi passé de 1,5 million à 390 000. Je pourrais également citer les initiatives combinées dans le domaine de l'éducation ou les programmes de transferts d'espèces. Finalement, il est également important de noter – tel que l'ont démontré les réponses nationales au passage d'Isaac et de Sandy – que les mécanismes de prévention et de réponse aux catastrophes ont été considérablement renforcés.

Beaucoup reste encore à faire. L'une des exigences spécifiques découlant des principes directeurs est que les États doivent adopter une stratégie nationale globale visant à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le travail mené par Madame Auguste répond justement à cette exigence et j'espère que ce colloque aidera à repenser la stratégie haïtienne de lutte contre la pauvreté en s'assurant qu'elle accorde la priorité aux besoins des personnes vivant dans la pauvreté extrême. Alors que le gouvernement haïtien et ses partenaires s'appêtent à lancer le cadre de coordination de l'aide externe au développement, une véritable opportunité s'ouvre aux décideurs publics et à la société civile pour s'assurer que la réduction de la pauvreté extrême soit aussi une priorité pour les programmes et projets financés par l'aide externe, en ligne droite avec les priorités nationales.

Dans ce cadre, la société civile a un grand rôle à jouer pour observer et faire un plaidoyer efficace au moment de l'élaboration et de l'exécution des politiques publiques et du budget, afin que leurs revendications pour la réalisation des droits économiques, sociaux, et culturels soient prises en compte.

Ministres,
Excellences,
Membres de la société civile,

Vivre dans un état d'extrême pauvreté a un impact important sur la jouissance de tous les droits de l'Homme, ceux-ci étant interdépendants. Après avoir énoncé les principes et les exigences en matière de mise en œuvre, la dernière partie du

document est consacrée à l'influence de l'extrême pauvreté sur les droits en particulier. «Tous les droits de l'Homme – civils, politiques, économiques, sociaux et culturels – s'appliquent aux personnes vivant dans la pauvreté et devraient être exercés par elles.»

« Cette partie fournit des conseils sur la marche à suivre pour faire en sorte que ces droits, dans le cas des personnes vivant dans la pauvreté, soient respectés, protégés et réalisés. » L'État mais aussi tous les acteurs concernés, notamment la société civile, peuvent s'en inspirer lorsqu'ils entreprennent des initiatives pour lutter contre l'extrême pauvreté.

Les conseils portent notamment sur le respect du droit à la vie et à l'intégrité physique, du droit à un niveau de vie suffisant ou encore le respect du droit à un logement suffisant et à la sécurité d'occupation et à l'interdiction des expulsions forcées. Ce dernier droit est particulièrement emblématique dans le contexte haïtien. Les principes directeurs reconnaissent explicitement la menace que pose l'exposition disproportionnée aux catastrophes naturelles pour la vie ou la santé des personnes vivant dans la pauvreté, limitant entre autres leur accès à des conditions de logement suffisantes, les rendant encore plus vulnérables.

Ainsi les principes prescrivent que les États devraient entre autres «accorder la priorité à l'élimination du problème des sans-abri à travers une stratégie nationale... et concevoir et mettre en œuvre des politiques et programmes de réduction de risques liés aux catastrophes». Changez le terme «sans-abri» pour ceux de «déplacés» (tremblement de terre) et de «personnes vivant dans des zones inondées» (Isaac/Sandy) et les principes prennent leur sens pour Haïti.

Vous trouverez dans ce document dont je vous recommande la lecture d'autres conseils qui doivent nous guider dans la réalisation des droits dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté. J'ose espérer qu'ils trouveront leur voie

dans les débats et groupes de travail de ce colloque et bien au-delà dans les politiques publiques qui en découleront.

Je vous remercie pour votre attention et espère que vos débats seront riches et fructueux. Je saisis cette opportunité pour réitérer ma gratitude à Madame la ministre aux Droits humains pour cet espace de dialogue tant nécessaire et je renouvelle mes remerciements pour la disponibilité du Système des Nations unies à la contribution de stratégies de lutte contre la pauvreté extrême. J'ose espérer que ce dialogue entre la société civile, les partenaires internationaux et le gouvernement se poursuivra au-delà de ce colloque. Le succès d'Haïti dans la lutte contre la pauvreté extrême en dépend.

PANEL 2

EXEMPLES ET RECOMMANDATIONS DE L'ÉQUATEUR ET DE L'ARGENTINE

Modéré par M^{me} Marcela Escribano

M. Francisco Enriquez Bermeo, directeur du Programme de protection sociale au ministère de l'Inclusion économique et sociale de l'Équateur a présenté le modèle de protection sociale de l'Équateur dans la lutte contre la pauvreté extrême. En Équateur, durant les dix dernières années, parmi les actions qui ont permis de construire les bases de la lutte contre la pauvreté, on compte l'élaboration et l'exécution de politiques sociales et économiques. Entre 1998 et 1999, l'Équateur a connu une crise sociale et économique qui a appauvri près des trois quarts de la population. Face à une telle situation, différents programmes de protection sociale ont été mis en œuvre, dont le *Bono de Desarrollo Humano* pour les enfants de moins de seize ans, un programme de soins de santé pour les maladies graves, un programme de financement des funérailles, un programme de pension pour les personnes âgées et avec des capacités réduites, *Red de protección solidaria*, et un programme d'assistance en cas d'urgence, *Bono de emergencia*. Ces programmes ont eu un impact positif et ont permis de réduire l'extrême pauvreté. Un élément important est de s'assurer que chaque famille soit intégrée dans un programme de protection jusqu'à ce qu'elle puisse sortir de la pauvreté. En Équateur, tous ces programmes constituent un seul système national

de promotion sociale. Ces politiques ont pu être mises sur pied grâce à l'adoption d'une nouvelle loi constitutionnelle qui garantit la gratuité des services de santé, d'éducation, la retraite universelle, un appui financier en cas de maladies graves et la sécurité sociale.

M^{me} Irma Liliano Paredes de Periotti, sous-secrétaire d'État de Politique alimentaire du ministère de Développement social de l'Argentine, est intervenue sur le thème *Éliminer la pauvreté en Amérique latine et dans la Caraïbe : Le défi du XXI^e siècle*. Dans le cadre de son intervention, M^{me} de Periotti a souligné que toute politique adoptée dans le cadre de la lutte contre la pauvreté doit tenir compte de deux aspects fondamentaux : (i) les droits de chaque individu, et (ii) l'importance de générer un travail qui tient compte de la dignité humaine. L'État haïtien, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, doit rassembler tous les acteurs locaux et mettre en valeur la production haïtienne. Actuellement, il existe un programme de coopération entre le Canada, l'Argentine et le gouvernement haïtien qui tient compte de cet aspect. Il s'agit du programme «Jardin potager». Ce programme emploie 20 techniciens haïtiens parmi les 23 du programme, intègre 76 écoles, 63 organisations, et profite à plus de 90 000 personnes. L'Argentine travaille aussi sur un projet de production agricole à petite échelle avec les paysans ; ce projet inclut en outre un aspect de production animale et d'assainissement.

Dans le cadre des débats, plusieurs questions ont été posées sur les expériences de l'Argentine et de l'Équateur, notamment concernant le choix des bénéficiaires du programme et comment aborder le projet des jardins potagers pour les familles qui ne possèdent pas de terre. Sur ce point, les intervenants ont indiqué que les familles sélectionnées sont les familles les plus vulnérables dans les zones où la terre est disponible. Aussi, le manque de terre a été approché de manière créative (par exemple, capots de voitures non utilisés) pour adapter les espaces existants et créer des espaces additionnels.

LE MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE DE L'ÉQUATEUR DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EXTRÊME

Francisco Enriquez Bermeo

Économiste, directeur de Protection sociale du MIES

NOUVELLE POLITIQUE ET ÉLARGISSEMENT DES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE

L'année 2004 marque un tournant dans la politique nationale, les politiques publiques et particulièrement les politiques sociales. La victoire de Rafael Correa aux élections présidentielles de 2006 et son accession au pouvoir a donné lieu à d'importants changements économiques, sociaux et culturels dans le pays.

Le pays entre dans une période de stabilité politique durant cinq années jusqu'en 2012 laissant derrière dix années d'instabilité au cours desquelles se sont succédé près de dix gouvernements. Cette stabilité permet de renforcer les politiques publiques et les nombreux changements qui y sont apportés.

En 2008, l'Assemblée nationale constituante a approuvé une nouvelle charte constitutionnelle de la République qui introduit des droits économiques et sociaux universels qui marquent fortement la politique sociale au cours des années suivantes et, de ce fait, consolident les politiques de protection sociale par l'élaboration et la mise en place de nouveaux programmes complémentaires.

La nouvelle Constitution énonce non seulement une série de droits économiques et sociaux, et même des droits de la nature, mais établit aussi la création d'un nouveau cadre institutionnel chargé de son application.

La création du Système national d'Inclusion et d'Équité sociale, qui est l'ensemble organisé et coordonné de systèmes, institutions, politiques, normes, programmes et services qui assurent le service, la garantie et l'exigence des droits reconnus dans la Constitution (art. 340), a pour mandat principal de veiller au respect des droits pour lesquels l'État créera des conditions de protection intégrale de ses citoyens tout au long de leur vie en donnant la priorité aux groupes ayant besoin d'une attention particulière (art. 341).

La Constitution stipule également que la sécurité sociale est un droit inaliénable de toutes les personnes, un devoir et une responsabilité de l'État, y compris des personnes qui pratiquent des travaux de maison non rémunérés, des activités agricoles d'autosubsistance, toute forme de travail autonome et de tous ceux-là qui se trouvent en situation de chômage (art. 34). Le système de sécurité sociale est public et universel. Il ne peut pas être privatisé et doit répondre aux besoins essentiels de la population. La protection des besoins se fera à travers la sécurité sociale obligatoire et ses régimes spéciaux et sera guidée par les principes d'obligation, de suffisance, d'intégration, de solidarité et de subsidiarité (art. 367). L'assurance universelle obligatoire couvrira les besoins de santé, maternité, paternité, accidents du travail, retraite, chômage, vieillesse, invalidité, incapacité et mortalité et s'étendra à toute la population urbaine et rurale (art. 369).

La Constitution souligne que les personnes âgées recevront une attention prioritaire et spécialisée dans tous les domaines publics et privés, notamment dans les domaines d'inclusion sociale et économique et la protection contre la violence (art. 36). Il est aussi dit que l'État garantira la retraite universelle à toutes les personnes âgées (art. 37), des politiques de prévention destinées aux personnes handicapées et, conjointement,

tement avec la société et la famille, les mêmes opportunités et l'intégration sociale des personnes handicapées (art. 47).

L'État garantira à toutes les personnes souffrant de maladies catastrophiques ou extrêmement complexes le droit aux soins spécialisés et gratuits à tous les niveaux, de manière opportune et préférentielle (art. 50).

Conformément à la Constitution, le gouvernement du président Correa a initié un processus de consolidation des programmes de protection sociale. D'une part, les transferts mensuels de BDH sont initialement passés de 15 \$ à 30 \$, puis à 35 \$. D'autre part, par le biais du BDH ont été créés des régimes de pension de vieillesse pour les personnes âgées et d'assistance sociale pour les personnes souffrant de 40 % d'incapacités et non couvertes dans les systèmes de sécurité sociale¹. D'autres programmes de protection sociale complémentaires, dénommés Socle de protection sociale, ont également été conçus et mis en œuvre au bénéfice des populations vulnérables non couvertes par la sécurité sociale.

Des programmes tels que le Réseau de protection solidaire, la Couverture de protection familiale, le Bon d'urgence et le Crédit de développement humain, y compris les pensions de retraite et l'assistance sociale mentionnées ci-dessus, sont quelques-uns des programmes complémentaires appliqués durant les cinq dernières années dont plusieurs sont illustrés dans le Graphique suivant.

1 Il existe trois systèmes de sécurité sociale en Équateur, l'IESS qui est la sécurité générale, l'ISSFA qui est la sécurité des Forces armées et l'ISSPOL qui est la sécurité de la Police nationale.

GRAPHIQUE N° 1

- Protection contre la diminution de consommation des ménages en situation de pauvreté (Bon de développement humain).
 - Protection contre la désintégration des capacités humaines et l'obligation de l'éducation et de la santé pour les enfants (coresponsabilité BDH).
 - Protection des ménages à travers un financement destiné aux soins des personnes souffrant de maladies catastrophiques (RPS) non couvertes par la sécurité sociale.
 - Protection des ménages en cas de mortalité du chef de famille (homme ou femme) à travers l'assurance vie et les services funéraires (CPF).
 - Protection des personnes et des ménages touchés par des catastrophes naturelles (Bon d'Urgence).
 - Appui aux entreprises économiques pour leur permettre d'améliorer leurs revenus et l'alimentation familiale (CDH).
-

RÉSEAU DE PROTECTION SOLIDAIRE

Le programme, conçu et appliqué depuis 2008 au sein du PPS-MIES, a pour objectif final le financement du traitement des maladies catastrophiques pour toutes les personnes non couvertes par la sécurité sociale tel qu'énoncé à l'article 50 de la Constitution. Au nombre des maladies catastrophiques se trouvent : les malformations congénitales du cœur et de la valve mitrale, le cancer, l'insuffisance rénale chronique, les transplantations d'organes, les séquelles de brûlures graves, le syndrome Klippel Trenaunay, les malformations vasculo-cérébrales et les anévrisme thoraciques-abdominaux. Jusqu'en juillet 2012, le Réseau de protection solidaire a financé plus de 13 000 soins hospitaliers et dans des centres de santé publics et privés tant en Équateur qu'à l'étranger.

Il s'agit d'un programme de financement de soins de santé (maladies catastrophiques) par des prestataires publics ou privés. Pour les soins dans les hôpitaux publics, le PPS-MIES

finance, selon le traitement de chaque malade, les médicaments et les soins spécialisés qui ne sont pas financés dans les budgets réguliers de ces hôpitaux. Pour les prestataires de soins de santé privés, le PPS-MIES paie la totalité du traitement conformément au Tarif des prestations de soins de santé autorisé par le ministère de la Santé publique (MSP).

Le MSP finance également, par des transferts à l'étranger, les soins des patients se trouvant dans des centres de santé spécialisés en Amérique et en Europe et dont les pathologies ne peuvent pas être soignées dans le pays. Le PPS-MIES est une institution de financement spécialisée dans des transferts en espèces et l'achat de services de tiers, d'où l'efficacité de l'administration du programme.

Le programme Réseau de protection solidaire n'est pas un programme de soins de santé, mais un programme de financement des soins qui s'applique conformément aux politiques et règlements établis par l'entité responsable de la santé, c'est-à-dire le MSP et qui offre un service spécialisé de financement et de transferts aux prestataires. Bien que ce programme ait été efficacement géré pendant près de quatre ans par le PPS-MIES, il est maintenant géré, depuis août de cette année, par le MSP.

COUVERTURE DE PROTECTION FAMILIALE

Il s'agit ici d'un programme dans lequel le PPS-MIES finance l'assurance-vie et les services funéraires en cas de décès des chefs de ménage qui reçoivent le BDH, des personnes âgées et des personnes handicapées qui reçoivent des pensions de retraite et l'assistance sociale. Le montant maximal des services funéraires s'élève à 1 250 \$ et couvre le transfert de la dépouille, la veillée mortuaire, le cercueil, la tombe ou le tombeau tandis que le montant maximal de l'assurance-vie s'élève à 500 \$. Depuis août 2009, le programme a financé plus de 46 000 services funéraires, soit environ 35 % des décès à

l'échelle nationale². Depuis le début du programme, le PPS-MIES souscrit une assurance avec la compagnie nationale « Seguros Sucre » qui lui permet d'offrir une couverture pour ces services à plus de 1 900 000 Équatoriens recevant le BDH et les pensions.

BON D'URGENCE

Il s'agit d'un transfert en espèces servant à protéger les ménages victimes de catastrophes naturelles telles que les inondations, éruptions volcaniques, tremblements de terre, glissements de terrain, etc. Ce plan s'active lorsque le gouvernement fédéral déclare l'état d'urgence dans une zone du territoire national. Ce transfert en espèces, provisoire, consiste à remettre un bon d'un montant de 45 \$, pendant deux mois aux familles identifiées par le Comité d'activation du plan d'urgence (COE) de chaque district comme victimes d'une catastrophe. Le PPS-MIES, par le biais du système financier public et privé, remet les bons, en moins de 48 heures, aux ménages affectés.

Ce programme consiste à éviter une détérioration de la consommation de base des ménages victimes de catastrophes naturelles collectives. D'autres entités du secteur public offrent une assistance sociale complémentaire aux ménages touchés, conformément à leur spécialité, telle que l'hébergement, des rations alimentaires, des victuailles, etc.

CRÉDIT DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Il s'agit davantage ici d'un mécanisme d'avance sur le Bon de développement humain. Ce mécanisme s'étend sur une période d'un ou deux ans en vue de dynamiser l'économie des groupes vulnérables, en injectant des ressources financières leur permettant de renforcer leurs activités productives et économiques existantes ou futures, de créer des emplois, d'augmenter leurs revenus et leur alimentation familiale.

2 La moyenne journalière des soins et des services funéraires est de 43 décès, n'importe où dans le pays.

Depuis sa création en juin 2007, plus de 850 000 crédits ont été octroyés. Cependant, il est très difficile de faire le suivi de chacun de ces crédits en raison du volume des opérations et des faibles montants qui oscillent entre 420 \$ et 840 \$. Il n'est pas non plus certain que les crédits ont été investis dans des activités productives. Un grand nombre a probablement servi à la consommation des familles, comme cela a été justifié et promu, notamment en 2008 lorsque la crise financière des pays riches commençait à avoir des conséquences sur l'économie du pays et risquait de provoquer une récession.

Il existe plusieurs types de crédit, le plus commun étant le crédit individuel qui est en même temps le plus difficile à suivre à cause de sa fragmentation. Toutefois, l'Institut d'économie populaire et solidaire (IEPS) du PPS-MIES fait, depuis quelque temps et avec un certain succès, la promotion d'un crédit de groupe et d'un crédit coopératif³.

SOINS GRATUITS DU CANCER DANS LES HÔPITAUX DE SOLCA⁴

SOLCA est une institution privée, à des fins publiques, financée en grande partie par l'État, initialement par la pré-allocation d'une taxe des transactions de crédit et plus récemment par une allocation budgétaire, étant donné que le gouvernement actuel voudrait éliminer les pré-allocations même quand celles-ci sont liées à l'impôt.

Pour recevoir ce financement de l'État, SOLCA s'est engagée vis-à-vis de l'État et des Équatoriens à offrir des soins

³ Ce crédit consiste à organiser les mères du BDH pour qu'elles entreprennent des activités productives communes. Le succès est relatif bien qu'il y ait d'excellentes expériences en termes de coopération et de rentabilité économique. Sa couverture est cependant assez limitée toutes les fois que l'on considère qu'une coopérative est le produit du tissu social de différentes communautés qui ont des liens culturels, familiaux, ancestraux solides et d'autres, de formation plus récente, qui n'ont pas ces liens et dans lesquelles les possibilités de coopérative sont plus restreintes.

⁴ Ligue contre le cancer.

gratuits à toutes les personnes recevant le BDH, c'est-à-dire toutes celles qui vivent dans des conditions de pauvreté et toutes les personnes âgées ne touchant pas de retraite. Ces personnes ont donc le droit de recevoir des soins gratuits de SOLCA au cas où elles souffriraient d'un cancer.

En plus des programmes de protection sociale complémentaires au BDH, le PPS-MIES a effectué une série de changements dans la gestion des programmes afin d'améliorer la qualité des soins de santé et les systèmes d'information. Avant 2007, le paiement du BDH se faisait dans de très mauvaises conditions en raison des longues files d'attente dans les caisses. Ces files ont nettement diminué ces dernières années grâce à l'introduction de mécanismes de paiement plus modernes tels que l'utilisation de cartes de retrait dans les ATM, de dépôts sur compte et l'utilisation du dernier digit de la carte d'identité les jours de paie dans les caisses. Les systèmes d'information se sont beaucoup améliorés ainsi que les systèmes de communication grâce à un « call center » qui fonctionne depuis quelques mois 24 heures sur 24 et 365 jours par année. Des systèmes de soins essentiels ont été établis et ont servi à améliorer substantiellement la qualité des services. Cette action se révèle indispensable surtout lorsque des programmes, tels que la fourniture de services funéraires, demandent une attention permanente et immédiate partout dans le pays même dans les endroits les plus reculés. Les rendez-vous, via le « call center », en milieux urbains et ruraux, avec des heures précises, sont des démonstrations d'efficacité des soins car ils évitent les temps d'attente non nécessaires des demandeurs du Crédit de développement humain pour des soins de santé.

L'existence de systèmes d'information en ligne permettant de gérer les programmes de transferts mensuels en espèces à près de deux millions de bénéficiaires de BDH et de pensionnaires de l'État, les soins urgents et les services funéraires d'environ 50 décès par jour dans tout le pays, montrent, entre autres choses, la manière dont a été créée au fil des années une institution publique moderne, rapide et efficace.

Le défi de taille des mesures de protection sociale consiste à réduire la pauvreté extrême. Une analyse de l'impact de ces mesures indique que de 2005 à 2010, la pauvreté a diminué en moyenne de 51,6 % à 41,8 % à l'échelle nationale et que la pauvreté extrême est passée de 25,8 % à 16,6 % ; la pauvreté par revenu a diminué pendant la même période de 42,2 % à 32,8 % et la pauvreté extrême de 21,6 % à 13,1 %. Mais, malgré ces progrès, la pauvreté continue d'être élevée dans les zones rurales et accusait, en 2010, un taux de 72,2 % ; dans la population indigène de 77,2 % et dans la population afro de 47,4 %, comme l'illustrent les graphiques suivants⁵.

GRAPHIQUE N° 2

BESOINS DE BASE NON SATISFAITS

Pauvreté BBNS	Extrême BBNS
2005 : 51,6 21,8	2010 : 41,8 16,6

Source: SIISE-MCDS

GRAPHIQUE N° 3

REVENUS

Pauvreté I	Extrême I
2005 : 42,2 21,6	2010 : 32,8 13,1

Source: SIISE-MCDS

⁵ Selon une étude réalisée par SENPLADES sur la mobilité sociale en Équateur en prenant un échantillon de 250 000 personnes dans 128 175 ménages, les quintiles intermédiaires 2, 3 et 4 ont connu des changements positifs en termes d'augmentation de revenus et de mobilité sociale tandis que les ménages composés d'une moyenne d'âge plus élevée ont une plus grande probabilité de diminution de revenus ; 32,63 % des quintiles 1 et 2 sont passés, entre 2003 et 2010, du statut de Non Pauvres au statut de Pauvres, 47,13 % sont restés dans la catégorie de Pauvres et 20,23 % sont passés du quintile 1 au quintile 2.

GRAPHIQUE N° 4

POPULATION PLUS VULNÉRABLE 2010

Zones rurales : 72,2 35,5	Indigènes : 77,2 59,5
Afro : 47,4	

Source: SIISE-MCDS

Note: Il n'existe pas de données pour cette année sur la malnutrition chronique des populations afros.

LA CRÉATION DU SYSTÈME D'INCLUSION ET D'ÉQUITÉ SOCIALE

Au cours des cinq prochaines années, le défi des politiques publiques sociales consistera à créer le Système national d'inclusion et d'équité sociale dont la base, en ce qui a trait aux sous-systèmes d'assurance destinés aux personnes et aux ménages non couverts par la sécurité sociale, sont les programmes de protection sociale, c'est-à-dire les programmes qui, durant les cinq dernières années, ont été créés pour compléter le BDH. Les services faisant partie du Système national d'inclusion et d'équité sociale sont les services sociaux de santé, d'éducation et d'autres soins de santé pour les groupes vulnérables dont les modèles de soins et leurs liens avec les systèmes d'assurance ne sont pas encore définis.

Le graphique suivant montre la manière dont l'auteur conçoit le système.

GRAPHIQUE N° 5

SYSTÈME NATIONAL D'INCLUSION ET D'ÉQUITÉ SOCIALE

I SUBVENTIONS À LA POPULATION EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

PERMANENT	TEMPORAIRE
PROTECTION À LA CONSOMMATION	MÉNAGES PAUVRES
	DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

CDH	CRÉDIT AUX ENTREPRISES	MÉNAGES PAUVRES
Bon d'urgence	Protection à la consommation	Ménages touchés par des catastrophes naturelles
Conditionnalité Ed-Sa/ bourses univ./Crédit/ Formation/AT	Production capacités et opportunités	Enfants/Jeunes

II ASSURANCE NON CONTRIBUTIVE (SUBVENTION)

PENSIONS DE RETRAITE	PERSONNES ÂGÉES	PPS-MIES
PENSIONS D'ASSISTANCE	COTISATIONS ANNUELLES	PPS-MIES MUNICIPALITÉS

III. ASSURANCE SEMI-CONTRIBUTIVE

TRAVAILLEURS AUTONOMES	COMPLÉMENTER AVEC D'AUTRES SERVICES MUNICIPAUX	RECOUVREMENT DES MUNICIPALITÉS
SOCLE DE PROTECTION SOCIALE		
SERVICES FUNÉRAIRES		
ASSURANCE VIE		

IV SÉCURITÉ SOCIALE

SOINS DE SANTÉ	PENSIONS	CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE ET À LA CONSOMMATION
----------------	----------	--

Comme observé dans le graphique ci-dessus, le Système national d'inclusion et d'équité sociale se compose de quatre sous-systèmes décrits ci-dessous.

1. Le sous-système de transferts conditionnels en espèces qui s'adresse aux populations à risque et aux populations

vulnérables en raison de la pauvreté ou d'une catastrophe naturelle. Des allocations temporaires sont allouées à ces ménages et personnes jusqu'à ce qu'ils sortent de leurs conditions. Ce sous-système comprend trois programmes dont deux se rattachant aux transferts en espèces (BDH et Bon d'urgence) et un troisième au crédit, dénommé Crédit de développement humain (CDH). Ces bénéficiaires doivent être affiliés au Système national même s'il s'agit de programmes de soutien pour le temps que dure la situation de vulnérabilité ou de risque. Les utilisateurs de ce sous-système continueront à faire partie des programmes du Socle de protection sociale, même s'ils ne sont plus en situation de pauvreté et ne reçoivent plus de BDH, puisque la Constitution prévoit que tous les Équatoriens ont le droit d'être protégés par le système national. Lorsque ces ménages et personnes ne reçoivent plus de transferts conditionnels en espèces, ils passent d'un des sous-systèmes à un autre en fonction de leurs nouvelles conditions socioéconomiques et de leurs professions. Le Registre social certifie l'entrée ou le passage des ménages en situation de pauvreté de ce sous-système à un autre.

2. Le sous-système d'assurance non contributive auquel doivent accéder tous les Équatoriens non affiliés à aucun des trois instituts de sécurité sociale existants dans le pays qui sont l'IESS, l'ISSFA et l'ISSPOL. Ce sous-système s'applique à tous ceux qui reçoivent des pensions de retraite et une assistance de l'État et qui ont déjà accès aux différents programmes du Socle de protection sociale. Jusqu'en 2013, le PPS-MIES voulait enregistrer toutes les personnes âgées et handicapées qui, indépendamment de leur condition économique, ont droit à une pension de retraite ou d'assistance et à tous les programmes et services du Socle de protection sociale.

3. Le sous-système d'assurance semi-contributive auquel doivent accéder tous les travailleurs autonomes et indépendants non couverts par la sécurité sociale. Ce sous-système s'applique aux travailleurs qui peuvent contribuer à son financement mais qui ont besoin d'un financement complémen-

taire de l'État. Les bénéficiaires de ce sous-système doivent également accéder aux programmes et services du Socle de protection sociale. Vu la fragmentation de ce type de travailleurs, il est indispensable d'inclure dans la gestion de ce sous-système les gouvernements municipaux à cause de leurs nombreux contacts avec ce type de travailleurs. Un parfait exemple de ce qui pourrait être une assurance semi-contributive est la convention signée, il y a quelques mois de cela, entre le PPS-MIES et la municipalité du district métropolitain de Quito dans laquelle la municipalité enregistre les citoyens et touche une cotisation mensuelle des commerçants qui veulent accéder volontairement aux programmes du Socle de protection sociale⁶.

4. Le sous-système de sécurité sociale auquel accèdent tous les Équatoriens qui contribuent mensuellement à son financement et qui leur permet d'avoir accès aux soins de santé, y compris pour les maladies catastrophiques, aux crédits à la consommation, crédits hypothécaires, pensions de retraite et assistance pour les affiliés, les personnes handicapées, entre autres.

⁶ En 2012, la contribution mensuelle des commerçants autonomes de Quito pour avoir accès à ces bénéfices était de 66 centimes collectés par la municipalité et transférés au PPS-MIES pour que ce dernier paie le « Seguros Sucre » pour l'assurance vie et les services funéraires. L'inclusion de ces personnes dans les autres programmes de protection sociale est automatique.

GRAPHIQUE N° 6

SOCLE DE PROTECTION SOCIALE

Assurance vie et services Funéraires	À la mort du titulaire	PPS-MIES Seguros Sucre
Traitement gratuit du cancer	Pour les utilisateurs de BDH et des pensions	SOLCA
Réseau de protection solidaire	Financement de traitement de maladies catastrophiques	MSP
Bon de logement	Acquisition ou réaménagement du logement	MIDUVI
Crédit	CDP Autres lignes de crédit	PPS-MIES-Finances populaires
Accompagnement familial	CNF, Maisons d'accueil, etc.	MIEX, SICS, INFA

Le fonctionnement adéquat du système nécessite de bonnes bases de données dans lesquelles sont enregistrés la totalité des ménages et des personnes afin d'identifier à quel sous-système appartient chaque famille et chaque personne et d'éviter la duplication des subventions, des pensions ou du financement des services. Parallèlement, il est indispensable de développer des mécanismes de paiement et de compensation entre les sous-systèmes.

Le PPS-MIES a développé, au cours de ces dernières années, des sous-systèmes de subventions, d'assurance non contributive et semi-contributive dénommés Socle de protection sociale destinés aux populations en situation de vulnérabilité et de risque ainsi qu'un Réseau de protection solidaire qui est maintenant administré par le MSP.

Les programmes de transferts en espèces tels que le Bon de logement et d'autres doivent faire partie du Socle de protection sociale, indépendamment de l'entité administratrice, car la population bénéficiaire doit être la même et elle doit aussi se trouver dans la base de données des bénéficiaires qui gère

actuellement le BDH qui est en général certifié par le Registre social.

Il faut également compléter les sous-systèmes d'assurance par des actions d'accompagnement des groupes les plus vulnérables, car la pauvreté ne peut pas se réduire uniquement avec des activités de soutien et l'accès aux services de base, mais aussi avec un soutien personnalisé et collectif permettant de changer les paradigmes, les cultures et les comportements qui ne sont pas compatibles avec la perspective de Bien Vivre. À cet effet, la coresponsabilité de l'État, de la société civile et de la communauté représente une alliance stratégique importante pour arriver à ces changements.

Finalement, il convient de réitérer que l'assurance non contributive et semi-contributive ainsi que l'administration des programmes de transferts en espèces temporaires (BDH et Bon d'urgence) tels que les programmes de crédit nécessitent une législation, l'existence d'un fonds permettant de capitaliser des ressources pour les situations d'urgence et d'identifier des sources de financement sûres vu que son objectif final consiste à mitiger le risque et la vulnérabilité.

PANEL 3

ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN HAÏTI

Modéré par M^{me} Daniela Greg

M. Daniel Supplice, ex-ministre des Haïtiens vivant à l'étranger, était le premier intervenant sur ce panel. M. Supplice a rappelé au public l'espoir qu'avaient suscité les Stratégies de réduction de la pauvreté au moment de leur introduction et l'importance accordée à la croissance économique comme voie de sortie de la pauvreté. Par après, il est devenu évident que la croissance économique n'équivalait pas à la lutte contre la pauvreté, étant donné qu'elle avait peu d'impact sur la répartition des richesses. M. Supplice a souligné la nature relationnelle de la pauvreté, qui n'équivaut pas seulement à une insuffisance des choses nécessaires à la vie, l'héritage historique du pays et l'importance de comprendre les mécanismes socio-historiques de l'actualité. Le ministre a aussi relevé le rôle des Haïtiens vivant à l'étranger ainsi que l'importance des fonds envoyés par la diaspora et leur potentiel dans la lutte contre la pauvreté.

Le D^r Alrich Nicolas, ex-coordonnateur de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), a dressé le bilan du DSNCRP 2008-2010 avec l'objectif de tirer des leçons apprises. Le DSNCRP a longtemps été le document de référence de lutte contre la pauvreté au niveau natio-

nal avant d'être remplacé – post-séisme – par un document axé sur la reconstruction. Le DSNCRP a eu plusieurs impacts positifs selon le D^r Nicolas, notamment les réformes que le document a impulsées, l'augmentation de l'assiette fiscale et l'amélioration du taux d'exécution. D'un autre côté, le DSN-CRP était aussi limité par un manque de vision stratégique à long terme, une faible attention aux inégalités et le manque de prise en compte de la protection sociale. Le D^r Nicolas a ensuite fait une analyse de la croissance économique, qui n'a pas été suffisamment forte pour réduire la pauvreté, notamment face à la croissance de la population et la récurrence des catastrophes naturelles menant à une décapitalisation des secteurs productifs. Après le séisme, la croissance a naturellement été plus forte dans la phase de reconstruction. Afin de construire sur cette croissance et assurer une sortie de la pauvreté aux Haïtiens, il s'agira de construire une économie sociale et solidaire à travers une intégration organique de la réduction de la pauvreté et de la protection sociale dans les stratégies de développement. Cela devra se faire à travers un dialogue social entre tous les acteurs concernés et un pacte budgétaire afin d'assurer la durabilité des programmes.

Sa présentation comprend deux parties :

Une première partie où il sera question de faire le bilan du DSNCRP, c'est-à-dire du document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté qui a été, entre 2007 et 2010, le document de référence de l'État haïtien dans sa lutte contre la pauvreté. Dans cette première partie nous analyserons les forces et les faiblesses de la conception et de la mise en œuvre de cette stratégie afin de tirer des leçons utiles pour une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté aujourd'hui.

Dans la seconde partie, une mise en perspective des enjeux liés à la croissance et à la réduction de la pauvreté sera présentée et sur la base de cette présentation un certain nombre de propositions seront faites.

Le troisième panéliste, D^r Kelogue Thérasmé, consultant au Centre national d'information géo-spatiale (CNIGS), est intervenu sur le sujet *Territoires et pauvreté en Haïti : contributions et enjeux de la cartographie*. Le D^r Thérasmé s'est attardé sur la définition de la pauvreté et a souligné l'importance de comprendre le phénomène. Le présentateur a notamment relevé l'importance de l'espace dans la compréhension de la pauvreté et de la cartographie comme support à une approche territoriale. Une visualisation cartographique de la pauvreté permet d'identifier les poches de pauvreté et d'atteindre ainsi une meilleure répartition des services de base à travers un ciblage plus pointu.

La ministre déléguée chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême, M^{me} Marie Carmèle Rose Anne Auguste, est ensuite intervenue pour faire le plaidoyer pour une loi contre l'extrême pauvreté afin de créer des obligations formelles pour la prise en compte des plus pauvres dans les politiques nationales. Faisant référence à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la ministre a souligné l'importance de la dignité humaine et du partage équitable de la croissance économique. M^{me} Auguste a souligné dans ce cadre que la pauvreté n'est pas seulement de nature économique, mais qu'elle est définie par une appartenance à la société en tant que citoyens et citoyennes. Selon le principe de la participation citoyenne, dans le cadre d'une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il est de la responsabilité de tout un chacun de participer activement à la lutte contre la pauvreté et de développer et cultiver un sentiment de solidarité.

Dans le cadre du débat qui suit ces interventions, le public s'est enquis de l'état d'avancement de la préparation de la loi contre l'extrême pauvreté, de son lien avec les programmes de protection sociale qui sont en train d'être mis en œuvre et si cet instrument va assurer la pérennité des acquis du gouvernement Martelly-Lamothe. Les participants ont aussi souhaité savoir si des programmes de transport inclusifs, tels

qu'évoqués dans l'intervention de M. Yves-Robert Jean, ont déjà été mis en place. Les intervenants ont par après donné suite à ces questions: M^{me} Auguste a informé l'assemblée qu'un avant-projet de loi existe, en créole pour assurer une consultation la plus large possible; des « mini » États généraux sont prévus dans ce cadre, tandis que les technicalités juridiques sont en cours d'élaboration par des experts dans le domaine. Un lien sera établi avec les programmes en cours de mise en œuvre et la loi va effectivement assurer la continuité dans la lutte contre la pauvreté extrême. M. Yves Robert Jean a informé qu'un projet assez avancé existe pour les programmes de transport; il a de nouveau souligné la capacité du secteur du transport à réduire la pauvreté. Le D^r Nicolas a ensuite relevé que les pactes social et budgétaire proposés dans son intervention constituent également des outils pour assurer la continuité des politiques de lutte contre la pauvreté au-delà du cycle électoral. Cette session de questions-réponses s'est clôturée sur un débat concernant les investissements, l'attrait de l'économie haïtienne et les bons du trésor comme outil de mobilisation de ressources.

HISTOIRE ET PAUVRETÉ EN HAÏTI

Daniel Supplice

Ex-ministre des Haïtiens vivant à l'étranger

Au début des années 2000, les experts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) se sont rendu compte que les programmes d'aide au développement dans les pays à économie anémiée non performante, malgré l'annulation de leur dette externe dans certains cas, n'ont pas donné les résultats escomptés dans l'application d'une politique strictement économique et financière. Ils ont découvert que la priorité doit être d'abord la lutte contre la pauvreté pour être en phase avec le Millenium Challenge afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Ces institutions lancèrent alors la grande messe des Documents stratégiques de réduction de la pauvreté dans le cadre de l'initiative visant à appuyer les pays connus sous le sigle PPTE (pays pauvre très endetté).

La majorité des gouvernements de ces pays inscrivent la lutte contre la pauvreté dans leur programme d'action gouvernementale, parce qu'elle est une condition *sine qua non* à l'octroi d'aides financières internationales et sa concrétisation passe par l'élaboration d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'innovation de ce programme, par rapport aux programmes d'ajustement structurel classiques, est qu'il doit être élaboré avec la participation de la société

civile locale. Mais, malgré le changement de nom, les institutions de Bretton Woods considèrent encore que la croissance économique est une étape incontournable dans la lutte contre la pauvreté, avec une mention insignifiante sur la répartition des richesses.

Cette mobilisation de la Banque mondiale, du FMI et des autres organismes, dits de développement, sur la problématique de lutte contre la pauvreté a suscité beaucoup d'espoir. Pourtant, de cette « guerre attendrissante » contre la pauvreté, il en ressort que la croissance et la création d'emplois ne sont pas synonymes de lutte contre la pauvreté, si parallèlement et prioritairement on ne questionne pas la répartition de la richesse au niveau national. D'où l'importance de déplacer la question, de comment lutter contre la pauvreté, vers la recherche non seulement de l'origine de cette situation de pauvreté, mais aussi connaître, étudier pour bien comprendre l'ensemble des mécanismes tant locaux qu'internationaux qui, historiquement, ont créé cette situation et aussi appréhender l'ensemble des paramètres, tant locaux qu'internationaux, qui continuent de maintenir un pays comme le nôtre dans cet état de pauvreté, voire de misère.

Les documents stratégiques de réduction de la pauvreté élaborés par de nombreux pays ont pris bien soin de définir la personne pauvre comme celle qui « manque de moyens financiers, matériels, spirituels, intellectuels, mentaux, culturels », autrement dit, qui n'a pas accès à l'emploi, à l'éducation, à un logement décent, aux soins de santé de qualité, etc. *Le Larousse* de son côté, définit la pauvreté comme étant le manque de biens, l'insuffisance des choses nécessaires à la vie et le pauvre est celui qui ne possède rien.

Définir la pauvreté ainsi, comme un état, une chose manquante, ne relève pas que de la rhétorique, c'est plutôt un choix idéologique, l'objectif étant l'exclusion d'une dimension fondamentale de l'analyse de la pauvreté à savoir sa nature relationnelle. Or, la pauvreté n'est-elle pas le produit des rapports sociaux locaux, nationaux et internationaux ? Dans ce

cas, la coordination politique constitue le défi le plus urgent à relever dans toute tentative de réduction de la pauvreté.

Pays riche, pays pauvre!

Certains pays d'Afrique, pourtant pourvus d'or, de diamants, de pétrole, d'uranium que sais-je? continuent à connaître la pauvreté et, dans certains cas, l'extrême pauvreté pendant que dans d'autres régions du globe, des pays à espace limité comme Haïti, sans eau, sans ressources minières, sans pétrole et sans terre arable, non seulement connaissent l'auto-suffisance alimentaire, mais n'ont jamais connu de pauvreté endémique.

Un survol de l'histoire nous démontre qu'il existe une corrélation évidente entre colonisation, esclavage et pauvreté. En effet, il est facilement démontrable, en lisant la carte de la pauvreté mondiale, de voir que la barre de la pauvreté se place presque toujours au sud de l'Équateur. Si certains pays du nord, ont connu, au cours de leur évolution historique, des périodes de vaches maigres, il n'y a que les anciennes colonies qui ont connu ou connaissent toujours la douleur de la faim.

L'Afrique noire est mal partie. Les veines ouvertes de l'Amérique latine. La planète des bidonvilles! Titres évocateurs comme s'il existait un certain déterminisme crucifiant!

Si l'histoire conditionne et façonne notre perception du passé, c'est la politique qui doit tenir compte de cette histoire et proposer à la gestion du présent, la philosophie, la stratégie, les voies et moyens qui détermineront la marche à suivre, qui permettra à ces millions de nos frères et sœurs, qui vivent dans des conditions inhumaines, dans tous les ghettos du monde, de rêver un jour d'avoir une vie simplement normale.

Haïti, pays pauvre!

S'il n'est pas aisé de produire des données exactes sur le montant des fonds envoyés en Haïti par la diaspora au cours de ces dernières années, les sources diverses estiment qu'entre 1998 et 2011 les transferts de devises sont passés de 327 mil-

lions à 1,57 milliard de dollars américains. À la suite au séisme du 12 janvier 2010, les montants ont été estimés à 2,29 milliards, soit 31 % du PIB, quand on inclut les transferts informels. Par contre, pendant la même période, les investissements directs visant la création d'emplois durables ne représentent qu'environ 181 millions de dollars.

La contribution des transferts de la diaspora à l'économie nationale est extrêmement importante, puisqu'elle améliore indéniablement les conditions de vie d'une fraction importante de la population.

Sans aucun doute, toute baisse ou tout arrêt même momentané de ces transferts aurait un impact négatif et contribuerait, dans une large mesure, à l'appauvrissement de la population locale, tandis que, compte tenu du faible taux d'investissement direct, l'augmentation du montant de ces transferts ne participerait pas à la réduction de la pauvreté puisqu'elle n'aide pas à sortir graduellement des ornières du sous-développement chronique.

L'importance de la diaspora dans l'économie haïtienne ne fait aucun doute et les Haïtiens et Haïtiennes de l'extérieur jouent un rôle déterminant dans la vie en Haïti mais, à moins de comprendre les mécanismes socio-historiques qui ont généré et qui continuent à alimenter ce phénomène, on restera condamné à rêver du passage de la misère à la pauvreté à grand coup d'aide humanitaire, à forte présence d'ONG.

Vouloir réduire la pauvreté est une réflexion louable et responsable, mais la simple volonté de réduire la pauvreté transgénérationnelle, qui sévit en Haïti, ne suffit pas. En organisant ce colloque, le gouvernement Martelly-Lamothe indique clairement sa volonté inébranlable de créer l'espoir en permettant à tous les enfants d'avoir accès à une éducation de qualité, outil indispensable pour un lendemain meilleur, dans une société juste, sans corruption et dans un environnement physique contrôlé.

Quant à la diaspora haïtienne, nous ne ratons jamais l'occasion de saluer son courage et son attachement viscéral au pays, puisqu'elle continue, malgré ses propres déboires, à soutenir Haïti dans sa lutte contre la pauvreté.

Nous félicitons Marie Carmèle Rose Anne Auguste notre collègue, ministre déléguée, chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce colloque et de nous avoir permis d'exposer notre point de vue.

La pauvreté n'est ni une fatalité ni une condamnation. Elle n'est pas non plus un problème économique, c'est la conséquence d'une histoire mal gérée et le produit de politiques inadaptées.

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN HAÏTI

D^r Alrich Nicolas

ONPES

Comme vous le savez déjà, le DNSCRP a été élaboré en 2007 et a servi entre 2007 et 2010 comme document d'orientation des politiques publiques visant la croissance et la réduction de la pauvreté. Ce document a été adopté par l'État haïtien dans le cadre de l'initiative PPTE, d'annulation de dettes d'Haïti et de mise à disposition des ressources issues de cette annulation au service de la lutte contre la pauvreté. La mise en œuvre de cette stratégie s'étalait sur trois ans et après son évaluation, un document de seconde génération devait être adopté. Cela n'a pu être fait pour les raisons que nous savons. En effet, le séisme du 12 janvier par son ampleur mettait une fin à cet exercice d'élaboration d'un document de stratégie sur la reconstruction du pays. Nous y reviendrons.

Quel bilan peut-on faire du DNSCRP et quels ont été les facteurs positifs et négatifs qui ont influencé la mise en œuvre de cette stratégie ainsi que la situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le pays ?

Tout d'abord, les points forts du DNSCRP :

- une augmentation des ressources financières destinées à la réduction de la pauvreté à travers l'initiative PPTE ;

- une augmentation de la capacité de l'État à élargir l'assiette fiscale et à mobiliser des recettes internes, les organismes de perception ayant engagé des réformes importantes en vue de l'amélioration de leur efficacité;
- une amélioration du taux d'exécution de l'administration centrale, en ce qui concerne les ressources allouées à la réduction de la pauvreté.

Maintenant, quelles ont été les faiblesses du DSNCRP? Tout d'abord au niveau de la conception de la stratégie :

- on peut dire premièrement que cette stratégie n'a pas été associée à une vision à long terme du développement du pays ni à une claire définition de la dynamique de croissance;
- la question des inégalités et de leur poids dans la reproduction de la pauvreté extrême n'a pas été abordée.
- la problématique de la protection sociale c'est-à-dire la nécessité d'une attention soutenue aux groupes très vulnérables n'a pas été intégrée dans le DSNCRP, bien qu'au cours des trois ans de mise en œuvre de cette stratégie, les dépenses sociales n'ont cessé d'augmenter entre autres à cause des chocs causés par la récurrence des catastrophes et désastres naturels.

Mentionnons une faiblesse majeure de la stratégie: les taux de croissance durant la période n'ont pas été assez forts pour contribuer à la réduction de la pauvreté, bien qu'il faille dire que le pays n'avait pas connu depuis très longtemps de taux de croissance positif et que le DSNCRP a rendu possible la réalisation de taux de croissance de plus de 2 % en moyenne sur la période de mise en œuvre de la stratégie.

Nous avons appris deux grandes leçons de la mise en œuvre du DSNCRP :

- Un taux de croissance plus faible que le taux de croissance de la population
- L'affaiblissement ou l'effacement de la croissance réalisée du fait de la récurrence de catastrophes naturelles. Nous avons

eu en effet dans la période de mise en œuvre du DSNCRP trois cyclones et le grand choc du 12 janvier.

Ces deux grands facteurs placent le pays dans un cycle propice à l'expression de la pauvreté :

Concernant le premier, la croissance de la population, on peut dire que la répartition des fruits d'une éventuelle croissance se révèle assez difficile étant donné l'augmentation du nombre de personnes sur lesquelles cette croissance doit se répartir, sans oublier la pression exercée par cette croissance de la population sur les infrastructures de base, sur les ressources naturelles et sur l'environnement en général.

Le deuxième facteur est encore plus terrible puisqu'il a la capacité d'annihiler tous les efforts de croissance. Le pays entre ainsi dans un cercle vicieux, le piège des catastrophes naturelles. Des efforts sont déployés pour obtenir une croissance forte, mais un cyclone, un ouragan, une trop forte pluie qui dure trop longtemps est capable de détruire tous nos efforts. Il se produit, comme on l'a vu avec le séisme du 12 janvier et dernièrement avec la tempête Sandy, une chute du PIB, un recul de l'économie et une augmentation de la pauvreté qui se traduit par une décapitalisation des pauvres, mais aussi – et cela est très important – une décapitalisation des secteurs productifs.

Revenons aux effets du séisme : le séisme nous a imposé la question de la reconstruction. Comment établir dès lors le lien entre reconstruction et réduction de la pauvreté ? Vous convenez avec moi que dans un contexte de reconstruction, le taux de croissance à réaliser doit être plus important qu'en situation normale, cela d'autant plus que le séisme et les désastres naturels qui l'ont suivi ont rendu encore plus aigu l'état de pauvreté de la population.

La stratégie est de promouvoir une croissance forte par l'attrait au pays d'investissements externes, un renforcement des mécanismes de génération de richesse et de création d'emplois. Alors que dans la phase antérieure, nous avons entre

2007 et 2010 une stratégie de lutte contre la pauvreté sans connexion avec une vision à long terme du développement, nous adoptons aujourd'hui une stratégie de reconstruction sans une intégration vraiment organique des objectifs de pauvreté, prudence due au fait que l'expérience du DSNCRP nous a montré qu'il n'y a pas eu une relation entre la croissance réalisée dans la période et la réduction de la pauvreté. La stratégie de ne pas attendre que la croissance vienne automatiquement permettre la réduction du taux de pauvreté, puisque cela peut être qu'elle ne soit ni assez forte ni suffisamment redistributive, et de canaliser des ressources financières vers la réduction de la pauvreté extrême est une stratégie qui diffère de celle du DSNCRP.

La mise en place de programmes de transfert d'espèces conditionnés et non-conditionnés en faveur des populations les plus vulnérables, aux mères de familles, étudiants et écoliers, l'assistance alimentaire, l'éducation gratuite, l'appui à la relance de l'économie familiale, sont autant d'initiatives qui viennent étendre le périmètre de protection sociale dans le pays. En effet, alors que les autres pays de la région ont introduit depuis un temps déjà ces programmes sociaux en faveur des groupes les plus vulnérables, Haïti était encore à la traîne.

Ces programmes ont pour effet d'inclure les couches les plus vulnérables de la société dans une dynamique de protection sociale basée sur un système non contributif. En insistant sur la nécessité de lier ces programmes à la relance de la production locale (distribution de kits, de paniers de solidarité dont la composante est faite de produits locaux), ce segment de protection sociale destiné aux plus vulnérables peut contribuer à la création d'un marché captif pour les produits agricoles. En facilitant la génération de revenus dans ces quartiers, ils peuvent déboucher sur des stratégies porteuses de sortie de la pauvreté extrême. À moyen terme, les conditions de l'émergence d'une économie sociale et solidaire devaient être réalisées.

Il y a lieu de penser aussi à la formation d'un secteur social élargi au développement de métiers liés à ces programmes : dans le monitoring des programmes, l'analyse de leurs incidences économiques et sociales, leur encadrement. Tout cela pourrait déboucher sur la formation d'un segment du marché de travail qui pourrait attirer des jeunes diplômés et contribuer ainsi à la réduction du chômage dans cette catégorie.

Certaines questions se posent toutefois :

- Comment assurer la durabilité financière des programmes eu égard à leur financement ?
- Comment assurer que les populations qui bénéficient aujourd'hui de ces programmes se sortiront à coup sûr de la pauvreté ?

Ces questions renvoient à une problématique importante : compte tenu du fait qu'un poids assez considérable des dépenses liées au financement de ces programmes est assuré actuellement par l'aide et la solidarité internationales, la société haïtienne devra se poser cette grande question :

Quel est l'effort à déployer par la société haïtienne et quel est le prix à payer pour réduire substantiellement la pauvreté extrême dans notre pays ? Comment construire une solidarité nationale autour de cet objectif et engager tout le monde dans cette bataille ?

La réponse à cette question exige la mise en place d'un pacte de protection sociale sur la base d'un dialogue citoyen et inclusif, un dialogue qui intègre les agences sociales de l'État, la société civile et le parlement. Elle sous-entend aussi un dialogue politique sur la nécessité de la mise en place d'une protection sociale financée par le budget national (sans exclure naturellement l'aide étrangère), donc des subventions au profit des couches de la population qui ne peuvent cotiser. Cela nécessite aussi un pacte budgétaire afin d'assurer la durabilité des programmes dans le temps. Cela représenterait un vaste chantier qui réclamerait l'engagement de toutes les composantes de la société.

Une relation organique devrait être construite entre le segment contributif du système et le segment non contributif. Le premier est alimenté par la croissance, une dynamique de création d'emplois, d'intégration du secteur informel et passe par une modernisation et consolidation du système formel contributif. Plus la croissance est forte, plus on a de chance que ce secteur contributif soit fort et plus grande est la disponibilité de la part des citoyens de financer le système non contributif. Cette croissance sera d'autant plus forte si nous arrivons à une claire définition des moteurs de la croissance et à lever les déficits structurels qui empêchent la réalisation de taux de croissance forts, par exemple la grande faiblesse de l'appareil productif, la faiblesse des stocks d'équipement et de capital physique, la grande faiblesse du capital humain (faible qualification de la main-d'œuvre), la faiblesse des infrastructures productives (routes, transport, énergie, communication).

Ces deux chantiers, une croissance robuste, accélérée et la mise en place d'un système de protection sociale intégrant le contributif et le non contributif, sont importants dans la lutte contre la pauvreté extrême.

La construction d'une solidarité nationale forte, l'éveil d'une prise de conscience du poids des inégalités dans la reproduction de la pauvreté, la compréhension que la mise en place d'un système de protection sociale en faveur des pauvres est un investissement dans l'avenir du pays, dans la cohésion et la paix sociale et dans l'intégration de capacités qui, du fait de la pauvreté, sont aujourd'hui exclues socialement et économiquement est la voie à prendre pour que notre pays sorte de la crise économique, de son sous-développement et gagne la bataille contre la pauvreté extrême.

Je vous remercie de votre attention.

TERRITOIRES ET PAUVRETÉ EN HAÏTI : CONTRIBUTIONS ET ENJEUX DE LA CARTOGRAPHIE

Kelogue Therasme

CNIGS

INTRODUCTION

Permettez-moi de féliciter la ministre chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême pour l'organisation de cet important colloque nous réunissant tous en ce jour pour « Penser » et, je ne sais pas, peut-être pour « Lutter » ensemble « contre la pauvreté extrême en Haïti ». Je remercie aussi la Direction du CNIGS qui m'a invité à prendre la parole à cet important colloque. Il n'est pas chose facile de parler de pauvreté dans une société fondée sur l'inégalité des chances, marquée par une distribution socio-spatiale non équilibrée des ressources. Notons aussi que j'ai l'entière responsabilité de ma communication, mes points de vue ne sont pas du CNIGS.

Eu égard au thème du colloque et aussi de la séance *Enjeux et perspectives de la lutte contre la pauvreté*, mon propos va être centré sur la place et les enjeux de la cartographie comme outil dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Mesdames, Messieurs, mon intervention s'adresse plus particulièrement aux politiciens et politiciennes intéressés à la réduction, voire l'éradication de la pauvreté, aux acteurs du développement, à ceux et celles qui se sont engagés ou qui souhaitent s'engager dans le combat pour l'amélioration des

conditions de vie des citoyens et des familles des couches les plus défavorisées de ce pays.

Nous aborderons brièvement l'histoire de la cartographie de la pauvreté en Haïti et soulignerons la limite des expériences réalisées. Ceux et celles qui aiment tourner la tête pour regarder en arrière, parleront plutôt des origines de la pauvreté en Haïti, des luttes antérieurement menées contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'ici et d'ailleurs. En fait, ce sont des thématiques tout aussi importantes à explorer afin de mettre en lumière les stratégies qui n'ont pas été trop efficaces et de formuler des approches novatrices, gagnantes.

TERRITOIRE, PAUVRETÉ ET PRÉCARISATION

Dans une perspective pragmatique, la pauvreté extrême est caractérisée par une situation de privation, de chronicité portant atteinte à la capacité de se maintenir en santé et de se projeter dans le futur :

- l'absence soutenue d'une source de revenu garanti (précarité économique, incertitude sur le lendemain) ;
- une alimentation inadéquate, et non pas forcément de l'insécurité alimentaire ;
- l'inaccessibilité à un milieu de vie sain – c'est-à-dire la question de la qualité du logement et de l'assainissement du milieu. Les municipalités doivent prendre leur place dans la lutte contre la pauvreté en s'engageant fermement dans le maintien d'un environnement sain sur leur territoire et dans l'équipement des quartiers en services de proximité. Chaque collectivité territoriale doit pouvoir jouer pleinement son rôle envers leurs citoyens.

Les territoires à leur origine n'étaient pas des espaces de précarité. La précarisation des territoires, des milieux de vie est l'objectivation de la pauvreté. Elle peut être aussi l'exclusion socio-spatiale de ceux et de celles qui sont dans la pauvreté financière, par exemple, l'émergence d'espaces résidentiels, non planifiée, donc sans forme, sans équipements urbains.

Sur ce point, on peut distinguer deux lignes de pensées dominantes : d'un côté, nous avons la thèse de l'auto-ségrégation résidentielle. Autrement dit, les familles ont fait le choix d'habiter des territoires selon le lien qu'elles estiment pouvoir développer les uns avec les autres, selon les rapports de voisinage ou de proximité qu'elles souhaitent entretenir. Le sentiment d'inconfort pour des catégories sociales assez distancées (proximité sociale) de cohabiter (proximité spatiale) tient une place importante dans la création des poches de pauvreté. Dans le contexte haïtien, cette thèse oublie ceux et celles des classes défavorisées qui travaillent à divers titres (aide-ménagère / servante, garçon à tout faire, garçon lakou, etc.) aux domiciles des familles aisées. Ils sont de plus en plus nombreux à manger, demeurer chez leur patron.

Deuxièmement, cette thèse ne tient pas compte de la répartition non proportionnée des services de base entre les différents quartiers résidentiels. Prenons en exemple les différents quartiers de la région métropolitaine de Port-au-Prince, de la ville du Cap-Haïtien ou des Cayes. On n'a pas besoin d'être un expert pour voir que certains sont mieux desservis que d'autres. C'est ce qui fait la force de la deuxième thèse, mettant plutôt en cause la capacité à payer pour les services de proximité et les équipements collectifs. Les familles à faible revenu n'ont pas choisi volontiers d'habiter les uns à côté des autres dans les zones d'habitat précaire, elles sont plutôt exclues, tenues à l'écart par les mécanismes du marché de l'immobilier. La territorialisation de la pauvreté est dans cette perspective une construction du marché, lequel définit des classes, catégories et exclus.

La santé de l'environnement et la qualité du milieu de vie a un poids déterminant dans la qualité de vie des citoyens et des citoyennes. L'investissement dans l'amélioration (le drainage, la gestion des eaux usées et la collecte des déchets) des espaces collectifs et des espaces domestiques peut significativement aider à réduire le niveau de la pauvreté. Dans les pays où existe une pratique d'aménagement et de planification

urbaine, l'État, plus précisément, les municipalités adoptent des politiques de mixité sociale pour contrer l'exclusion socio-spatiale, la mise à distance des familles défavorisées.

LA CARTOGRAPHIE COMME SUPPORT DE L'APPROCHE TERRITORIALE POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La cartographie est un outil de plus en plus sollicité et mobilisé dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Étant un outil, la carte de pauvreté s'inscrit normalement dans une démarche d'éradication de la pauvreté. Actuellement, de nombreux pays ont conçu des cartes de pauvreté : Bolivie, Panama, Nicaragua, Guatemala, Brésil, Mexique, Zambie, Tanzanie, Kenya, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Ouganda, Albanie, Bulgarie, Kirghizstan, Sri Lanka, Népal, Cambodge, Vietnam, Thaïlande, Laos, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines et Chine. D'une part, pour visualiser la précarisation des territoires dans une perspective de justice spatiale, c'est-à-dire pour arriver à une meilleure répartition des services de base et des équipements collectifs (sécurité, voirie, eau et assainissement), d'autre part, pour mieux cibler et localiser ceux et celles devant bénéficier directement des mesures contre la pauvreté et l'exclusion.

L'approche territoriale doit constituer un pilier dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le message pour vous aujourd'hui, c'est que territoire et pauvreté sont étroitement liés. Aussi, une approche territoriale est-elle fortement appropriée comme stratégie de lutte. Dans ce cas, les territoires de la pauvreté sont connus et, en effet, les acteurs locaux ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la défavorisation des poches de pauvreté sur leur territoire. Dans la province du Québec, Canada, l'approche territoriale constitue l'ancrage de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle permet surtout d'impliquer les habitants et de mobiliser les acteurs du territoire autour d'une problématique locale et, surtout, elle

permet d'éviter de se lancer dans la résolution de problèmes individuels.

Si la pauvreté est invisible, éparpillée, dispersée dans l'espace, il devient plus compliqué de cerner les cibles de la lutte contre la pauvreté. La cartographie ne permettra pas dans ce cas de localiser les populations ciblées. Là, le gouvernement aura besoin de systèmes d'informations assez complexes et robustes pour pouvoir identifier les citoyens et les citoyennes réellement dans le besoin d'assistance.

MÉTHODES DE CARTOGRAPHIE DE LA PAUVRETÉ

Étant un phénomène multidimensionnel et à géographie variable, ne se manifestant pas toujours de la même manière d'une région à l'autre, cartographier la pauvreté requiert des informations habituellement de diverses sources :

- des données de recensement de la population et du logement ;
- des données administratives ;
- des données d'enquêtes et autres.

Il existe une diversité de méthodes allant d'approche participative aux méthodes économétriques les plus avancées. Certains aspects sont importants dans la démarche de cartographie de la pauvreté :

- le but de la carte ;
- la disponibilité des données ;
- l'unité d'observation échelle ou de la communauté (SDE ou quartier) ;
- la lisibilité des cartes et la capacité analytique.

Cela étant dit, parlons maintenant de la cartographie de la pauvreté en Haïti.

LA CARTOGRAPHIE DE LA PAUVRETÉ D'ICI ET D'AILLEURS

La cartographie de la pauvreté ne date pas d'hier contrairement à ce que l'on peut croire. Charles Booth (1840-1916), sociologue et militant anglais, est le pionnier de la cartographie

comme outil d'analyse de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il a étudié à la fin du XIX^e siècle (1886-1903) la répartition spatiale de la pauvreté et de la richesse à Londres. Comme indiqué sur cette carte, Booth a cartographié à micro-échelle le niveau de pauvreté et de richesse des rues de Londres.

La Bolivie a réalisé sa première carte de pauvreté en 1995 à partir des données de recensement de 1992. Cette carte a été mise à jour au recensement suivant de 2001. Étant basée sur la municipalité comme unité territoriale, cette carte permet de déceler les disparités régionales et inter-municipales des conditions de vie.

Cependant, cette échelle géographique intermédiaire nous dissimule une information importante, qui est le niveau de concentration géographique des services au niveau de la commune. Voyons cette carte de pauvreté de la ville de New York. On y voit clairement les quartiers où 50 % des ménages gagnent moins de 25 000 \$. On y voit sur la deuxième carte les quartiers qui ont le plus de personnes vivant dans la pauvreté. La cartographie de la pauvreté est plus efficace à l'échelle communautaire, c'est-à-dire des quartiers ou des villages.

En Haïti, la première expérience de cartographie de la pauvreté a été celle de la planification et de la coopération externe, lancée au début des années 2000. À ce jour, deux versions sont publiées : une version améliorée de 2004 et une version préliminaire en 2002.

Ce qui est intéressant dans le rapport présentant les résultats est que les auteurs de la carte sont bien conscients des limites en mentionnant que « la lutte contre la pauvreté nécessite d'être menée à plusieurs échelons territoriaux : local, communal, départemental, national » (2004, p. 21). Un peu plus loin, il est écrit justement que « la réalisation de la carte de pauvreté à l'échelle de la commune a le désavantage de masquer le ciblage des petites unités à l'intérieur d'une commune qui ont une faiblesse caractérisée en terme d'accès aux services sociaux de base » (2004, p. 25).

Il est important de faire remarquer que la carte de pauvreté de 2004 du MPCE est basée uniquement sur quatre thématiques : la santé, l'éducation, l'eau courante et l'assainissement. Il manquait des données cruciales sur les trois principales dimensions de la pauvreté extrême : le revenu des ménages, l'alimentation et le logement. Les instances compétentes sur ces thématiques doivent travailler pour rendre ces données disponibles et accessibles comme contribution à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- Pour la carte de synthèse, un poids similaire est attribué à chaque type de services (2004, p. 32). Or, selon la perception des acteurs, de ceux et celles qui expérimentent la pauvreté, on sait bien que ce n'est pas le cas. Ne pas avoir dormi convenablement, par exemple, n'a pas le même sens ni la même importance que ne pas manger.
- La qualité des services doit être mieux prise en considération et incorporée dans les données utilisées.
- Une cartographie de la pauvreté qui n'aborde pas la question de la capacité à payer des ménages pour les services, qui ne renseigne pas sur le taux de chômage et le niveau d'employabilité des résidents est un projet incomplet, pour ne pas dire qui rate sa cible.
- Il faut les points de localisation des services de base, essentiels pour pouvoir bien jauger les différences d'accessibilité géographique. Les services peuvent bien se concentrer dans un secteur géographique donné. Comme c'est le cas des écoles les mieux citées de la région métropolitaine de Port-au-Prince.

ANALYSE ET CONCLUSION

En somme, la carte de pauvreté doit permettre de visualiser la distribution spatiale des familles défavorisées, déceler les territoires de la pauvreté là où elle se territorialise. Elle doit mettre en lumière les poches, les îlots de pauvreté, les territoires de la précarité. C'est pourquoi il faut choisir parmi les multiples méthodes, parmi les différentes unités d'observation, parmi les

échelles possibles, celles qui permettent de localiser le mieux les territoires de précarité, les poches de pauvreté. Cette poche peut être large, grosse comme Port-au-Prince ou de la taille de Terre rouge au pied de Morne Calvaire.

L'échelle territoriale (SDE, quartier, municipalité, département) détermine la précision de la carte. Dans l'exercice de cartographie, il incombe de prêter attention aux variations inter et intra-territoriales des indicateurs de la pauvreté. Par exemple, l'écart entre le revenu moyen des ménages d'une municipalité et la moyenne nationale ou départementale peut être très faible, alors que les disparités parmi les quartiers peuvent être très élevées. On a donc intérêt à utiliser des unités micro-territoriales par exemple les SDE.

Rappelons que la proximité (en termes de marché) est un élément déterminant dans l'accessibilité des services de base. Cela veut dire quoi? La cartographie de la pauvreté à partir d'un indice synthétique donne une vision trop limitée de la réalité, pour aider à formuler des stratégies et des actions efficaces. Des cartes thématiques, sectorielles pour chacune de ses dimensions monétaires, sociales et structurelles accompagnent la carte synthétique. Ainsi, on facilitera le choix des secteurs et des acteurs à mobiliser. On doit concevoir des cartes qui sont utiles, mobilisables par tous les acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour finir, notons que la carte de pauvreté est un outil complémentaire, devant être accompagnée de données descriptives synthétisées sous formes tabulaire, graphique ou même narrative :

- être sans emploi
- être sans revenu
- avoir un revenu trop faible

SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

L'un des problèmes auxquels font face les projets de cartographie de la pauvreté est l'accès aux informations. Dans ce sens,

pour avoir une cartographie plus précise, d'abord il va falloir des actions pour rendre accessibles les données disponibles et géo-référencer à l'échelle communautaire (SDE, quartier, village) celles informant sur la pauvreté des ménages. Pensons par exemple aux résultats de recensement et de l'habitat, et des enquêtes ECVM et EBCM réalisées par l'IHSI.

- La cartographie doit être un processus conscient c'est-à-dire on pense aux impacts positifs et négatifs de l'exercice
- En Haïti, la pauvreté, le manque de logement, le chômage, la précarité des quartiers, les problèmes de santé de l'environnement urbain sont des phénomènes de masse. La pauvreté est visible. Elle fait la ville et ses quartiers. Les pauvres donnent eux-mêmes une réponse au mécanisme d'exclusion du marché. Ils constituent eux-mêmes leur territoire. La pauvreté investit les espaces interstitiels des quartiers planifiés, ainsi étouffe les espaces d'exclusion. La pauvreté est partout, même chez les riches familles, de pauvres gens côtoient l'autre. La cartographie n'est donc pas dans un tel cas un outil nécessaire pour cibler les couches défavorisées. Par contre, elle peut être utile pour comparer les territoires en termes de dotations, pour sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les meilleures cartes de pauvreté sont celles conçues à la plus petite échelle possible. Une cartographie efficace de la pauvreté est fondée sur une bonne typologie de la pauvreté. Il y a un besoin de comprendre l'évolution temporelle et spatiale du phénomène. Les pauvres ne subissent pas seuls les coûts de la pauvreté, l'éradication de la pauvreté doit être une affaire de tous les acteurs de la société, de toutes les institutions. La pauvreté est un phénomène de masse, plusieurs types se sont accumulés dans le temps : chômage, nutrition, logement, risque et désastre, assainissement, choléra, la liste est bien longue.
- Plus longtemps on reste dans la pauvreté, plus difficile il sera de s'en tirer.

Merci beaucoup et bonne continuation !

POURQUOI HAÏTI A-T-ELLE BESOIN D'UNE LOI CONTRE LA PAUVRETÉ EXTRÊME ?

Marie Carmèle Rose Anne Auguste

Ministre déléguée chargée des Droits humains et de la Lutte contre
la pauvreté extrême

Mesdames, Messieurs,

Je me réjouis de vous avoir à l'écoute de cet exposé que je m'appête à vous livrer autour de la question suivante : pourquoi Haïti aurait-elle besoin d'une loi contre la pauvreté extrême ? En effet, dans la recherche des voies possibles de sortie de ce cycle d'abjecte pauvreté dans laquelle se débat le pays, il m'a été donné, à l'instigation du gouvernement, d'identifier les nécessités auxquelles il conviendrait de répondre pour que l'État soit mieux outillé dans sa lutte contre la pauvreté extrême. J'en suis alors venue, au-delà du cadre référentiel des conventions internationales, à déterminer l'utilité de disposer d'un instrument légal au niveau national qui pourrait être mis à contribution dans la bataille engagée contre la précarité et la misère.

Mon exposé poursuit aujourd'hui un double objectif : établir d'une part une obligation beaucoup plus formelle pour l'État haïtien d'une prise en charge des catégories les plus faibles, et d'autre part, interpeller, à l'occasion de ce colloque, les postes de commande de la réflexion scientifique sur le phénomène afin de solliciter la plus grande adhésion possible à cette proposition.

Cela dit, mon propos se démarquera volontiers de toute théorisation, en évitant de prêter le flanc à des hypothèses d'école ou à des argumentations qui renvoient à la juridicité ou au constitutionnalisme. Il est construit autour de deux axes de réflexion, à savoir un état des lieux des instruments légaux au service de la lutte contre la pauvreté assorti de recommandations, et des considérations justifiant l'opportunité et la portée de la loi contre la pauvreté.

De ma position de ministre déléguée chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême, j'ai pu au terme d'une analyse diagnostique, prendre la mesure d'un certain nombre de distorsions et de carences exaspérantes dans l'exercice du rôle des dirigeants de l'État, en ce qui a trait notamment à la définition et à la garantie du minimum vital pour la population au nom du respect de ses droits fondamentaux en référence aux conventions internationales auxquelles Haïti est partie. J'ai fait, en l'occurrence, le constat que depuis déjà de nombreuses décennies, les conventions internationales ont toujours résonné à l'entendement des dirigeants de l'État comme des déclarations d'intentions humanistes dénuées de tout effet véritable sur leur volonté de promouvoir les droits économiques et sociaux dont le respect contribue à réduire l'extrême pauvreté.

Notre société évolue, avec en son sein une pauvreté d'une densité de plus en plus alarmante, dans la mesure où l'écart entre le revenu moyen des ménages pauvres et le seuil de pauvreté ne cesse de se creuser dangereusement.

Néanmoins, l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dispose en toutes lettres que : « Tous les êtres humains naissent égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Si nous naissons tous et toutes égaux, égales en droit et que la pauvreté porte atteinte, pour une partie de nous, à ces droits pourtant indissociables et inviolables selon la Déclaration de

Vienne de 1992, alors nous avons le devoir d'agir solidairement, pour éliminer cette violence. À cet égard, l'avenir de l'humanité ne peut que faire appel à ce qu'il y a de meilleur en nous, à ce qui nous fait accéder progressivement à ce surplus de conscience qui transcende généreusement la loi du plus fort pour rendre possible à toute une société de cheminer ensemble vers le progrès.

La pauvreté dont il est question ici n'est pas seulement économique. Elle pose le problème de l'appartenance à sa propre société. Elle pose à chacun et à chacune de nous une question de conscience fondamentale en tant que citoyen et citoyenne. Acceptons-nous de reléguer ainsi des centaines de milliers de personnes en dehors de la vie commune, dans des conditions de vie décidées pour elles par d'autres, au mépris de leur propre dignité?

Conformément aux principes énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié par l'État haïtien, établit clairement que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix.

À ce compte, il devient urgent de repenser la nature des rapports d'assistance qui nous lient aux pauvres de notre société, au risque de ne jamais pouvoir accéder à la paix sociale qui se veut le ferment de toute croissance économique maîtrisée.

Pour appuyer mon assertion, je souligne que la pauvreté et l'exclusion sociale constituent des contraintes majeures à la protection et au respect de la dignité humaine. Leurs effets freinent le développement économique et social de la société haïtienne et menacent sa cohésion et son équilibre.

Dans le prolongement de la démarche de l'actuelle administration consistant à construire un État de droit plus social dans son fondement et plus solidaire dans son fonctionne-

ment, qu'est-ce qui justifierait la nécessité pour Haïti de disposer d'une loi contre l'extrême pauvreté?

Disons d'emblée qu'en dehors de la diversité de ses représentations collectives, la pauvreté est vécue en Haïti comme une endémie majeure dont le degré de diffusion à l'intérieur du corps social témoigne de l'effritement accéléré des moyens de subsistance.

La palette des mesures à mettre en avant pour que cette tendance décélère passe, entre autres, par l'établissement d'un dispositif légal et institutionnel découlant de l'application d'une politique de restauration sociale, sur la base du postulat que notre société, pour évoluer vers la modernité, doit donner un nouveau statut social à ses pauvres.

C'est de ce point de vue que prend tout son sens une loi contre l'extrême pauvreté et que son besoin se fait cruellement sentir en Haïti. En effet, cette loi est appelée à être le socle des politiques publiques orientées vers la réduction de la pauvreté en établissant les principes directeurs d'une croissance sociale qui soit la résultante du partage équitable des fruits de la croissance économique.

De ce qui précède, soutenons que cette loi servirait de fil conducteur pour le gouvernement et l'ensemble de la société haïtienne dans la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers une Haïti sans pauvreté.

À cette fin, la loi instituerait une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale basée sur un nouveau modèle de cohésion sociale. Elle instituerait également un Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et viendrait en renforcement de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, lesquels assumerait les fonctions qui leur seraient attribuées au terme de ladite loi, en vue d'atteindre les buts poursuivis par la stratégie nationale.

Cette loi devrait prévoir aussi la création d'un Fonds national d'insertion sociale, affecté à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Quels devraient être les contours de cette Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

L'un des apports majeurs de cette loi serait l'institution d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cette stratégie nationale viserait à amener progressivement la République d'Haïti d'ici 2016 à la satisfaction des conditions de base pour commencer à envisager une croissance sociale continue et accéder, moyennant un niveau de croissance économique suffisant, au nombre des nations émergentes comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales.

La stratégie nationale se composerait d'un ensemble d'actions à mettre en œuvre par le gouvernement, ses partenaires socioéconomiques, les collectivités régionales et locales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la société afin de contrer la pauvreté et de favoriser l'inclusion sociale. À cet égard, le gouvernement susciterait la participation citoyenne, notamment celle des personnes en situation de pauvreté extrême.

Ces actions devraient permettre d'intervenir à la fois sur les causes et sur les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale, pour que chaque personne puisse disposer du soutien et de l'appui que nécessite sa situation afin d'être en mesure de cheminer elle-même vers l'atteinte de son autonomie et de participer activement à la vie sociale et au progrès collectif.

Les buts poursuivis par la stratégie nationale¹ seraient de :

- promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés entretenus à leur égard ;
- améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement ;
- réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale ;
- favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société ;
- développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société haïtienne, afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En vue de l'atteinte des buts poursuivis par la stratégie nationale, les actions menées par l'ensemble de la société civile haïtienne et par le gouvernement, dans la mesure prévue par la loi ou aux conditions qu'elle détermine, doivent s'articuler avec des mesures tendant à prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes, à côté du renforcement du filet de sécurité sociale et économique et de la facilitation de l'accès à l'emploi par la valorisation du travail.

Ces actions doivent également, dans leur conception et leur articulation, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes, de même que les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire et les besoins spécifiques de certains groupes de la société présentant des difficultés particulières, notamment en raison de leur âge, de leur origine ethnique ou de leurs déficiences ou incapacités.

1 L'on pourrait, sur cette base, commencer à élaborer une proposition de stratégie à soumettre aux différentes parties prenantes au cours d'activités déconcentrées de consultation au sens large.

Les actions liées à la prévention de la pauvreté viseraient, entre autres, à :

- reconnaître la famille comme cellule de base du développement des personnes et de la société et soutenir, dans le respect du rôle des parents, les familles à risque de pauvreté persistante ayant la charge de jeunes enfants en intervenant de manière précoce et intégrée, afin de leur rendre accessible une diversité de services et de programmes adaptés à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

Les actions liées au renforcement du filet de sécurité sociale et économique doivent notamment viser à :

- mettre en place un système de redistribution équitable des richesses garantissant un minimum de revenu mensuel qui serait accordé aux personnes et aux familles en situation de pauvreté, en tenant compte notamment de leur situation particulière et des ressources dont elles disposent pour couvrir leurs besoins essentiels ;
- rendre accessibles des services en matière de santé, de services sociaux et d'éducation qui soient adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation de pauvreté extrême ou d'exclusion sociale ;
- favoriser, pour les personnes et les familles en situation de pauvreté, l'accès, en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à un coût raisonnable², de même qu'à une information simple et fiable qui leur permette de faire des choix alimentaires éclairés ;
- favoriser l'accès à un logement décent à un prix abordable par des mesures d'aide au logement ou par le développement du logement social, de même que par le renforcement du soutien communautaire aux personnes les plus démunies socialement, dont les sans-abri.

Dans le cadre de l'orientation visant à favoriser l'accès à un emploi et à valoriser le travail, le gouvernement doit se

2 L'Institut de Stabilisation des prix de produits de première nécessité (ISPREN).

concerter avec ses différents partenaires du marché du travail et les organismes communautaires afin, notamment :

- d'intensifier l'aide à l'emploi pour mieux soutenir les collectivités dans leurs efforts de développement d'emplois et, particulièrement dans les régions à forte concentration de pauvres, pour adapter les mesures et services d'aide à l'emploi aux besoins des groupes qu'ils identifient comme davantage affectés par la pauvreté ;
- de favoriser, dans les milieux de travail, l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui ont des difficultés particulières d'intégration en emploi, notamment celles qui présentent une déficience ou une incapacité.

En dernier lieu, l'État devrait également s'atteler à améliorer la qualité des emplois afin que les personnes qui travaillent puissent disposer d'un revenu qui leur permet d'avoir un niveau de vie décent. L'employé devrait aussi jouir d'une meilleure protection d'emploi et bénéficier de mesures favorisant une meilleure conciliation famille/travail.

Mon exposé s'arrête ici. Il s'est déroulé au fil d'une interrogation à laquelle la réponse apportée a plutôt constitué un plaidoyer en faveur de nouveaux mécanismes légaux et institutionnels susceptibles de créer une dynamique de responsabilisation de l'État et de sensibilisation de la société face à l'impératif de redéfinir, sur une base de solidarité active, leurs rapports avec les personnes pauvres de ce pays, afin de leur garantir le minimum vital à partir duquel elles bâtiront leur mieux-être.

J'aurai atteint mon but, si j'ai pu, à tout le moins, éveiller les consciences sur l'urgence pour notre société de revisiter son rapport à l'humain et susciter l'intérêt pour l'adoption de la loi contre la pauvreté extrême en Haïti.



DEUXIÈME PARTIE

PANEL 1

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET PROTECTION SOCIALE

Modéré par Johny Étienne César

La première intervention de ce panel était offerte par M. Thomas Jacques, ministre de l'Agriculture, sur le thème *Agriculture et pauvreté extrême*. M. Jacques a souligné que la pauvreté extrême est un concept multidimensionnel, ayant à la fois un caractère monétaire et un caractère éthique. M. Jacques a ensuite cité quelques statistiques pour Haïti issues de l'*Enquête sur les conditions de vie des ménages haïtiens* (ECVH). La pauvreté est généralisée en Haïti, avec un taux national de 58,7 pour cent et un taux de pauvreté extrême de 23,9 pour cent en 2012. Près de 70 pour cent des ménages ruraux sont considérés comme des pauvres chroniques, par rapport à 20 pour cent dans les zones urbaines : ceci souligne encore une fois, la difficulté des ménages à sortir de la pauvreté dans les zones rurales d'Haïti. En Haïti, la pauvreté est donc fondamentalement rurale. Par rapport à cette situation, le ministère de l'Agriculture se propose d'accompagner la production à travers différents axes : (i) développement des infrastructures hydro-agricoles ; (ii) développement des filières à haute valeur ajoutée et commerciale, basée sur des produits tels le riz ; (iii) développement de la pêche et de l'aquaculture ; (iv) aménagement des bassins versants ; (5) renforcements des services sanitaires ; (6) recherche, formation et vulgarisation ; et (7) restauration des ministères. Néanmoins, les mesures prises par le ministère

de l'Agriculture à elles seules sont insuffisantes. Pour éradiquer la pauvreté, un ensemble d'autres mesures connexes doivent être prises: il faut mettre en place une politique fiscale, un cadre juridico-légal et un cadre macroéconomique favorable pour attirer les investissements.

L'intervention du ministre de l'Agriculture était suivie d'une présentation de M^{me} Mimose Félix, ministre déléguée chargée de la Promotion de la paysannerie sur le thème *Combattre la pauvreté rurale*. Dans son intervention, M^{me} Félix a tout d'abord brossé le tableau de défis dans le milieu rural appauvri, caractérisé par l'endettement, l'affaiblissement des capacités de production et l'exode rural; 85 % de la population vit de l'agriculture à partir de moyens traditionnels. Le milieu rural est caractérisé par une absence de mécanismes de création de richesse. Les déterminants de la pauvreté rurale seraient ainsi un manque de subventions, un taux élevé de natalité et la taille des ménages, la baisse de la production, la dégradation des cheptels et la distance entre le lieu de résidence et l'accès aux services. Afin de sortir du cercle vicieux de la pauvreté en milieu rural, il s'agira de définir un nouveau paradigme de développement: créer une dynamique de formation, de production et de création d'emplois; redéfinir les domaines d'intervention; donner une réponse ciblée aux besoins primaires et répondre aux urgences.

La problématique de l'extrême pauvreté interpelle l'ensemble des populations et particulièrement Haïti dont la grande pauvreté et la précarité économique en font une cible toute désignée. Cependant, le milieu paysan semble plus amplement touché par les facteurs qui engendrent la misère.

Le MDPP, compte tenu de sa mission, estime qu'il est opportun de partager avec les participant-e-s au colloque et de leur exposer sa compréhension de la problématique en question.

M^{me} Marie Carmèle Jean Marie, ministre de l'Économie et des Finances, est ensuite intervenue sur les *Politiques macro-économiques et incidences sur la pauvreté*. M^{me} Jean Marie a

entamé son intervention en évoquant une image de la pauvreté, celle d'une femme rurale, chef de famille monoparentale qui incarne toutes les dimensions de la pauvreté – monétaire et culturelle. En effet, la pauvreté pécuniaire peut se définir comme étant une insuffisance de ressources monétaires limitant l'accès aux services. La dimension culturelle fait entre autres référence aux rapports de groupes qui sont à la base des phénomènes d'exclusion. Les politiques publiques s'accroissent ainsi sur ces deux aspects dans le cadre de la politique macroéconomique qui se base sur : (i) une proposition de politiques sectorielles, et de financement des activités de production ; (ii) un arbitrage macroéconomique.

M^{me} Jean Marie a ensuite évoqué le contexte d'élaboration des politiques macroéconomiques. Ces politiques ont été mal appliquées durant les dernières décennies. Dans les années 1970, la croissance était assez importante, mais déséquilibrée. Au cours des années 1980, on a été témoin de l'entrée des ONG, du manque de prise en compte des faiblesses de l'économie dans les différentes politiques et de l'instabilité politique aiguë. Tout cela impliqua par la suite un accroissement massif de la pauvreté. Le séisme de 2010 a amené le défi de la reconstruction. Plusieurs facteurs limitent l'effet de la croissance comme moteur, entre autres l'inégalité qui exige des politiques rigoureuses, des interventions ponctuelles sur les prix des produits et la mise à disposition des services de première nécessité. Pour optimiser les effets de la croissance sur les revenus des plus pauvres, il faut assurer une plus juste répartition de celle-ci. La recherche de la stabilité macroéconomique est un processus d'équilibre des différents agrégats économiques. Elle conforme la distribution des services, le développement du secteur privé, réduit l'inflation, assure la viabilité de la dette et un niveau de réserves qui permet d'amortir les chocs extérieurs. Pour faire face aux catastrophes naturelles et autres chocs internes, il faut s'assurer du renforcement de la résilience intérieure.

AGRICULTURE ET PAUVRETÉ EXTRÊME

Thomas Jacques

Ministre de l'Agriculture

La pauvreté est un phénomène complexe, multidimensionnel qui a des connotations économiques, sociologiques et psychologiques. De plus, par le fait d'affecter des êtres humains, elle acquiert un caractère éthique.

En Haïti, la pauvreté peut être considérée comme un phénomène essentiellement rural. En effet, le milieu rural affiche la plus forte incidence et la plus forte contribution à la pauvreté : 82 % des ruraux sont pauvres et 59 % d'entre eux se retrouvent en situation d'extrême pauvreté ; sur 100 personnes n'arrivant pas à satisfaire leurs besoins fondamentaux, 77 vivent en milieu rural.

Comme l'agriculture constitue la principale activité économique du milieu rural et que les ménages ruraux extrêmement pauvres et pauvres du milieu rural dépendent principalement des revenus agricoles (56 %), il demeure évident qu'il existe une corrélation assez étroite entre agriculture et pauvreté extrême et que le ministère de l'Agriculture a un rôle capital à jouer dans toute stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et la pauvreté extrême.

Il apparaît ainsi logique que, pour lutter avec efficacité contre la pauvreté et l'extrême pauvreté, il n'y ait pas de meilleure option que d'investir dans l'agriculture et dans le monde rural.

CADRE CONCEPTUEL

Il n'existe pas de définition universelle de la pauvreté et de la pauvreté extrême. Selon l'usage le plus courant, la pauvreté caractérise la situation d'un individu, d'une famille ou d'un groupe social qui ne dispose pas de ressources réputées suffisantes pour arriver à satisfaire dignement ses besoins fondamentaux dans une société donnée et dans un contexte déterminé.

Les besoins fondamentaux réfèrent à ceux dont la non satisfaction, partielle ou totale, limite le développement adéquat des potentialités physiques et mentales des êtres humains et, dans des cas extrêmes, les prive de vie. Ils incluent tant les besoins primaires directement liés à la survie, tels la nourriture, l'eau potable, la santé, le logement, les vêtements... que ceux de nature immatérielle ou intangible comme l'éducation, la sécurité, les loisirs, l'estime de soi, etc.

Vue sous cet angle, la pauvreté est un phénomène complexe, multidimensionnel qui a des connotations économiques, sociologiques et psychologiques. De plus, par le fait d'affecter des êtres humains, elle acquiert un caractère éthique.

Quand l'insuffisance des ressources pour la satisfaction des besoins fondamentaux, surtout ceux liés à la survie, est doublée de l'incapacité des concernés à sortir par leurs propres efforts de cette situation non désirable et génératrice de souffrance, on parle de pauvreté extrême; celle-ci constituant en soi un état social permanent dans le temps, qui se transmet de génération en génération et qu'il est pratiquement impossible de surmonter sans un appui externe. Ces différentes caractéristiques sont traduites par plusieurs auteurs dans ce qui est communément appelé « le cercle vicieux de la pauvreté ».

Malgré le caractère multidimensionnel de la pauvreté et de la pauvreté extrême, l'origine monétaire, c'est-à-dire le niveau des revenus, constitue l'aspect le plus fréquemment évoqué pour catégoriser les individus d'une société en pauvres et non pauvres. La distinction est établie à partir d'un seuil de pauvreté où une personne, un foyer est considéré comme pauvre

lorsque le niveau de revenus qu'il perçoit est inférieur au seuil de pauvreté choisi.

Il existe deux grandes approches pour l'établissement des seuils de pauvreté :

- une approche absolue où le seuil est fixé en fonction d'un panier de biens alimentaires et non alimentaires nécessaires à la survie quotidienne (moins de 2 400 calories par jour pour la pauvreté et moins de 1 800 calories par jour pour l'extrême pauvreté). Les biens non alimentaires pris en considération sont généralement l'habillement, le transport, l'hygiène, l'eau et l'énergie ;
- une approche relative où le seuil est fixé par rapport à la distribution des niveaux de revenus de l'ensemble de la population avec comme référence le revenu médian, c'est-à-dire le revenu séparant la population en deux parties égales. En général, ces sociétés établissent le seuil de pauvreté relative à 50-60 % du niveau de revenu médian.

De nos jours, dans certains pays de l'Amérique latine et surtout au sein de certaines institutions internationales, on tend à utiliser une approche beaucoup plus « directe » de mesure de la pauvreté où l'on identifie les besoins humains essentiels et spécifie les normes de satisfaction minimale pour chacun de ces besoins. Les foyers ou personnes qui n'arrivent pas à atteindre le seuil fixé pour ces besoins sont considérés en état de pauvreté.

Les notions de pauvreté et de pauvreté extrême sont généralement associées à des vocables connexes, tels misère, précarité, marginalité, exclusion...

PROBLÉMATIQUE DE LA PAUVRETÉ RURALE EN HAÏTI

Les seuils de pauvreté ont été calculés pour Haïti sur la base des lignes de 1 \$ et de 2 \$ *per capita* par jour établies par les instances internationales pour respectivement la pauvreté extrême et la pauvreté. Estimées en valeur de l'année 2000 et en y appliquant les facteurs de conversion de Parité de pouvoir

d'achat (PPA) publiés par la Banque mondiale pour la même année, la ligne de pauvreté extrême s'établit à 2,681 gourdes par personne par an et la ligne de pauvreté à 5,362 gourdes.

Les récents profils de pauvreté établis pour Haïti à partir de ces lignes de pauvreté montrent que le pays est caractérisé par une pauvreté et une extrême pauvreté massives. En effet, selon les derniers résultats des études conduites conjointement par MEF-PNUD-FAFO en 2003 à partir des données de l'*Enquête sur les conditions de vie en Haïti* (ECVH), la pauvreté affecterait 76 % de la population alors que 55 % des Haïtiens seraient en situation d'extrême pauvreté. Tout cela, dans un contexte de très fortes inégalités dans la répartition des revenus, 10 % des ménages les plus riches possédant 68 % du revenu total des ménages.

Mais les inégalités sont encore plus exacerbées lorsqu'on tente d'appréhender la pauvreté en fonction du milieu de résidence (rural/urbain). L'analyse révèle que le milieu rural est particulièrement affecté par la pauvreté puisqu'il connaît la plus forte incidence de la pauvreté (82 % de pauvreté et 59 % de pauvreté extrême contre respectivement 41 % et 20 % dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince). De même, le milieu rural a la plus forte contribution à la pauvreté, vu qu'on y observe une très importante concentration des pauvres (77 %). Un tel chiffre dévoile la réalité selon laquelle sur 10 Haïtiens pauvres, près de 8 d'entre eux vivent en milieu rural. Dans le même ordre d'idées, le milieu rural possède la profondeur de la pauvreté la plus élevée (0,33 contre 0,09 pour la capitale).

Ces différentes données sur la pauvreté en fonction des milieux rural et urbain sont illustrées dans le tableau suivant :

Milieu de résidence	Incidence de la pauvreté extrême (%)	Incidence de la pauvreté (%)	Contribution à la pauvreté extrême (%)	Ratio d'écart de revenu	Profondeur de la pauvreté	Population estimée	Échantillon de ménages
Aire métropolitaine	20	41	9	0,45	0,09	1 847 302	1 006
Autre milieu urbain	50	69	14	0,58	0,29	1 118 758	1 182
Milieu rural	59	82	77	0,56	0,33	5 136 695	4 998
Ensemble du pays	55	76	100	0,56	0,31	8 102 754	7 186

Source : MEF-PNUD-FAFO, *La pauvreté en Haïti, Un profil de la pauvreté en Haïti à partir des données de l'ECVH, novembre 2003.*

Il convient de souligner que les mêmes tendances se reflètent également dans les perceptions de la pauvreté : près de 9 chefs de ménage sur 10 en milieu rural se classent dans la catégorie des *Malere*, contre 73 % dans la capitale.

Parmi les déterminants spécifiques au lieu de résidence, il faut reconnaître que les revenus en milieu rural sont, toutes choses étant égales par ailleurs, inférieurs aux revenus urbains. Les ménages extrêmement pauvres et pauvres du milieu rural dépendent principalement (56 %) des revenus agricoles. Alors que les ménages non pauvres qui y résident dépendent moins des revenus agricoles (39 % de leur revenu total) et davantage des revenus non agricoles (25 %) et des revenus de transfert (15 %).

En fait, 70 % des ménages ruraux pauvres ont accès à des terres qu'ils cultivent (contre 64 % des ménages ruraux non pauvres). Et la propriété des terres est largement répandue chez les ménages pauvres (autour de 70 %), même si elle l'est moins que chez les ménages non pauvres (82 %). Cela étant, l'outillage de base du paysan est constitué de la machette et de la houe et la production est d'abord composée de cultures traditionnelles de subsistance, la diversification vers les cultures non vivrières (mangue, chadèque, etc.) étant plutôt le fait des ménages agricoles les plus riches, appartenant au dernier quintile de revenu.

Il faut souligner l'existence, en milieu rural et dans une moindre mesure dans les villes de province dont la frontière avec le rural est plutôt poreuse de ménages dont la principale composante du revenu total est l'autoconsommation. Ces ménages regroupent une part non négligeable de la population. Leur dépendance à l'égard de l'autoconsommation révèle un faible accès aux activités économiques monétarisées en milieu rural procurant des revenus relativement importants dans ce milieu.

Par ailleurs, le milieu rural fait figure de parent pauvre en ce qui concerne l'aménagement des infrastructures. L'accès des

ménages ruraux aux services de base (électricité, téléphone, cueillette des ordures, adduction d'eau) et aux routes est extrêmement limité. Au point que les écarts entre pauvres et non pauvres sont relativement faibles, sauf pour l'électricité : 19 % des ménages non pauvres y ont accès en milieu rural contre moins de 10 % des ménages pauvres. Ce qui joue sur la nature et l'échelle des activités économiques d'une part, sur les possibilités d'une diversification des activités en milieu rural d'autre part. En tout état de cause, le rendement de l'éducation du principal apporteur de ressources est plus faible en milieu rural que dans les milieux urbains : l'écart de revenu entre les principaux apporteurs ayant achevé au moins une année du cycle secondaire et ceux dépourvus de tout bagage scolaire est de +12 % en milieu rural contre +24 % et +30 % dans la capitale et les villes de province.

Les départements géographiques où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée demeurent le Nord-Ouest, le Nord-Est et l'Artibonite.

CARACTÉRISATION DE LA PAUVRETÉ RURALE

FEWS NET, en collaboration avec plusieurs institutions nationales dont la Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA), a identifié un ensemble de sept (7) zones de mode de vie en milieu rural au niveau du territoire national. Chacune de ces zones de mode de vie sont décrites de façon détaillée, les caractéristiques et la structuration du milieu, y compris une différenciation du statut des différents groupes de richesse, pendant que l'accent est mis sur les risques importants et la capacité relative des différents types de ménages qui y vivent (très pauvres, pauvres, moyens et aisés).

Le tableau qui suit résume les caractéristiques et les comportements des pauvres et très pauvres par zone de mode de vie :

Zone de mode de vie	Principales sources de revenus des pauvres	Principales sources de nourriture	Facteurs de risque	Stratégies de réponse
Zone 1 : Zone agro-pastorale sèche	<ul style="list-style-type: none"> – Élevage de caprins et d'ovins sous forme de gardiennage – Environ 2/3 du revenu viennent de la vente de main-d'œuvre 10 % viennent de la production de charbon de bois 	Les pauvres consomment la majeure partie de leur production qui couvre seulement 1/4 de leurs besoins	Sécheresse et difficultés d'accès à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Vente accrue de bétail • Intensification de la production du charbon • Augmentation de la migration
Zone 2 : Zone de plaine en monoculture	<ul style="list-style-type: none"> -Vente de main d'œuvre – Vente de production agricole 	Achat suivi de la production agricole propre	Réduction de la demande de main-d'œuvre	Migration à la recherche de nouveaux contrats
Zone 3 : Zone d'agriculture de montagne humide	<ul style="list-style-type: none"> – Vente de force de travail à 60 % sur les chantiers agricoles locaux – Émigration saisonnière 	Production agricole et achat à 40 %	Excès de pluie érosion, glissements de terrain, éboulement	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la migration • Vente accrue d'animaux

Zone de mode de vie	Principales sources de revenus des pauvres	Principales sources de nourriture	Facteurs de risque	Stratégies de réponse
Zone 4: Zone agropastorale de plateau	<ul style="list-style-type: none"> – Élevage et agriculture en affermage/métayage – Vente de main-d'œuvre, vente de charbon de bois 	Production agricole, achat et aide alimentaire	Épidémie animale et fermeture de la frontière	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la main-d'œuvre localement dans les activités agricoles ou autres • Intensification de la production de charbon • Augmentation de la vente de volailles et de caprins
Zone 5: Zone agropastorale semi humide	<ul style="list-style-type: none"> – Vente de main-d'œuvre – Vente de charbon de bois – Dons 	<ul style="list-style-type: none"> – Production agricole – Achats avec des paiements en nature – Pêche 	Inondation, parasites et maladies du bétail	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification de la pêche dans les régions côtières • Intensification de la vente du charbon • Migration
Zone 6: Zone sèche d'agriculture et de pêche	<ul style="list-style-type: none"> – Vente de main-d'œuvre – Pêche 	<ul style="list-style-type: none"> – Vente main-d'œuvre – Pêche 	Achat et production agricole, pêche	Intensification de la pêche, de la production et de la vente de charbon. Vente de bétail

Zone de mode de vie	Principales sources de revenus des pauvres	Principales sources de nourriture	Facteurs de risque	Stratégies de réponse
Zone 7 : Zone de production de sel marin	– Vente de main-d'œuvre dans les salines – Transfert d'argent	– Achat – Production propre – Dons	Cyclones et tempêtes, inondations absence de pluie	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la pêche en cas de problèmes au niveau de la production agricole ou saline • Vente de petit bétail

Source : Élaboration propre à partir de *Profils de modes de vie en Haïti*, Fewes Net, septembre 2005.

Les éléments d'informations du tableau précédent témoignent de la sévérité du phénomène de la pauvreté dans les différentes zones de mode de vie. À l'exception des zones 2 et 3 qui présentent de bonnes potentialités agricoles, les autres zones de mode de vie sont exploitées à travers des systèmes de production qui procurent des revenus nettement inférieurs par rapport à ceux obtenus en milieu urbain. Du fait de ce niveau très élevé de la pauvreté en milieu rural, les agriculteurs n'ont pas la possibilité de capitaliser dans l'exploitation : 85 % d'entre eux ne possèdent comme outils qu'une houe ou une machette. Partout, les pauvres et les extrêmement pauvres ont un accès très limité à la terre et le mode dominant d'exploitation du bétail gros et menu est le mode de faire-valoir indirect.

APPORT DU MARNDR DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Tel que précisé antérieurement, la pauvreté en Haïti peut être considérée comme un phénomène fondamentalement rural. En effet, on retrouve dans le milieu rural une très forte concentration des pauvres (77 %). Comme les ménages extrêmement pauvres et pauvres du milieu rural dépendent principalement des revenus agricoles (56 %), on comprend bien qu'il existe

une corrélation assez étroite entre agriculture et pauvreté, entre agriculture et pauvreté extrême. À cet égard, le ministère de l'Agriculture, dont la juridiction s'étend par essence au monde rural, représente en principe une instance de l'État qui doit être à l'avant-garde dans toute stratégie gouvernementale de réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté.

En effet, la structure de l'économie haïtienne est toujours caractérisée par une importante base agricole en dépit d'une réduction graduelle du poids de celle-ci (de 35 % du PIB en 1994 à environ 25 % actuellement). L'agriculture continue de jouer un rôle moteur dans l'économie où elle fournit environ 50 % de l'ensemble des emplois et deux tiers des emplois en milieu rural. L'agriculture joue également un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, vu qu'elle contribue à 40 % de la satisfaction des besoins alimentaires de la population.

Selon les statistiques rendues disponibles par MARNDR/FAO en février, l'agriculture est pratiquée par un peu plus d'un million d'exploitations agricoles disposant en moyenne de moins de 1,5 ha de terre, divisé en plusieurs parcelles. De plus, comme le montre clairement la distribution des zones de modes de vie sur le territoire national, seulement 10 % des superficies totales emblavées disposent d'infrastructures d'irrigation ; sur 9 hectares sur 10 la production agricole se pratique à partir de l'agriculture strictement pluviale.

La politique agricole prônée par le président de la République envisage, dans les grandes lignes de sa vision, une agriculture susceptible d'enrayer progressivement l'insuffisance alimentaire dont souffrent plus de trois millions d'habitants ; en d'autres termes, une agriculture capable de réduire graduellement la dépendance alimentaire du pays, élément stratégique de sa souveraineté nationale.

Pour ce faire le ministère de l'Agriculture se propose de renforcer les petites exploitations familiales agricoles aux fins d'en améliorer la productivité. Le ministère se propose de

créer les conditions pour augmenter significativement jusqu'à 50 % les revenus des ménages ruraux.

L'encadrement des ruraux pauvres et extrêmes pauvres passe notamment par les options suivantes :

- capitalisation des exploitations agricoles en termes d'outils aratoires et de mise à disposition de services de mécanisation agricole ;
- appui à la production agricole (végétale et animale) par la vulgarisation de paquets technologiques adaptés aux conditions des agriculteurs suivant une méthode novatrice d'extension ;
- renforcement des activités relatives à la pêche et à l'aquaculture ;
- fourniture de services agricoles publics, tels les services de vaccination des animaux, de surveillance épidémiologique et d'éducation des éleveurs à travers les Groupman Sante Bet (GSB) ;
- facilitation de la commercialisation par des programmes focalisés d'achats de produits locaux ;
- réhabilitation d'infrastructures rurales utiles à travers la méthode Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) en périodes pré et post cyclonique et durant les périodes de soudure.

PERSPECTIVES

En dépit de son importance dans l'économie nationale, le secteur agricole est caractérisé par une faible productivité qui résulte de toute une série de contraintes de divers ordres. La faible performance économique du secteur s'explique par plusieurs facteurs, dont le niveau élevé de pauvreté et de pauvreté extrême avec leur incidence manifeste sur la dégradation de l'environnement.

Le ministère de l'Agriculture fait présentement la promotion d'un plan de relance du secteur qui tend notamment à mettre à profit les atouts et les opportunités existantes pour

de meilleures performances globales. Ce plan, basé sur la Politique de développement agricole (PDA 2010-2025) et le Plan national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN 2010-2025), vise à moderniser l'agriculture pour la rendre plus productive, plus compétitive et plus durable; et cela en prenant en compte, en intégrant fermement la petite exploitation familiale traditionnelle. Le défi est là: arriver à faire cohabiter de façon harmonieuse une agriculture moderne, fortement mécanisée et utilisant des technologies de pointe, sans négliger la complémentarité utile de l'agriculture familiale traditionnelle.

Alors, le raisonnement paraît simple et la conclusion s'impose d'elle-même: la plus grande majorité des pauvres est constituée par des ménages ruraux dont la principale activité économique est l'agriculture. Donc, pour lutter avec efficacité contre la pauvreté, il n'y a pas de meilleure alternative que d'INVESTIR DANS L'AGRICULTURE ET DANS LE MONDE RURAL.

Le ministère de l'Agriculture continuera de jouer sa partition dans le noble combat pour la réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté. Mais, tel qu'antérieurement évoqué, compte tenu du caractère multidimensionnel du phénomène, il est évident que les interventions du secteur seront loin de suffire pour soustraire de manière irréversible les pauvres du «cercle vicieux de la pauvreté». Il faut nécessairement des actions complémentaires des autres secteurs concernés par les déterminants suivants de la pauvreté:

- environnement familial;
- milieu social externe;
- quantité et qualité d'éducation formelle;
- état général de santé;
- etc.

À cet égard, il convient de reconnaître que cela a été une décision judicieuse de la part du gouvernement de nommer une ministre déléguée chargée des Droits humains et de la

lutte contre la pauvreté extrême. La titulaire est appelée à jouer un rôle de chef d'orchestre chargé de coordonner les actions des différents secteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté et d'exercer un contrôle régulier des mécanismes générateurs d'exclusion et de discrimination.

Il va de soi que cela fait notamment appel à un cadre de suivi qui intègre non seulement des indicateurs traditionnels de mesure de pauvreté, mais également d'autres indices novateurs, révélateurs de dégradation effective des conditions de vie dans le pays.

COMBATTRE LA PAUVRETÉ RURALE

Mimose Félix

Ministre déléguée chargée de la Promotion de la Paysannerie

EXTRÊME PAUVRETÉ : « Grande pauvreté et précarité économique ». C'est la définition adoptée par le Conseil économique et social français au cours d'un colloque sur cette problématique. Selon Leandro Despouy, « cette définition offre l'intérêt novateur de saisir la pauvreté en terme de droits et de responsabilités ; en outre, elle montre à la fois la proximité et la différence qui existe entre des situations de pauvreté et des situations d'extrême pauvreté.

Réaliser un colloque international sur l'extrême pauvreté revient à mettre en lumière les causes profondes des situations de grande pauvreté et de précarité. Ces deux facteurs sont dus à des phénomènes dont l'amplitude et la durée varient. Les travaux du colloque et la résolution qui en sortira doivent aussi démontrer que la ligne de démarcation entre la pauvreté et l'extrême pauvreté, si elle est bien réelle, peut être mouvante si l'on parvient à agir sur les différents paramètres qui les ont engendrées et œuvrent à leur perpétuation. La pauvreté n'est pas un mal endogène, le manque de vision et les incapacités à faire des choix stratégiques peuvent aussi produire des conséquences néfastes comme celles que vivent les populations en situation de vulnérabilité à travers le monde et en Haïti notamment.

En Haïti, la persistance d'une situation de précarités multiples sur une période qui s'étend sur plusieurs générations apparaît comme l'élément déterminant de la pauvreté et de la misère qui y sévissent.

Les pays, d'une façon générale, confient à leur agriculture et notamment au secteur vivrier de cette agriculture la tâche d'atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaire. En Haïti cette tâche échoit par la force des choses à la paysannerie, créant ainsi une évidente contradiction.

Si les femmes et les hommes vivant en milieu rural n'ont pas accès à la terre et n'en ont pas la garantie d'usage, pourquoi investiraient-ils leur temps et leurs faibles moyens pour en augmenter la productivité? Aussi, leur production répond-elle principalement à une logique d'autoconsommation individuelle et familiale plutôt qu'à celle de la sécurité alimentaire pour l'ensemble du pays.

La classe paysanne, compte tenu de toute une série de problèmes, dont l'exiguïté des lopins de terre, le métayage qui les prive d'une bonne partie de leur production, les aléas climatiques qui trop souvent réduisent à néant les efforts de plusieurs mois de dur labeur, absence d'une politique sociale qui viendrait atténuer leur dénuement, voit ses conditions se détériorer jour après jour. Dès lors, certains membres de la famille sont obligés d'aller à l'extérieur dans l'espoir de se trouver un emploi, ce qui a pour but de réduire davantage la capacité de production de cette famille. Appauvries, sous-alimentées et exploitant un milieu dégradé, les familles paysannes se rapprochent dangereusement du seuil de survie et se voient très souvent obligées de recourir à l'exode pour ne pas mourir de faim.

LE CYCLE DE LA PAUVRETÉ

Sous le poids de l'aliénation et de l'exclusion dont ils ont toujours été victimes, les paysans en sont venus à perdre tout esprit d'initiative, toute capacité de créer. Un grand nombre

arrive même à perdre son identité et, pour survivre, développe une attitude résignée, une apathie qui va constituer un sérieux obstacle à tout effort de développement et d'émancipation.

Pour sortir de ce cercle vicieux, il revient à l'État d'accélérer le processus de décentralisation et de déconcentration, de promouvoir et d'appliquer des lois adéquates pour faire cesser deux siècles d'injustice envers les classes paysannes. Des programmes d'alphabétisation, d'éducation et de formation de toutes sortes doivent être élaborés en vue de créer une dynamique de développement au sein du milieu rural, dynamique indispensable à tout processus de développement. Tout doit être mis en œuvre en vue de garantir de façon effective les mêmes droits à tout citoyen haïtien, qu'il soit paysan ou citadin. Ce sont là les conditions pour faire cesser les préjugés qui sont les deux paramètres majeurs du sous-développement.

DÉCONSTRUIRE LE CYCLE DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté est un phénomène complexe qui ne se réduit pas à un manque de revenus. La pauvreté est aussi un état d'esprit et un conditionnement. Et ce conditionnement, il faut le défaire. Il faut déprogrammer le paysan qu'on a convaincu qu'il était inférieur à ses compatriotes de la ville afin qu'il soit pleinement conscient de ses droits et soit disposé à les exiger. Ce n'est que lorsqu'il deviendra un citoyen à part entière, bien imbu de ses potentialités, qu'il pourra participer pleinement à la vie nationale, décider des politiques et des voies et moyens propices à son développement personnel et à celui de sa commune sur les plans économique, social et culturel. Ce n'est qu'à ce moment qu'il pourra innover, créer et produire de façon optimale pour le plus grand bien-être de sa famille et de sa communauté.

INNOVATION, CRÉATIVITÉ, PRODUCTION

La contribution du milieu paysan à la production agricole est considérable. Pourtant le rôle de la paysannerie en tant que productrice à part entière de richesses et son importance

dans la balance commerciale du pays sont très rarement reconnus. Et l'on s'interroge sur les causes de l'extrême pauvreté *a priori* dans les milieux ruraux. Pour déconstruire le cycle de la pauvreté, il faut trouver le mécanisme pouvant remuer les consciences pour un réveil collectif de la population. Et ces mécanismes ne sont autres que :

- l'appropriation de nous-mêmes et de notre patrimoine culturel et ancestral de manière à comprendre notre passé pour mieux construire notre futur ;
- l'éducation et la formation continue, en vue de créer les ressources humaines nécessaires à la mutation sociale et au relèvement économique du milieu paysan ;
- la création des cadres et des mécanismes adéquats pour engendrer une double dynamique de création et de production. Ce qui nous conduit invariablement à la valorisation des produits et du travail paysan.

À cette démarche doit s'ajouter l'adoption d'une politique de développement du milieu paysan dont le but général est de garantir explicitement la prise en compte des intérêts stratégiques du milieu.

CONCEVOIR ET METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU RURAL

Amener le développement dans le milieu rural nécessite une approche holistique ; des solutions sectorielles ou sous-sectorielles peuvent évidemment fournir, à cet égard, des réponses appropriées à des problèmes déterminés sans pour autant se montrer satisfaisantes dans le contexte général ; la cohérence intra et intersectorielle est donc, pour ce qui concerne l'agriculture et le développement rural durables, d'une extrême importance ; en conséquence, il est indispensable que toute politique de développement du milieu rural s'inscrive dans une logique de politique intégrée conjuguée à une bonne compréhension entre les organismes, institutions et partenaires concernés, qu'elle soit intégrée dans la planification globale du pays et dans celle du secteur agricole et

rural et qu'elle concrétise dans les programmes et projets de développement, soit par le développement d'actions exclusivement consacrées au milieu paysan, soit par l'intégration, la promotion et la participation effectives des agents-e-s de changement dans tous les programmes et projets du secteur agricole et rural. Cette politique doit être consolidée par une législation et une réglementation favorables à la reconnaissance de la femme rurale dans tous les aspects de ses rôles productif et reproductif.

Quel que soit le contexte, une politique de développement du milieu rural en plus de son but final doit être une référence permanente pour les différentes institutions gouvernementales et non gouvernementales pour :

- développer les compétences et renforcer les capacités institutionnelles pour la conception et la mise en œuvre de stratégies et d'actions favorisant la prise en compte des femmes ;
- doter le secteur agricole et rural de programmes et projets intégrés ou spécifiques, conformes au but final de la politique en faveur des habitant-e-s et ceux des politiques nationales et sectorielles ;
- mettre en place des mécanismes garantissant la coordination, la collaboration et la participation de tous les partenaires, y compris les bénéficiaires principaux (hommes et femmes), aux prises de décision, à l'action et à l'évaluation ;
- se fixer, dans le cadre des objectifs globaux du secteur agricole et rural, des objectifs spécifiques, concrets, réalistes, faisables, mesurables quant à leur degré de réussite, orientés vers l'action et en prise directe avec les activités conduites par les femmes dans la production et la transformation agricoles et le monde rural ;
- initier un système d'information entre partenaires nationaux, gouvernementaux ou non, régionaux et internationaux ; ce qui suppose une capacité de gestion, de recherche de l'information et l'établissement de réseaux d'échanges interzones.

OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE POLITIQUE

Les objectifs de cette politique s'articuleront avec ceux assignés au secteur agricole et rural. Les contenus seront en harmonie et cohérents avec ceux des objectifs retenus pour la politique sectorielle et nationale. Le renforcement de ces dernières passe par la facilitation d'une équité entre hommes et femmes quant à l'accès et au contrôle des ressources, à l'obtention et au profit de bénéfices et à l'élévation du niveau de participation et de la capacité de décision. Des actions et mesures seront prévues pour s'efforcer d'améliorer le climat juridique et contrecarrer les mentalités rétrogrades, afin de permettre aux femmes et aux hommes de ces milieux dits défavorisés d'être les agents et les bénéficiaires du développement agricole et rural durables par une reconnaissance, une adaptation et une explicitation de leurs droits et de leurs responsabilités. La détermination d'objectifs précis et quantifiés pour une situation donnée fait alors partie de la démarche de préparation de la politique de développement du milieu rural.

CONDITIONS PRÉALABLES

Le gouvernement s'engage à changer les situations des personnes vivant en milieu rural. Des conditions sont réunies pour doter le pays d'une politique de développement rural, ces conditions préalables à cette Politique de développement du milieu rural peuvent se résumer ainsi :

- le gouvernement est déterminé à apporter des changements dans l'orientation de ses politiques et à modifier ses pratiques pour aboutir à une véritable prise en compte des femmes et des hommes vivant en milieu rural dans les processus de décision et de planification ainsi que dans les programmes et projets de développement en cours ou à venir ;
- le gouvernement est disposé à apporter et à mobiliser les ressources nécessaires pour la préparation et l'application de la politique de développement pour les habitant-e-s du milieu rural ainsi qu'à maintenir son appui et son soutien

tout au long des phases d'exécution, de suivi, d'évaluation et de révision.

RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ NATIONALE

Pour Haïti, un des points essentiels dans la prise en compte des intérêts de la paysannerie par le gouvernement est sa volonté et sa détermination d'en faire une de ses priorités. La synergie développée par les différents projets en cours et le processus de décentralisation qui avance bon train, la politique sociale étendue à un niveau inégalé jusqu'ici, et surtout les mesures de soutien à l'agriculture familiale laissent voir clairement que la paysannerie est enfin sur la bonne voie pour faire son intégration à la vie nationale dont elle a toujours été exclue. L'objectif du gouvernement de faire des collectivités territoriales un petit État où tous les citoyens auront accès à tous les services tout comme ceux de la capitale, est un signe évident que le pays est en train d'opérer une percée historique dans le domaine du renforcement des capacités nationales, renforcement qui garantit l'émergence d'une société moins inégalitaire, plus heureuse, où l'extrême pauvreté ne serait plus qu'un mauvais souvenir.

**POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ET INCIDENCES
SUR LA PAUVRETÉ**

Marie Carmèle Jean Marie

Ministre de l'Économie et des Finances

Mesdames et Messieurs,

Dans son livre *Richesse du monde, pauvreté des nations*, Daniel Cohen était amené à conclure que l'être humain le plus pauvre au monde est une femme, une femme de la paysannerie, localisée par l'auteur en Afrique sub-saharienne. Elle n'est pourtant pas si loin de nous en Haïti, cette femme. Elle est ici chef de famille monoparentale, elle participe aux travaux des champs et prend soin du bétail, elle dévale les sentiers difficiles de nos mornes et fait corps avec ses marchandises dans des camions de fortune pour alimenter les marchés urbains. Elle est la « madan sara » d'une économie informelle dominante. Elle est le souffre-douleur de rapports inégaux de couple. Elle est la « sentaniz » de nos foyers. Elle assure la reproduction de notre société ... de notre espèce sociale.

Sans inscrire mon intervention dans une approche exclusive de genre, il me semble opportun, pour traiter les différentes facettes du problème dans les politiques publiques, de passer par le symbolisme de cette femme tant qu'elle incarne, dans son quotidien, toutes les dimensions de la pauvreté.

Fort heureusement, les travaux des deux dernières décennies ont fait transcender l'approche dominante d'une vision pécuniaire du concept de pauvreté vers une approche glo-

bale qui correspond mieux à la nature fondamentalement humaine du phénomène. La réflexion comme les pratiques de politiques publiques liées aux problèmes de pauvreté seront pendant longtemps redevables des œuvres du philosophe américain John Rawls et de l'économiste et philosophe indien Armatya Sen.

Ce dernier a, plus que tout autre, contribué à forger la compréhension du phénomène, à travers la perception d'un monde complexe et multiforme que je me permets de simplifier en deux grandes catégories de situations, avec d'une part un domaine lié à la pauvreté pécuniaire vue comme insuffisance de revenu monétaire qui limite l'accès à l'instruction, la santé, la justice et aux ressources productives comme le crédit, les assurances et le capital physique et, d'autre part, un autre domaine de nature culturelle et sociale, fait de rapports de groupes et qui forme la trame de la plupart des phénomènes d'exclusion.

Les interrelations de ces deux ordres de facteurs créent la complexité des phénomènes de pauvreté et fondent cette approche des politiques publiques sur l'analyse des capacités tant matérielles qu'intangibles qui permettent à un individu de sortir de la pauvreté.

Cette vision de la pauvreté suggère un cadre de politique macroéconomique qui soit la résultante d'une double démarche, qui est d'abord de produire une remontée d'information à partir de considérations sur les catégories socioéconomiques majeures les plus fragiles et vulnérables – femmes, enfants, chômeurs, jeunes – pour proposer des politiques sectorielles et macroéconomiques susceptibles de prendre en charge les préoccupations de ces catégories et d'arbitrer entre les différentes contraintes de nature macroéconomique – besoin de financement de l'État, financement des activités de production, viabilisation de notre équilibre externe – pour produire un cadrage capable d'accommoder les préoccupations des catégories socioéconomiques identifiées comme prioritaires dans la lutte contre la pauvreté.

Cette démarche est assortie d'un arbitrage inter-temporel, à savoir l'arbitrage entre les avantages immédiats des politiques et les coûts à supporter dans le futur et, inversement, l'arbitrage entre les perspectives que ces politiques permettent de dégager et les sacrifices immédiats qu'elles imposent. C'est donc à ce titre que le champ macroéconomique des politiques publiques contribuera d'abord à réduire l'étendue et l'intensité des phénomènes de pauvreté, ensuite à les éliminer lorsque la croissance économique soutenue permettra le renforcement de politiques de redistribution à la fois sans heurts et génératrices de richesses nouvelles.

L'objectif d'éradication, à travers une réduction progressive et régulière de la pauvreté, nécessite une compréhension sans cesse renouvelée des phénomènes socioéconomiques, à la lumière d'informations et d'analyses régulièrement actualisées. Dans nombre de cas, la correction des erreurs de politiques conduites dans le passé au même titre que l'approfondissement des politiques à succès participent de cette démarche que l'on peut qualifier de veille des politiques publiques. C'est que les incidences des politiques macroéconomiques ne sont pas que positives ou négatives et, souvent, les effets nets se dessinent seulement dans le long terme.

À cet égard, l'évolution de la situation socioéconomique de la population haïtienne, considérablement affectée durant ces trente dernières années par la désagrégation du système agricole et la crise sociopolitique, révèle les dysfonctionnements majeurs qui ont affecté l'ensemble de notre société, à travers notamment des politiques macroéconomiques mal conçues et mal appliquées, se traduisant au mieux par une stagnation des principaux indicateurs de développement, là où les autres pays pouvaient enregistrer des progrès notables.

Après la décennie des années 1970 marquée par une croissance importante, mais déséquilibrée, les politiques d'ajustement structurel allaient imprimer une nouvelle tendance à la coopération au développement avec Haïti dans le tournant des années 1983 et 1990. Cet épisode a placé la question du

développement de la société haïtienne dans l'ère des réformes structurelles, de la privatisation, du libre commerce et de l'intégration économique introduits sans prendre en compte nos faiblesses intrinsèques. La présence des ONG s'est renforcée dans le pays à partir de cette période. Puis, l'on est entré dans l'ère de la globalisation de l'économie, articulée avec de nouveaux paramètres tels que la compétitivité et l'équilibre macro-économique, associée à des mesures et politiques supposées compensatoires quant à la lutte contre la pauvreté, alors que des pans entiers de nos systèmes de protection étaient affaiblis.

Liées à l'instabilité politique chronique qu'a connue le pays durant ces trente dernières années, couplées aux effets de l'embargo, ces politiques ont entraîné un approfondissement massif de la pauvreté, en liaison avec l'accélération de l'exode rural, mais également des départs vers l'étranger, saignant le pays de ses forces vives et induisant un recul économique notable.

Mesdames et Messieurs,

Le séisme du 12 janvier 2010 nous a définitivement placés devant des choix historiques. Les exigences de la reconstruction se sont en effet combinées avec l'ambition d'un redressement national réel et durable, s'appuyant sur les quatre refondations dans lesquelles nous sommes désormais engagés. Cette démarche s'inscrit également dans le fait que la pauvreté qui sévit dans notre pays, étendue et profonde, multiforme et génératrice d'une très grande vulnérabilité que Sandy vient une nouvelle fois de démontrer, ne peut naturellement trouver une solution simple et unique pour en assurer la résorption durable. Cependant, s'il est une réponse globale qu'il s'avère indispensable de mobiliser sans faiblir, c'est bien la croissance, condition nécessaire, mais non suffisante à la réduction de la pauvreté. La croissance économique est en effet le facteur ayant le plus d'influence sur la pauvreté et de nombreuses études statistiques montrent un lien étroit entre le revenu national par

habitant et les indicateurs nationaux sur la pauvreté, quelle qu'en soit la dimension.

Néanmoins, plusieurs facteurs limitent la portée de ce moteur. Il s'agit en premier lieu des inégalités qui, quand elles sont aussi profondes et installées, limitent l'effet de la croissance sur le revenu des plus pauvres, mais aussi tendent à détourner de ces opportunités les laissés-pour-compte du développement. La lutte contre les inégalités exige que soient mises en place des politiques de redistribution vigoureuses, qu'il s'agisse de la fiscalité ou des transferts, même si nos moyens sont pour le moment très réduits. Elle exige aussi que des interventions ponctuelles puissent être organisées sur les prix des produits de première nécessité quand ceux-ci flambent, comme c'est le cas ces derniers mois, en ciblant les populations les plus affectées et que soient mis en place les services de base qui sont à même de réduire les formes de pauvreté les plus injustes, quand elles affectent l'accès à l'éducation des enfants ou aux soins les plus nécessaires, quand elles entravent le développement des capacités de chacun de nos concitoyens.

Cependant, la répartition sectorielle de la croissance n'est pas neutre et celle-ci doit être soigneusement ancrée dans la sphère des pauvres, même si une croissance durable exige naturellement une diversification progressive de ses sources comme des différents secteurs de l'économie.

Je retiendrai à cet égard l'économie rurale, qui héberge encore une majorité de la population dont une proportion très élevée de pauvres et qui possède d'importants potentiels. Je citerai également l'aménagement urbain, l'accès au logement et aux services de base, réduisant les aspects les plus criants de la pauvreté tout en étant source d'activités économiques pérennes qui auto-entretiendront la croissance. Et enfin, la micro-entreprise qu'il convient de soutenir, que ce soit par des mesures globales ou par des actions plus ciblées et catégorielles.

Pour optimiser les effets de la croissance sur les revenus des plus pauvres, il nous faut également donner la priorité aux activités de création d'emplois à fort coefficient de main-d'œuvre plutôt qu'à celles qui requièrent des combinaisons plus capitalistiques, quitte à accepter provisoirement une efficacité économique moins grande.

Enfin, et c'est à nouveau la question des inégalités qui resurgit, il nous faut assurer une plus juste répartition de la croissance, que celle-ci soit entre les différentes couches de la société, entre les différentes régions du pays, entre la ville et la campagne, pour qu'aucun secteur de la société ne soit laissé sur le bord du chemin.

Cependant un préalable s'impose, c'est ce que l'on nomme dans notre jargon la recherche de la stabilité macroéconomique, que l'on peut définir comme un processus d'équilibre dynamique des principales variables macroéconomiques, alors que les différents leviers fiscaux, budgétaires, monétaires et de change sont actionnés pour assurer les conditions nécessaires à l'épanouissement de la croissance sous l'effet des investissements publics, mais surtout privés, au travers d'anticipations positives quant au devenir de l'économie et à la stabilité des conditions faites aux opérateurs grands ou petits, nationaux ou étrangers.

Cette stabilité macroéconomique assure de très nombreuses fonctions puisqu'elle conforte la distribution des services publics de toute nature en rendant possible leur financement dans la durée. Elle favorise l'émergence d'une classe moyenne dynamique et entreprenante, le développement du secteur privé soutenu par la mise en place d'un cadre des affaires adapté et incitatif. Elle réduit les pressions inflationnistes, l'inflation étant l'impôt du pauvre qui se trouve le plus directement affecté. Elle s'assure de la viabilité de la dette, l'endettement étant consacré à l'investissement, et donc à la pérennisation de la croissance. Elle permet de déterminer un niveau du taux de change optimal, entre la surévaluation qui favorise l'importation et la dépréciation inflationniste. Enfin,

elle assure un niveau de réserves susceptibles d'amortir les chocs extérieurs.

À ce niveau, la politique budgétaire et fiscale s'avère d'une importance déterminante. En matière de lutte contre la pauvreté, la répartition des dépenses publiques est en effet fondamentale. Il importe ici de s'assurer que les dépenses soient correctement priorisées, tandis qu'une attention particulière doit être apportée à la manière dont sont effectuées les dépenses. Le développement des infrastructures nécessaires à la croissance doit être assuré sur le moyen et le long termes, réduisant les goulets d'étranglement de la production nationale, favorisant la valorisation effective des potentiels, où qu'ils soient.

La gestion des ressources budgétaires est l'autre versant de cette politique qu'il convient d'optimiser. Cela passe par la définition et la mise en œuvre d'une politique fiscale orientée vers une fiscalité transparente, efficace et équitable, susceptible de fournir des ressources financières croissantes. Cela nécessite également la mobilisation des emprunts intérieurs tout en évitant les effets d'éviction sur le crédit au secteur privé. Cela implique enfin le recours à un financement extérieur soutenable, et je ne parle pas ici des dons qui nous lient à un processus infini d'assistanat, mais bien des prêts sollicités pour financer nos investissements porteurs de croissance, soit directement soit en partenariat avec des intérêts privés.

Le rôle des politiques monétaires et des changes est des plus importants, car elles permettent d'assurer un contrôle étroit de l'inflation, elles fournissent le cadre de la régulation de la production par l'accès aux ressources du secteur financier, elles visent à atteindre un taux de change réel d'équilibre sur le long terme, garant de la valorisation de nos avantages comparatifs.

Je voudrais conclure sur ce point, la gestion des chocs externes s'impose à nous avec une très grande acuité que l'actualité récente met en évidence. Ces chocs peuvent être de natures très différentes, mais leurs effets sont assurément

destructeurs. J'évoquerai ici les chocs à caractère macro-économique tels que la flambée des prix mondiaux et/ou leur extrême versatilité qui déstabilise la consommation des familles, la chute de la demande extérieure qui peut pénaliser nos industries d'exportation, la hausse des taux d'intérêt, génératrice de la raréfaction des crédits, le tarissement des investissements directs étrangers qui viendrait peser sur nos capacités d'investissement. Pour le reste, il s'agit d'événements naturels auxquels est malheureusement soumise Haïti, avec les séismes si dévastateurs ou les cyclones qui nous frappent si souvent.

Leur impact sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables est en effet immédiat et énorme. L'enjeu à terme est de nous assurer du renforcement de la résilience collective, pour que le pays et son économie s'avèrent capables d'encaisser les coups sans s'effondrer. À plus brève échéance, des réponses variables doivent être apportées, qu'elles soient globales à travers la gestion macroéconomique des chocs, mais également spécifiques, à travers par exemple la mise en place de filets sociaux, seuls à même d'apporter une réponse ciblée et rapide au profit des populations.

Nous devons tous contribuer à la lutte contre la pauvreté, sans exclusive des moyens et des efforts de chacun. Soyez assurés que le ministère de l'Économie et des Finances mobilise toutes ses capacités pour que sur le plan macroéconomique aussi, tout soit fait pour que le nombre de pauvres diminue régulièrement dans notre pays, pour que l'intensité de cette pauvreté soit moins forte, pour que l'extrême vulnérabilité de certaines catégories soit effectivement réduite. C'est le cœur de notre mission et nous y sommes résolus.

Je vous remercie.

PANEL 2

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET PROTECTION SOCIALE

Modéré par **Federica Marzo**

Ce panel s'est ouvert sur l'intervention *Cash transfers et programmes sociaux* de M^{me} Susana Gamez du Programme *Solidaridad* de la République dominicaine. M^{me} Gamez a présenté le programme *Solidaridad*, un programme de transferts conditionnels et de subventions de gaz et d'électricité. M^{me} Gamez a surtout voulu souligner les défis rencontrés dans le processus d'implantation de ces programmes et les erreurs commises afin de partager les leçons apprises avec les participants du colloque.

Le premier obstacle rencontré était comment cibler les ménages pauvres. Les coûts élevés liés à la création de registres liés à des programmes spécifiques ont mené à la création d'un registre unique de bénéficiaires pour tous les programmes sociaux. Beaucoup d'avantages étaient liés au registre unique en termes de transparence et d'efficacité; mais il faut aussi noter que le registre unique est moins utile pour l'exécution de programmes d'urgence qui nécessitent de l'information sur le court terme. Aussi, la mise à jour du registre est très coûteuse et prend beaucoup de temps. Le deuxième défi rencontré en République dominicaine était la faiblesse dans l'offre de services. En effet, le programme au début n'a pas pris en considération la capacité des ministères de la Santé et

de l'Éducation à répondre à la demande de services accrue par le stimulus des transferts d'espèces. Cela a finalement conduit à repenser le programme *Solidaridad*. Aussi, un mécanisme et une loi pour la gestion des fonds ont été mis en place. Cela a abouti à la création d'un programme de deuxième génération qui a bénéficié du soutien de la Banque mondiale. M^{me} Gamez recommande ainsi la création d'un registre unique des bénéficiaires adapté aux besoins d'Haïti et la mise en œuvre en parallèle d'un programme pour renforcer l'offre de services pour répondre à la demande des bénéficiaires.

D^r Jean Robert Brutus, directeur exécutif de l'Unité nationale d'administration de *Aba Grangou*, a ensuite présenté le programme *Aba Grangou*. Après avoir défini la sécurité alimentaire en termes de qualité, quantité et d'accès à la nourriture, le D^r Brutus a partagé des données concernant la proportion (très faible) des besoins nationaux de nourriture couverts par la production nationale (42 % en 2008 contre 54 % en 2001) ainsi que les pourcentages de la population vivant en insécurité alimentaire selon l'*Enquête nationale sur la sécurité alimentaire* de 2011 (38 %) et d'autres enquêtes plus récentes, les départements du Nord-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est étant les plus vulnérables. Le D^r Brutus a aussi relevé l'exclusion socioéconomique des personnes vivant dans la faim avant de passer à la présentation du programme *Aba Grangou*. C'est la COLFAM – la Commission nationale de lutte contre la faim et la malnutrition – qui a défini le cadre stratégique qu'est *Aba Grangou* avec ses objectifs de réduire de moitié la part de la population souffrant de faim d'ici la fin 2016 et d'éradiquer la faim et la malnutrition à l'horizon de 2025 à travers trois axes d'interventions principaux : la promotion de l'accès à la nourriture à travers les cantines scolaires, des *food vouchers* et les travaux « HIMO » (à haute intensité de main-d'œuvre) ; le support à la production agricole et la fourniture de services sociaux de base. *Aba Grangou* est avant tout aussi une mise en réseau des institutions publiques impliquées dans la lutte contre la faim, construisant sur la complémentarité des

différents ministères sectoriels et transversaux et autres institutions nationales.

Le troisième intervenant lors de ce panel était M. Philippe Chichereau, conseiller principal en coordination et efficacité de l'aide du PNUD auprès du ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) qui a parlé de la coordination de l'aide en faveur de la lutte contre la pauvreté extrême. En premier lieu, M. Chichereau a rappelé que la pauvreté est multidimensionnelle, impliquant ainsi de nombreux secteurs d'intervention et un ensemble d'acteurs qui souhaitent participer et financer : les ministères, les différents programmes, les agences nationales et internationales, les groupes cibles dont on veut améliorer la situation, etc. La présence de très nombreux acteurs peut créer une inefficacité (duplication ou chevauchement des actions, incohérence, hyper-concentration ou autres phénomènes) s'il n'y a pas une bonne coordination, ce qui pourrait aboutir à une frustration des groupes cibles. M. Chichereau a ensuite présenté la représentation visuelle d'une coopération efficace, un diagramme sous forme de pyramide constituée de trois grands axes – appropriation, alignement, harmonisation –, et soutenue par le principe de responsabilité mutuelle, avec la gestion axée sur les résultats comme thème transversal. Le nouveau cadre de coordination de l'aide externe au développement vise à mettre sur pied des modes de fonctionnement permettant à l'aide externe d'appuyer les priorités de développement économique et social de la république d'Haïti à travers : (i) le leadership responsable du gouvernement et le soutien politique et technique des bailleurs pour la coordination transparente entre tous les acteurs concernés, (ii) l'adhésion des Partenaires techniques et financiers (PTF) aux mêmes objectifs stratégiques de développement et aux programmes d'investissement du gouvernement ; et (iii) le renforcement des capacités institutionnelles de gestion du développement du pays. M. Chichereau a indiqué que, dans ce cadre, l'instrument de choix pour la coordination de l'aide au développement est la table de concertation. Il a ensuite expliqué les rôles principaux d'une « table » (par

ex. renforcement des capacités, programmation conjointe, suivi des résultats) et les besoins institutionnels opérationnels pour sa mise en place et son fonctionnement (secrétariat).

Le panel s'est clôturé avec l'intervention de M. Jude Saint-Natus, chargé de mission au ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, sur le sujet *Mobilisation et participation citoyenne dans la lutte contre la pauvreté extrême*. M. Saint-Natus a souligné l'importance d'un accompagnement du citoyen et de la population en général pour qu'ils puissent devenir producteurs de richesse. La pauvreté se manifeste par des lacunes éducatives, l'insuffisance d'infrastructures, des conflits fonciers irrésolus, une formation professionnelle inadéquate, une technologie agricole inadaptée et une administration publique centrale et peu efficace. M. Saint-Natus a recommandé un processus de décentralisation comme une solution possible à ces manifestations de la pauvreté pour transférer les moyens d'agir aux collectivités territoriales. Ce sont en effet, les collectivités territoriales qui sont les plus proches du citoyen et donc les plus appropriées pour répondre aux besoins de la population. M. Saint-Natus a ensuite présenté des exemples de renforcement des collectivités territoriales, des projets réalisés par les municipalités, avec l'appui du ministère de l'Intérieur, et d'autres acteurs : dans la Vallée des Palmes, réalisation de la cartographie de la zone par les personnes vivant dans la zone ; mutualisation des ressources pour aborder des problématiques communes ; travail de planification avec une vision à long terme et processus d'orientation des actions des ONG pour l'amélioration des services. À Petit Goâve, amélioration du bassin versant, gestion des déchets et réalisation de la cartographie de la ville. M. Saint-Natus a résumé son intervention avec la recommandation d'une aide aux collectivités territoriales qui peut aboutir à diminuer le niveau de pauvreté.

Au cours du débat, les participants ont interrogé les intervenants sur les thèmes suivants : ciblage et efficacité des programmes mis en œuvre par les organisations internatio-

nales en Haïti; comment aller vers la participation citoyenne si les citoyens ne participent pas à l'élaboration du budget; comment faire un ciblage des bénéficiaires s'il n'y a pas de registre au niveau des communes; comment disposer de plus de ressources, alors qu'au niveau international les ressources s'amenuisent; et quel était l'impact en termes de réduction de la pauvreté en République dominicaine avec le programme *Solidaridad*.

Répondant à la dernière question, M^{me} Gamez a souligné que *Solidaridad* avait contribué à une baisse du taux de pauvreté extrême, mais que ce n'était pas seulement ce programme qui a amené cette amélioration, mais aussi la situation économique du pays. Il y a également eu un changement de comportement dans la population, par exemple en termes de fréquentation scolaire des enfants, impulsé par *Solidaridad*. Par rapport aux ressources d'aide au développement, M. Chicheureau a souligné que c'est à travers une meilleure coordination et donc une meilleure efficacité de l'aide que les ressources financières pour le développement peuvent être maximisées.

CASH TRANSFERS ET PROGRAMMES SOCIAUX

Suzana Gamez

Solidaridad de la République dominicaine

La mise en œuvre de *Solidaridad* en République dominicaine, en tant que programme de transferts conditionnels de deuxième génération, bénéficie actuellement à environ 4 millions de personnes. Il est ainsi considéré, relativement à la population dominicaine, comme le cinquième en importance parmi les programmes de ce genre en Amérique latine et les Caraïbes. *Solidaridad* peut être analysée sous deux angles. Le premier et le plus simple serait de présenter seulement sa conception, son design, sa consolidation et ses réussites pendant une période allant de 2004 à 2009. Mais il serait peut-être plus utile ici de présenter ses erreurs, les leçons apprises et les obstacles que nous avons eus à surmonter pour réaliser *Solidaridad* tel que le programme se présente aujourd'hui, profitant à près de 40 % de la population dominicaine, considérée comme vivant dans la pauvreté extrême et modérée.

L'idée originale de *Solidaridad* était d'établir un programme qui permettrait à court terme de réduire la pauvreté et protéger les ménages vulnérables de l'impact de la crise bancaire de 2003. Nous savions que la crise avait augmenté de 1,5 million de personnes pauvres et nous disposions d'une belle carte de la pauvreté. Mais nous ne savions pas qui étaient les pauvres et donc comment les toucher. Donc, le premier obstacle que nous avons dû surmonter était d'établir un registre des bénéficiaires. Étant donné le coût élevé impliqué dans le ciblage,

l'idée dominante était de faire un Registre unique pour tous les programmes sociaux. Ce concept, à l'époque, s'éloignait de l'idée d'établir des registres pour des programmes spécifiques, ce qui était en vogue dans les pays comme le Mexique et le Brésil. Les avantages étaient multiples, notamment en termes de transparence et d'efficacité. Au fil du temps, nous nous sommes rendus compte que le Registre unique des bénéficiaires était par contre moins utile quand il s'agissait de l'exécution des programmes qui nécessitent des informations à court terme, tels que les programmes d'emploi ou d'urgence.

L'idée derrière la construction d'un Registre unique des bénéficiaires est de rationaliser les dépenses destinées à surmonter la pauvreté; il y a par conséquent des éléments qui devront être pris en considération en Haïti dans sa mise en œuvre, notamment la question si un mécanisme très sophistiqué de ciblage est nécessaire ou si la même chose peut être réalisée, en utilisant une combinaison de mécanismes plus simples et moins coûteux dans leur mise en œuvre.

Programme *Solidaridad* dans sa version originale a été fortement influencé par les urgences économiques. Ainsi, bien que les programmes de transferts ont été considérés comme un succès dans les pays où ils ont été mis en œuvre, l'objectif à court terme de protéger les pauvres contre la crise a prévalu contre l'objectif à long terme de réduire la transmission intergénérationnelle de la pauvreté par le biais de transferts conditionnels axés sur l'investissement dans le capital humain (santé, éducation et nutrition). Cette approche nous a amenés à mettre en œuvre un programme de transferts conditionné sur l'utilisation des services publics par les ménages sans tenir compte de la capacité de réponse des ministères de la Santé et de l'Éducation. Le résultat était la génération de tensions supplémentaires dues à la rareté des ressources de ces ministères pour répondre à la demande accrue des bénéficiaires de *Solidaridad*. Et sur ce point, il est nécessaire de se demander s'il est possible de mettre en œuvre un programme de transfert conditionnel, sans qu'il existe en parallèle un programme

pour renforcer l'offre de services publics, lorsque ceux-ci sont insuffisants en quantité et en qualité.

Dans le cas de la République dominicaine, afin d'identifier les causes des déséquilibres entre l'offre et la demande de services générés par le programme, il a été accordé de repenser *Solidaridad*, afin de redéfinir des objectifs communs entre *Solidaridad* et les ministères, d'identifier et de quantifier les lacunes dans l'offre de services et former le personnel de *Solidaridad* et des ministères, dans la perspective des objectifs communs. Ces actions, qui ont permis de consolider *Solidaridad* en tant que programme de transferts conditionnel d'espèces de la deuxième génération, ont inclus un exercice de coordination interinstitutionnel qui, même si difficile, a permis d'intégrer le programme aux actions existantes de la politique sociale et d'intégrer les personnes responsables de secteurs économiques à la performance du programme. L'impact à long terme de ces programmes sur les pauvres dépend de la capacité des gestionnaires à rendre opérationnelle aux niveaux central et local la coordination entre les différents intervenants.

COORDINATION DE L'AIDE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EXTRÊME

Philippe Chichereau

Conseiller PNUD en coordination et efficacité de l'aide

L'objectif de cet exposé est de montrer que la table thématique, mécanisme que le nouveau cadre de coordination de l'aide externe en Haïti propose de (re)dynamiser, pourrait être un outil approprié pour mieux gérer la complexité de la lutte contre l'extrême pauvreté, la multiplicité de ses acteurs et de ses domaines d'interventions. L'auteur concentre son attention sur la description succincte du cadre puis sur celle plus détaillée de la table afin d'ouvrir un débat sur l'éventuelle mise en place d'un tel outil pour mieux aborder cette problématique de l'extrême pauvreté et rendre plus efficaces les actions qui s'y rapportent.

Selon le cadre de référence du Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) pour la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale (2013-2030) en date de septembre 2012, la pauvreté est fondamentalement liée à la non-disponibilité ou à la sous-utilisation d'actifs, notamment l'éducation, le travail, le capital physique, le crédit, le capital social et les services de base. Les principaux secteurs concernés sont l'emploi, l'éducation, la santé et la nutrition, l'eau potable et l'assainissement, le logement, l'électricité et les voies de transport. De plus, la pauvreté ne connaît pas de frontières et frappe toutes les couches de la population quelle que soit la tranche d'âge

ou la localisation. Le nombre de groupes vulnérables, cibles d'interventions de redressement, est donc extrêmement varié et réparti sur l'ensemble du territoire haïtien. Enfin, particulièrement en Haïti, cette carte de la vulnérabilité et de la pauvreté, dite chronique, peut tout à coup s'assombrir à la suite d'une catastrophe naturelle ou sanitaire et rendre la situation encore plus complexe à gérer, parfois pendant plusieurs années après le désastre.

Dans un tel contexte, il est probable que les responsables de chacun des divers secteurs concernés mettront en place des projets ou programmes prenant en compte, jusqu'à un certain point, les situations des personnes les plus défavorisées. Cependant, en cas de pauvreté extrême, le phénomène d'exclusion sociale ne permet même pas aux personnes affectées de se faire connaître ou reconnaître afin de bénéficier des filets tendus pour les récupérer au sein de la société. L'accès à ces personnes par la puissance publique est rendu plus difficile, mais cela est souvent compensé par des actions caritatives de proximité entreprises par la communauté locale. C'est ainsi que les actions de soutien aux personnes les plus pauvres sont également menées, outre par la puissance publique responsable des affaires sociales, par de nombreuses organisations ou individus de la société civile, laïque ou confessionnelle. D'une façon générale, les situations à portée humanitaire, qu'elles soient d'ampleur nationale ou demeurant silencieuses, qu'elles soient chroniques ou conjoncturelles, attirent une variété de philanthropes tant nationaux qu'internationaux, multipliant ainsi les sources de financement tant officielles que spontanées.

Ainsi, la lutte contre la pauvreté extrême demande l'intervention de très nombreux acteurs, dans de nombreux secteurs et touchant une variété de groupes dans la population. Cette multiplicité d'acteurs et d'interventions possibles dans des situations semblables risque, par manque d'information et de coordination entre ces acteurs, de créer des duplications ou des chevauchements entre les interventions ou de les rendre incohérentes, gaspillant inutilement des ressources rares et

limitant l'impact final. L'hyper-concentration des interventions de soutien tout autant que leurs poches d'exclusion sont sources de frustration et de mécontentement qu'il serait préférable d'éviter dans un pays en situation précaire comme Haïti. Il est donc essentiel de mettre tout en œuvre pour que l'assistance locale et étrangère aux personnes les plus défavorisées leur soit fournie de la façon la plus efficace possible.

Officiellement lancé par le gouvernement de la République d'Haïti le 31 octobre dernier, le nouveau Cadre de coordination de l'aide externe au développement (CAED) prévoit un mécanisme qui pourrait permettre la gestion d'une telle complexité : la table thématique.

Le cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti et la (re)dynamisation des tables sectorielles et thématiques

LEÇONS DES FORA INTERNATIONAUX SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

Le document final adopté au 4^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide intitulé *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement* représente un avancement par rapport à Accra et à la Déclaration de Paris en ce sens que l'appropriation collective est reconnue comme un principe fondamental de la coopération au développement à travers des partenariats inclusifs. Le nouveau cadre de gouvernance de l'aide délimité par Busan s'est clairement agrandi pour inclure non seulement les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mais aussi ceux du Forum pour la coopération en matière de développement des Nations unies, les acteurs de la coopération Sud-Sud, les parlementaires et les autorités locales, la société civile et le secteur privé.

Le nouveau partenariat recherché concerne désormais un agenda de développement centré davantage sur les résultats, la

performance, et respectant les droits humains, que sur l'efficacité technique de l'aide, et en particulier certaines modalités de livraison de l'aide. De plus, il a été maintenant clairement reconnu à Busan que l'aide n'est qu'une partie de la solution au problème de développement et qu'il fallait passer de l'efficacité de l'aide vers les défis plus larges d'un développement efficace et durable. En effet, il est très important d'assurer les complémentarités et les synergies entre les actions soutenues par des fonds publics et celles portées par des flux d'investissements privés, qu'ils proviennent d'entreprises à but lucratif ou d'institutions philanthropiques comme les ONG. À cet égard, l'alignement de la communauté internationale est crucial afin d'éviter un décalage entre les priorités concrètes du pays et les programmations en cours au sein des agences de développement. C'est pourquoi, dans le cas d'Haïti, un dialogue continu doit s'établir entre le gouvernement et les bailleurs ainsi que leurs autres partenaires afin que l'effort de tous, même dans des situations d'urgence, s'articule autour des objectifs communs à long terme contenus dans le PSDH énonçant les grands chantiers du pays et les déclinant en programmes et projets triennaux d'investissements.

UN NOUVEAU CADRE POUR COORDONNER L'AIDE EXTERNE AU DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

S'inspirant de ces fora internationaux sur l'efficacité de l'aide et du développement, et tenant compte des leçons apprises durant la tenue du Cadre de coopération intérimaire (CCI) et de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), le nouveau CAED vise à répondre à ce besoin et articule les mécanismes de planification nationale des besoins et ceux de gestion des ressources internes et externes, en vue de produire au moindre coût les résultats escomptés dans le PSDH.

Le CAED a pour objectif général de mettre sur pied des modes de fonctionnement permettant à l'aide externe d'ap-

puyer les priorités de développement économique et social de la République d'Haïti à travers :

- le *leadership* responsable du gouvernement et l'engagement politique des bailleurs à l'appuyer pour une meilleure coordination de l'aide externe ;
- l'adhésion des Partenaires techniques et financiers (PTF) aux mêmes objectifs stratégiques de développement et programmes ou projets d'investissement du gouvernement ;
- le renforcement des capacités institutionnelles de gestion du développement du pays et la coordination entre tous les acteurs concernés.

Le CAED repose sur un mécanisme gouvernemental et un mécanisme conjoint (gouvernement/PTF) qui s'articulent autour de trois niveaux de coordination : stratégique, sectorielle et géographique.

Au niveau stratégique, l'impact des ressources de l'aide sur l'exécution du budget de fonctionnement de l'État et sur la mise en œuvre du Programme d'investissements publics (PIP) exige un suivi rigoureux ainsi que des outils de coordination. Il revient à la Primature, au ministère des Affaires étrangères et des Cultes (MAEC), au ministère de l'Économie et des Finances (MEF), et au ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) de rendre compte de manière régulière de l'évolution de la situation, des besoins nouvellement apparus et des ajustements requis. Un partage efficace de l'information permettra au gouvernement et à chacun des partenaires de prendre les décisions qui s'imposent en temps voulu. Les grandes décisions stratégiques porteront notamment sur la priorité à accorder à chaque secteur, sur les ajustements à apporter en fonction de la réalisation effective des hypothèses du cadrage budgétaire et sur la réalisation des engagements des bailleurs. Le niveau d'exécution du PIP et l'avancement de la planification des investissements nouveaux alimenteront également les processus de décision des différentes instances.

Au niveau sectoriel, les ministères sont regroupés en fonction des secteurs. La cohérence de la politique gouvernementale implique nécessairement une cohérence sectorielle. Aussi, les tables sectorielles servent-elles de lieu de concertation entre le gouvernement et les différents partenaires nationaux et internationaux. L'efficacité de ces tables est directement tributaire de la capacité de planification des différents ministères, puisqu'il s'agit d'un lieu de dialogue et non d'une structure décisionnelle et opérationnelle.

Enfin, la coordination au niveau territorial s'impose comme une nécessité pour tenir compte de la stratégie gouvernementale visant à porter l'effort de développement dans chacune des 565 sections communales, les 140 communes et les 10 départements du pays. Les tables départementales et communales seront dynamisées, ou créées si inexistantes, et viseront à réunir les partenaires et opérateurs présents dans ces espaces territoriaux dans le but d'accroître les synergies entre les différentes interventions. Il faudra aussi tenir compte de l'implantation des pouvoirs locaux et trouver les mécanismes permettant d'associer les nouveaux interlocuteurs élus démocratiquement à l'effort de développement.

MÉCANISME CONJOINT DE COORDINATION

Le mécanisme conjoint de coordination de l'aide externe est composé de deux sous-mécanismes de coordination : (1) le Comité pour l'efficacité de l'aide (CEA), et (2) les Tables sectorielles et thématiques (TST).

COMITÉ POUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

Ce comité est un forum et un espace de dialogue stratégique, réunissant le gouvernement haïtien sous le *leadership* du premier ministre et les représentants des PTF. Il se réunit au niveau international et au niveau du pays. Le CEA n'est pas un organe de prise de décisions, néanmoins il prendra des résolutions et/ou fera des recommandations, qui seront énoncées sur

la base d'un consensus, afin de venir en appui aux décisions et orientations du gouvernement de la République d'Haïti.

NIVEAU INTERNATIONAL

Au niveau international, le CEA a pour objectif principal de réunir les partenaires d'Haïti deux fois par an afin de mener un plaidoyer pour le respect des promesses faites, l'encouragement des investissements privés étrangers et l'alignement des ressources externes avec les priorités stratégiques du gouvernement de la République d'Haïti. Le CEA émet des recommandations relatives aux orientations et aux politiques générales pour la coordination de toute l'assistance à Haïti en vue d'assurer l'allocation et l'utilisation adéquates et efficaces des ressources. Par ailleurs, il permet de contribuer à la recherche au niveau international d'assistance publique additionnelle – financière et technique – nécessaire à la réalisation du PSDH, et aux négociations en vue de son obtention.

Le rôle du CEA est primordial dans le maintien de l'intérêt des partenaires internationaux vis-à-vis des engagements internationaux pris en faveur d'Haïti. Le CEA a pour objectif principal de discuter de l'appui des PTF aux priorités nationales du gouvernement. Il est un forum participatif d'orientation et de prise d'engagements stratégiques.

NIVEAU DU PAYS

Au niveau du pays, le CEA a pour objectif principal l'harmonisation et la coordination des initiatives sur le territoire national. Forum et espace de dialogue sur le suivi des engagements, il permet d'orienter et de coordonner l'aide externe en appui au dispositif de planification, de programmation, d'exécution, de suivi et d'évaluation du développement national. Il fait le suivi de la mise en œuvre, revoit et commente les analyses des goulots d'étranglement et préconise des solutions pouvant donner lieu à la mise en œuvre d'un programme d'actions prioritaires. Il permet d'identifier et de promouvoir

les autres types d'assistance et de ressources complémentaires, ou les réaffectations de ressources.

Ce comité est un espace de cohérence qui devra faire preuve de flexibilité et rester ouvert à une représentation *ad hoc* d'autres parties prenantes en fonction des thématiques à discuter ou des urgences du moment. Néanmoins, pour rester un espace pragmatique et opérationnel, la composition devra être limitée à environ 30 personnes.

TABLES SECTORIELLES ET THÉMATIQUES (TST)

Les TST offrent une plateforme qui permet aux PTF, au gouvernement et à la société civile de s'approprier les thématiques sectorielles, d'émettre des recommandations et d'assurer la participation autour du secteur ou d'une thématique. Elles sont préférablement coordonnées par les Unités d'études et de programmation (UEP) des ministères sectoriels assistés d'un représentant du MPCE comme rapporteur et d'un représentant du MEF. Elles ont comme membres les responsables ministériels des entités et/ou des programmes et/ou projets de coopération, les représentants des PTF concernés par ces programmes et/ou projets de coopération et les représentants des collectivités territoriales et de la société civile pertinents dans le secteur ou la thématique. Les tables thématiques viennent en complément des tables sectorielles afin de couvrir des thématiques transversales.

Les TST ne sont pas destinées à remplacer ni à se substituer aux structures administratives traditionnelles. À travers leur appui, elles sont appelées à les accompagner dans la réalisation de leurs rôles et fonctions vis-à-vis de la planification nationale. Les tables sont à cet effet des outils permettant aux administrations publiques en place de mener à bien leurs missions. Ledit appui contribuera simultanément à renforcer progressivement les capacités de ces administrations afin qu'elles parviennent à accomplir leurs missions de manière entière et permanente.

La (re)dynamisation des TST est nécessaire pour une bonne efficacité du mécanisme conjoint de coordination. Les TST permettent de créer un cadre formel de concertation et de dialogue continu entre les ministères concernés par un secteur ou un thème, les organisations de la société civile, les ONG, le secteur privé et les partenaires au développement dans la recherche d'un consensus et des voies et moyens pour un développement concerté et durable en Haïti. Les rôles principaux des tables sont les suivants :

- contribuer à l'élaboration et au suivi des politiques et stratégies sectorielles ;
- assurer la cohérence des plans d'investissement, programmes et projets mis en œuvre dans le secteur ou le domaine, en particulier ceux soutenus par les PTF, avec les politiques et stratégies gouvernementales, c'est-à-dire le PSDH et autres documents officiels ;
- encourager les initiatives de programmation et de cofinancement conjoints et les approches de secteur large de manière à réduire les coûts de transaction et les duplications, et accroître l'efficacité des interventions ;
- encourager la division du travail : harmoniser les interventions des différents acteurs dans le secteur pour réduire le nombre des intervenants et maximiser l'efficacité des financements ;
- développer et assurer un suivi des résultats des plans d'action du secteur ou du domaine à partir de critères et d'indicateurs de performance mesurables préalablement établis ;
- développer une stratégie cohérente de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, opérationnelles et individuelles dans le secteur ou le domaine, sur la base d'une évaluation des besoins en assistance technique et développer un système de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans ce renforcement ;
- formuler des mécanismes de fonctionnement interne, à savoir : un calendrier de travail, un budget, une stratégie de communication et un système de reportage (précisant

contenu, fréquence et destinataires), ainsi qu'un système de suivi/évaluation de ses activités.

Chaque table doit constituer un secrétariat. Le secrétariat des TST a un caractère permanent et est composé au minimum de trois membres : un représentant du gouvernement (au niveau direction de l'UEP ou assimilé), un assistant administratif et un agent de liaison intersectoriel. Pour des raisons de continuité et de performance, un adjoint-suppléant devra être associé à chacun de ces membres permanents. Le fonctionnement du secrétariat sera assuré selon des modalités définies et des ressources fournies par les membres de chaque table. Ses principales attributions sont les suivantes :

- préparer les agendas, convoquer les réunions, veiller à la préparation et à la distribution de la documentation afférente en temps utile pour faciliter les débats ;
- s'assurer de la préparation des rapports de réunion, et leur diffusion auprès des participants et autres intervenants concernés, y compris via les sites Internet appropriés ;
- tenir le registre du plan d'action de la table et des procès-verbaux, la liste des recommandations et le suivi des demandes et actions formulées ;
- établir un calendrier prévisionnel et un ordre du jour des rencontres des participants et en assurer le suivi ;
- servir de point focal pour des échanges particuliers entre le ministère de tutelle, le MPCE et les partenaires au développement ;
- recueillir auprès des structures techniques concernées les informations requises pour le suivi des activités du secteur, l'état des engagements et des décaissements, l'inventaire des projets en planification et leur stade d'avancement ;
- préparer son budget et en assurer le suivi des dépenses ;
- dresser et mettre à jour la liste des participants à la table sectorielle et la rendre disponible à l'ensemble des partenaires.

Chaque table sera composée des principales parties prenantes du domaine ou des secteurs couverts par la table. Une analyse des parties prenantes sera réalisée. Ces parties

prenantes incluent les représentants des ministères sectoriels ou de gestion concernés, les principaux donateurs et les partenaires chargés de l'exécution des projets ou programmes. Le secteur privé et la société civile haïtienne doivent être également présents toutes les fois que ce sera approprié, en donnant la préférence à un système de représentation par un ou deux membres de leur communauté pour assurer une efficacité des débats.

Un ministère de tutelle assure la présidence de chaque table. Il reviendra aux participants de chaque table de finaliser la formule de direction la plus appropriée à la nature du groupe en question. En cas de multiplicité de ministères, des formules de vice-présidence ou de co-présidence pourront être utilisées. En ce qui concerne les bailleurs, la désignation d'un chef de file, éventuellement en rotation, sera préférée. La présence de groupes sectoriels rassemblant les bailleurs de fonds devrait permettre de limiter leur représentation aux tables à quelques-uns d'entre eux seulement afin de faire valoir leurs points de vue.

Les représentants du gouvernement et des partenaires devront satisfaire certains critères de participation :

- être bien informé, techniquement compétent et suffisamment disponible pour représenter son ministère ou son institution ;
- avoir un niveau hiérarchique suffisamment élevé au sein du ministère ou de l'institution représentée pour avoir l'autorité d'obtenir les informations requises et de formuler des opinions à valeur décisionnelle ;
- la présidence, co ou vice-présidence doivent être occupées par des personnes ayant une connaissance approfondie du secteur ou de la problématique et avoir la capacité et la disponibilité de diriger les discussions de façon suivie.

POURQUOI LANCER UN DÉBAT SUR LA MISE EN PLACE D'UNE TABLE THÉMATIQUE « EXTRÊME PAUVRETÉ » ?

Tel que mentionné en introduction, la problématique de l'extrême pauvreté, et de la pauvreté en général, est complexe et touche (comme celles transversales de l'emploi, du genre ou de la gestion des risques et désastres, par exemple) un grand nombre de secteurs qu'elle interpelle parfois de manière autonome, parfois de manière commune. Aussi, du fait de ses dimensions stratégiques et plurisectorielles, qui sont habituellement abordées dans les stratégies de réduction de la pauvreté et qui influencent les plans nationaux et sectoriels de développement, la lutte contre la pauvreté compte certains programmes de prévention, de protection ou d'assistance sociale, dans le cas de groupes cibles extrêmement vulnérables, qui semblent déconnectés de tout autre secteur, et uniques en leur genre.

De par ses rôles et sa composition, listés plus haut, une table thématique « extrême pauvreté » permettrait à première vue d'établir un dialogue continu et structurant entre les représentants d'une communauté d'acteurs fragmentée dans un environnement peu organisé où les capacités sont limitées et éparses et où le leadership a du mal à s'exprimer. Selon l'adage « l'union fait la force », la mise en place d'un tel mécanisme donnerait la possibilité de mieux gérer la complexité de la problématique, sans la contourner, et d'apporter davantage de cohérence, de synergie et d'articulation entre les initiatives en cours ou planifiées et les dispositifs en place, pour une action globale plus efficace dans le domaine.

Mais attention, combattre la pauvreté est un peu comme faire du renforcement de capacités. Tout le monde en fait ou veut en faire. Il est donc nécessaire de définir le périmètre et les objectifs si l'on veut gagner en efficacité. Cela permet de placer les responsabilités des intervenants au niveau le plus approprié pour garantir un impact maximum.

Comme il semble que les TST soient revenues à la mode, il ne faut pas non plus succomber « aux plaisirs de la table » et en créer sans raison d'être. Une table est bien plus qu'un groupe d'intérêts ou de réflexion. Elle est un outil de consultation et d'aide à la décision transparente et démocratique qui se veut inclusif des parties prenantes concernées en vue d'accélérer la conduite du changement de manière efficace et consensuelle dans un domaine et avec des objectifs précis.

Place à la réflexion et au débat donc. Ce colloque peut être considéré comme un acte préparatoire nécessaire avant de décider de la mise en place d'une table thématique sur l'extrême pauvreté. De par l'exhaustivité et la qualité des thèmes et des intervenants, les réflexions qui y sont menées devraient permettre de clarifier quel pourrait être précisément le périmètre couvert par cette table, et donc aussi ses interfaces avec les autres secteurs ainsi que ses réelles parties prenantes. Dans ces conditions, le gouvernement pourrait alors décider de se doter de cet instrument en vue d'accroître l'efficacité de ses interventions visant à réduire de manière significative et durable la pauvreté extrême en République d'Haïti.

MOBILISATION ET PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EXTRÊME

Jude Saint-Natus

Chargé de mission au ministère de l'Intérieur et des Collectivités
territoriales

Deux questions doivent être posées avant d'aborder pragmatiquement et objectivement le thème de cette intervention :

QU'ENTEND-ON PAR « PAUVRETÉ EXTRÊME » ?

- Absence d'éducation de la population, au sens large du terme, tout au long de ses cycles de vie : de la méconnaissance du fonctionnement du corps humain (la santé reproductive avec des naissances non désirées et accroissement démographique), en passant par un système d'enseignement et des enseignants et des outils déficients, aboutissant à un état d'incapacité, d'improductivité, d'infertilité matérielle, culturelle et économique, de dépendance et conséquemment à un réflexe d'assistanat et d'irresponsabilité.

VERS QUOI DEVONS-NOUS TENDRE ?

- Sortir la population du dénuement actuel afin que le citoyen devienne progressivement responsable, productif, générateur de richesses tout en combattant l'assistanat asservissant.

MISE EN CONTEXTE EN HAÏTI

En Haïti, à l'instar de tous les pays dits « fragiles », la pauvreté se traduit dans tous les domaines et tend à s'aggraver au fil du temps par la redondance de l'héritage générationnel. En d'autres termes, les lacunes éducatives de la génération 1 vont augmenter de façon exponentielle au cours des générations suivantes. Ce mal peut être comparé à la gangrène, maladie qui oblige à couper un orteil, puis deux, puis le pied et la jambe, jusqu'à la mort finale de l'individu.

Un exemple relevant des pratiques successorales dans le domaine agricole : une famille peut être à sa première génération propriétaire d'une dizaine d'hectares de terre lui permettant de pratiquer de l'agriculture et de l'élevage à grande échelle et, au bout de trois générations, les héritiers qui se sont, dans l'intervalle, multipliés également avec des naissances non contrôlées, se retrouvent avec des lopins à défricher¹.

RÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Placer la mobilisation citoyenne au cœur des politiques (actions et programmes) publiques, notamment celles visant à lutter contre la pauvreté extrême reste une stratégie qui promeut les vertus de la participation, de la responsabilité citoyenne et de la bonne gouvernance. Elle offre l'avantage à l'État de rester collé à son sujet, « le Citoyen », et aux autorités politiques de s'accrocher en tout temps et en tout lieu à l'intérêt public.

1 L'exposé de Jude Saint-Natus était accompagné d'une présentation PowerPoint témoignant de la réalité de notre pays (vétusté et désagrégation de l'habitat, absence d'électricité et d'eau potable à proximité, environnement scolaire insuffisant ou en décrépitude, insuffisance d'infrastructures de voirie et donc enclavement des communautés, des zones de production par rapport aux marchés, conflits fonciers irrésolus/insécurité foncière, formation professionnelle en inadéquation avec les besoins économiques, technologie du secteur agricole désuète et peu encadrée, barrières sociales au crédit, prééminence de la spéculation sur la production, administration publique centrale et locale peu efficace, etc.).

En effet, la décentralisation préconisée par la Constitution haïtienne et réglémentée par les décrets sur les Collectivités territoriales et celui portant organisation et fonctionnement du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, pose les conditions démocratiques de la réforme de l'État, un nouvel État respectueux des valeurs républicaines, respectueux des droits fondamentaux du citoyen et de l'équité.

Ce régime politique qui souffre depuis quelque temps d'un énorme déficit de communication a connu pendant cette dernière décennie des avancées considérables, de telle sorte qu'aujourd'hui les collectivités territoriales devraient représenter indéniablement les institutions publiques les plus proches des citoyens les plus pauvres, les mieux informées du processus de décapitalisation de l'économie rurale, de marginalisation et de migration des ruraux, donc les plus aptes à apporter, aux côtés de l'État et sous son leadership, les réponses appropriées.

Il est évident que les réponses structurelles à l'extrême pauvreté en Haïti passent inéluctablement par l'adoption de nouvelles formes d'appui, de promotion et de revalorisation de la production nationale, tant au niveau des métiers qu'au niveau de nos filières les plus prometteuses.

Toutefois celles-ci ne peuvent être que l'émanation de politiques publiques en matière de :

- aménagement du territoire, urbanisme, habitat² ;
- gestion de bassins versants, protection et valorisation de l'environnement ;
- infrastructures³ ;

2 Le pays est essentiellement montagneux avec plus de la moitié des terres possédant des pentes supérieures à 40 %. Les plaines occupent seulement 20 % de la superficie totale du pays avec 550 000 ha.

3 Selon certaines statistiques disponibles, le potentiel d'irrigation au niveau national se situerait entre 135 000 et 150 000 ha ; cependant seulement 80 000 ha sur 90 000 ha aménagés seraient effectivement irrigués. Les systèmes d'irrigation ont subi à travers le temps des détériorations successives imputables au manque d'entretien et aux cyclones périodiques.

- investissement rural/ budget propre des CT/ FGDCT/trésor public⁴;
- éducation (alphabétisation, formation professionnelle, universitaire)⁵.

Il s'agit en fait des compétences de l'État partagées avec les Collectivités territoriales.

RÔLE DES CITOYENS

Chaque citoyen doit être responsable de l'essor du pays, selon ses facultés et moyens personnels. La mobilisation s'entend de la conception à la mise en œuvre des actions. « Dans la gouvernance locale démocratique et participative, la mission du citoyen ne s'arrête pas aux urnes. »

De toutes ces questions, on aboutit à un besoin impérieux de transversalité des politiques ministérielles au profit de l'intérêt général, c'est à dire pour le bien des 10 millions d'habitants.

Tout au long de sa vie l'humain, le citoyen, dépend des politiques publiques centrale et locale : de la naissance (ministère de la Santé, Collectivités territoriales/MICT, ministère des Affaires sociales), en passant par l'enfance, la scolarité et l'enseignement universitaire ou professionnel (éducation nationale, universitaire), par la vie active avec accès à l'emploi, aux services sociaux, à l'indemnisation du chômage, et enfin à la retraite, etc.

4 À côté de l'agriculture, la majorité des ménages ruraux pratiquent l'élevage. La pêche est une activité très importante pour de nombreux ménages, occupant à temps plein ou partiel plus de 50 000 d'entre eux. Le pays dispose de près de 1 700 km de côtes et de 22 000 ha d'eaux continentales.

5 L'éducation est une charge de l'Etat et des Collectivités territoriales, art 32.1, Constitution 87. L'enseignement agricole, professionnel et technique sera pris en charge par l'État et les Collectivités territoriales, art 32.4, Constitution 87. La formation préscolaire et maternelle sera prise en charge par l'État et les Collectivités territoriales. L'État et les Collectivités territoriales ont pour devoir de prendre toutes les dispositions en vue d'intensifier la campagne d'alphabétisation des masses, art 32.9, Constitution 1987.

PANEL 3

CULTURE, STATISTIQUE, DÉMOGRAPHIE, PROGRAMMES D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION SOCIALE

Modéré par Marvin Victor

Les présentations lors de la deuxième session de l'après-midi de la deuxième journée de débats ont couvert les thèmes suivants : la culture comme moteur potentiel de croissance et de développement en Haïti, la statistique comme outil indispensable de lutte contre la pauvreté et la démographie et son interrelation profonde avec le développement. Cette session a également permis de présenter les programmes d'assistance et de protection sociale mis en œuvre actuellement par le gouvernement d'Haïti.

Sous le thème *La culture : un instrument de lutte contre la pauvreté*, M^{me} Emmelie Prophète a transmis un message du ministre de la Culture, M. Mario Dupuy. Dans son message, le ministre a relevé la culture comme une importante fenêtre économique pour Haïti, notamment dans le contexte de l'effort du pays pour regagner sa place en tant que destination touristique de choix. Soulignant la productivité intarissable des artistes haïtiens, même face à une immense adversité qu'a subie le pays lors du séisme de janvier 2012, le ministre a identifié la culture comme « locomotive économique » potentielle dû à son potentiel de génération d'emploi. De choisir la culture comme vecteur de croissance économique et de

développement serait une voie de développement moins classique, mais particulièrement adaptée au contexte haïtien ; ce serait un choix de société aussi, un choix qui devra être appuyé par des dispositifs législatifs et financiers.

M. Roland Altidor de l'Institut national de statistique et d'informatique (IHSI) a expliqué la contribution et l'importance de la statistique comme outil de lutte contre la pauvreté. M. Altidor a notamment fait un plaidoyer fort pour la mise en place d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). Il s'agirait de mettre en place un système national de statistiques combinant sondages et données administratives selon les normes relatives à de tels systèmes – pertinence, exactitude, actualité, périodicité et autres. Un tel système n'existe actuellement pas en Haïti. Les données statistiques ne sont pas collectées de manière régulière ; aussi, 72 % des données existantes ne sont pas traitées du tout ou pas selon les normes nécessaires. M. Altidor a présenté les missions, les réalisations 2011-2012 de l'IHSI (RQPH, ECVMAS) et les projets pour 2012-2013 (recensement général de la population, programme de statistiques minimum, nouvelles bases de la comptabilité nationale et autres). Il a également dressé la feuille de route nécessaire pour arriver à une SNDS pour Haïti. La décision politique pour une telle initiative revient au ministère des Finances. Il faudrait aussi installer un comité technique, un secrétariat technique et un coordonnateur principal. Il serait également recommandé de mettre en place une loi sur la statistique et un conseil de statistique pour superviser l'application du plan statistique et gérer les contentieux dans ce domaine. Tout ce système institutionnel vise une meilleure gestion du système statistique national et notamment une meilleure collaboration entre les différents acteurs.

Cette présentation sur *La problématique de la démographie et la lutte contre la pauvreté* était également offerte par l'IHSI, par M^{me} Johanne Beauchamp, assistante directrice des statistiques démographiques et sociales. Dans son intervention, M^{me} Beauchamp s'est interrogée sur l'interaction entre la

pauvreté et la fécondité. Pour beaucoup de pauvres, la fécondité est une stratégie de survie. Quatre cinquièmes de la population mondiale vivent ainsi dans les pays en développement et on observe une grande disparité dans les taux de natalité entre pays riches et pays pauvres. Une population nombreuse peut aussi constituer une force de travail et une source de croissance des pays. Néanmoins, une population a aussi beaucoup de besoins. Dans ce cadre, M^{me} Beauchamp a cité les théories et recommandations malthusiennes selon lesquelles une contrainte morale devrait limiter le nombre de naissances surtout chez les personnes qui n'ont pas les moyens de pourvoir pour leurs enfants. En Haïti, on projette une croissance modérée de la population entre 2010 et 2015 (1,7 %) ; néanmoins, un meilleur accès à la planification familiale permettrait de faciliter le développement, étant donné le faible accès aux services sociaux de base. Le ratio du nombre de personnes à charge du ménage en Haïti est actuellement très bas et va persister ainsi pendant les vingt à trente années à venir. Il faudra ainsi prévoir des investissements ciblés aux populations jeunes en particulier.

Ont suivi deux présentations du Fonds d'assistance économique et sociale (FAES), l'une sur les programmes d'assistance sociale *Ede pèp* ; l'autre, sur le programme *Kore Fanmi*, mis en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale. M. Bertrand Roy, directeur de la promotion et du renforcement institutionnel au FAES, a présenté les différentes composantes du programme *Ede pèp* : transferts d'espèces (*Ti Manman Cheri*, *Kore Etidyan*, Bon d'urgence, transferts pour personnes âgées et handicapées), *Aba Grangou* (*Panyé Solidarité*, *Kantin Mobiles*, cantines scolaires), éducation/alphabétisation, *Bourad Ekonomik* (accès au crédit, distribution d'intrants, etc.). EDE PÈP est ainsi un chapeau pour les programmes d'assistance sociale du gouvernement. La D^{re} Germanite Phanord, directrice du programme *Kore Fanmi*, a ensuite présenté les composantes dudit programme. *Kore Fanmi* se déroule en quatre étapes : l'élaboration d'une « carte d'opportunités » de la zone de mise en œuvre qui consiste en un *mapping* de

services disponibles, la mise en œuvre d'une enquête socioéconomique des ménages concernés, suivie d'une analyse de leur vulnérabilité et une classification des ménages; l'étape finale est la mise en place d'un plan de développement familial avec chaque ménage. Le programme est actuellement mis en œuvre dans trois communes avec 15 000 familles. Le programme comporte un réseau d'agents communautaires polyvalents qui accompagnent les familles dans la réalisation de leur plan de développement familial.

Le lendemain, le panel trois s'est clôturé avec la présentation de M^{me} Carolina Gonzalez Bunster, présidente et cofondatrice de la fondation *Walkabout*. M^{me} Gonzalez a expliqué que la fondation a commencé son travail en 2009. Elle offre aux personnes handicapées motrices un type particulier de chaise roulante: le *Rough Rider*. Il s'agit d'une chaise roulante constituée de matériaux de bicyclette pour être facilement ajustable et réparable dans les pays en développement, où les pièces de rechange pour les chaises roulantes classiques sont difficiles à trouver. M^{me} Gonzales a ensuite cité des statistiques aux États-Unis pour souligner la vulnérabilité des personnes handicapées, même dans un pays développé: aux États-Unis, à peu près 60 % des ménages avec un membre handicapé sont en dessous du seuil de pauvreté et 26 % vivent avec moins de 10 000 \$ par an.

La possibilité pour une personne handicapée d'avoir accès à une chaise roulante adéquate représente une porte vers la liberté sociale et économique (se déplacer, réaliser des activités, avoir accès à un travail rémunéré, améliorer la situation des membres de sa famille et, finalement, aider au développement du pays). Par contre, tout comme on ne choisit pas ses lunettes par hasard, on doit choisir une chaise qui correspond aux spécificités physiques de chaque personne handicapée. La *Walkabout Foundation* a offert 1 000 chaises roulantes pour les personnes handicapées après le séisme de 2010. Dans les prochains cinq ans, Haïti recevra un don de 10 000 chaises à travers la Secrétairerie d'État aux personnes handicapées.

Ensuite, on passera au stade de fabrication de ces chaises roulantes en Haïti, accompagné d'un programme de formation sur place.

Lors de la session « questions/réponses » qui suivit cette présentation, le public s'est enquis notamment de ce que compte faire le gouvernement à l'égard des personnes handicapées, combien de techniciens vont accompagner dans le processus de formation de la *Walkabout Foundation* en Haïti et quelles seront les mesures complémentaires au don des chaises roulantes.

En réponse, M^{me} Auguste a souligné que le gouvernement a mis en place le Bureau de la Secrétairerie pour les personnes handicapées au cours de l'année 2007. Ce Bureau a déjà réalisé un travail énorme dont la Loi sur l'intégration des personnes handicapées. Actuellement, le Bureau travaille sur la mise en application de cette loi. Très bientôt, il y aura la mise en place d'un Conseil de réhabilitation. En outre, le gouvernement est en train de développer une coopération avec l'Équateur, qui a un très bon modèle en termes d'accompagnement des personnes handicapées, dans le but d'aboutir à un transfert de technologie. Selon M^{me} Gonzalez, plusieurs techniciens viendront du Royaume-Uni pour accompagner la formation, d'autres travaillent pour Handicap International, des ONG locales seront également impliquées (Fonds des Blancs).

LA CULTURE, UN INSTRUMENT DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Emmelie Prophète

Conseillère du ministre de la Culture

Il convient d'abord et tout de suite dans le cadre de ce colloque qui, pour la première fois peut-être, touche de manière aussi formelle le rapport entre culture et développement d'établir une différence, sinon une distance entre culture et divertissement. Si dans des champs précis culture et divertissement se recourent, le carnaval et le rara par exemple qui, sous plusieurs angles, se révèlent être les terrains d'expression à la fois de savoir-faire artistique, de mode de vie, de croyances, d'habitudes acquises en tant que membre de la société, il nous faut bien, pour ne pas nous tromper de parcours et pour aboutir aux résultats que nous souhaitons, aborder la culture dans la perspective de l'accomplissement, de la construction de l'être, de son environnement et défaire l'amalgame entre « phénomène culturel » comme le définit Kant et « culture ».

Le ministère de la Culture, depuis sa création, fait souvent office de ministère du Loisir, un portefeuille qui existe dans de nombreux pays – tout près de nous au Québec, il y a le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les loisirs représentent un secteur important et utile dans le fonctionnement des sociétés et peuvent générer, dans une certaine mesure, de la croissance économique et des emplois, mais la culture va

plus loin que les loisirs, elle est un lien avec l'histoire, elle cristallise des idéaux impérissables dans l'espace et dans le temps.

Le ministère de la Culture haïtien n'est pas la seule institution du genre à souvent se retrouver en porte à faux entre culture et divertissement. Le concept « culture » même entretient cette confusion qui n'est partiellement dénouée que par l'instauration d'une vraie politique culturelle qui rencontre l'adhésion de tout un chacun et qui sert de boussole aux actions de l'État. Comme l'a récemment déclaré un ministre de la Culture d'un autre pays, l'accumulation de projets n'est pas une politique culturelle.

LA CULTURE, INSTRUMENT DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Notre propos aujourd'hui consiste à faire ressortir comment la culture peut être un instrument de lutte contre la pauvreté. Les premières assises de la culture, qui ont eu lieu du 28 au 30 juillet 2011, fournissent des réponses très claires à cette « question/affirmation ».

Ces assises avaient pour but d'impliquer l'ensemble des acteurs et des personnes concernées par les questions relatives au développement culturel et à la culture comme facteur, levier et dimension du développement économique et social et, plus généralement, de la reconstruction du pays, afin d'identifier ce que devraient être les axes stratégiques prioritaires de la politique culturelle de l'État, et plus largement du service public de la culture : d'obtenir un consensus collectif, en premier lieu, des artistes, professionnels et autres acteurs de la culture, sur les orientations, valeurs et principes du service public de la culture ; proposer des modalités d'intervention de l'État et du secteur privé les plus adaptées à une relance rapide et durable de l'économie de la culture.

L'ensemble des participants à ces assises a considéré que la refondation par la culture nécessitait non seulement l'assentiment et l'attention de l'État, mais encore son intervention soutenue, de façon directe ou indirecte, de manière transversale,

croisée ou spécifique, par le biais d'un service public de la culture renouée, puissant et moderne. À l'unanimité ils ont considéré que l'État en premier lieu, à travers son ministère de la Culture et son administration centrale et décentralisée, doit dorénavant assumer très clairement, d'une part, ses missions régaliennes et, d'autre part, ses missions d'impulsion, d'animation, de coordination et de développement culturel propres au service public d'un État démocratique et moderne.

Les participants ont particulièrement insisté sur le fait qu'une conscience culturelle et civique nouvelle doit pouvoir être forgée par la promotion et la démocratisation systématique de l'éducation artistique et culturelle non seulement au sein de l'École fondamentale, mais encore dans tous les secteurs professionnels, lieux d'apprentissage et de vie sociale et communautaire (monde rural, santé, tourisme, jeunesse et éducation populaire, lakou, milieu carcéral...) et qu'à cet égard, il convient d'accorder la plus haute considération aux pratiques culturelles traditionnelles et populaires (patrimoine culturel immatériel), en ce qu'elles contribuent à la préservation de la mémoire, de la culture et aident à apporter des solutions aux problématiques liées à la cohésion sociale et au développement durable. La démocratisation, toujours selon les participants, issus de tous les secteurs actifs des arts et de la culture en Haïti, de l'accès à la culture ne pourra se faire qu'au prix d'un effort considérable de la collectivité en faveur de la formation des maîtres, des artistes intervenants, des cadres de la pratique en amateur et des mouvements culturels de la jeunesse. Elle nécessite, de même, un investissement indispensable dans les domaines de la médiation artistique avec, en premier lieu, une meilleure prise en compte du rôle majeur des associations culturelles et qu'à ce titre, une loi relative aux associations nouvelles techniques et supports de l'information et de la communication soient considérés comme un enjeu prioritaire national, transversal à l'ensemble des secteurs culturels et artistiques, à la fois outil de démocratisation culturelle et moyen de création de contenus artistiques de caractère identitaire et national.

Et pour aboutir à tout cela, les recommandations du secteur que nous faisons tout pour mettre en œuvre sont les suivantes :

UN ÉTAT RÉGULATEUR

L'ensemble des participants estime à l'unanimité qu'une loi organique doit conforter et consacrer définitivement la prééminence, les missions et orientations prioritaires du ministère de la Culture et contribuer à refonder le rapport de l'administration centrale ainsi que des autres ministères concernées (l'Éducation nationale, l'Intérieur et des Collectivités territoriales, le Commerce, les Affaires sociales, etc.) avec les organismes autonomes.

UN ÉTAT PROTECTEUR

Le ministère de la Culture doit s'attacher à sauvegarder, protéger et promouvoir le patrimoine culturel matériel et immatériel, en liaison avec l'ensemble des ministères, administrations et services publics et privés concernés par la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national, pour le développement culturel, éducatif, social, économique et touristique d'Haïti.

UN ÉTAT MÉCÈNE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Le ministère de la Culture doit stimuler, encourager, soutenir et valoriser la création et la diffusion des œuvres de l'art et de l'esprit, tout en assurant aux auteurs, interprètes et promoteurs tout l'appui et la considération qui leur sont dus. Il doit contribuer directement et de manière significative au financement de la création artistique et de sa diffusion

UN ÉTAT AMÉNAGEUR

Le soutien effectif aux arts et à la culture doit impliquer le ministère de la Culture en sa double qualité d'aménageur et de financeur de l'aménagement culturel, selon la nature et le statut des équipements considérés (propriétés de l'État

ou des collectivités, équipements privés). Une indispensable politique des grands travaux concernant les lieux les plus emblématiques, mais aussi stratégiques, doit être entreprise. Un soutien marqué doit être également apporté aux lieux et équipements de taille modeste (structures culturelles associatives, réseaux nationaux comme ceux des centres culturels et des bibliothèques) en vue de leur permettre de s'acquitter de leur mission dans des conditions plus satisfaisantes.

CONFORTER ET STRUCTURER LE SERVICE PUBLIC DE LA CULTURE

Pour être en mesure d'accomplir les missions qui lui incombent et être pleinement à la hauteur des défis historiques auxquels il doit faire face, l'assemblée a plaidé pour que le ministère de la Culture obtienne les moyens de renforcer ses capacités institutionnelles.

DÉVELOPPER LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'État doit pouvoir prendre en charge la part qui lui revient, aux côtés des municipalités et des établissements d'enseignement et de formation privés, afin d'élargir et de démocratiser l'accès aux enseignements et à la pratique, en corrigeant autant que possible les déséquilibres géographiques et sociaux. Il doit aussi se donner les moyens, en partenariat avec les établissements d'enseignement artistique, d'élaborer et de mettre en place des programmes (curriculums) rénovés par secteurs et disciplines, de soutenir financièrement l'aménagement et l'équipement ainsi que le fonctionnement des écoles et des centres de formation culturels sous réserve de leur habilitation professionnelle.

Les besoins en formation doivent également être considérés comme une grande priorité.

PRÉCISER ET AMÉLIORER LES MODALITÉS DE L'INTERVENTION FINANCIÈRE DU SECTEUR PRIVÉ

L'État doit mieux définir l'environnement légal et administratif du mécénat et du sponsoring en s'inspirant notamment des méthodes en vigueur dans d'autres pays. Il doit être clair que les entreprises ou fondations privées ne peuvent en aucun cas se substituer ou sinon exceptionnellement à l'État, pour ce qui concerne les missions propres à la puissance publique dans un État démocratique, en revanche elles peuvent compléter utilement l'action de l'État, en s'y ajoutant ou en la prolongeant selon des principes et modalités qu'il convient absolument de définir.

S'ORGANISER PROFESSIONNELLEMENT

La régulation des secteurs culturels et le renforcement de l'intervention de l'État à travers le ministère de la Culture supposent et impliquent que l'État ait en face de lui des partenaires avec qui parler et avec qui négocier, et que ces partenaires sont les mandataires responsables et compétents des intérêts collectifs de leurs mandants. De même, le dialogue social nécessaire entre les employeurs culturels et les artistes ou leurs salariés, tous secteurs confondus, entraîne la constitution de structures représentatives, aptes à favoriser la défense des intérêts matériels et moraux de leurs mandants, et l'établissement de compromis professionnels constructifs sous la forme de conventions d'entreprises, de branches ou de secteurs.

LA CULTURE COMME VALEUR ET COMME BIEN

Nous avons beaucoup retardé les échéances, ce qui nous astreint à penser plus large et nécessite forcément plus de moyens, mais l'évidence qui s'est imposée à nous depuis des années est celle-ci : la culture est l'une des rares denrées exportables que nous ayons et la seule actuellement capable de changer l'image de notre pays, changement d'image qui ouvrira la voie au tourisme et aux investissements. Nous parlons ici de la culture à la fois comme acquis : comment

l'Haïtien se projette, comment il imagine sa société, sa capacité à faire que les autres le regardent avec les mêmes lunettes que lui et aussi en termes de biens produits par lui, à partir de ce qu'il est. La littérature est le plus haut niveau d'une langue dit Roland Barthes, les productions culturelles en général sont les expressions les plus achevées d'un peuple et elles traduisent une histoire essentielle, subtile, qui aide à mieux comprendre les époques et les mentalités. Haïti à travers sa culture arrive à parler au monde, les artistes haïtiens produisent des œuvres qui peuvent être vendues et permettre de créer de la richesse.

LES ENTREPRISES CULTURELLES

La culture joue un rôle capital dans le développement local. Si la culture représente au mieux Haïti par sa notoriété internationale, elle peut être aussi source d'emplois et de revenus pour les régions, villes et quartiers d'Haïti. En plus de sa position de valeur ajoutée de l'industrie touristique, elle peut permettre, par son dynamisme, des produits, des biens et des services de qualité. Le parfait exemple actuel est celui du mouvement des Sculpteurs de la Grand-Rue de Port-au-Prince.

Les enfants de la Grand-Rue apprennent à résister en sculptant. Cette résistance dont nous parlons est pluri sens. Ils résistent à la misère, ils résistent à l'enfermement et à toutes les formes d'exclusion. La cohabitation de leur métier avec le hasard confère une impressionnante fragilité et une force intimidante à leurs sculptures. Ils représentent parmi les plus belles découvertes artistiques de la dernière décennie, mais aussi « le type » même de l'entreprise culturelle réussie qui génère de la croissance économique, des emplois et de l'espoir.

Les artisans de la ville de Jacmel, de Noailles, les artistes du mouvement Saint Soleil qui fête ses quarante ans cette année, regroupés à Soisson-la-Montagne, l'atelier-école d'Ismaël Saincilus à la Petite Rivière de l'Artibonite représentent de beaux exemples aussi.

Le rôle des activités et entreprises culturelles est de constituer des forces économiques capables de diffuser les bénéfices de la croissance à l'ensemble du corps économique.

UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR LE REDRESSEMENT DU PAYS

Le renforcement des institutions haïtiennes passe par l'élaboration de politiques publiques dans tous les domaines. Le ministère de la Culture travaille à l'élaboration d'une politique culturelle à partir des premières assises de la culture qui se sont tenues en juillet 2011 et dont nous venons un peu plus haut de vous faire la synthèse. La culture est par essence populaire, lieu de la rencontre et du partage. L'accès à la culture et aux moyens de communication, la protection, la restauration c'est à la fois intégrer le plus grand nombre, mais aussi s'occuper de l'espace dans lequel nous vivons tous. Notre politique culturelle doit participer prioritairement au redressement du pays. La culture est un secteur économique, nous devons nous appuyer sur notre savoir-faire et notre excellence dans certains domaines, il faut que l'argent investi dans la culture garantisse un effet d'entraînement susceptible de nous conduire à la croissance.

Le programme d'éducation culturelle et artistique à l'école lancé officiellement par le ministère de la Culture, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique, en septembre dernier, doit justement permettre de sensibiliser nos jeunes aux valeurs civiques, historiques, esthétiques, spirituelles associées au patrimoine culturel du pays et instituer au niveau du système scolaire et parascolaire un programme de formation et d'éducation dans les domaines des arts et du patrimoine.

INFRASTRUCTURES CULTURELLES, ÉTAT DES LIEUX

S'il y a une chose qu'il faut changer de toute urgence dans notre pays, c'est le savoir. Quand nous aurons gagné ce combat, nous aurons considérablement réduit les inégalités sociales et donné les premières armes à la population pour changer ses

conditions de vie. Ce partage du savoir peut et doit commencer à se produire en rendant accessible les moyens de communication à travers des infrastructures de proximité. Quel est l'état des lieux, quels sont les plans ?

En suivant la logique de la division administrative du territoire, le pays devrait disposer d'au moins 140 lieux i) d'accès à une documentation sans cesse actualisée sur tous les supports standards; ii) de soutien aux études et à la formation continue par le biais des livres, des revues, des multimédias et de l'Internet; iii) un lieu de rencontres entre les membres de la communauté et de production d'activités culturelles et d'organisation de débats citoyens; et iv) de dissémination des connaissances relatives au territoire et à la communauté.

Les bibliothèques publiques doivent accompagner la vie des citoyens dans leurs communes, dans leurs quartiers en permettant à tous d'avoir cet accès essentiel à la connaissance.

Les communautés sont, jusqu'à aujourd'hui, loin de disposer de ces indispensables structures de proximité offrant la possibilité de se former, de s'informer, de découvrir et d'agir sur le monde. Les bibliothèques de lecture publique ne sont pas nombreuses, trop peu nombreuses pour espérer une couverture documentaire nationale même imparfaite. Mise à part la bibliothèque nationale, institution hybride, à la fois patrimoniale et de lecture publique, les autres bibliothèques publiques sont en réalité des petites structures. Elles se répartissent en deux catégories, soit les bibliothèques municipales et les Centres de lecture et d'animation culturelle. Au total, elles desservent 20 communes sur 140. En 2013, grâce notamment au support de l'Organisation internationale de la francophonie, le réseau des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) devrait comporter des infrastructures supplémentaires.

Le Rex, le Triomphe vont être réhabilités, et ces réhabilitations vont, nous sommes certains, créer une nouvelle dyna-

mique, à la fois dans la production de films haïtiens, mais aussi de spectacles vivants.

BUDGET / APPORTS RÉELS DE LA CULTURE DANS L'ASSIETTE FISCALE NATIONALE

Le budget consolidé du ministère de la Culture (ministère et organismes autonomes) représente moins de 2 % du budget de la République.

Y a-t-il une juste redistribution eu égard à l'apport réel de la culture aux finances publiques ?

Quel est l'apport de la culture dans l'assiette fiscale nationale ? Question difficile à répondre sans le concours de la Direction générale des impôts. Par contre, en termes d'aura positive, la culture fait énormément de bien à ce pays. Les écrivains et les artistes arrivent toujours – ils ont pour cela toute notre gratitude – à imposer Haïti de manière positive dans les médias internationaux et sont des exemples pour la jeunesse de ce pays. Les écrivains ne sont pas pour rien dans l'engouement croissant de la population pour les bibliothèques de proximité et le pullulement des auteurs – poètes et écrivains – que nous constatons dans les villes comme dans les sections communales.

Nos artistes et écrivains savent maintenir vivants, et cela même quand les murs s'effondrent et que les rivières sortent de leurs lits. Ces fenêtres sont très importantes pour nous sur le plan économique dans la mesure où nous faisons actuellement le pari de ramener des touristes en Haïti.

PENSER LA COHÉSION SOCIALE À TRAVERS LA CULTURE

La culture est une réalité structurante, elle a pour fonction l'intégration, l'adaptation, la communication et l'expression. C'est un principe organisateur. Elle est le résultat d'une nécessité proprement sociale. Chacun de nous a besoin de la société pour exister et la culture est la mise en œuvre de cette nécessité.

Elle est le résultat d'un effort permanent et toujours menacé pour installer le social au cœur de l'homme.

Claude Lévi-Strauss dit que le critère fondamental qui permet d'identifier la culture est la règle. Elle est, pour répéter la ministre française de la culture, «Le disque dur de la politique» et du point de vue de la citoyenneté et de celui de l'économie. Le redressement de notre pays passe aussi par la culture. Elle fait partie de l'attractivité de la République d'Haïti, elle signifie la stabilité que seule la cohésion sociale peut permettre, l'emploi et tous les bienfaits que ces facteurs peuvent avoir sur une société.

LA CULTURE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Transformer le secteur culturel en locomotive de croissance pour les autres secteurs peut être un choix de société porté et défendu par les politiques publiques. Cela exige la volonté et la capacité de mettre en place des dispositifs législatifs et financiers tendant à développer le secteur culturel. Ces dispositifs devront permettre la simplification des procédures administratives en matière de création de projets, l'élaboration d'un code des incitations aux investissements couvrant l'ensemble des domaines culturels et la création et la mise en place de plusieurs structures d'appui.

Lors de l'évaluation des dégâts causés par le séisme du 12 janvier 2010, la culture s'est imposée aux côtés des axes traditionnels de l'économie. Le gouvernement d'alors avait recommandé aux experts de prendre en compte la contribution de la culture dans le développement du pays par la création de richesses matérielles. La culture ne faisant pas partie, dans les méthodologies onusiennes, d'un critère «objectif». À l'épreuve de la réalité cependant, nous devons constater que c'est un secteur majeur de création d'emplois. L'artisanat haïtien connaît un développement appréciable depuis quelques années et permet à beaucoup de gens de travailler et, comme moi, vous devez sentir que beaucoup de choses tournent

autour de la culture, qu'il y a de la passion dans ce secteur, que les gens y croient et ça, c'est un levier formidable!

La culture est un atout majeur pour lutter contre la pauvreté aussi parce que la plupart des intrants existent déjà sur le terrain, il faut bien entendu de la formation, toujours de la formation pour le perfectionnement et la volonté – je pense que nous l'avons – de partager le meilleur de nous-mêmes pour sortir de la pauvreté.

Merci

BIBLIOGRAPHIE

Actes des Assises de la culture, juillet 2011.

Actes des Assises du livre, avril 2011.

Claude Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*, PUF, 1949.

Jean Fleury, *La culture*, Boréal, 2002.

Roland Barthes, SZ, Points.

Jean-Euphèle Milcé, *Gonaïves Moteur de l'Artibonite*, C3 groupe, 2012.

Emmelie Prophète, « *Éloge de l'underground* », *Le Nouvelliste*, janvier 2012.

VERS LA CRÉATION D'UN SYSTÈME DE STATISTIQUES NATIONALES COMME AIDE À LA DÉCISION

Roland Altidor

IHSI

L'information statistique est indispensable dans la prise de décision. Pour assurer le suivi évaluation et mesurer l'impact des décisions prises en matière de politique sociale, il faut disposer de données chiffrées provenant généralement des enquêtes menées auprès des ménages. Les données de base produites par les entités sectorielles sont tout aussi utiles pour calculer régulièrement des indicateurs permettant de suivre l'évolution de la pauvreté en Haïti.

Cependant, les bases de données sont quasi inexistantes ; quand elles sont disponibles au niveau des entités sectorielles, elles présentent des imperfections liées, bien sûr, à la mauvaise qualité résultant des omissions, de la faible couverture, du non-respect de la périodicité et des normes internationales, etc. On comprend bien la nécessité de prendre des dispositions en vue d'améliorer les bases des données qui représentent le fer de lance au renforcement du Système national de statistique.

En effet, tout Système national de statistique doit garantir la qualité des informations fournies en respectant les normes communes de pertinence, d'exactitude, d'actualité, de périodicité, ponctualité, accessibilité, clarté, comparabilité et cohérence. Le renforcement du Système national de statistique requiert la collaboration de toutes les institutions publiques et

privées impliquées dans la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques.

C'est dans ce contexte que l'IHSI a multiplié, d'une part, ses démarches auprès des principaux acteurs du système afin de contribuer à la mise en place d'un Système national de statistique fiable et consistant; d'autre part, il a participé, de concert avec l'ONPES, à l'élaboration du Programme statistique minimum nécessaire au suivi évaluation du DSNCRP/OMD. Ce programme avait aussi pour objectif général de poser la première pierre pour la construction d'un Système national de statistique fonctionnel.

L'IHSI a aussi profité du support technique des experts de Paris 21 afin de doter le pays d'une Stratégie nationale pour le développement de la statistique (SNDS). C'est un programme qui donne des orientations en vue de la mise en place progressive d'un système statistique rénové, dans un cadre participatif. Un premier draft d'une feuille de route est disponible et fait l'objet de commentaires par les membres du Conseil de Direction de l'IHSI. Cette feuille de route devra être acheminée au ministère de l'Économie et des Finances pour sa validation. En dehors de ces actions, l'équipe technique de l'IHSI a travaillé récemment sur une proposition de Nouvelle loi organique de statistique publique qui s'adapte mieux à la réalité haïtienne. L'adoption de cette loi pourra contribuer à renforcer le Système national de statistique.



TROISIÈME PARTIE

ATELIERS THÉMATIQUES

ATELIER 1

JEUNESSE ET PAUVRETÉ

Facilité par **Illionor Louis**

Ministère de la Jeunesse, du Sport et de l'Action civique

Après un tour de table des participants et l'établissement des principes du déroulement de l'atelier, M. Illionor Louis, du ministère de la Jeunesse, du Sport et de l'Action civique (MJSAC) a fait une courte présentation en introduction aux débats. M. Louis a défini la pauvreté comme un manque d'opportunités pour accéder à des services et la jeunesse comme tranche d'âge se situant entre 15 et 34 ans. Selon ces définitions, la jeunesse en Haïti peut se diviser en trois classes : (i) les privilégiés, peu nombreux, qui ont dès la naissance une série d'opportunités et un accès facile aux services ; (ii) les semi-privilégiés, ceux qui ont un niveau d'accès grâce à une certaine forme d'aide ou d'efforts particuliers ; et (iii) les non privilégiés, nombreux et marginalisés, caractérisés par un grave manque de ressources et résidant dans les quartiers précaires ou le milieu paysan. Le ministère de la Jeunesse en ce sens prône une politique (1) d'inclusion par l'éducation et le sport ; (2) d'insertion économique ; et (3) de formation civique.

Dans le débat qui suivit, sont intervenus des responsables d'ONG, d'associations locales travaillant avec les jeunes, des organisations et des jeunes des quartiers défavorisés, des repré-

sentants du secteur privé. Était également présent et est intervenu un ASEC de la commune de Cité Soleil.

Au cours du débat, les intervenants se sont enquis des interventions du ministère de la Jeunesse; ils ont présenté la situation des jeunes et leurs revendications et besoins, des expériences de terrain de différentes zones et des expériences d'interventions. De nombreuses propositions furent formulées, notamment concernant la formation des jeunes (formation et accompagnement professionnels, alphabétisation, formation de formateurs, éducation civique) et l'identification des jeunes en besoin et comment recueillir leurs avis, besoins et aptitudes. Des propositions ont été faites de se focaliser particulièrement sur les jeunes dans les quartiers précaires, les déplacés et les handicapés. Le besoin de mobiliser les jeunes dans le cadre d'un système de volontariat et de former des agents sociaux pour les accompagner notamment dans les quartiers défavorisés a aussi été relevé. La pauvreté de la jeunesse devrait s'inscrire dans la problématique de la pauvreté du pays comme thème transversal. Le ministère de la Jeunesse a informé les participants qu'il a déjà créé des forums de consultation avec les jeunes et que le ministère compte retourner dans les communes pour discuter des propositions afin d'élaborer une politique globale.

Pour la restitution finale les propositions suivantes ont été retenues :

- interroger les jeunes pour recueillir leurs besoins ;
- combattre la pauvreté en facilitant l'accès au logement à travers un plan d'aménagement urbain et la construction de logements abordables ;
- mise en place de magasins communautaires ;
- mise en place de banques de matériaux scolaires.

PROBLÉMATIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES JEUNES EN HAÏTI

Je voudrais commencer ma présentation aujourd'hui en faisant une précision sur deux concepts: la pauvreté et la jeunesse. Que faut-il entendre par jeunesse? Qu'est-ce que la pauvreté? Quel lien y a-t-il entre la jeunesse et la pauvreté? Comme vous le savez, cette conférence s'inscrit dans le cadre d'un colloque intitulé: Penser et lutter contre la pauvreté. C'est sans doute le motif de votre présence ici. Je pense que c'est une activité d'une extrême importance, puisqu'on ne peut pas lutter contre un mal sans le diagnostiquer. Diagnostiquer un mal ou un phénomène quelconque, c'est lui trouver un nom après avoir appréhendé ses mécanismes, son mode de fonctionnement, ses causes. Alors qu'est-ce que la pauvreté? Qu'est-ce que c'est d'être un jeune pauvre? Ou plus précisément, que faut-il entendre par pauvreté des jeunes?

A. LA PAUVRETÉ

Il y a au moins trois façons de définir la pauvreté:

- la pauvreté en tant qu'absence de revenu, de capacités et d'opportunités;
- la pauvreté en tant qu'insatisfaction des besoins de base;
- la pauvreté en tant que produit des rapports sociaux.

A1. LA PAUVRETÉ COMME ABSENCE DE REVENU, DE CAPACITÉS ET D'OPPORTUNITÉS

Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), on dit d'une personne qu'elle vit une situation de pauvreté extrême ou générale dans les conditions suivantes: manque de revenu pour satisfaire les besoins de base, manque de revenu pour l'habillement, etc.

« Une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels – habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux [...]. Une personne vit

dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires – tels l’habillement, l’énergie et le logement – et alimentaires.» La «pauvreté humaine», quant à elle, est présentée comme l’«absence des capacités humaines de base: analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée» [PNUD 2000a: 19]. Une personne qui vit avec moins d’un dollar américain par jour est aussi dans une situation de pauvreté extrême.

On pourrait qualifier cette définition de définition monétaire de la pauvreté. Elle est appliquée à l’individu humain. En appliquant la définition de la pauvreté à l’être humain, le PNUD parle plutôt de pauvreté humaine, d’où l’importance des indices de développement humain. La pauvreté humaine englobe à la fois la pauvreté extrême (pauvreté absolue) et la pauvreté relative.

C’est dans cette optique qu’on parle aussi de pauvreté comme absence d’opportunités et de capacités. Amartya Sen, prix Nobel d’économie, a fondé son approche sur ces deux concepts. Capacités et opportunités sont interdépendantes. Il faut offrir, dans la perspective de la lutte contre la pauvreté extrême, des possibilités et des choix aux individus. Ces possibilités consistent à :

- vivre longtemps et en bonne santé;
- acquérir des connaissances et un savoir;
- accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans des conditions décentes.

À partir de là, être pauvre signifie la «négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain, à savoir vivre une vie longue, saine, constructive, et jouir d’un niveau de vie décent, ainsi que de la liberté, de la dignité, du respect de soi-même et d’autrui» [PNUD 1997: 15-16].

A2. LA PAUVRETÉ COMME INSATISFACTION DES BESOINS DE BASE

Dans une perspective dite « nécessités de base insatisfaites (NBI) », la pauvreté est définie comme étant l'insatisfaction des besoins tels que, manger, boire, dormir, entre autres. Conformément à cette approche, au lieu de s'intéresser au revenu, on calcule ce dont a besoin une famille pour vivre dans des conditions décentes. On tient compte, par exemple, de la qualité du logement, de la promiscuité, de l'alimentation et de l'approvisionnement en eau, entre autres. Dans cette même approche, il y a une définition de la pauvreté fondée sur le logement. C'est la définition retenue dans le *Rapport mondial sur les établissements humains*, publié en vue de la conférence Habitat II. Selon cette approche, « sont considérées comme pauvres les familles qui vivent dans des logements insalubres et peu sûrs, non pourvus des commodités de la vie moderne comme l'eau courante, les sanitaires, l'évacuation des eaux usées et la collecte des ordures ménagères¹ ».

A3. LA PAUVRETÉ COMME PRODUIT DES RAPPORTS SOCIAUX

Les hommes et les femmes entretiennent des rapports conformes à la position occupée dans le champ social. En d'autres termes, les modes d'accès aux moyens de production dans la société déterminent les rapports sociaux qui peuvent être des rapports de domination, d'exploitation ou de coopération. C'est une approche sociologique classique de la pauvreté en référence aux travaux de Marx et de Weber. Le premier explique la pauvreté par l'appropriation des moyens de production par les dominants qui trouvent la complicité de l'État pour imposer un système d'exploitation. Dans cette perspective, les pauvres sont les dominés ou bien les exploités du système capitaliste. Pour répéter un concept de Marx : ce sont les prolétaires.

1 <http://cyberschoolbus.un.org/french/habitat/units/un04pov.htm> site consulté le 7 octobre 2012.

Cette approche, quoique classique, trouve encore son écho dans le monde, particulièrement dans les pays du tiers-monde. Je n'ai pas l'intention, dans cette communication, de l'appliquer à l'analyse du phénomène de la pauvreté des jeunes en Haïti. Ma présentation serait trop empreinte d'idéologie et teintée de partialité. Ce n'est pas une vérité absolue que la pauvreté découle seulement des rapports sociaux de classe. Bien des facteurs – culturels, climatiques, démographiques – peuvent avoir des incidences sur la paupérisation des groupes sociaux. Cela dit, voyons ce que signifie le concept jeunesse.

B. LA JEUNESSE

Que faut-il entendre par la jeunesse? En d'autres termes, quand nous parlons de jeunesse, de quoi parlons-nous? La jeunesse, doit-on la définir comme une génération ou bien comme une classe sociale?

B1. LA JEUNESSE COMME ÉTAPE DE SOCIALISATION DE LA VIE

Dans le contexte des années 1960, la jeunesse était définie comme le temps durant lequel on se prépare, on s'instruit, on se socialise dans des cadres particuliers. Médecins et psychologues définissent alors la jeunesse par rapport à des transformations physiologiques: la jeunesse est une période de mutation psychologique ou morale. Elle est aussi le temps de la liberté, imprégnée d'un esprit de curiosité dont l'épanouissement mène à la découverte de sa propre vocation. La jeunesse est donc perçue comme une « période positive » (Bordes, 2007). Cette conception s'est effritée dans le temps. D'autres critères sont retenus pour définir la jeunesse.

B2. LA JEUNESSE, UNE CATÉGORIE SOCIALE DANGEREUSE

Aujourd'hui, soit en Europe, particulièrement en France, soit en Amérique du Nord (les cas du Canada et des États-Unis), la jeunesse (particulièrement les jeunes des minorités dites ethniques) est devenue une catégorie dangereuse. C'est aussi le cas dans les États de la périphérie, à cause de la criminalité,

de la violence dues, entre autres, à la vente et à la consommation des substances illicites : il faut avoir le contrôle social des jeunes. Comme le souligne Bordes, « il faut occuper la jeunesse en l'encadrant pour la repérer et savoir où elle est et ce qu'elle fait. Il faut aussi insérer la jeunesse dans la société, ce qui oriente les prises en charge et les politiques développées en direction de la jeunesse ». Pour ce, il faut donc une définition de la jeunesse dans le contexte actuel. De quelle jeunesse parle-t-on quand on parle de la jeunesse dangereuse ? De quelle jeunesse parle-t-on quand on parle de ces jeunes qui abandonnent la campagne pour venir s'établir dans les villes ?

B3. LA JEUNESSE COMME UNE MIXTE DE CLASSES

Michel Field et Jean-Marie Brohm dans *Jeunesse et révolution*², définissent la jeunesse comme « une mixte de classes, une totalité interclassiste, une communauté sociale qui traverse toutes les classes et couches sociales ». La jeunesse peut être définie comme une « transversalité institutionnelle » à travers les différentes classes. Une telle approche s'oppose aux conceptions selon lesquelles la jeunesse est définie comme une classe sociale ou bien une catégorie d'âge. Dans la perspective de Field et Brohm, cette conception de la jeunesse implique : 1) qu'il n'existe pas une classe sociale nouvelle qui est celle de la jeunesse ; 2) que la jeunesse comme totalité sociale est traversée par les grandes structurations de classe de la société ; que la jeunesse ne possède pas en conséquence une conscience de classe spécifique et autonome ; 4) qu'enfin la jeunesse n'a pas d'intérêts fondamentaux comme la classe ouvrière même si elle a des aspirations et des besoins communs (Field et Brohm, 1975 : 35). La jeunesse est une mixte de classe, un monde social où l'on trouve des personnes issues de toutes les catégories sociales coïncidant à l'âge dit de jeunesse. Maintenant comment comprendre et interpréter la pauvreté des jeunes en Haïti ?

2 Michel Field et Jean-Marie Brohm (1975), *Jeunesse et révolution*, édition petite collection Maspero, Paris.

C. LA PAUVRETÉ DE NOTRE JEUNESSE

Le mot pauvreté de la jeunesse peut être interprété au moins de deux manières. D'une part, on dirait que c'est la jeunesse qui est pauvre, c'est-à-dire qui n'a accès qu'à peu de ressources. D'autre part, elle serait pauvre comme une terre stérile, improductive, incapable de rien faire du tout. Notre jeunesse n'est, en vérité, ni l'une ni l'autre. Premièrement, tous les jeunes ne sont pas frappés par la précarité, même s'il faut reconnaître que la majorité des jeunes se trouve dans cette situation. Deuxièmement, on ne peut pas dire que notre jeunesse est pauvre, du fait même de l'existence des jeunes en tant que ressources humaines. C'est la semence, l'élément principal pour lutter contre la pauvreté.

Adoptons comme définition cette conception selon laquelle la jeunesse est un monde social où l'on trouve des jeunes de toutes les catégories. Alors, on dira que tous les jeunes ne sont pas pauvres. Cela nous permettrait de faire la catégorisation que voici à partir des concepts de capacités et d'opportunités d'Armatya Sen. Cette catégorisation est inspirée des résultats des travaux des forums sur les politiques publiques organisés par le ministère en 2009. Dans le cadre des forums sur les politiques publiques, le MJSAC a défini la jeunesse comme la catégorie allant de 15 à 34 ans. Cependant, cette tranche d'âge ne prend pas les jeunes comme une catégorie sociologiquement homogène. Nous en distinguons trois catégories :

- des jeunes privilégiés ;
- des jeunes semi-privilégiés ;
- des jeunes défavorisés.

On doit considérer ces catégories comme des types idéaux, à la manière de Weber, et non comme une posture théorique avérée. Il ne faut pas prendre le mot privilège dans son sens juridique, c'est-à-dire comme un droit ou un privilège accordé à une catégorie de personnes quelconque, mais plutôt comme des privilèges que concède quelque chose. On parle dans

ce sens des privilèges de la naissance ou de la fortune. Il ne faut pas prendre non plus ces catégories comme formant des classes sociales. Les jeunes formant ces catégories n'ont aucune conscience de former une catégorie sociale quelconque. Ils sont des êtres là, des « étants en soi », pour reprendre un concept de Sartre.

C1. DES JEUNES PRIVILÉGIÉS

Les jeunes privilégiés se caractérisent par de larges possibilités qui leur sont offertes de faire des études dans les meilleures écoles soit dans le pays, soit à l'étranger, d'accéder aux soins de santé et de pouvoir se payer des opérations les plus coûteuses en matière de santé et d'avoir une longue espérance de vie. Ils peuvent accéder également aux ressources nécessaires à mener une vie décente. On dirait de ces jeunes qu'ils forment une catégorie supérieure à partir des opportunités et des capacités qu'ils ont de faire et d'influencer des choses. Malheureusement, il n'y a pas de statistiques dans ce domaine, mais des jeunes de cette catégorie existent quand même. Ces jeunes obtiennent leurs opportunités généralement par héritage.

C2. DES JEUNES SEMI-PRIVILÉGIÉS

Les jeunes semi-privilégiés sont ceux dont les parents possèdent des ressources relatives, en comparaison avec celles des parents des jeunes de la première catégorie. Même s'ils ne peuvent pas fréquenter les meilleures écoles ou accéder aux soins de santé les plus chers, ces jeunes parviennent quand même à boucler leurs études, apprendre une profession et se tailler une place sur le marché du travail. Au terme de leur formation, même s'ils n'ont pas un poste qui les attend, mais, de par leurs capacités, ils sont quand même compétitifs. On peut compter parmi eux des jeunes qui développent leurs capacités personnelles pour réussir leur formation ou bien des jeunes qui sont tout simplement aidés par des proches-parents. Même s'ils font parfois face à certaines difficultés pour réussir leurs

études professionnelles ou universitaires, en bout de ligne, ils arrivent à se créer de nouvelles opportunités.

C3. DES JEUNES DÉFAVORISÉS

Les jeunes défavorisés se caractérisent par ce que j'appelle « une situation de manque ». Ils sont issus des groupes sociaux les plus vulnérables et vivent dans des territoires vulgairement appelés « zones de non-droit », dans la paysannerie et des quartiers populaires. Ils n'ont pas suffisamment d'opportunités de boucler leurs études secondaires encore moins de faire des études techniques, professionnelles ou universitaires. Ceux qui arrivent, au prix de grands sacrifices, à terminer leurs études classiques, parviennent difficilement ou pas du tout à faire des études postsecondaires. Même si nous ne disposons pas de statistiques, nous pouvons affirmer que ces jeunes constituent la majorité de la population juvénile haïtienne. Il leur manque des opportunités liées à ce qui a été identifié comme étant la problématique de la jeunesse haïtienne.

Problématique de la pauvreté de la jeunesse en Haïti³

- L'absence d'éducation sanitaire ou sexuelle;
- la difficulté d'avoir accès aux soins de santé et à l'eau potable;
- l'absence ou l'insuffisance du personnel médical;
- l'insalubrité;
- le manque d'équité de genre dans le système éducatif;
- le manque d'opportunités d'emploi pour les jeunes;
- la difficulté pour les jeunes d'accéder au marché de l'emploi;
- l'accès plus difficile pour les femmes, en comparaison aux hommes, de se tailler une place sur le marché de l'emploi;
- le manque d'encadrement de la jeunesse;
- le découragement des jeunes en raison du manque d'encadrement et de l'éducation civique.

Source : MJSAC (2009).

³ Synthèse des problèmes identifiés au cours des forums sur les politiques publiques organisés en 2009.

Cette problématique peut être résumée en quatre grands axes :

- l'éducation, la formation professionnelle technique et universitaire ;
- la santé, l'espérance de vivre une longue vie ;
- la possibilité de vivre dans des conditions décentes ;
- la possibilité de trouver un emploi, de mener une vie digne.

POUR UNE INCLUSION SOCIALE DES JEUNES

Les jeunes défavorisés vivent une situation d'exclusion qui se traduit par une grande faiblesse d'opportunités, ce qui a pour conséquence une réduction de leurs capacités à faire de bonnes choses et à s'intégrer à la société. Certainement, nous ne pouvons pas parler de jeunesse comme catégorie dangereuse comme on le fait dans certaines grandes villes des pays post-industrialisés. La jeunesse, pour nous, au MJSAC, n'est pas une catégorie uniforme ou homogène. Les jeunes ne se caractérisent pas tous par les mêmes indices comme on vient de le voir. Il est important d'implémenter des politiques qui préviennent l'exclusion tout en assurant de meilleures opportunités aux jeunes. À ce titre, le Programme de scolarisation universelle gratuite et obligatoire (PSUGO) peut être un outil efficace dans la prévention de l'exclusion et de la marginalisation.

Cependant, au-delà de la logique préventive garantie par une éducation de qualité à tous et à toutes, le MJSAC prône :

- l'intégration sociale par les sports ;
- l'insertion socioéconomique des jeunes ;
- la formation civique.

Dans le cadre de l'intégration sociale par les sports, une école nationale de talents sportifs a été créée. Elle accueille des centaines de jeunes venus de toutes parts du pays. Par la formation reçue, ces jeunes se voient offrir de nouvelles opportunités d'intégration sociale.

C'est dans cette perspective que des centres sportifs sont en construction dans plusieurs départements du pays, notam-

ment dans des quartiers populaires. Nous croyons fermement que les jeunes, lorsqu'ils sont sportivement encadrés, peuvent parvenir à faire de grandes réalisations et connaître une mobilité sociale.

Un programme d'insertion économique des jeunes est à l'essai depuis quelques années au MJSAC. Plusieurs groupes de jeunes ont reçu la formation et le support nécessaire afin d'ouvrir des micro-entreprises. C'est aussi une façon pour nous de créer des opportunités d'inclusion en luttant contre la pauvreté des jeunes.

Au Cap-Haïtien, particulièrement à quartier Morin, dans la localité de Grand-Pré, un centre de formation civique est mis sur pied. Au terme de la première formation pilote qui a duré un an, environ une soixantaine de jeunes ont été diplômés dans divers domaines. Ils ont reçu l'appui du MJSAC pour ouvrir une petite entreprise dans leur commune. Ce sont encore des possibilités que le ministère crée pour les jeunes dans la perspective de la lutte contre la pauvreté.

PERSPECTIVES

Pour terminer, nous prôtons dans le cadre d'une politique de lutte contre la pauvreté des jeunes les mesures suivantes :

- la décentralisation des infrastructures sportives dans une logique d'intégration sociale. Dans cette perspective, nous envisageons de redémarrer cette année même avec les championnats scolaires nationaux et internationaux. Le MJSAC est en train de construire des parcs sportifs dans plusieurs endroits du pays ;
- l'équité de genre dans tous les domaines : les sports, l'insertion socioéconomique, l'éducation, entre autres ;
- la formation civique dans une logique de promotion de la citoyenneté sociale responsable.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Véronique Bordes (2007). « Approche sociologique de la jeunesse » in http://bordesveronique.blog.ca/2007/01/04/approche_sociologique_de_la_jeunesse~1514882/, site consulté le 22 octobre 2012.

Michel Field et Jean-Marie Brohm (1975). *Jeunesse et révolution*. Édition petite collection Maspero, Paris.

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (1997). *Rapport sur le développement humain*.

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (2000). *Rapport sur le développement humain*.

Amartya Sen (1985). *Commodities and Capabilities*. Amsterdam : Elsevier.

ATELIER 2

FEMMES ET PAUVRETÉ

Facilité par M^{me} Imose Jean Gédéon

Ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes

M^{me} Gédéon a tout d'abord fait une présentation globale sur la situation des femmes et de la pauvreté.

S'en est suivie une discussion globale parmi les 30 participantes et 1 participant, représentantes du ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), organisations de femmes, ONG nationales et internationales, agences des Nations unies. Les points discutés concernaient : (i) l'analyse globale de la situation ; (ii) comment renverser la tendance d'extrême pauvreté des femmes ; et (iii) quel financement pour assurer que l'État parvienne à accompagner les femmes à sortir de l'extrême pauvreté.

Concernant le premier point – l'analyse globale de la situation –, il a été souligné que les femmes rurales sont parmi les plus pauvres du pays, alors qu'elles ont de très lourdes responsabilités, notamment parce qu'elles ont la charge directe des enfants. Elles sont aussi directement touchées par les problèmes de faiblesse des infrastructures et d'accès à l'eau. Face à cette extrême précarité, les femmes rurales sont obligées de se tourner vers la ville (exode rural), d'aller vers la République dominicaine ou encore vers les Antilles. La situation économique des femmes se dégrade à grands pas : les femmes

commerçantes sont victimes de vols, d'incendie, de pillage; les femmes ont de grandes difficultés à entrer dans le marché du travail, notamment par manque d'éducation; il y a aussi le problème de la gestion des naissances, des grossesses non désirées et la difficulté à négocier les relations sexuelles.

Comment renverser la tendance de l'extrême pauvreté des femmes? Les participants à cet atelier ont souligné qu'il faut agir au niveau micro et au niveau macro. Il faut investir dans l'éducation des femmes comme intervention clé dans ce domaine: il faut lutter contre les stéréotypes à l'école, promouvoir une éducation non sexiste et universelle, agir pour éviter l'abandon scolaire des jeunes filles, particulièrement au niveau du secondaire, lier la formation professionnelle pratique à l'éducation des filles, avec la mise en place de formations professionnelles de proximité dans les régions. Comme deuxième axe clé d'interventions, les participants ont relevé l'importance et l'urgence d'investir dans l'économie et promouvoir l'entreprenariat féminin; valoriser le travail des femmes et assurer la sécurité foncière, l'accès aux engrais et aux équipements; soutenir des banques agricoles, les ateliers de transformation et assurer leur sécurisation (par ex. en mettant des caméras dans les marchés publics). Il faudrait aussi permettre aux femmes d'avoir accès à un encadrement technique pour leurs activités économiques et faciliter l'intégration des femmes dans des métiers non traditionnellement féminins. La santé a été relevée comme troisième axe d'intervention clé. Il faudrait ainsi assurer une promotion de la planification familiale, de la médecine traditionnelle et des règles d'hygiène de base.

Au niveau macro, la question de la pauvreté des femmes ne concerne pas que le ministère de l'Extrême Pauvreté ou le ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF): c'est une question transversale qui touche tous les ministères. Il faudrait ainsi s'assurer que le système des points focaux genre dans les ministères est actif et opérationnel, la disponibilité de données sexo-spécifiques dans tous les domaines, par exemple la santé. Au plan politique, il s'agira de

favoriser l'intégration des femmes dans des espaces décisionnels et politiques et promouvoir la publication de la loi sur la paternité responsable. Aussi, présentement le budget de l'État pour le MCFDF est extrêmement minime. Il sera indispensable d'avoir des recommandations et un suivi sur le financement pour permettre aux femmes les plus pauvres de sortir de l'extrême pauvreté, sinon « c'est du temps perdu en parole ».

Les trois axes analysés et la majeure partie de ces recommandations ont été retenus pour la restitution finale :

1. Axe « Éducation » :

- combattre l'éducation sexiste ;
- intégrer le genre dans les *curricula* à tous les niveaux ;
- éradiquer les stéréotypes dans les livres scolaires.

2. Axe « Économie » :

- encourager l'entrepreneuriat féminin et les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- faciliter l'accès au crédit agricole à des taux acceptables ;
- installer des banques agricoles ;
- sécuriser les femmes dans les marchés (lumières, caméras) ;
- publier la loi sur la paternité responsable ;
- permettre la séparation des biens en cas de divorce.

3. Axe « Santé » :

- assurer la disponibilité des moyens de contraception ;
- offrir des sensibilisations par rapport aux maladies sexuellement transmissibles (MST) et la planification familiale ;
- promouvoir les services d'hygiène pour améliorer les conditions de vente dans les rues.

ATELIER 3

LA PAUVRETÉ DANS LES QUARTIERS PRÉCAIRES

Facilité par Pierre Jorès Mérat

ONPES

Dès le début du débat, la difficulté de définir la réalité d'un « quartier précaire » a été mise en avant. Selon les participants, les quartiers précaires ne sont pas seulement ceux où la « misère se voit », dans le sens de « bidonville » ou de « ghetto », mais tous les espaces de vie où l'accès aux services de base (eau, électricité, assainissement, transport) est insuffisant. Il a également été souligné que cette problématique ne touche pas seulement la capitale, mais toutes les régions, sans considération de la taille des villes. Des participants ont exprimé la difficulté de définir géographiquement les quartiers et notamment les différences existantes entre les limites définies par la commune, par la communauté, par les organisations internationales, etc. La nécessité d'une concertation et d'une harmonisation de la question des délimitations de quartier a été mise en avant. Le rôle important de l'ONPES comme observateur a été évoqué.

La question du contrôle de la démographie a été soulevée, identifiée par certains participants à la fois comme cause et comme conséquence de la pauvreté dans ces quartiers. Ce thème a soulevé un vif débat sur les moyens pour mettre en œuvre la planification familiale et la « paternité responsable »

(assortir la paternité de devoirs comme l'accès à l'éducation, la santé, etc.).

Un thème longuement abordé a été celui de l'électricité. Les participants ont évoqué de nombreux points: la tarification actuelle, qui fait porter le plus d'effort aux couches moyennes et basses de la population, la mauvaise gouvernance du secteur, la connaissance limitée de la population sur les formalités d'accès au service et ses caractéristiques (tarification, contrats, etc.), les difficultés de gestion de la consommation par certains usagers (cause individuelle ou de «piratage» des lignes électriques privées) et enfin la faiblesse de l'offre d'électricité, tant en quantité qu'en diversité des modalités d'accès au service. La présence du ministre à la Sécurité énergétique, René Jean Jumeau, a permis de répondre à certaines des préoccupations soulevées par la discussion. Ce dernier a approuvé la nécessité d'une gestion plus «redevable et transparente» du secteur, de façon à inscrire celui-ci dans une perspective durable. Le thème de la coresponsabilité entre utilisateurs et fournisseurs a été évoqué. La solution proposée pour les quartiers précaires a été la mise en place de rencontres entre l'EDH et les communautés des quartiers de façon à faire coïncider l'offre et la demande.

La différence a été faite entre aide et développement et les participants se sont accordés sur l'importance du développement comme unique stratégie bénéfique pour les quartiers précaires, car s'inscrivant dans une logique de long terme. Le but est de relier les quartiers précaires aux services de base; ces derniers, au-delà de leur aspect matériel, représentent aussi un vecteur privilégié pour l'introduction de l'État dans ces quartiers. Il a été mis en avant qu'il était primordial que les valeurs de l'État se traduisent par des actions concrètes de façon à créer un lien de confiance et d'autorité légitime à l'égard des quartiers.

Plusieurs participants ont introduit le thème de la planification communautaire. L'assemblée était majoritairement d'accord avec le manque de consultation communautaire dans

les quartiers en amont de la réalisation de travaux ou d'autres interventions.

D'autres axes de discussion ont été abordés dans le cadre de cet atelier :

- situation des petits quartiers de périphérie des villes côtières (problème d'accès à l'eau et pollution de l'environnement direct) ;
- manque de moyens des agriculteurs ou ouvriers agricoles en termes de mobilité et d'espace de production/transformation ;
- place des femmes et leur importance, tant dans la définition des projets que dans leur mise en œuvre.

Les recommandations suivantes ont été retenues pour la restitution finale :

- identifier et délimiter les quartiers précaires ;
- endiguer l'exode rural ;
- assurer l'accès à l'électricité dans les quartiers précaires ;
- mettre en place des services sociaux de base ;
- meilleur encadrement des travaux dans les quartiers.

ATELIER 4

QUELLE MOBILISATION ET COMMENT ORGANISER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EXTRÊME (L'EXPÉRIENCE DU QUÉBEC)

Facilité par M^{me} Vivian Labrie

Chercheure autonome et porte-parole de 1998 à 2006 du Collectif
pour un Québec sans pauvreté

et M^{me} Évelyne Pedneault

Conseillère juridique à la Commission des droits de la personne et
des droits de la jeunesse du Québec

Pour déclencher et ancrer la réflexion collective dans la réalité d'Haïti et les préoccupations qui y prévalent, les facilitatrices de l'atelier ont demandé à chaque participant d'inscrire dans une bulle de parole sa réponse à la question suivante: si vous étiez responsable de la lutte contre la pauvreté en Haïti, par quoi commenceriez-vous? Les réponses ont par la suite brièvement été partagées.

Une présentation de l'expérience québécoise a ensuite été faite. Cette expérience s'est déroulée en trois temps: dans un premier temps, les facilitatrices ont offert un bref historique de l'expérience du Québec. En 1997-1998, il y a eu la mise en place d'un collectif d'organisations citoyennes visant à construire une proposition de loi visant l'élimination de la

pauvreté. En décembre 2002, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été adoptée. Dans un deuxième temps, les mobilisatrices ont invité les participants à identifier ce qui attire particulièrement leur attention dans l'expérience du Québec et qui est susceptible d'être appliqué au contexte haïtien. En troisième lieu, les participants ont été invités à faire un travail de tri: (i) identifier les aspects qu'ils/elles retiennent et auront envie de rapporter, reprendre, transporter en Haïti, (ii) identifier les aspects qui soulèvent des questions ou qui n'ont pas de sens dans la réalité haïtienne; (iii) identifier d'autres aspects encore qui seraient recommandés dans le contexte haïtien, mais qui n'apparaissent pas dans la présentation de l'expérience du Québec.

La plupart des participants ont répondu qu'il faut changer la mentalité des gens en Haïti. Pour eux le plus important c'est d'améliorer l'éducation et sensibiliser les citoyens/citoyennes sur l'importance de participer à la formulation de politiques publiques visant à la lutte contre la pauvreté. Les participants étaient aussi d'accord avec l'expérience québécoise sur la formulation de politiques publiques sur la base de la participation citoyenne et sur l'idée d'être acteurs dans la création d'une proposition de loi, au lieu d'être récepteurs passifs des bénéfices d'une politique publique.

A été retenu comme recommandation pour la restitution finale:

- réseautage des organisations de la société civile pour faire face ensemble aux pouvoirs publics.

LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : L'EXPÉRIENCE DU QUÉBEC

L'objectif de l'atelier était double. D'une part, il visait à témoigner d'un moment particulier de la lutte contre la pauvreté au Québec, de 1998 à 2002, alors qu'un collectif d'organisations citoyennes a pris l'initiative de construire et proposer une vision d'ensemble, fondée sur les droits de la personne,

des pas à accomplir vers « un Québec sans pauvreté ». D'autre part, il s'agissait d'inviter les personnes participant à l'atelier à un dialogue sur comment cette expérience « résonne, étonne, détonne » dans une perspective de mobilisation pour une Haïti qu'on pourrait dire « sans pauvreté et riche de tout son monde ».

Ça a été tout un atelier ! En effet, plus de 40 personnes ont participé. L'animatrice, Vivian Labrie, chercheure autonome et porte-parole de 1998 à 2006 du Collectif pour un Québec sans pauvreté, avait invité Évelyne Pedneault, conseillère juridique à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, à se joindre à elle afin d'y présenter la perspective des droits de la personne.

Chaque personne s'est d'abord présentée brièvement. Il y avait des gens de diverses associations, ministères, ONG, de même que quelques chercheurEs et universitaires. Les animatrices ont ensuite expliqué d'emblée que si elles avaient une bonne connaissance de la réalité québécoise et des enjeux de la lutte contre la pauvreté au Québec, la réalité haïtienne était nouvelle pour elles, ce qui faisait que le travail de liens appartiendrait beaucoup aux participant-e-s.

UN DÉCLENCHEUR

Pour bien ancrer l'atelier dans cette perspective et aussi pour donner un exemple pratique de la façon dont l'expertise citoyenne avait pu être sollicitée au Québec, elles ont alors demandé à chaque participant-e de répondre sur une feuille à la question suivante : si vous étiez responsable de la lutte contre la pauvreté en Haïti, par quoi commenceriez-vous ?

Les réponses ont été nombreuses et elles ont été affichées à mesure. Il a beaucoup été question d'éducation, d'emploi et de formation à l'emploi, d'accès aux services de santé, de changement dans les mentalités, d'éducation civique, de soutenir la production nationale en agriculture et dans d'autres domaines, mais aussi d'identifier les causes, de « renforcer la

structure étatique haïtienne» et d'«insérer toutes les couches sociales dans la prise de décisions en prenant les experts de la pauvreté comme acteurs». Certaines personnes se seraient assurées de travailler systématiquement, de façon décentralisée, par zones et localités, avec des comités régionaux pour prévoir les tendances. Le problème de la faim à éradiquer a été mentionné et celui des dommages liés aux saisons cycloniques. Parmi ces apports spontanés, qui seront tous compilés, on a trouvé aussi qu'il faudrait «commencer par partager avec les gens défavorisés», par faire «le diagnostic des politiques néolibérales qui augmentent la pauvreté en rendant le pays plus dépendant», par «comprendre ce que vivent les personnes les plus pauvres, ce qu'elles attendent et réfléchir avec elles sur comment lutter contre la pauvreté».

UNE PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE EN TROIS TEMPS

L'expérience québécoise a ensuite été présentée de façon visuelle en la répartissant sur trois périodes : avant 1998, entre 1998 et 2002 et de 2003 à aujourd'hui. Pour chaque période, Vivian Labrie a fourni une brève chronologie. Puis, les deux animatrices se sont respectivement attardées à deux aspects : ce qui avait été appris sur le plan de la mobilisation citoyenne et de la lutte contre la pauvreté, et ce qui se dégageait en empruntant la lunette des droits de la personne.

ÉCHANGES DE PERSPECTIVES

C'est ici que les échanges ont commencé avec les participant-e-s. Parmi les commentaires suscités par l'expérience québécoise, plusieurs ont souligné son caractère «du bas vers le haut», la persévérance du mouvement citoyen, la large participation, dont celle des personnes en situation de pauvreté, et la prise en compte dans les compilations de tous les points de vue exprimés. D'où l'enjeu pour les organisations de pouvoir travailler ensemble. Les participant-e-s ont retenu l'intérêt de prendre en compte à la fois les dimensions citoyenne, parlementaire,

gouvernementale et juridique, en insistant qu'il fallait d'abord un mouvement citoyen pour faire cela, avec une certaine distance de l'exécutif gouvernemental.

Dans le contexte haïtien actuel, les participant-e-s ont reconnu l'apport important qu'a constitué la convocation de ce colloque par la ministre responsable de la lutte contre la pauvreté et des droits de la personne. Ils et elles en ont conclu que si ce colloque offre l'occasion d'amorcer un travail systématique de lutte contre la pauvreté, éventuellement avec une loi pour le soutenir et des décisions qui engagent l'avenir, cela engageait aussi la responsabilité des personnes présentes et de leurs organisations à se mobiliser en conséquence. C'est sans doute le résultat le plus significatif de cet atelier, celui qui a fait le consensus : le temps est venu pour les groupes de la société civile de se réseauter et de s'organiser, de façon distincte et autonome, pour énoncer ce qu'ils veulent et en faire le plaidoyer auprès du gouvernement. Comme quelqu'un l'a exprimé : le temps est venu de faire la « soupe au caillou », cette soupe qui part d'un peu d'eau et d'un caillou et qui s'enrichit à mesure des ingrédients que chacun y met. Comme quelqu'un d'autre l'a dit : « Ça ne s'arrête pas là, ça commence. »

En conséquence, les participant-e-s ont souhaité recevoir la liste des personnes présentes, le compte rendu de la rencontre et la compilation de leurs apports.

À la fin de l'atelier, chaque personne a été invitée à apporter une dernière contribution, en complétant la phrase suivante : « Et maintenant, de tout ce qui a été présenté, j'emporte... »

Les réponses recueillies sont toutes plus intéressantes les unes que les autres. Pour en choisir une, rapportons celle-ci : « Si je crois comprendre, l'éradication de la pauvreté, ce n'est pas l'affaire d'une personne, mais plutôt l'affaire de tous les Haïtiens avec l'appui de l'État. J'ai déjà déposé ma première pierre, en participant à ce colloque. »

C'est à suivre.

ATELIER 5

SORTIE DE LA PAUVRETÉ ET RECONSTITUTION DU TISSU ÉCONOMIQUE-RELANCE DE LA PRODUCTION NATIONALE

Facilité par M. Louis Naud Pierre,

coordonnateur du Conseil économique et social (CDES)

Le facilitateur de l'atelier, M. Pierre, a d'abord proposé une structure du débat en quatre parties, correspondant chacune à un facteur contribuant à la pauvreté en Haïti : (i) les inégalités, (ii) l'absence de filets de sécurité, (iii) la décapitalisation (déficit de la balance commerciale, déséquilibre entre population et ressources), et (iv) l'inefficacité économique/manque de productivité. Les participants ont convenu qu'il faudrait aussi parler d'une reconstitution du tissu social dans le titre de l'atelier.

Le but de cet atelier est de réfléchir sur les voies et moyens de sortie de la pauvreté et de reconstitution du tissu économique-relance de la production nationale. La réflexion sera articulée autour de trois axes : la réduction des inégalités ; le renforcement des mécanismes de protection sociale ; le renforcement de l'efficacité économique de la société.

AXE 1 : LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Les inégalités sociales ont été diagnostiquées comme l'un des principaux facteurs de reproduction et de développement de

la pauvreté. À ce propos, les chiffres sont éloquentes. Selon les données de 2001 utilisées dans le DSNCRP: « 80 % de la population ne dispose que de 32 % des revenus et que les 2 % les plus riches seraient en possession de 26 % du revenu total. » Et d'après la même enquête : « Sur 10 personnes, on estimait qu'environ 7,6 étaient considérées pauvres, c'est-à-dire ne disposant pas de 2 \$ US PPA par personne et par jour, 40 % des plus pauvres de la population n'ont accès qu'à seulement 5,9 % du revenu total, tandis que les 20 % les plus nantis captent 68 %¹. » D'autres études, dont celle du PNUD, *La vulnérabilité en Haïti: Chemin inévitable vers la pauvreté?*, publiée en 2004, confirment cette tendance.

Dans la même veine, certains travaux insistent sur les effets dévastateurs de ce phénomène en terme de dégradation morale de la société. Cela a une double traduction. La première est le développement d'une certaine forme d'esclavage touchant principalement les enfants: c'est le phénomène de la domesticité infantile connue sous le nom de « Restavèk » (Rester avec)². La seconde traduction est la prédominance de la lutte pour la survie et des violences qu'elle entraîne dans tous les espaces sociaux. Dans le *Plan d'investissements prioritaires du DSNCRP (2008-2010)*, l'accent est mis sur le fait que cette lutte « devient centrale dans l'action sociale au détriment des objectifs humains et moraux³ »: la peur constante du lendemain se traduit par « un déséquilibre tant au niveau de la société en général qu'à celui de la psychologie individuelle⁴. » L'aspiration de chacun est alors réduite à la quête des « moyens

1 *Document de stratégie nationale de la croissance et de la réduction de la pauvreté* (DSNCRP), 2008-2010, p. 14.

2 *Les fondements de la pratique de la domesticité des enfants en Haïti*, 2002, ministère des Affaires sociales et du Travail. Disponible sur: http://www.fafon.org/ais/other/haiti/childlabour/EEDH_Report_final_french.pdf [Consulté le 24 novembre 2011], p. 8.

3 *Plan d'investissements prioritaires du DSNCRP (2008-2010). Pour réussir le saut qualitatif*, p. 57.

4 *Ibid.*

de se mettre à l'abri des besoins⁵», avec le plus grand mépris qui soit pour l'intérêt des autres et de la société.

Les troubles politiques apparaissent ainsi comme le prolongement des tensions sociales, se traduisant par des comportements hostiles. Dans cet ordre d'idée, l'étude du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) montre que «quelle que soit la position d'équilibre que rechercherait l'État en les (services sociaux de base) fournissant, il y aurait cette constante attraction vers une situation inégalitaire en raison de la force qu'exerce la pauvreté sur l'ensemble des paramètres du système⁶». Ce problème, comme le montre Fritz Dorvilier, tend à s'aggraver par «les phénomènes d'accroissement accéléré de la population impliquant une forte pression démographique sur les ressources naturelles⁷.»

En fin de compte, la pauvreté extrême est inhérente à un phénomène central : le déséquilibre croissant population-ressources. Cela a pour effet l'instauration d'un conflit insoluble entre une privation terrifiante et une insécurité épouvantable. D'un côté, l'application des règles d'accès aux ressources condamne chacun à une part en deçà du minimum vital, car il n'y a pas en quantité suffisante pour tout le monde. De l'autre, la suppression de toute règle laisse prospérer la loi du plus fort ou du plus habile, faisant régner le chaos. Les relations économiques et sociopolitiques finissent par prendre une tournure de lutte, d'hostilité et d'agressivité. En corollaire, c'est la négation de l'esprit d'entente et de concorde sur lequel reposent les conventions sociales. Ainsi s'anéantit la volonté de vivre ensemble, et par là même toute base de consensus sur les règles nécessaires à l'établissement d'un climat propice à l'industrie

5 *Ibid.*

6 *Les fondements de la pratique de la domesticité des enfants en Haïti, op. cit.*, p. 71.

7 Fritz Dorvilier (2009), *Gouvernance associative et développement local en Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti, p. 108.

et à l'investissement dont dépendent la croissance et la réduction de la pauvreté.

Ainsi, il s'agira de s'interroger sur les mécanismes à mettre en place pour combattre les inégalités sociales contribuant au maintien et au développement de la pauvreté.

- Peut-on parler d'une structure des inégalités? Et en quoi consistent les effets de cette structure sur le développement de la pauvreté?
- Dans quelle mesure la formation professionnelle et continue tout au long de la vie peut-elle contribuer à réduire les inégalités?
- Qu'en est-il de la démocratisation du système de crédit? Quels effets cela peut-il avoir sur la réduction des inégalités?

AXE 2 : LE RENFORCEMENT DES MÉCANISMES DE PROTECTION SOCIALE

La vulnérabilisation des personnes est le résultat des trajectoires qui trouvent leur origine au cœur même de la précarisation des rapports socioéconomiques. Les observations montrent à quel point la pauvreté est liée à la déstructuration du tissu socioéconomique produite sous l'effet combiné de plusieurs facteurs interconnectés :

- le manque de maîtrise des effets de la croissance démographique ;
- la raréfaction des terres cultivables et des pâtures ;
- le manque d'adaptation aux nouvelles exigences inhérentes à la transformation continue de l'environnement socioéconomique ;
- l'émigration massive de la campagne vers les villes et de celles-ci vers l'étranger.

Il en résulte l'éclatement des réseaux traditionnels de production et de solidarité intergénérationnelle, à savoir les groupements familiaux élargis. Ces derniers ne peuvent plus prendre en charge la gestion des risques de l'existence : vieillesse, chômage, accidents de travail, maladie, ainsi de suite.

L'ampleur des problèmes sociaux qui en résultent est telle que les divers organes spécialisés du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) qui doivent les traiter accusent une certaine inefficacité. Il s'agit plus spécifiquement de: l'ONA (Office national d'assurance), l'EPPLS (Entreprise publique de promotion de logements sociaux), l'IBESR (Institut du bien-être social et de recherche), l'ONM (Office national de la migration), l'OFATMA (Office d'assurance, accident de travail, maladie, maternité) et la Caisse d'assistance sociale (CAS). Il faut ajouter à cela l'émergence et le développement rapide d'un secteur informel dont les agents ne sont pas pris en compte dans l'offre publique de sécurité sociale.

Outre le phénomène d'anomie et de ses conséquences en termes de violences civiles et politiques sur lesquels insiste Marie Judith Lominy⁸, l'affaiblissement de ces réseaux traditionnels de solidarité a pour effet l'aggravation de la précarité touchant plus particulièrement les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

À ce niveau, la réflexion sera structurée autour des questions suivantes :

- Quels types de politiques publiques sont susceptibles de contribuer à la maîtrise des effets de la croissance démographique en termes de vulnérabilisation des individus et des groupes?
- En quoi une politique vigoureuse de formation à tous les niveaux est-elle susceptible d'assurer l'adaptation de la population, notamment les plus vulnérables, aux exigences inhérentes à la transformation continue de l'environnement socioéconomique? Quels sont les principaux éléments de cette politique?
- Dans quelle mesure peut-on définir un schéma directeur d'intervention de l'État dans le domaine de la protection

8 Marie-Judith Pierre-Lominy (2007), « La violence en Haïti : permanences et mutations », in Louis Naud Pierre (dir.), *Haïti, les recherches en sciences sociales et les mutations sociopolitiques*, Paris, L'Harmattan, p. 115-129.

sociale? Et comment y intégrer les divers programmes sociaux (*Aba Grangou, Ti Manman Cheri, Ede pèp*, etc.) et agricoles du gouvernement, ayant pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations?

AXE 3: LE RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Le renforcement de l'efficacité économique de la société découle de l'impératif de reconstitution du tissu économique-relance de la production nationale.

Au-delà des problèmes d'ordre financier et technique, l'éclatement du tissu économique est lié à des facteurs socio-culturels se traduisant par la faiblesse de la productivité individuelle et collective. Divers travaux mettent en évidence la prédominance du phénomène d'inconsistance des conduites, mettant en cause la confiance qui est à la base des associations à l'orientation économique. La peur constante d'être floué conduit les acteurs économiques à se détourner des entreprises à capital ouvert au profit d'entreprises individuelles ou familiales à capital fermé. La principale conséquence de ce phénomène est l'impossibilité de regrouper les forces et les énergies au sein de structures économiques de taille suffisante pour être compétitives tant sur le plan national qu'international. Il en résulte la dispersion des flux d'énergie qui devraient être consacrés aux activités susceptibles de stimuler le développement économique. En corollaire, la société haïtienne est rendue incapable de s'adapter aux nouvelles exigences de l'économie de marché globalisée⁹.

À ce propos, l'intérêt du DSNCRP est de considérer le développement comme corrélatif de la capacité de mobilisation nationale totale. L'emphase est *ipso facto* mise sur la

9 « Haïti, le *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté* (DSNCRP). Étude des aspects institutionnels, socioéducatifs et culturels », *Chroniques des Amériques*, n° 08-09. Observatoire des Amériques. Disponible [en ligne] : www.ameriques.uqam.ca, p. 9.

dynamique d'institutionnalisation des activités socioéconomiques, ainsi que des logiques conflictuelles. Ce qui implique l'instauration de mécanismes coercitifs et cognitifs, c'est-à-dire des institutions capables d'influencer positivement les comportements et les choix individuels en matière socioéconomique. Dans ce processus, l'État est appelé à jouer un rôle de premier plan. D'où la nécessité de le renforcer « pour le mettre, une fois pour toutes, au service de tous les citoyens exigeant que des efforts plus importants soient entrepris pour moderniser et réadapter le système de management public¹⁰. » Ainsi s'imposent les questions suivantes :

- L'État de droit est-il un préalable à la reconstitution du tissu économique-relance de la production nationale ? Comment faire face aux contraintes entravant son bon fonctionnement ?
- Quels leviers actionner pour amener les acteurs économiques à regrouper leurs forces et leurs ressources en vue de mener des projets de qualité, d'ampleur significative et de durée suffisamment longue pour atteindre leurs buts économiques ?
- Comment assurer la coordination et l'efficacité de l'intervention de l'État dans le cadre de la reconstitution du tissu économique-relance de la production nationale ?

Sous le premier axe – réduction des inégalités –, l'importance d'un meilleur aménagement du territoire et une meilleure répartition de l'accès aux services a été soulignée, aussi comme mesure pour endiguer l'exode rural en cours. Il faudrait dans ce cadre aussi promouvoir la décentralisation dans la prise de décision. Les participants ont évoqué les exemples de pays qui se sont basés sur les investissements dans le monde rural et la production agricole pour assurer leur croissance. Il faudrait ainsi moderniser les méthodes agricoles en utilisation en Haïti et offrir une assistance technique aux paysans.

Sous l'axe « filets de sécurité », l'utilité des travaux à haute intensité de main-d'œuvre a été débattue. Un recensement

10 *Idem.*, p. 15.

et encadrement social des familles devraient être offert. Pour combattre la décapitalisation rampante (troisième axe de discussion), l'importance de valoriser la production locale a été soulignée. L'État en premier lieu devrait acheter local; des centres d'achats locaux devraient être mis en place. Les problèmes d'accès au crédit devraient être réglés tout comme le taux de natalité. Un participant a souligné la mauvaise gestion du charbon de bois; d'importantes économies (jusqu'à Gds 1 200/mois) pourraient être réalisées en utilisant des réchauds améliorés. Une aide technique en termes de contrôle de qualité et d'aide à la commercialisation devrait être apportée aux producteurs haïtiens afin de mettre en valeur et produire selon les normes internationales les produits biologiques. Des magasins communautaires devraient être installés.

Finalement, sous l'axe «inefficacité économique», il a été recommandé de relancer la Banque de crédit agricole (BCA) afin de relancer la production nationale. Un million d'exploitations agricoles fonctionnent actuellement en Haïti avec un besoin important de capital.

Ont été retenues les recommandations suivantes dans le cadre de la restitution finale:

Axe «réduction des inégalités»:

- aménagement du territoire pour une meilleure utilisation de l'espace;
- déconcentration des services de l'État vers les communes.

Axe «filets de sécurité»:

- assurer des emplois utiles à haute intensité de main-d'œuvre qui ne sont pas en compétition avec la production agricole.

Axe «décapitalisation»:

- remettre sur pied le crédit agricole;
- assurer une protection de la production locale;
- créer un marché pour la production nationale;
- établir des liens entre les producteurs agricoles et les supermarchés;

- promouvoir un contrôle des naissances afin de corriger le déséquilibre entre population et ressources disponibles.

Axe «inefficacité économique» :

- faciliter l'accès au crédit ;
- protéger l'environnement par des agents forestiers et agricoles, une « police environnementale » ;
- créer des forêts énergétiques ;
- offrir un appui technique pour augmenter la qualité des produits nationaux ;
- revoir la loi sur les terres inexploitées pour mettre en exploitation toutes les terres ;
- raviver la Banque de crédit agricole (BCA) ;
- valoriser les produits biologiques.

RÉSUMÉ

Le document qui suit reprend les matières traitées lors du colloque « Penser et lutter contre la pauvreté extrême en Haïti » qui a eu lieu du 6 au 9 novembre 2012 à Port-au-Prince du point de vue d'une participante québécoise engagée dans la lutte contre la pauvreté au Québec dont c'était la première visite en Haïti. En vue de la publication des actes du colloque et des suites à donner à ce colloque, celle-ci a été invitée à traduire ses premières impressions dans une optique d'échanges solidaires entre l'expérience québécoise et l'expérience haïtienne.

L'exercice demandé a conduit à un regroupement des contenus évoqués lors du colloque en 12 dimensions pour continuer de « penser » et d'« agir vers une Haïti sans pauvreté ». Si ces dimensions se trouvaient validées par des acteurs haïtiens à partir de leurs connaissances de leur propre contexte, elles pourraient éventuellement servir de repères aide-mémoire et de déclencheurs pour des animations d'après-colloque. Dans le cas contraire, elles pourront toujours conduire par contraste à une autre question : quelles dimensions alors seraient à retenir ?

Les 12 dimensions proposées sont les suivantes. Penser et agir à propos...

1. ... des droits de la personne et de leurs instruments;
2. ... d'une action priorisée, concertée et inscrite dans la durée, de lutte contre la pauvreté;
3. ... du pacte social et fiscal;
4. ... de la vie et de la survie;
5. ... des urgences et des catastrophes;
6. ... de l'organisation et des réseautages à la base;
7. ... de la vie démocratique nationale et de ses institutions, dont l'État de droit;
8. ... de l'économie dans l'écologie globale, incluant la reconnaissance, la protection, la production, le partage et l'usage des richesses (ressources naturelles, patrimoine matériel et immatériel, biens et services communs et personnels) ;
9. ... des moyens technologiques;
10. ... des solidarités nationales, internationales et de peuple à peuple;
11. ... de la construction et du croisement des connaissances, des visions, des cadres de référence et des modèles;
12. ... du symbolique, du culturel, de la quête de sens, du rapport à l'inconnu, à l'*u-topos*, à ce qui n'est pas encore là et qui pourrait être.

Chacune de ces 12 dimensions est détaillée dans une section autonome présentant les éléments de contenu suivants: des extraits pertinents des présentations et des échanges tenus lors du colloque, une description dans un texte suivi de divers enjeux de cette dimension du point de vue de la lutte contre la pauvreté, des mises en lien avec des enjeux comparables dans

l'expérience québécoise, des pistes pour continuer de penser et d'agir sur cette dimension.

Il est également proposé de considérer ces dimensions comme étant transversales l'une l'autre et de les jouer ensemble comme autant de niveaux à considérer vers une Haïti sans pauvreté.

QUATRIÈME PARTIE

PENSER ET LUTTER VERS UNE HAÏTI SANS PAUVRETÉ

Réflexions de Vivian Labrie autour du colloque

« Penser et lutter vers une Haïti sans pauvreté »

Port-au-Prince, mardi le 6 novembre 2012, autour de 20 h. Près de 200 personnes ont répondu à l'invitation du gouvernement de la République. Elles se sont frayé un chemin parmi les interminables blocus¹ de la fin de la journée pour se rendre sur les hauteurs de la ville, à l'Hôtel Montana, où va commencer un colloque sur quatre jours qui portera sur « Penser et lutter vers une Haïti sans pauvreté ».

Il y a là une bonne représentation des diverses instances présentement actives sur les enjeux de pauvreté : ministères et organismes publics, ONG nationales et internationales, associations. Même le président de la Banque mondiale est là. Il s'adressera plus tard à l'assistance. Même des jeunes de Wharf Jérémie sont là. Ils témoigneront tout à l'heure de leur étonnement d'avoir vu récemment le président du pays se pointer dans leur quartier en lien avec un projet d'économie sociale : « Sa a se pou premye fwa a ke yon prezidan debake nan waf Jeremi². » Est-ce une fenêtre d'opportunité qui s'ouvre pour les plus pauvres d'Haïti ? Chose certaine, on veut dans ces quatre

1 Expression haïtienne synonyme d'embouteillages au Québec et de bouchons en France !

2 « C'est la première fois qu'un président de la République vient au Wharf de Jérémie. »

jours procéder à un état des lieux et marquer symboliquement une volonté politique d'agir.

Pour ma part, ayant été au cœur de l'aventure, et compte tenu de l'intérêt du gouvernement pour la mobilisation citoyenne autour de la lutte contre la pauvreté, cet atelier s'inscrit dans un séjour de deux semaines dont l'objectif est de l'ordre d'un partage solidaire d'expériences. Est-il possible de jeter des ponts utiles entre nos réalités respectives à cet égard? Deux sociétés différentes, un même désir, exprimé par des mouvances propres à chacune, d'avancer vers un monde sans pauvreté où on s'assure que les droits reconnus à toutes et tous sont effectifs pour toutes et tous.

Il me faut donc clarifier et préciser la posture depuis laquelle j'ai écrit les pages qui suivent. On y trouvera la réflexion d'une chercheuse ethnographe, engagée pour la justice sociale au Québec, dont c'était, je le répète, la première visite en Haïti. La question s'est posée à même ces contraintes: comment, entre sociétés, différentes en réalité et sœurs en humanité, partage-t-on de part et d'autre ce qu'on a vécu, ce qu'on a essayé, ce qu'on a appris, les difficultés qu'on rencontre, ce à quoi on aspire? Depuis là d'où j'arrivais, j'ai écouté ce dans quoi j'arrivais, recevant comme je pouvais les parties en créole – mwen pa pale kreyòl, se konsa, mwen koute ak kè. J'ai noté ce que j'entendais et observais, précisé les questions que je me posais et aimerais poser.

Si on veut bien accepter cette posture, voici ce qui m'est venu, en partie sur place, à chaud, dans les jours qui ont suivi, et en partie de retour chez moi, dans la froidure d'un début d'hiver québécois.

UN HORIZON ET 12 DIMENSIONS

Lutter contre la pauvreté, c'est confronter l'enfer au paradis. Et chercher comment on peut défaire les boîtes qui isolent en assurant un toit pour tout le monde, dans le partage des

inévitables bouts durs, avec l'accès le meilleur possible au doux et au beau.

Qu'y a-t-il de réellement inaccessible dans un paradis? Imaginons pour tenter une description parmi plusieurs possibles, un lieu salubre et entretenu où vivre et cohabiter avec un minimum de confort, à boire et à manger, un coin à soi, des jardins, la beauté d'un paysage et la rumeur de la vie ambiante, une liberté de mouvement, du respect et de l'harmonie, et dans les temps où nous vivons, l'électricité et l'Internet. Tout ça peut être produit et délivré à même les ressources naturelles d'un pays et les efforts combinés d'une population.

Il m'a semblé que la question de fond était là, tant pour Haïti sous les Tropiques que pour ma société plus nordique :

Comment concevoir l'engagement
de toute une population
et de l'ensemble des composantes d'une société
dans la mise en place, la construction et la réalisation
effective
d'une société sans pauvreté,
plus riche de tout son monde
et plus riche pour tout le monde,
tel que vérifié notamment par la réalisation des droits de
la personne,
cela sur la planète Terre telle qu'elle est en ce moment
et à partir du pays tel qu'il est
en lien avec ceux et celles qui tentent la même chose
ailleurs pour leur société?

Bien consciente que je ne pourrais pas faire une part des choses qui reviendra nécessairement aux Haïtien-ne-s engagé-e-s dans cette lutte, j'ai tout simplement laissé monter ce qui se dégageait des propos entendus au colloque. En somme les questions, les contrastes et les similitudes qui peuvent apparaître au moment d'un premier contact.

Je me suis demandé ensuite comment je reclasserais l'information reçue dans la perspective d'une synthèse devant servir l'action « vers une Haïti sans pauvreté ».

Mon intuition pour la répartition des contenus a été d'y aller par domaine d'action. Sur des questions complexes, si on l'interroge, l'alimente et le laisse travailler, l'inconscient propose parfois de bonnes analyses factorielles³. Douze dimensions sont remontées. Il m'a semblé qu'on pouvait inscrire une grande partie des préoccupations exprimées lors du colloque dans la perspective des discernements à exercer et des actions possibles au niveau...

- des droits de la personne et de leurs instruments ;
- d'une stratégie priorisée, concertée et inscrite dans la durée, de lutte contre la pauvreté ;
- du pacte social et fiscal ;
- de la vie et de la survie ;
- des urgences et des catastrophes ;
- de l'organisation et des réseautages à la base ;
- de la vie démocratique nationale et de ses institutions, dont l'État de droit ;
- de l'économie dans l'écologie globale, incluant la reconnaissance, la protection, la production, le partage et l'usage des richesses (ressources naturelles, patrimoine matériel et immatériel, biens et services communs et personnels) ;
- des moyens technologiques ;
- des solidarités nationales, internationales et de peuple à peuple ;
- de la construction et du croisement des connaissances, des visions, des cadres de référence et des modèles ;

³ Je fais référence ici à une technique d'analyse statistique qui, nourrie de données sur différentes variables, peut dégager des facteurs autonomes, différents des variables initiales, qui informent sur les dimensions à l'œuvre dans la question étudiée. Cette procédure me semble une bonne analogie pour ce que peut produire l'assez bonne machine à analyser les données qu'est notre cerveau, pour peu qu'on l'interroge en ce sens.

- du symbolique, du culturel, de la quête de sens, du rapport à l'inconnu, à l'*u-topos*, à ce qui n'est pas encore là et qui pourrait être.

Pour garder l'ensemble ouvert, j'ai ajouté un degré de liberté, pour toute autre dimension ou configuration tenant ailleurs que dans ces douze-là.

Mon impression était à l'effet que je pourrais loger une grande partie de mes notes, impressions et questions dans l'une de ces grandes catégories, ce qui s'est vérifié à l'exercice et a permis d'y intégrer ensuite les matières abordées dans les diverses interventions⁴. Procéder ainsi ouvrait aussi la possibilité de réunir les propos relatifs à une même dimension et de jouer ces dimensions entre elles : comment contribueraient-elles l'une et l'autre à une action d'ensemble ? Avec quelles modérations et synergies ? Elles se recoupaient et se complétaient de toutes sortes de façons tout en déterminant un angle, un regard possible. En même temps, elles m'ont paru ajustées à la conjoncture du pays.

Je les propose donc ici comme autant de contenants d'une sorte de pépinière d'idées, de considérations et d'actions à jardiner en complémentarité et à harmoniser pour continuer de semer et récolter en direction d'une Haïti sans pauvreté.

Cette façon de procéder m'a aussi paru respecter la pluralité des préoccupations et des sensibilités. Selon leur expérience et leur expertise, les intervenant-e-s du colloque auront

⁴ Voici comment j'ai procédé. Dans un premier temps, sur place, j'ai vérifié cette forme en « un horizon et 12 dimensions plus un degré de liberté » avec quelques personnes, dont l'équipe de l'ONPES, chargée de produire les *Actes*. Devant leur « go », au retour j'ai versé mes notes, les notes consolidées de l'équipe du PNUD et les textes des contributions disponibles dans une base de données textuelle Atlas-ti et j'ai tenté de redistribuer l'ensemble des propos selon les 12 dimensions envisagées. Le présent texte s'est ainsi construit en aller-retour entre un travail plus intuitif, un travail plus systématique [et des échanges sur le résultat avec diverses personnes, dont l'équipe de l'ONPES].

insisté davantage sur une dimension que sur une autre, les un-e-s se centrant par exemple sur les droits, d'autres sur le pacte social et fiscal ou sur les aspects économiques ou statistiques, et ainsi de suite. Il a été question à quelques reprises de transversalité pendant le colloque. La question des femmes ou des handicaps par exemple a été dite transversale à toutes les autres.

En y regardant de plus près toutefois, ces 12 dimensions me semblent à la fois transversales et irréductibles les unes par rapport aux autres. On ne peut limiter la lutte contre la pauvreté à une seule d'entre elles, qu'il s'agisse des droits, de l'économie ou des solidarités, même si on pourrait penser que chacune est essentielle et incontournable. On peut par ailleurs aborder la lutte contre la pauvreté par chacune d'entre elles, ce qui donnera des couleurs différentes à l'action selon qu'on l'aborde par le prisme de la réponse aux urgences, de l'organisation à la base, de la refondation de l'État, du croisement des savoirs ou de la culture commune⁵.

Il restera à voir si cette répartition peut tenir la route et contribuer utilement aux suites à donner, un aspect sur lequel il m'a paru y avoir un enjeu, sinon de fortes attentes.

En effet, si les personnes présentes au colloque ont signalé une certaine disponibilité par leur présence, on peut comprendre l'existence d'un certain scepticisme ambiant, déçu par le passé et hésitant à accorder sa confiance. Comment savoir d'emblée, sur une question aussi sensible, que ce colloque sera le bon pour amorcer un virage significatif? C'était la position

5 Même si l'indicateur Vivre mieux produit par l'OCDE (<http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/>) ne constitue pas nécessairement en soi une référence utile pour le contexte dont nous parlons ici, sa conception en « pétales de marguerite » auxquelles on peut donner une pondération plus ou moins grande illustre assez bien cette idée de pluralité des perspectives et des ancrages. Encore que l'enjeu ici serait plus d'explorer les équilibres à rechercher entre des dimensions dont on ne peut en réalité faire l'économie.

d'un article du *Nouvelliste*, publié au lendemain de la soirée d'ouverture.

Le scepticisme initial à prendre en compte

De colloque en colloque, la situation du pays reste ce qu'elle est depuis des décennies. Les problèmes environnementaux s'accroissent. Nos institutions s'affaiblissent. L'insécurité alimentaire gagne du terrain. En bref, le pays devient de plus en plus vulnérable dans tous les domaines.

Pourtant, si on comptabilise le nombre de colloques organisés au cours des dernières années, on sera peut-être surpris du résultat. À quoi servent jusqu'ici les multiples documents produits? Qui ne se rappelle pas le Cadre de coopération intermédiaire (CCI), le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP), pour ne citer que ceux-là?

On redit, dans la plupart des cas, les mêmes choses. On fait venir des experts pour nous donner du courage ou nous faire des propositions parfois surréalistes. On prend des résolutions pour les oublier ensuite dans des tiroirs. Puis, on se met à préparer le nouveau colloque.

Si la situation de la population haïtienne est ce qu'elle est aujourd'hui, ce n'est pas par faute d'organiser des colloques. Cela est dû de préférence au fait que nos décideurs n'ont pas su donner suite aux résolutions adoptées lors de ces colloques.

Le colloque sur l'extrême pauvreté organisé sur quatre jours réunit de hautes personnalités nationales et internationales, dont le président de la Banque mondiale, le D^r Jim Yong Kim. Peut-être que le document qui en sortira n'aura pas le même sort que ceux produits à l'issue des précédents colloques. Peut-être qu'il en sortira de nouvelles idées pour améliorer les conditions de vie de la population haïtienne; de nouvelles idées pour réduire le taux du chômage, permettre aux gens de manger à leur faim, améliorer l'environnement physique du pays, relancer la production natio-

nale, en d'autres termes, nous rendre moins vulnérables aux catastrophes naturelles.

Jean Pharès Jérôme, « De colloque en colloque », Le Nouvelliste, 7 novembre 2012.

Bienveillant, l'article accordait tout de même la chance au coureur.

Y a-t-il eu dans ces quatre jours de colloque matière à impulser la mise en mouvement souhaitée sans trop y croire par le journaliste? On pourrait retourner la question et s'assurer d'y gagner quelque chose: de quoi a-t-il été question dans ce colloque et comment partir de là pour faire le prochain pas?

Pour donner suite à ce qui est appris dans un colloque, encore faut-il le dégager et en tirer leçon. Allons-y.



... DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LEURS INSTRUMENTS

Et je terminerai mes propos par une citation tirée d'un discours de cette légendaire figure de l'histoire qu'est le président Mandela: «... Comme l'esclavage et l'apartheid, la pauvreté n'est pas naturelle. Elle est fabriquée par l'homme et elle peut être vaincue par les actions des hommes. Et vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité. C'est un acte de justice. C'est la protection d'un droit humain fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente.»

Michel Joseph Martelly, président de la République d'Haïti, le 6 novembre 2012, lors de son discours d'ouverture du colloque.

J'inscris la dimension des droits de la personne en premier parce que c'est à mon avis la meilleure base dont nous disposons, et la plus inclusive, à ce moment-ci de l'histoire, pour ancrer une action de lutte contre la pauvreté dans l'essentiel de notre humanité commune:

- la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* de 1948, qui nous affirme libres et égaux/égales en dignité et en droits, doué-e-s de conscience et de raison, et en devoir de fraternité pour faire exister vraiment cette égalité et liberté de principe;
- les Pactes internationaux de 1966, sur les droits civils et politiques (PIDCP) et sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui décrivent précisément des ensembles larges de droits reconnus à toute personne et d'obligations pour les gouvernements pour les rendre effectifs;
- la *Déclaration de Vienne* de 1993, qui déclare que ces droits forment un tout indissociable et qui considère la pauvreté comme une atteinte inacceptable à ceux-ci;
- plus un ensemble d'autres déclarations, comme celle sur les droits de l'enfant, qui viennent compléter cet ensemble d'affirmations et d'obligations.

Énoncer cette base comme cela a été fait au colloque est important. En même temps, c'est la partie facile. L'enjeu, c'est ce qui rend ensuite ces droits effectifs et contraint les États à le faire au mieux de leurs moyens.

Il m'a semblé intéressant qu'en Haïti on ait nommé auprès du premier ministre une ministre chargée à la fois des droits de la personne et de la lutte contre la pauvreté. Il y a là une reconnaissance implicite des liens entre les deux dimensions de ce mandat. La ministre y a fait écho pendant le colloque en référant à ce socle d'instruments auquel il convient de rattacher la lutte contre la pauvreté.

LES ENGAGEMENTS ACTUELS D'HAÏTI SUR LE PLAN DES DROITS

La question de l'effectivité des droits s'y pose dans ce contexte juridique propre, en tenant compte que la Constitution du pays garantit déjà de nombreux droits fondamentaux et que le pays a tout récemment ratifié le PIDESC (2012).

Y a-t-il là ce qu'il faut, ou faudrait-il des instruments juridiques supplémentaires, pour contraindre l'État haïtien à agir

dans la direction voulue, « au maximum de ses ressources disponibles » et « par tous les moyens appropriés », pour reprendre la formulation du PIDESC ?

Il y a probablement là matière à plus ample discernement. D'autres intervenant-e-s ont partagé des expériences à cet égard en fonction de leur propre contexte national, qu'il s'agisse de l'Équateur ou de l'Argentine¹. Et la ministre responsable a indiqué son désir d'agir au plan législatif.

Sur ce point de la mise en application effective des droits, et cela avant même toute initiative supplémentaire, il peut être utile de rappeler que les États font l'objet d'un examen périodique par le comité des Nations unies sur le PIDESC, lequel conduit à des recommandations. Dans l'idée d'avancer dès maintenant, il y aurait à tout le moins là une belle occasion de considérer cet examen comme un outil pour avancer dans l'application réelle des droits reconnus. Si la volonté politique est là, l'État haïtien pourrait gagner beaucoup à faciliter cet exercice qui reviendra régulièrement maintenant que le pays est signataire du Pacte².

1 De son côté, Francisco Bermeo a expliqué que les nouvelles politiques sociales de l'Équateur sont venues répondre à des droits garantis dans la nouvelle Constitution du pays, dont la gratuité des services de santé, d'éducation, la retraite universelle, un appui financier en cas de maladies graves et la sécurité sociale. Il y a de fait des enjeux entre droits et pacte social et fiscal (voir la section 3). Sans nécessairement souligner un ancrage constitutionnel, dans son exposé sur l'Argentine, Liliano Paredes de Periotti a souligné que toute politique adoptée dans le cadre de la lutte à la pauvreté devait tenir compte de deux aspects fondamentaux, soit les droits de chaque individu et l'importance de générer un travail tenant compte de la dignité humaine.

2 Il y aura là aussi une occasion d'agir pour les organismes haïtiens indépendants de défense des droits de la personne, en raison du rôle assigné à ces organismes lors des examens périodiques.

LA PAUVRETÉ COMME EMPÊCHEMENT À LA RÉALISATION DES DROITS

Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré.

Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement international ATD Quart Monde.

Comment ensuite faire progresser la réalisation des droits en travaillant à lever l'obstacle majeur à celle-ci que constitue la pauvreté? On retrouve là une préoccupation exprimée maintes fois par Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement international ATD Quart Monde, à l'origine de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre de chaque année³.

DES PRINCIPES DIRECTEURS

La référence aux droits pendant le colloque a surtout été portée par Nigel Fisher, représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations unies et coordonnateur résident du Système des Nations unies en Haïti, et elle l'a été sous cet angle de l'éradication de la pauvreté. Nigel Fisher a centré son intervention sur le projet de Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme récemment adopté par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies⁴.

Ces principes directeurs établissent un lien explicite entre pauvreté et droits et précisent l'obligation juridique d'éradication de la pauvreté que ce lien installe. Les huit principes préconisés offrent certainement un cadre utile pour fonder et refonder constamment l'action de lutte contre la pauvreté sur les droits. En ce sens, si une stratégie structurée devait voir le

3 <http://www.atd-quartmonde.org/>.

4 Voir http://www.luttecontrelapauvrete.ht/pdf/A-HRC-21-39_fr.pdf.

jour, il pourrait y avoir lieu de les faire figurer en aide-mémoire permanent des politiques à concevoir :

- dignité, caractère indissociable et interdépendant des droits ;
- égale jouissance ;
- égalité entre les hommes et les femmes, y compris au niveau des pratiques traditionnelles qui y font obstacle ;
- droits de l'enfant ;
- marge d'action et d'autonomie ;
- participation et autonomisation ;
- transparence et accès à l'information ;
- responsabilité (ni bénéficiaires, ni profiteurs, mais titulaires de droits).

Comme on peut l'observer dans bien des pays, lutter contre la pauvreté peut facilement se transformer en lutte contre les pauvres. Ces principes directeurs peuvent constituer des rappels permanents pour réviser les comportements que la société et les institutions publiques adoptent à l'égard des plus pauvres et à l'égard de leur propre fonctionnement. Ainsi ils affirment que la pauvreté n'est pas inévitable, que les personnes pauvres ne sont pas les auteurs de la pauvreté qui les affecte, qu'il s'agit d'une responsabilité collective et publique, les droits de la personne fournissant un cadre dans lequel inscrire les actions de lutte contre la pauvreté. Ils appellent également à produire des descriptions des manquements aux droits.

Nigel Fisher a rappelé que l'action contre la pauvreté doit être immédiate, la vie des gens ne pouvant être mise en attente. Faut-il ou non distinguer au plan de l'action politique entre pauvreté et extrême pauvreté ? Sur le plan des droits toutefois, la question pourrait se résumer à ceci : quel est un niveau de vie décent pour cette société ? Et alors, si les moyens sont là et simplement mal distribués, on ne peut pas aller en dessous sans porter atteinte à la liberté et à l'égalité des personnes en dignité et en droits.

Bien sûr, ensuite, comme l'ont mentionné plusieurs intervenant-e-s, il faut des stratégies et des priorités, qui doivent être respectées. Et on peut se demander par où com-

mencer quand un pays est parmi les trois pays du monde figurant en bas des statistiques de pauvreté et qu'en plus il fait face à des urgences et à des catastrophes périodiques. À cet égard, on peut retenir ces rappels de Nigel Fisher :

- se demander constamment « comment cette action va contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes pauvres » ;
- en matière de réalisation des droits, la société civile a une responsabilité de plaider.

LA PRÉSENCE DE PLEIN DROIT DES PERSONNES VIVANT

LA PAUVRETÉ

Ces principes directeurs rappellent aussi la place première que doivent occuper les personnes vivant les situations de pauvreté dans la production des connaissances et des politiques qui les concernent, ce qui est certainement aussi une bonne protection pour éviter de glisser de la lutte contre la pauvreté vers la lutte contre les pauvres.

Cette présence s'est manifestée explicitement au colloque par les interventions des jeunes de quartiers précaires le premier soir, et implicitement par la présence dans la salle de personnes vivant certainement avec très peu et par leur participation aux débats et aux ateliers. Je me suis demandé à quoi aurait ressemblé un événement intensifiant cette présence et sa prise en compte : une idée peut-être pour que le prochain colloque marque un pas de plus plutôt qu'un recommencement ?

Partant de là, on pourrait identifier un enjeu pour la suite :

- faire progresser la présence et la parole des personnes en situation de pauvreté au cœur des événements qui les concernent.

LES FORMES DE DISCRIMINATION S'AJOUTANT À LA PAUVRETÉ

Les paysans spoliés par les lois coutumières et juridiques de leur outil de travail, et les cultivateurs-trices sans terre, ne peuvent adhérer à des programmes d'amélioration technique des terres,

d'exploitation rationnelle et de sauvegarde des ressources. C'est ainsi qu'ils se trouvent écartés des bienfaits du développement. Cette exclusion qui a produit des écarts innombrables entre les gens vivant en milieu urbain et ceux des milieux ruraux s'accroît et provoque un déséquilibre de société encore plus grand que celui qui pourrait être engendré par toute intervention de développement. Plus des 2/3 de la population sont ignorés dans leurs droits socioéconomiques ce qui fait que les coûts sociaux pèseront de plus en plus lourds et pénaliseront l'ensemble du pays. Tous les investissements et efforts consentis n'atteindront jamais les résultats escomptés.

Mimose Félix, ministre chargée de la Promotion de la Paysannerie, le 8 novembre 2012.

L'ancrage dans les droits ouvre également toute la question des multiples discriminations qui viennent s'ajouter à la pauvreté en tant qu'obstacles à leur pleine réalisation⁵. Au cours du colloque, la question des droits des femmes et des paysans a été plusieurs fois abordée et semble portée par divers acteurs se responsabilisant du travail de plaidoyer et de mesures correctrices (ministres à la Condition féminine et aux droits des femmes, ministre à la Promotion de la paysannerie, organisations de la société civile)⁶. Celle des droits des personnes handicapées a été posée par la présentation de Carolina Gonzalez et les débats qui ont suivi. D'autres formes de discrimination liées à une condition particulière pourraient-elles mériter de plus amples attentions⁷?

5 À relier à ce qu'en sciences humaines et dans le domaine du droit on désigne par l'intersectionnalité ou la confluence des motifs.

6 Un des ateliers du vendredi, animé par Imose Jean Gédéon, portait sur « Femmes et pauvreté » et comporte certainement des indications utiles pour avancer de ce côté.

7 À défaut de pouvoir y répondre plus précisément, il m'est tout de même venu au moins deux situations appelant à coup sûr action et vigilance qui touche la question des droits de la jeunesse : les restavek et les enfants de la rue. Un des ateliers du vendredi, introduit par Ilionor Louis, portait par ailleurs sur « Jeunesse et pauvreté ». Quelle suite donner aux préoccupations qui y ont été exprimées ?



... D'UNE STRATÉGIE PRIORISÉE, CONCERTÉE ET INSCRITE DANS LA DURÉE, DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Est-ce qu'il y a de la volonté?

Réponse de Nigel Fisher à une question de l'assistance demandant quels sont les principaux défis pour la mise en œuvre d'une stratégie et quels délais envisager pour avoir un résultat. À quoi il a ajouté des conditions comme «augmenter l'investissement» et le fait que la classe politique doit trouver le moyen de travailler ensemble au service de majorité. Débats après les présentations de Louise Cord et Nigel Fisher, le 7 novembre 2012.

*

C'est nous les Haïtiens qui devons changer ça. Avec quoi? La volonté, ma volonté, ta volonté, nos volontés et votre volonté.

La conclusion d'un participant à l'atelier sur la mobilisation citoyenne, le 9 novembre 2012.



*

L'État haïtien a par le passé, particulièrement durant les vingt dernières années, mis en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté dont la pertinence s'est révélée questionnable au gré de la persistance de l'idée que l'extrême pauvreté dans le pays serait une fatalité, qu'elle serait irréversible et qu'il faudrait se résigner à voir ce phénomène s'étendre chaque jour au péril même de la cohésion de notre société. Dès son arrivée au pouvoir, le président Martelly a clairement manifesté sa volonté de casser ce cercle vicieux de la pauvreté extrême à travers la mise en place d'une politique volontariste conduite fermement contre un phénomène qui par son ampleur met à mal notre développement et risque d'entamer durablement notre fierté de peuple. [...] Je voudrais vous assurer, en terminant, que les résultats contemplés de la tenue de ces assises sont appelés à transcender le cadre du discours et de l'analyse, pour intégrer une dynamique de matérialisation des idées où l'acte prendra nécessairement le relais de la parole. L'administration Martelly et le gouvernement Lamothe s'attelleront, avec l'appui de tous nos partenaires et des nantis de ce pays, à donner de la substance aux actions qu'il sera impératif de prendre pour garantir à chaque Haïtien défavorisé le minimum vital sur la base duquel il construira son mieux-être, dans un cadre de vie où son droit au bonheur, en plus d'être reconnu, soit respecté et protégé.

Marie Carmèle Rose Anne Auguste, ministre déléguée auprès du premier ministre, chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la pauvreté extrême, en introduction à la soirée d'ouverture, le 6 novembre 2012.

*

L'objectif d'éradication, à travers une réduction progressive et régulière de la pauvreté, nécessite une compréhension sans cesse renouvelée des phénomènes socioéconomiques, à la lumière d'informations et d'analyses régulièrement actualisées. Dans nombre de cas, la correction des erreurs de politiques conduites dans le passé au même titre que l'approfondissement des politiques à succès participe de cette démarche que l'on peut qualifier de veille des politiques publiques. C'est que les incidences des politiques macroéconomiques ne sont pas que



positives ou négatives et souvent, les effets nets se dessinent seulement dans le long terme.

*Marie Carmelle Jean-Marie, ministre des Finances,
le 8 novembre 2012.*

Si l'ancrage dans les droits peut fournir un cadre solide, avancer dans leur réalisation effective suppose de la volonté politique et une approche méthodique permettant de situer des objectifs, des résultats attendus, un programme d'action, des échéanciers, des moyens de réaliser ce qui est décidé, de suivre cette réalisation et d'apprendre des succès et des erreurs et de mener à mesure les débats nécessaires pour garder la société et ses institutions ensemble dans l'action entreprise.

Devant l'inscription complexe de la pauvreté dans nos sociétés, et compte tenu de l'interdépendance des diverses dimensions à considérer, on peut difficilement imaginer que des actions dispersées puissent régler le problème.

Comment alors « rêver logique » ? Cette expression, paradoxale à souhait, évoque en somme deux mouvements :

- s'autoriser à imaginer et à vouloir le meilleur pour sa société. Ainsi, on ne pensera plus à réduire la pauvreté, mais plutôt à l'éradiquer afin de parvenir à une société sans pauvreté, riche de tout son monde et riche pour tout le monde ;
- et en même temps, réfléchir de façon pragmatique à ce qu'il faut faire pour franchir le chemin qui conduit de la situation actuelle à la situation désirée ;
- intégrer ces deux mouvements appelle à son tour une action priorisée, concertée et inscrite dans la durée. Et un processus pour détailler, requérir, obtenir, organiser et mettre en œuvre cette action.

Je me suis demandé :

- Y a-t-il en Haïti une volonté politique pour un tel processus ?
- Et si oui, de quels acteurs vient-elle/devra-t-elle venir et dans quelle pensée s'inscrit-elle/devrait-elle s'inscrire ?

À nouveau, on peut rappeler le signal donné par la nomination au printemps 2012 auprès du premier ministre d'une ministre déléguée qui porte à la fois le mandat des droits de la personne et celui de la lutte contre la pauvreté et par le fait que d'emblée la mission de lutte contre la pauvreté ait ainsi été reliée à la mission des droits. C'est un ancrage solide sur le plan des principes. Les moyens seront-ils là pour concrétiser un processus qui ferait mentir les sceptiques¹ ?

Chose certaine, appeler rapidement un colloque pour faire l'état des lieux et réunir les acteurs concernés, incluant des membres importants du gouvernement, était une chose à faire, un premier pas signifiant la détermination de la ministre responsable à concevoir une telle action concertée et à l'inscrire dans la « réelle politique ».

LA VOLONTÉ POLITIQUE

Ce colloque aura fait se prononcer publiquement de nombreux acteurs et membres du gouvernement : le président, le premier ministre, plusieurs ministres.

Évoquant une « Haïti sans misère » au premier soir du colloque, le 6 novembre 2012, le président Michel Joseph Martelly a affirmé sa détermination « à mener ce combat sans trêve ni répit en mettant en œuvre tous les moyens institutionnels ». Il l'a mis en parallèle avec les objectifs du Millénaire pour le développement, lesquels le confortent « dans la justesse et la pertinence de cette lutte dans laquelle je m'engage obstinément ».

« On a voulu passer de la parole aux actes », a dit le premier ministre Laurent Lamothe le même soir, espérant que celui-ci serve de plaidoyer pour l'action. Plaçant la lutte contre la pauvreté « au premier rang des priorités », il a dit vouloir

1 On peut souvent prendre les situations dans un double sens. On pourrait regretter qu'un ministère spécifique doté d'un solide budget n'ait pas été institué à cette occasion. On peut aussi considérer qu'une telle nomination auprès du premier ministre ouvre la possibilité d'intégrer la préoccupation à l'ensemble de l'action gouvernementale. La suite de l'histoire le dira.

« travailler jour et nuit pour que le pays change, pour pouvoir se dire fier d'être de ce pays ».

Le colloque aura aussi engagé le président de la Banque mondiale, qui, soulignant la volonté entendue d'inscrire la lutte contre la pauvreté en haut des priorités nationales, a affirmé à son tour : « Soyez audacieux et nous serons à vos côtés². »

Il aura pris à témoin les personnes présentes et même les téléspectateurs à l'écoute de la session d'ouverture, diffusée en direct.

On sait que les paroles, les colloques, les programmes et les gouvernements passent. Il faut toutefois de tout cela pour que les intentions se traduisent en actions.

L'ACTION CONCERTÉE À CONSTRUIRE

Le colloque aura aussi permis d'entendre comment les un-e-s et les autres évaluent la situation et perçoivent le travail à accomplir, parfois en émettant des considérations à prendre en compte dans un domaine précis d'expertise, parfois en partageant des expériences vécues ailleurs, parfois en formulant un ensemble plus organisé de recommandations, comme l'auront fait le président de la Banque mondiale et Louise Cord, également de la Banque mondiale, de même que plusieurs intervenant-e-s sur leur propre zone d'expertise.

Ces quatre jours n'ont bien sûr pas permis, ça aurait été prématuré, d'organiser ces contenus et de les débattre de manière telle qu'ils puissent être adoptés et servir ensuite de référence³. Ils auront toutefois permis d'exposer et de réunir une ample matière qui, sans être exhaustive, pourra maintenant servir à construire la suite.

2 Le sens précis de ces paroles, qui pourraient autant signifier un appui respectueux qu'un encadrement serré, ne pourra qu'être constaté à l'usage.

3 En ce sens, la déclaration finale aura eu plus une fonction de conclusion temporaire que de point de référence pour la suite.

LES INSTRUMENTS À CONSIDÉRER

Inscrire dans la durée suppose des instruments. Quelle forme pourrait prendre cette suite? Une Charte des droits et libertés? Une stratégie nationale? Une stratégie nationale instituée par une loi cadre? Une clause d'impact? Un énoncé de politique? Une concertation d'un ensemble de politiques sociales et fiscales? Une feuille de route avec échéanciers et plans d'action? Une instance périodique de débats citoyens? Un renforcement de l'application des lois existantes? Plusieurs de ces moyens?

Au cours de ce colloque, la ministre Auguste a annoncé son intention de faire adopter une loi après un processus participatif. Est-ce une solution appropriée pour Haïti compte tenu de son propre contexte sociopolitique? Si la réponse s'avérait positive, une fois l'état des lieux complété, et après débat si on compte sur un processus participatif⁴, il y aurait ensuite à discerner ce qui doit relever d'une stratégie et ce qui pourrait mériter de relever d'une loi et sur quel modèle construire cette loi.

LA SITUATION DE DÉPART

Comme en a fait état Alrich Nicolas, ex-coordonnateur de l'ONPES, Haïti a disposé de 2007 à 2010 d'une stratégie, construite patiemment sur un mode participatif, le *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté* (DSNCRP). Cette stratégie a servi de référence pour l'État haïtien jusqu'à ce qu'elle soit empêchée par le tremblement de terre et le tumulte qui a suivi. Y aurait-il lieu de recommencer un tel processus? Dans son bilan, l'ex-coordonnateur de l'ONPES a tiré quelques considérations à garder à

4 La participation demande du temps. L'urgence impose d'agir rapidement. Il peut y avoir des choix à faire entre ce qu'on va confier à un processus participatif et ce qu'on va choisir de mettre en œuvre sans attendre. À ce sujet, si je comprends bien, le gouvernement de l'Équateur a choisi de procéder assez unilatéralement pour la mise en œuvre d'un filet de protections sociales.

l'esprit de l'expérience du DSNCRP, tant du côté des points forts que des points faibles :

- pour les points forts, plus de ressources financières affectées à la réduction de la pauvreté, une meilleure « capacité de l'État à élargir l'assiette fiscale et à mobiliser des recettes internes » à la suite de réformes importantes au niveau de la perception, un meilleur taux d'exécution de l'administration centrale ;
- pour les points faibles, le fait de ne pas avoir « adossé la stratégie à une vision de long terme du développement du pays, ni à une claire définition de la dynamique de croissance », le fait de ne pas avoir abordé la question des inégalités et leur poids dans la perpétuation de la pauvreté, le fait de ne pas avoir intégré la problématique de la protection sociale, malgré une augmentation des dépenses sociales liées entre autres aux « chocs causés par la récurrence des catastrophes et désastres naturels ».

Plusieurs de ces constats trouveront écho dans les prochaines sections.

PENSER ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ : ET MAINTENANT COMMENT ?

Pour rester ici sur le plan des formes à donner à une action priorisée, concertée, inscrite dans la durée, susceptible de confondre les sceptiques et de soutenir une action efficace, une telle action aurait inévitablement la tâche délicate de fédérer des efforts et des motivations de natures diverses sur une base d'adhésion porteuse.

La ministre responsable en a bien indiqué le défi.

De ma position de ministre déléguée chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la pauvreté extrême, j'ai pu, au terme d'une analyse diagnostique, prendre la mesure d'un certain nombre de distorsions et de carences exaspérantes dans l'exercice du rôle des dirigeants de l'État, en ce qui a trait notamment à la définition et à la garantie du minimum vital pour la population au nom du respect de ses droits fondamentaux et

en référence aux conventions internationales auxquelles notre pays est partie. Et j'ai fait, en l'occurrence, le constat que depuis déjà de nombreuses décennies, les conventions internationales ont toujours résonné à l'entendement des dirigeants de l'État comme des déclarations d'intentions humanistes dénuées de tout effet véritable sur leur volonté de promouvoir les droits économiques et sociaux dont le respect contribue à réduire l'extrême pauvreté.

Marie Carmèle Rose Anne Auguste, Pourquoi une loi pour lutter contre la pauvreté? Le 7 novembre 2012.

Pour en revenir à l'expression « rêver logique », il y aurait en somme à identifier puis conjuguer la part de rêve et la part de logique dans une telle action concertée. Cela demande son temps, surtout si on veut engager une population dans le processus et qu'on désire que le résultat suscite l'adhésion parce que la population s'y reconnaît. Cela n'interdit pas d'agir en attendant.

Les prochaines sections présenteront divers aspects de ce que pourrait contenir une telle stratégie.

Pour laisser place au débat et en attendant qu'une vision plus argumentée émerge, peut-être y aurait-il lieu de porter attention à ne pas contraindre d'avance, par des concepts trop limitatifs, ce qui pourrait devenir une aventure originale, objet de fierté nationale.

En voici trois exemples d'*a priori* qui pourraient s'avérer limitatifs.

- Les seuils et les taux : Il a plusieurs fois été question d'objectifs qui pourraient centrer les efforts envisagés à une simple réduction d'un taux de pauvreté tel que mesuré par les critères internationaux convenus des 1 \$ et 2 \$ USD par jour, qui sont notamment reliés aux objectifs du Millénaire. On pourrait par exemple trouver raisonnable de viser une évolution du taux de personnes vivant sous ces seuils de 23,9 %

à 20 %⁵. En l'absence d'indicateurs recevables, construits et calibrés en faisant appel tant aux ressources des sciences humaines que des savoirs de la vie au quotidien, et donnant une réelle indication de ce qu'il faut et de ce qu'il en coûte pour vivre décemment en Haïti, il y a probablement peu à gagner à vouloir réduire des taux d'un pourcentage à un autre. Cela n'indique pas comment faire et peut ouvrir à des approches se limitant à injecter ce qu'il faut d'argent. Ou encore à exclure des gens des statistiques comme on le fait dans ma société avec les taux d'aide sociale ou de chômage. Aussi bien se placer, comme l'a fait le président, dans la perspective d'une Haïti sans misère, et en dresser la feuille de route.

- Surseoir au réflexe de vouloir définir à tout prix la pauvreté, voire l'extrême pauvreté, et plutôt suivre le mieux possible ce qui arrive à l'ensemble de la population avec les données disponibles, et agir à ce niveau, en se préoccupant constamment de ce qui améliore les conditions de vie des plus pauvres. Définir ce sur quoi on travaille est un réflexe courant. Le colloque aura permis de collecter certaines définitions, dont celle du PIDESC (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), et de réaffirmer que tout en étant monétaire, la pauvreté n'est pas que cela et qu'elle a des dimensions relationnelles qui posent la question des inégalités. Cela dit, tout comme les taux, les définitions font souvent porter l'attention sur les caractéristiques des personnes pauvres plutôt que sur les mécanismes collectifs produisant et reproduisant la pauvreté.
- Les expressions convenues : Ce qui me conduit à mon troisième exemple. Dans un travail de construction d'une stratégie, il pourrait être utile de remiser certaines expressions reçues et perpétuées sans examen critique. J'ai été surprise d'entendre qu'en Haïti aussi on parlait de « reproduction intergénérationnelle de la pauvreté », comme si c'étaient les

5 Comme pourrait y appeler par exemple la Banque mondiale, tel qu'indiqué par son président et par Louise Cord.

pauvres qui reproduisaient la pauvreté quand ils ont des enfants. Certaines interventions en ont même fait un enjeu démographique. Pourquoi les plus pauvres reproduiraient-ils plus la pauvreté en raison du peu qu'ils ont, que les plus riches, qui la reproduisent sûrement tout autant en concentrant sur eux et sur leur entourage des privilèges et des avantages qui échappent ainsi au bien commun ? En réalité, dans nos sociétés, il vaut mieux, comme l'a exprimé également le président Martelly dans son discours d'ouverture, s'attacher à ce qui fait que les inégalités se reproduisent parmi les humains. Et là, oui, de génération en génération.

Pendant plus de deux siècles d'histoire, nous avons travaillé à alimenter des facteurs et dynamiques qui ont contribué à reproduire, au sein de la société haïtienne, le cycle de la pauvreté et des inégalités. Il faut que cela cesse !

Michel Joseph Martelly, président de la République d'Haïti, discours d'ouverture, le 6 novembre 2012.

À quoi pourrait ressembler une stratégie fondée sur les droits et sur la transformation des « facteurs et dynamiques contribuant à reproduire, au sein de la société haïtienne, le cycle de la pauvreté et des inégalités », plutôt que sur des taux, des définitions ou des référents stéréotypés ?

Ce pourrait être une question, et une option, pour la suite.

On peut donner quelques arguments à l'appui d'un tel parti pris :

- les situations à retourner affectent une majorité de la population ;
- les définitions tendent à se substituer à la réalité qui en vient ensuite à ne plus exister qu'à travers elles ;
- elles génèrent des catégories et des inclusions/exclusions, des ayants droit/non ayants droit, des méritants/non méritants, sur ce qui est en réalité un continuum où il ne suffit pas de passer au-dessus ou au-dessous d'une ligne pour changer significativement de situation ;

- c'est ce continuum qui est à apprivoiser ainsi que ses implications pour la réalisation des droits, tant aux plans matériels que relationnels, et cela à travers les diverses politiques d'ensemble à concerter⁶.

Ce qui nous conduit à la dimension suivante.

⁶ Exemple: la politique du milieu rural.



... DU PACTE SOCIAL ET FISCAL

La réponse à cette question exige la mise en place d'un pacte de protection sociale sur la base d'un dialogue citoyen et inclusif, un dialogue qui intègre les agences sociales de l'État, la société civile, le parlement. Il sous-entend aussi un dialogue politique sur la nécessité de la mise en place d'une protection sociale financée sur le budget national (sans exclure naturellement l'aide étrangère), donc des subventions au profit des couches de la population qui ne peuvent cotiser. Cela nécessite aussi un pacte budgétaire afin d'assurer la durabilité des programmes dans le temps. Cela représenterait un vaste chantier qui réclamerait l'engagement de toutes les composantes de la société.

*Alrich Nicolas, ex-coordonnateur de l'ONPES,
le 7 novembre 2012.*

Le programme du colloque a fait la part belle à cette dimension. On peut y voir un pas en soi, dans la prise en compte d'une des leçons apprises de la stratégie de 2007-2010 : on a donné de l'importance aux protections sociales.

LES PRATIQUES EN DÉVELOPPEMENT

Si j'ai bien compris, des choix ont été faits récemment en Haïti pour développer un ensemble intégré de programmes de protections sociales. Parmi les programmes mis en place, on peut nommer : *Aba Grangou* pour l'aide alimentaire, *Ti Manman chéri* pour l'aide à la fréquentation scolaire, *Koré Fanmi*, pour l'aide aux familles, *Koré Étidien*, pour l'aide aux étudiants universitaires. Ces programmes se trouvent présentement regroupés sous la bannière d'un programme parapluie, Ede pèp, administré par le Fonds d'assistance économique et sociale (FAES). Cela alors qu'avant, il n'y avait pour ainsi pas de protections sociales. Alors que le financement des services publics comme la santé et l'éducation est pour le moins précaire. On peut imaginer le défi pour l'État haïtien de se constituer en acteur solide, respecté et déterminant à cet égard. Ce qui rejoindra plus loin les dimensions 6, 7 et 10.

Si j'ai bien compris aussi, les choix qui ont été faits autour de Ede pèp ont été inspirés du moins en partie par les expériences d'approches intégrées de protection sociale en cours dans divers pays des Caraïbes et d'Amérique latine, notamment l'Équateur, le Venezuela, l'Argentine, le Brésil et la République dominicaine. Ces diverses expériences sont en cohérence avec le rapport Bachelet remis en octobre 2011 à la suite d'une commande des Nations unies, qui recommande un plancher de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive¹. Et elles ont pu aussi être conditionnées par

1 Selon Alain Noël (Voir «Un socle de protection sociale», *Options politiques*, décembre 2011, <http://www.irpp.org/po/archive/dec11/noel.pdf>), ce rapport, intitulé *Social Protection Floor for a Fair and Inclusive Globalization*, «signale une réorientation fondamentale dans le discours des grandes organisations internationales proches des Nations unies, et peut-être un nouvel horizon pour le développement international. L'idée d'un socle universel de protection sociale rompt en effet, implicitement, avec les objectifs du Millénaire pour le développement, qui mobilisent ces organisations depuis le début du siècle. Les objectifs du Millénaire étaient d'abord définis en termes de résultats. Il fallait, entre autres, réduire de

les possibilités de soutien et de financement d'institutions internationales comme la Banque mondiale ou le PNUD.

Il est probablement plus facile et productif effectivement de dégager des pistes d'action réciproques entre sociétés partageant *grosso modo* les mêmes enjeux de développement à des moments similaires dans une même grande région.

Il faudrait voir par ailleurs dans quelle mesure les contraintes de l'aide internationale peuvent orienter positivement ou négativement les choix à faire.

Les luttes ne sont donc pas les mêmes. Dans la mesure toutefois où les indications émergentes, comme celles du rapport Bachelet, peuvent ramener à des enjeux qui ont fait l'objet de luttes connues dans les pays industrialisés², il peut y avoir lieu d'ouvrir le dialogue.

moitié d'ici 2015 le nombre de personnes disposant d'un revenu inférieur à un dollar par jour. Les moyens mis en œuvre pouvaient donc varier. Une forte croissance économique, par exemple, pouvait être tout aussi efficace que l'aide internationale ou des politiques de redistribution. Tous les regards étaient alors tournés vers les fins et les résultats plutôt que vers les moyens et les droits. Le socle de protection sociale, au contraire, ramène au cœur de la problématique du développement l'idée de justice sociale, et il pose au départ le droit de chaque être humain à une vie décente. Cette proposition réintroduit donc, à l'échelle internationale, la logique qui fonde l'État providence dans les pays riches».

2 Voir à nouveau l'article précité d'Alain Noël : « Plus on est fortuné, plus on se protège contre les risques de la vie. Dans les pays riches, les citoyens disposent d'un ensemble de services et de programmes publics pour se prémunir contre les aléas liés au vieillissement, à la maladie, au chômage ou à la pauvreté. Et les plus aisés en rajoutent, souvent avec l'aide de l'État : régimes de retraite d'employeurs ; régimes enregistrés d'épargne-retraite ; assurances privées pour les médicaments, l'hospitalisation ou les soins dentaires ; épargne-études ; la liste est longue. On oublie trop souvent que pour la grande majorité des habitants de la planète, de telles protections demeurent tout simplement impensables. Plus on est démuné, moins on possède de recours pour faire face aux risques de la vie. Aux plus pauvres, les riches aiment en général prêcher une débrouillardise et une auto-

Je me risquerai donc sur la question du pacte social et fiscal, avec une certaine prudence, même si, sur le plan des droits, les enjeux devraient se ressembler entre nos diverses sociétés.

LA PROBLÉMATIQUE D'ENSEMBLE À CONSIDÉRER

En gros, il s'agit de déterminer comment l'État peut agir en tant qu'instrument des solidarités pour faire exister les droits reconnus et plus précisément l'égalité et la liberté.

Cela peut se faire par un ensemble de dispositifs combinant des formes de sécurité du revenu, de services publics, de normes et de possibilités de recours. Par exemple, des allocations familiales, l'accès à l'éducation préscolaire, primaire, secondaire et postsecondaire, un salaire minimum et des lois permettant des recours en justice. Cela se finance par les impôts, les taxes et les divers modes de perception constituant les finances publiques.

Idéalement, chacun contribue au « panier » – le mot fisc vient du latin *fiscus* qui veut dire panier – selon ses moyens et chacun reçoit du panier selon ses besoins. S'il y a un registre, un recensement, une déclaration de revenus obligatoire, chaque personne, chaque ménage peut théoriquement être situé selon son revenu privé, les transferts qu'elle reçoit, les impôts et taxes qu'elle paie et, partant de là, selon son revenu disponible, après impôts et transferts.

mie qu'ils ne pratiquent eux-mêmes que bardés de protections. Apprenez à pêcher, leur dit-on, plutôt que d'attendre un poisson. Il apparaît pourtant bien difficile de s'éduquer, de se former, d'épargner, de construire ou d'investir quand le moindre accident peut tout faire basculer. C'est un peu dans cet esprit qu'en août 2010, le Bureau international du travail, l'Organisation mondiale de la santé et les grandes agences des Nations unies ont mandaté un comité de travail pour réfléchir à ce que pourrait être un socle universel de protection sociale, ou, selon la métaphore utilisée en anglais, un « plancher » assurant un minimum de sécurité à tous les citoyens du monde. »

Théoriquement aussi, sur le plan de ses revenus, chaque personne, chaque ménage peut être situé selon cette paire de points (revenu privé, revenu disponible) sur le terrain du pacte social et fiscal. Ce à quoi il faudrait ajouter les services auxquels il a accès. L'enjeu alors devient d'équilibrer les contributions, les distributions et l'accès aux services de telle sorte que la société converge de plus en plus vers son idéal de réalisation effective des droits de toutes et tous, donc vers la meilleure égalité et solidarité possible, cela en produisant le nécessaire, l'utile et l'agréable, en limitant les avantages indus et en fournissant les sécurités qu'il faut. Théoriquement, une économie de marché parfaitement équilibrée et solidaire pourrait produire tout ça. Nous savons très bien que ça n'arrive pas et que la « main invisible » du marché réussit plus facilement à concentrer la richesse qu'à la répartir.

Alors sans pour autant discréditer l'aspect de la richesse à mieux produire pour pouvoir mieux la répartir, ce qui viendra dans la dimension 8, il convient à tout le moins de s'assurer de bien déployer et répartir ce qu'on a déjà.

Pour la société haïtienne, toujours si j'ai bien compris, ce pacte est présentement très parcellaire, ce qui pose plusieurs questions :

- Par où commencer ?
- Faut-il reparcourir les chemins que d'autres sociétés ont parcouru, incluant d'en refaire les erreurs ? Un modèle original peut-il être développé ?
- Comment instaurer les contributions assurant le financement du système et procéder aux arbitrages nécessaires entre plus riches et plus pauvres ?
- Est-on équipé pour intégrer toutes les personnes dans le pacte et dans les débats nécessaires ?

PAR OÙ COMMENCER ?

La première question en ouvre tout de suite une autre, surtout quand les moyens sont limités : les programmes sociaux

doivent-ils s'adresser seulement aux populations dites plus vulnérables ou être développés pour tout le monde? Les deux visions existent. La première était assez manifeste au colloque et peut sembler plus appropriée à première vue dans l'idée de prioriser ce qu'on peut faire avec peu. Elle semble assez répandue dans les expériences latino-américaines qui ont été partagées et suppose des ciblagés et des conditionnalités.

C'est le cas par exemple des programmes d'écolage (*Bolsa familiar* au Brésil, *Ti Manman chéri* en Haïti) où on conditionne une aide financière aux mères d'un territoire défavorisé au fait que leurs enfants aillent à l'école (et pour *Ti Manman chéri*, du moins en théorie, que les résultats scolaires soient suffisants). On peut comprendre l'idée d'inciter à une spirale vertueuse où, en fréquentant l'école, les enfants améliorent à leur tour leurs chances de s'en sortir, pendant que les mères améliorent leur capacité économique et celle de leur milieu. Cela alors qu'avant il n'y avait rien. On peut toutefois craindre aussi les impacts pour les plus pauvres, trop précaires pour maintenir une présence scolaire assidue ou encore de bons résultats. On peut se demander, compte tenu de la durée limitée des programmes, quel serait l'avantage comparé d'un programme stable d'allocations familiales ajusté au revenu des mères combiné à la gratuité scolaire instaurée par étapes, au préscolaire-primaire et au secondaire. En même temps, une première évaluation de la *Bolsa familiar* au Brésil a montré son impact assez rapide sur la réduction des inégalités. Et c'est un autre dilemme du « par où commencer » qui a été mentionné à son tour par la ministre des Finances, Carmelle Jean-Marie : faut-il miser sur des effets à court terme avec des impacts moins solides à long terme ou sur des mesures aux impacts moins immédiats et plus durables?

FAUT-IL REPARCOURIR LES MÊMES CHEMINS ?

Je n'ai pas su répondre autrement que par une seconde question : faut-il reparcourir les mêmes chemins ou y a-t-il des raccourcis possibles dans l'histoire? Je pense ici en particulier

à l'histoire de l'aide sociale publique au Québec, qui a commencé par une suite de programmes ciblés, pour les mères nécessiteuses, pour les aveugles et d'autres groupes. Ces programmes ont été unifiés en 1969 sous une même loi, qui donnait accès à une aide au revenu personnel quand celui-ci ne suffit pas à couvrir les besoins essentiels. Le travail citoyen a beaucoup consisté depuis à contrer les conditionnalités, les catégorisations et le retour à des approches ciblées.

COMMENT PASSE-T-ON À UNE FISCALITÉ ADÉQUATE ?

Chose certaine, pour évoluer vers des programmes et des services universels et récurrents, il faut pouvoir provisionner les finances publiques par une fiscalité en conséquence. Autrement dit, il faut trouver à percevoir de façon récurrente ce que l'on dépense. Hormis ce qui pourrait relever d'un juste retour d'une sorte de péréquation internationale, il n'est pas prudent, sinon pour tester des formules avant de les implanter, de compter sur l'aide internationale.

Je me suis demandé ici à la suite de l'intervention de Francisco Berméo qui a bien expliqué l'impact du pétrole sur la capacité de son pays à développer un système intégré de protections sociales, s'il était possible dans le contexte Caraïbes et Amérique latine de développer des protections sociales sans pétrole ou une autre forme d'exploitation lucrative des ressources naturelles. Chose certaine par ailleurs, les gouvernements qui ont réussi à implanter de bons systèmes ont disposé des appuis populaires et des leviers nécessaires pour agir sur la fiscalité.

De ce que j'ai compris, à 13 %, le taux d'imposition maximum à Haïti est très bas. Il y a sûrement des marges pour développer une meilleure contribution des plus riches du pays à son développement social. Les mesures de taxation sont généralement impopulaires auprès de ceux qui ont les pouvoirs d'influence. Pourtant une société n'y perdra pas au change, même ses plus riches, qui profiteront aussi de l'amélioration de la qualité de vie collective. Il y a probablement ici

un énorme défi pour prendre les décisions nécessaires et générer les consensus qu'il faudra. Comment provoquer ce débat sur un financement national juste, au-delà de la charité, de programmes et de protections entre citoyens et citoyennes qui se considèrent mutuellement titulaires de droits³? Comment ensuite se prémunir contre l'évasion fiscale? Et comment s'assurer que les promesses faites se réalisent?

J'ai aussi reconnu là des enjeux pour ma propre société: imposer que les dépenses nécessaires soient effectuées.

EST-ON ÉQUIPÉ POUR INTÉGRER TOUTES LES PERSONNES DANS LE PACTE SOCIAL ET FISCAL ET DANS LES DÉBATS NÉCESSAIRES?

Cela conduit à une quatrième question. Pour payer des impôts et donner accès à des transferts et à des services, il faut un cadastre, un ou des registres, des déclarations et des inscriptions. Autrement dit, une manière de connaître la situation de chaque personne et ce que cette situation suppose pour elle au double plan de l'accès aux transferts et aux services et de la contribution attendue au bien commun. Qu'en est-il de la situation de ce côté en Haïti?

Au cours du colloque, Suzana Gamez a abordé cette question pour la République dominicaine en lien avec le programme *Solidaridad*. Elle a présenté les problèmes constatés autour de l'inscription et du suivi des prestataires des programmes sociaux. Leur expérience les a amenés à se demander s'il fallait un ou plusieurs registres.

Un participant a parlé de l'importance de l'identité juridique et d'un accès de toutes et tous à des documents appropriés. Peut-être y a-t-il là une piste pour assurer l'un comme l'autre.

3 Si la suggestion de la ministre Auguste à l'effet de convoquer un Sommet des riches d'Haïti se concrétise (voir la section 10), il y aura sûrement matière à intégrer ce point au programme!

COMMENT AVANCER VERS UNE SOLUTION JUSTE ET DURABLE, ADAPTÉE AU PAYS ET À L'ÉPOQUE ?

Partant de là, comment avancer maintenant à partir de la situation présente et de ce qui est appris du colloque ?

La question du pacte social et fiscal est une question complexe, au cœur de la vie nationale et de ce qui distingue un pays d'un autre. Par exemple, au Québec, il est aujourd'hui dans l'ordre des choses d'avoir accès gratuitement aux services médicaux de base avec sa carte d'assurance maladie et de considérer que le financement du système de santé relève de la fiscalité. Aux États-Unis, le président Obama a rencontré une incroyable résistance au simple fait de vouloir s'assurer que toute personne soit couverte par une assurance santé publique ou privée, cela même si plusieurs recherches en montraient les avantages, sur le plan des coûts comme de la santé. Dans plusieurs pays d'Europe, l'éducation supérieure est en principe gratuite et financée publiquement. Au Québec, il aura fallu en 2012 une immense mobilisation étudiante pour surseoir à l'augmentation des frais de scolarité annoncée dans le budget précédent.

En même temps, très souvent, les citoyen-ne-s ne connaissent pas vraiment les détails du pacte qui les relie les un-e-s aux autres par l'intermédiaire de l'État. On sait ce dans quoi on est, on touche au système là où il rencontre sa vie et celle de ses proches sans en avoir de vision d'ensemble. En dehors de cela, la logique du système reste tangente à la vie quotidienne⁴. Il est par ailleurs plus difficile de motiver les solidarités nécessaires quand on ne connaît pas un système et comment il fonctionne.

Où se situe et voudrait se situer Haïti sur ce plan ? L'histoire montre qu'il n'y a pas un cheminement unique et que chaque pays est tributaire des possibilités du moment où se font les choix. Les expériences d'autres pays présentées au col-

⁴ Il y aurait ici une belle occasion de mise en relation de la présente dimension avec les dimensions 4 et 10.

loque montrent qu'avec de la volonté politique, et des choix judicieux, il est possible d'obtenir des résultats rapidement. La situation de refondation dans laquelle se trouve Haïti peut aussi lui donner un avantage : la possibilité de construire en neuf un pacte moteur qui serait un objet de fierté nationale et un modèle pour d'autres sociétés⁵.

À cet égard, pour avancer vers une approche intégrée sans bloquer les initiatives en cours, il pourrait y avoir lieu de considérer les pistes d'action suivantes :

- Considérer les programmes de protection sociale présentement mis en place avec Ede pèp comme des tests. Bien les évaluer avec les personnes qui y participent, tant sur le plan du fonctionnement que des résultats, en générant une bonne liberté de parole.
- Commencer à concevoir dès maintenant la génération de programmes après Ede pèp en croisant les expertises (citoyennes, gouvernementales, internationales) : développer en dix ans une formule de pacte social et fiscal juste et proprement haïtienne, ça pourrait être quoi ? Puis évaluer ce qu'il en coûterait et quelle pourrait être sa feuille de route.
- Déterminer la base universelle possible dans les moyens actuels de l'État, en santé, éducation, sécurité du revenu, sécurité alimentaire, logement, transport.
- Chercher ce qui, dans la logique d'un plancher de protection⁶ et l'esprit du rapport Bachelet, établit de la continuité dans le système, et fait progresser d'un archipel de mesures à un ensemble intégré.
- Développer un suivi annuel et citoyen du budget national et éventuellement des éléments de budget participatif.

5 Par exemple, avec pourtant de très petits moyens, le Bhoutan s'est engagé depuis quelques décennies à développer un modèle fondé sur des critères de bien-être de la population (Bonheur national brut) plutôt que sur les critères classiques de production économique (Produit intérieur brut). Il y a des résultats.

6 Je réfère ici à l'expression utilisée par Francisco Berméo pour qualifier le système de protection sociale équatorien.

- Chercher ce qui peut accroître les moyens de l'État et donner de la stabilité dans le financement des programmes sociaux.
- Développer les outils nécessaires (registres, cadastre, recensement) pour que chaque citoyen-ne puisse être situé-e/se situer dans le pacte social et fiscal, et cheminer dans l'accomplissement de ses droits et de ses obligations.
- Intégrer d'office la question du pacte social et fiscal dans la stratégie de lutte contre la pauvreté qui pourrait être envisagée⁷.
- Discerner ce qui demande des décisions rapides et ce qui doit être débattu avant pour générer l'adhésion nécessaire.
- Et puisque nous sommes tous en apprentissage là-dessus, garder une veille entre divers pays et interlocuteurs solidaires sur les choix faits et leurs résultats.

7 Si on peut imaginer des protections sociales sans une telle stratégie, on peut difficilement concevoir l'inverse: une stratégie nationale sans protections sociales et un pacte social et fiscal, par exemple une stratégie qui miserait uniquement sur la croissance, comme on l'a souvent préconisé.



... DE LA VIE ET DE LA SURVIE

Je n'arrive pas et n'arriverai jamais à me faire à l'idée que des chefs de famille se lèvent le matin sans pouvoir donner à manger à leurs enfants.

*Michel Joseph Martelly, président de la République d'Haïti,
le 6 novembre 2012.*

*

Pour penser et agir contre la pauvreté, il faut savoir c'est quoi la pauvreté. Voir la pauvreté à l'œuvre, voir des enfants qui vivent dans la rue et de la rue, cela peut bien toucher votre conscience. Mais si vous n'avez jamais eu faim, pas même un seul jour, si vous, votre enfant ou tout être cher à vous, n'a jamais été souffrant physiquement, permettez-moi de vous le dire, vous ne connaissez pas encore c'est quoi être pauvre.

Kélogue Thérasmé, CNIGS, le 7 novembre 2012.

*

Je vais vous choquer parce que je n'ai pas un seul chiffre dans mon exposé. [...]

Dans son livre *Richesse du Monde, Pauvreté des Nations*, Daniel Cohen était amené à conclure que l'être humain le plus pauvre au monde est une femme, une femme de la paysannerie, localisée par l'auteur en Afrique sub-saharienne. Elle n'est pourtant pas si loin de nous en Haïti cette femme. Elle est ici chef de famille monoparentale, elle participe aux travaux des champs et prend soin du bétail, elle dévale les sentiers difficiles de nos mornes et fait corps avec ses marchandises dans des camions de fortune pour alimenter les marchés urbains. Elle est la « madan sara » d'une économie informelle dominante. Elle est le souffre-douleur de rapports inégaux de couple. Elle est la « sentaniz » de nos foyers. Elle assure la reproduction de notre société ... de notre espèce sociale.

Sans inscrire mon intervention dans une approche exclusive de genre, il me semble opportun, pour traiter les différentes facettes du problème dans les politiques publiques, de passer par le symbolisme de cette femme tant qu'elle incarne, dans son quotidien, toutes les dimensions de la pauvreté.

*Marie Carmelle Jean-Marie, ministre des Finances,
le 8 novembre 2012.*

*

À propos de l'extrême pauvreté, il n'y a pas une approche consensuelle de la population là-dessus. [...] il y a un problème sérieux, nous sommes dix millions, il y a sept millions de pauvres, l'extrême pauvreté, elle fait rage.

*Un participant, atelier IV sur la mobilisation citoyenne,
le 9 novembre 2012.*

Bien que directement attachée à la question du pacte social et fiscal, la dimension dans laquelle nous entrons maintenant a un caractère existentiel, irréductible. Elle est au cœur du problème de la pauvreté et jouera ultimement dans sa résolution ou son aggravation : la vie quotidienne des humains dans tous ses détails concrets, avec ses cumuls de dur et de doux.

Plusieurs intervenant-e-s ont cherché à ramener ce vif du sujet au cœur du colloque. Plusieurs participant-e-s ont dû vivre, en secret ou plus ouvertement, le décalage qu'on ressent facilement entre un « colloque laptop », pour reprendre une expression entendue, et la dure réalité. Tout comme les protections sociales et l'administration publique sont tangentes à la vie, ne la touchant par exemple que quand le transfert reçu permet d'acheter l'uniforme requis pour l'école, ou quand l'école s'arrête parce que les instituteurs ne sont pas payés, la vie se défile facilement quand on cherche les cases par lesquelles on pensera pour lutter.

L'ARGENT

Faut-il avoir nécessairement de l'argent pour survivre, vivre et bien vivre en Haïti ?

La chose semble convenue sur notre planète : pour vivre il faut de l'argent et si on sait de combien d'argent dispose une personne, on saura de quoi elle dispose pour vivre. Je me suis demandé à quoi peut correspondre la notion de disposer de l'équivalent d'un dollar ou deux dollars américains. Et si c'est la bonne référence pour avancer. J'ai eu l'impression par ailleurs que bien des gens en Haïti vivaient presque en dehors du système de l'argent, à sa marge en fait. Comment ? Avec quels autres types de moyens ?

On peut aussi se rappeler qu'en cas d'urgence, du moins dans les premiers instants, l'argent perd souvent sa place de médiateur : on ira directement au besoin.

SURVIVRE, COUVRIR SES BESOINS ET VIVRE

Alors on peut prendre la question autrement. Qu'est-ce qui pourrait faire dire à 100 Haïtien-ne-s expert-e-s de la vie et de la survie en Haïti qu'une personne boit et mange sainement et à sa faim, qu'elle est logée correctement, qu'elle peut envoyer ses enfants à l'école, exercer un métier, se déplacer, se soigner si elle est malade, communiquer avec les autres, exprimer ses opinions, avoir de l'influence sur son milieu, se défendre et

défendre les siens, et célébrer la vie au travers? Où traceraient-elles la ligne entre l'inacceptable, le correct et, osons-le, le trop?

Où, dans les stratégies identifiées, ces personnes feraient-elles la part entre ce qui est digne et honorable et ce qui ne l'est pas, dans l'accès à l'argent, aux biens ou aux services?

Comment traceraient-elles les continuités entre les sous ou l'absence de sous et les milliards?

Dans sa présentation sur la sécurité alimentaire, Jean Robert Brutus a bien montré les liens entre la vie concrète et les dispositifs qui permettent de s'alimenter correctement. À un bout micro de la chaîne, il y a les produits, et leur prix quand ils ne sont pas autoproduits, et des crises alimentaires en période de « soudure » ou de catastrophe naturelle. Sur la chaîne, il y a des incidences systémiques, par exemple la difficulté de stocker qui impose de vendre des récoltes à bas prix, des aliments qui se dégradent par des mauvaises conditions de conservation et de transport. Et à l'autre bout, plus macro, de la chaîne, on constatera l'incapacité de concurrencer les bas prix des aliments importés et le fait qu'un dans l'autre Haïti ne produit qu'environ la moitié de ses besoins alimentaires.

Que donnerait un tel travail de mise en perspective sur diverses dimensions similaires du quotidien?

LES MODES DE VIE

La question des modes de vie a également a été soulevée pendant le colloque, notamment avec l'intervention du ministre de l'Agriculture, Jacques Thomas.

La première distinction à faire sur ce point semble se situer entre milieu rural et milieu urbain. Elle a été faite plusieurs fois, avec des indications que l'incidence de la pauvreté est plus grande en milieu rural, à tout le moins en ce qui touche à l'accès à certains biens ou services de base : eau potable, soins de santé, électricité, par exemple. Ce qui laisse tout de même à évaluer ce qui en est de la misère urbaine et de ses propres aspects intolérables : enfants de la rue, violence et insécurité.

En détaillant sept zones de mode de vie rural différentes¹, Jacques Thomas a rappelé qu'on gagne à des distinctions encore plus fines, les sources de revenus des plus pauvres, leurs moyens d'approvisionnement, les facteurs de risque et les stratégies de réponse variant d'un milieu à l'autre.

Il y a certainement ici un très beau chantier de savoirs à développer avec les « experts de la pauvreté² » que sont les personnes qui la vivent.

LE BIEN-ÊTRE, LE MIEUX-ÊTRE ET LE BIEN-VIVRE

Lutter contre la pauvreté, la réduire, s'envisager dans une société sans misère suppose de s'imaginer autrement.

Les allusions à ce que pourrait être le bien-être ou le mieux-être n'ont pas été très fréquentes pendant le colloque. Pourtant, au fond c'est bien de cela dont il s'agit : développer de meilleures conditions de vie, une vie meilleure pour tout le monde.

Ici, les moyennes sont souvent trompeuses en ne permettant pas de vérifier l'aspect « pour tout le monde » de cette aspiration. Dans les pays de l'OCDE par exemple, l'indice Vivre mieux aura beau afficher de bons résultats sur le plan des revenus, de la fréquentation scolaire, de l'emploi ou de l'espérance de vie, il n'informerait pas sur les écarts entre ceux et celles qui ont beaucoup et ceux et celles qui manquent de tout.

Comparativement, il pourrait être intéressant pour Haïti de s'aligner sur les réflexions qui se développent en Amérique latine, notamment à partir des peuples autochtones, pour ancrer plutôt les choix sur une notion du « bien vivre » pour

1 Zone agro-pastorale sèche, zone de plaine en monoculture, zone d'agriculture de montagne humide, zone agro-pastorale de plateau, zone agro-pastorale semi-humide, zone sèche d'agriculture et de pêche, zone de production de sel marin.

2 Pour reprendre l'expression d'un participant à l'atelier IV sur la mobilisation citoyenne.

tous. Faut-il par ailleurs faire le lien entre ce mouvement et l'inclusion d'un « Régime du bien vivre » (Régimen del Buen Vivir) dans la Constitution de l'Équateur ?

El Régimen del Buen Vivir

El sistema nacional de inclusión y equidad social es el conjunto articulado y coordinado de sistemas, instituciones, políticas, normas, programas y servicios que aseguran el servicio, garantía y exigibilidad de los derechos reconocidos en la Constitución (art. 340).

El Estado generará las condiciones para la protección integral de sus habitantes a lo largo de sus vidas... priorizará su acción hacia aquellos grupos que requieran consideración especial (art. 341).

Présentation de Francisco Berméo, directeur de la Protection sociale du MIES, Équateur, 8 novembre 2012.

LE CHOIX DES MOTS

Penser la pauvreté sans priver les pauvres de leur pensée.

Marie Carmèle Rose Anne Auguste, le 7 novembre 2012, en référence à Hélène Thomas, une politologue française auteure d'un livre intitulé Les vulnérables : la démocratie contre les pauvres.

On ne sait pas trop, d'une époque à l'autre et d'une société à l'autre, comment qualifier les personnes qui vivent la pauvreté. Même s'il faut bien trouver des mots, souvent les mots sont codés et transportent des connotations qui viennent ensuite prédisposer la façon dont on abordera les questions.

À cet égard, le mot vulnérabilité a pris du galon pour qualifier les phénomènes de pauvreté et les populations qui seraient « à risque ». On l'a bien entendu aussi dans le colloque. Si une majorité de la population haïtienne vit dans la pauvreté, est-ce parce qu'elle serait vulnérable et à risque ? Et si cette population dite vulnérable tendait le miroir à ceux et celles qui la qualifient ainsi, que refléterait-elle ?

ET LA SUITE ?

Je commence par renforcer la structure étatique haïtienne (éducation, agriculture, sociale et économique) ; insérer toutes les couches sociales dans la prise de décisions en prenant les experts de la pauvreté comme acteurs.

Un participant de l'atelier IV, en réponse à la question : « si vous étiez responsable de la lutte contre la pauvreté en Haïti, par quoi commenceriez-vous ? »

Comment cette réflexion sur l'irréductible et l'existentiel, apparemment incompatible avec des chiffres, des indicateurs, des catégorisations, pourrait-elle conditionner les choix à faire ?

On pourrait imaginer plusieurs pistes d'action.

- Un rassemblement de personnes vivant des situations de pauvreté très variées et d'autres qui ne la vivent pas, qui seraient invitées, en suite du colloque, à décrire le bien-vivre à construire.
- Des moments de croisements de savoirs (voir la dimension 11) sur ce que ça prend pour vivre, ce qui fait et indique qu'on tombe en survie ou qu'on s'en sort.
- Un élargissement de l'approche des modes de vie aux milieux urbains.
- « Mettre un chapeau³ » et aller s'imprégner des quotidiens qui sont derrière les chiffres, en questionnant les gens sur des solutions qui collent à la vie de tous les jours.
- Développer des approches combinant les chiffres et les autres données repères de la vie et de la survie avec les histoires et les témoignages de la vie et de la survie, autrement dit, allier « les comptes et les contes ».
- Valoriser les systèmes et les compétences terrain.
- Documenter par divers moyens (photos, entrevues, vox pop, porte à porte, réseaux informels) la vie au quotidien et les expériences concrètes positives ou négatives des programmes sociaux.

3 Voir l'histoire à la toute fin de ce document.



... DES URGENCES ET DES CATASTROPHES

Today, this proud nation stands at a crossroads. Haiti faces the difficult transition from emergency reconstruction to long-term development. How can Haiti transform the historical promise of justice and equal opportunity into a lasting reality?

Since the earthquake struck, Haiti has made significant progress in rebuilding. The repairs to critical infrastructure – notably the airport, the port and major roads – have advanced. The economy is once again growing, driven by agriculture, manufacturing and commerce. National institutions are being rebuilt. Still, there is much work to be done – 1.5 million people were displaced by the earthquake, and 300,000 of them are still waiting to leave the camps for permanent housing.

President Martelly and Prime Minister Lamothe, I know you are determined to generate tangible results for ordinary Haitians: to have more people protected through social safety nets, to have more students attending and learning at school, to

encourage greater participation of women in education and the workforce, and to allow more job-creating businesses to thrive.

But the process of laying the foundation for long-term development must be accelerated. At this time, several positive forces are converging, providing Haiti with a window of opportunity to make unprecedented progress against poverty.

*Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale,
le 6 novembre 2012.*

*

Although many of those who came to Haiti right after the quake claimed to have expertise in disaster relief, there was ample reason for skepticism. From the beginning, we struggled to help the injured and otherwise afflicted, but it wasn't always clear what needed to be done. We continued in this emergency mode for days, furnishing direct care to the injured and displaced, while trying to make (or help others make) decisions about the coordination and delivery of services. This tension was everywhere: on the one hand, a particular injured or sick person, but on the other, decisions about shelter or clinical services for hundreds of thousands of displaced people. Most of the policy decisions were, of course, not being made by physicians. But never before had my medical colleagues been pushed to think harder about challenges so far removed from clinical care.

In many ways, however, this tension – between serving those rights in front of you and seeking to reduce the longer-term risk of others ending up in front of you – has been the chief tension of my work for years. This tension has animated the work of my students, trainees, and coworkers, too, because poverty and inequality are the drivers of most of the diseases and misfortunes we see.

Paul Farmer, Haiti after the Earthquake.

*

C'est comme un escalier qu'on monte pas à pas. Et tout à coup, par l'urgence, on descend de dix marches¹.

Une personne dans la salle au moment des débats après les interventions de Thomas Jacques, Mimose Félix, Carmelle Jean-Marie, en complément à sa question aux panélistes: « Comment faire le lien entre projets à long terme et urgences? », le 8 novembre 2012.

Tout aussi au cœur de la vie et affectant directement les efforts pour s'en sortir, une dimension pourrait facilement prendre toute la place: celle des urgences et des catastrophes. J'ai été frappée par l'importance et l'omniprésence de cette dimension dans la réalité haïtienne et dans les préoccupations exprimées pendant le colloque.

Qu'y a-t-il dans une catastrophe?

- un événement prévu ou imprévu, prévisible ou imprévisible, qui prend tout à coup toute la place;

1 Cette expression m'a fait penser à la métaphore des escaliers roulants que nous avons développée au Québec pour attirer l'attention sur les mécanismes systémiques externes aux comportements des plus pauvres dans ce qui génère les inégalités. L'histoire de cette métaphore est la suivante (voir http://www.ccnpps.ca/102/Publications.ccnpps?id_article=635): « En 2003, des personnes en situation de pauvreté ont comparé la société à un palier duquel partiraient un escalier roulant qui monte et un escalier roulant qui descend. « Vivre la pauvreté, ont-elles dit à des parlementaires, c'est comme devoir monter dans un escalier roulant qui descend. Au lieu de vous acharner à nous faire monter des escaliers qui descendent, occupez-vous donc des escaliers. » La réalité dans nos sociétés fait en effet voir plusieurs situations à double message où on veut aider des personnes à monter des « marches » pendant que, d'autre part, diverses règles et divers gestes font descendre les « escaliers roulants » dans lesquels elles se trouvent. J'ai été intriguée de voir ici une image similaire servir à illustrer l'impact des catastrophes. En prenant la métaphore des escaliers roulants comme un potentiel dénominateur commun, on pourrait se demander: y a-t-il aussi en Haïti, sur les mêmes phénomènes d'urgences et de catastrophes, non seulement des aspects d'escaliers roulants qui descendent, mais aussi des aspects d'escaliers roulants qui montent? Et alors qu'est-ce que « s'occuper des escaliers » pourrait vouloir dire?

- une rupture des routines et du « chaos » – relativement fonctionnel – au quotidien ;
- des atteintes à la vie, morts, traumatismes, blessures, maladies et souffrance ;
- des destructions de biens, de récoltes, d'infrastructures, et des menaces à ce qui reste ;
- un besoin d'aide et des appels à l'aide ;
- des mobilisations ponctuelles et des formes d'organisation au pied levé ;
- des actions rapides et à haute intensité de soulagement et de réparation ;
- de la fatigue et de l'exaspération ;
- des chocs post-traumatiques ;
- un temps de vide économique et écologique ;
- une occasion de réorganisation.

On pourrait penser, deux ans après le tremblement de terre de 2010, qu'il s'agit là d'une dimension conjoncturelle. À ce que j'ai compris, c'est plus que ça. C'est récurrent. Les urgences conjoncturelles renforcent les urgences systémiques. Et vice versa. Alors il faut identifier les dynamiques. Et chercher ce qui peut transformer un « cercle vicieux » en « spirale vertueuse ».

Les intervenant-e-s au colloque ont évoqué la situation géographique et historique d'Haïti et ce qu'elle apporte de récurrent.

LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE

Au plan géographique, il y a une situation partagée avec la région : les saisons cycloniques et les risques sismiques. On pourrait dresser la liste des prénoms des ouragans évoqués pendant les quatre jours du colloque, le dernier en liste étant Sandy. Se font-ils plus fréquents et plus dommageables depuis une vingtaine d'années et y a-t-il là un effet des changements climatiques liés à l'utilisation des gaz à effet de serre ? La question a été posée par la ministre Marie Carmèle Rose Anne

Auguste, qui a évoqué des enjeux de justice climatique et des obligations internationales à enregistrer de ce côté.

Je voudrais vous inviter aussi à nous accompagner dans cette lutte difficile contre les incidences fâcheuses du changement climatique. Les derniers dégâts causés par la tempête Sandy en Haïti, dans toute la région caraïbe et aux États-Unis nous interpellent tous et toutes. Ce combat contre les effets du changement climatique, nous ne pouvons le mener seul, parce que, entre autres, les leviers pouvant agir sur les gazs à effet de serre sont hors de notre portée. C'est un acte de justice climatique que d'accompagner les pays particulièrement fragiles et vulnérables comme Haïti dans leur lutte contre les gazs à effet de serre, car gagner le pari de faire reculer les frontières de la pauvreté extrême est aussi au prix de cette coopération.

Marie Carmèle Rose Anne Auguste, ministre chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême, le 6 novembre 2012.

LA DIMENSION HISTORIQUE

Leur mémoire historique a conduit aussi les intervenant-e-s à s'interroger sur les facteurs qui prédisposent le pays à souffrir plus que nécessaire.

On pourrait référer ici à Paul Farmer² et à sa compréhension du cumul dans l'histoire du pays de conditions externes et internes défavorables, incluant les jeux d'influence et de pouvoirs politiques qui ont miné la capacité de l'État haïtien à penser et agir à long terme dans l'intérêt public au nom d'intérêts particuliers ou nationaux différents. Ce qui nous conduit aux dimensions 7 et 10. Du simple fait de l'urgence et des vies à sauver, les catastrophes vont facilement renforcer les main-mises extérieures sur le pays.

On peut aussi penser aux interrelations entre des formes de développement où le cumul des comportements de survie au quotidien finit par avoir des conséquences augmentant

2 Invité au Colloque, celui-ci a été empêché. On peut par ailleurs consulter son ouvrage *Haiti after the Earthquake*.

l'ampleur des dommages lors d'une catastrophe. Un exemple bien identifié pour Haïti est celui de la déforestation résultant de la coupe des arbres pour produire le charbon de bois qui sert à la cuisine ; à son tour, la déforestation augmente les risques d'inondations et de glissements de terrain en cas de fortes pluies, sans compter l'appauvrissement des sols fertiles ainsi emportés. Mimose Félix a bien décrit les conséquences humaines de ces appauvrissements en cascade.

La population haïtienne vivant en milieu rural se voit donc confrontée à des questions d'ordre économique et social ; l'accès et l'égalité dans le travail, les fonctions et les rémunérations, l'accès aux subventions et allocations sociales et familiales, la reconnaissance de leur statut de producteur économique, de travailleur-se demeure loin de la portée des hommes et des femmes paysans et paysannes. Appauvris, sous-alimentés et exploitant un milieu dégradé, les paysans haïtiens affaiblis se rapprochent dangereusement du seuil de survie. Une mauvaise récolte suffit alors pour les contraindre à s'endetter, ne serait-ce que pour manger durant les mois de soudure précédant la récolte suivante. Que dire des conséquences des inondations dues aux mauvais temps. Dès lors, le paysan endetté, à la merci d'une mauvaise récolte, est contraint d'envoyer, si ce n'est déjà fait, les membres encore valides de sa famille à la recherche d'emplois extérieurs, temporaires ou permanents ; ce qui affaiblit encore sa capacité de production ; le secteur agricole perd de son importance. Enfin, si ces revenus extérieurs ne suffisent pas pour assurer la survie de la famille, celle-ci n'a plus d'autre issue que l'exode.

*Mimose Félix, ministre déléguée à la Paysannerie,
le 8 novembre 2012.*

On pourrait y ajouter notamment les pertes de souveraineté alimentaire provoquées par les dumpings de produits bon marché faisant concurrence à la production nationale. Comme quoi certaines réponses aux catastrophes peuvent devenir catastrophiques !

Nommer les problèmes c'est parfois aussi nommer des solutions.

LES STRATÉGIES EXISTANTES ET POSSIBLES

Même si on avait conscience des problèmes avant³, le séisme de 2010 a certainement été une occasion majeure d'apprentissage à cet égard⁴. On sent qu'une réflexion est en cours et plusieurs stratégies ont été mentionnées.

- Retourner les processus augmentant les risques de dommages et en faire des vecteurs de prospérité économique, par exemple avec des stratégies de reforestation impliquant une haute intensité de main-d'œuvre (voir la dimension 8).
- Intégrer la dimension des urgences et des catastrophes dans les stratégies de refondation de l'État haïtien et prévoir en conséquence.
- Intégrer la production nationale et la prioriser pour l'approvisionnement des aides d'urgence (un exemple entendu étant le recours à la production locale pour le contenu des paniers de solidarité distribués par le programme Ede pèp dans les situations d'urgence).
- Instaurer d'avance des procédures de collaboration permettant une maîtrise et une coordination nationale de l'aide internationale d'urgence.
- Insister pour développer une stratégie de lutte contre la pauvreté distincte des stratégies d'urgence et fondée sur des perspectives de long terme tout en faisant les correspondances nécessaires.
- Établir des collaborations avec les pays de la région affectés par les mêmes conditions adverses et apprendre des bonnes pratiques⁵.

3 Par exemple dans le *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté* (DSNCRP) pour la période 2007-2010.

4 Voir aussi le chapitre écrit par Nicolas Vornax dans *Pou nou pas blye. Haïti. Pour ne pas oublier*, Québec, PUL, 2010.

5 Ici, l'exemple de Cuba est souvent cité, les ouragans y causant systématiquement moins de pertes humaines en raison de stratégies efficaces d'évacuation.

- Faire le travail de plaidoyer international sur la justice climatique et sur la justice économique tout court pour des ressources compensatoires des dommages causés par les facteurs externes⁶.

Sur ce dernier point, je me permets une réflexion un peu impertinente : une certaine pensée économique internationale remet présentement en question le recours au PIB comme indicateur de santé économique et humaine. Selon cette pensée, exemples à l'appui, on affirme que malgré les destructions qu'elles occasionnent, les catastrophes font monter le PIB en raison des opérations économiques et des transactions monétaires dont elles sont l'objet. Si, comme l'indique Alrich Nicolas dans l'extrait suivant, les dernières catastrophes ont produit une chute du PIB en Haïti, de qui auraient-elles fait monter le PIB ?

Le deuxième facteur est encore plus terrible puisqu'il a la capacité d'annihiler tous les efforts de croissance. Le pays entre ainsi dans un cercle vicieux, le piège des catastrophes naturelles. Des efforts sont déployés pour obtenir une croissance forte, mais un cyclone, un ouragan, une trop forte pluie qui dure trop longtemps est capable de détruire tous nos efforts. Il se produit comme on l'a vu avec le séisme du 12 janvier et dernièrement avec la tempête Sandy une chute du PIB, un recul de l'économie et une augmentation de la pauvreté qui se traduit par une décapitalisation des pauvres, mais aussi – et ceci est très important – une décapitalisation des secteurs productifs.

6 J'écris ces lignes pendant que se tient à Doha au Qatar un sommet sur les changements climatiques. Ban Ki Moon a exhorté les nations présentes à s'ouvrir les yeux. La menace est réelle. Les États du monde arriveront-ils à se persuader de faire primer le bien commun de l'humanité avant les intérêts économiques des plus puissants ? Je me rappelle ce faisant le solide et créatif plaidoyer fait par le président des Maldives deux sommets plus tôt, à Copenhague (voir le film *The Island President*). Si rien n'est fait pour courber la tendance actuelle de crue des océans en raison de la fonte des glaces et du réchauffement de la planète, d'ici quelques décennies, les Maldives disparaîtront sous la surface des eaux.

Revenons aux effets du séisme. Il nous a imposé la question de la reconstruction. Comment établir dès lors le lien entre reconstruction et réduction de la pauvreté? Vous convenez avec moi que dans un contexte de reconstruction, le taux de croissance à réaliser doit être plus important qu'en situation normale, cela d'autant plus que le séisme et les désastres naturels qui l'ont suivi ont rendu encore plus aigu l'état de pauvreté de la population.

Alrich Nicolas, ONPES, le 7 novembre 2012.

Ces questions nous conduisent aux dimensions 8 pour l'aspect économique et 10 pour la manière d'aborder la solidarité internationale. Que faudrait-il de plus à la déclaration suivante du président de la Banque mondiale pour agir sur les dynamiques inégalitaires dans la péréquation des nations?

We will continue to become faster and more efficient in responding to countries' needs. We are increasing the flexibility of our support for countries that are building up their institutional capacities. In emergency situations, we have demonstrated that the World Bank can act quickly, expediting all our procedures. Now, we are making these accelerated emergency procedures the norm for selected countries with urgent needs. This means Haiti will get its projects approved in just months.

*Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale,
le 6 novembre 2012.*

Enfin, pour conclure ce point sur une note espérante, à défaut de pouvoir empêcher des catastrophes qui viennent enrayer un air d'aller, comment prendre avantage des nouveaux possibles qu'elles ouvrent dans l'obligation qu'elles font, non pas de s'organiser, mais de se réorganiser⁷? On a beaucoup

⁷ Les exemples ne manquent pas dans l'histoire de peuples qui ont profité d'un temps de misère pour vivre des sauts qualitatifs significatifs. Dans la tradition juive de l'Ancien Testament, on programmait d'office des temps «sabbatiques» périodiques, dont une année aux cinq ans, où tout était remis en place, y compris les dettes, avec la possibilité de repartir à zéro. La social-démocratie à la scandinave est née de l'expérience de famines qui ont déterminé un «plus jamais».

salué la résilience du peuple haïtien, forcé plus souvent qu'à son tour de camper hors de chez lui. Ce qui nous conduit à la prochaine dimension.



... DE L'ORGANISATION ET DES RÉSEAUTAGES À LA BASE

La stratégie nationale se composerait d'un ensemble d'actions à mettre en œuvre par le gouvernement, ses partenaires socioéconomiques, les collectivités régionales et locales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la société afin de contrer la pauvreté et de favoriser l'inclusion sociale. À cet égard, le gouvernement susciterait la participation citoyenne, notamment celle des personnes en situation de pauvreté extrême.

Marie Carmèle Rose Anne Auguste, ministre chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême, le 7 novembre 2012.

Nous abordons ici une dimension à la fois cruciale et paradoxale.

L'appel à la mobilisation citoyenne est à la mode dans les injonctions des institutions internationales depuis, disons, une vingtaine d'années, amenant certains acteurs plus critiques à se demander pourquoi. Il faut dire que certaines de

ces institutions ont prôné des ajustements structurels souvent dommageables, contribuant de ce fait à causer la pauvreté et les inégalités qu'elles affirment contrer. En même temps, la mobilisation citoyenne est un incontournable de la transformation sociale.

Appeler à se mobiliser ne suffit donc pas en soi. Il importe aussi de se demander dans quel cadre de référence et dans quelle perspective? Il est probablement utile de distinguer d'emblée les divers sens qui peuvent être donnés à l'idée de mobilisation citoyenne dans une perspective de lutte contre la pauvreté:

- le développement de bases locales à des initiatives décidées et pilotées à un autre niveau¹;
- une forme de populisme autour de mesures ou positions fortement publicisées;
- une incitation à participer à des programmes;
- une attente de bon comportement (autrement dit, remplir les conditions déterminées pour l'accès et la participation à un programme);
- un processus de prise de conscience et de politisation, au sens de participer à « la vie de la cité », des personnes vivant des situations injustes et inacceptables, pour transformer leurs conditions de vie et « se gouverner et se développer autrement². »

1 Par exemple, le travail attentif fait au sein de *Kore Fanmi* dont a fait état la directrice du programme, la D^{re} Germanite Phanord. Dans les quatre étapes du processus, une « carte d'opportunités » de la zone visée conduit à une cartographie des services disponibles, puis à une enquête socioéconomique des ménages concernés, puis à un plan de développement pour chaque famille dont l'accompagnement est assuré par un réseau d'agents communautaires polyvalents.

2 Je fais référence ici au texte d'une affiche qui a fait consensus au Québec parmi les organisations citoyennes: « Jeter les bases d'un Québec et d'un monde sans pauvreté, plus solidaire, plus égalitaire. Le faire avec les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Donc, se gouverner et se développer autrement! »

Ces différentes formes auront pu être évoquées explicitement ou implicitement à un moment ou l'autre du colloque. Elles ont pour la plupart leur justification, leur contribution et leur complémentarité selon les contextes et les situations. La condition gagnante me paraît toutefois graviter autour de la dernière forme ainsi que dans la mise en action et la fédération des pouvoirs d'initiative s'y manifestant.

LES LEÇONS DES LUTTES SOCIALES

C'est généralement par la mobilisation citoyenne et plus précisément par cette dernière forme de mobilisation que se sont opérés dans l'histoire les changements vers plus de justice sociale, qu'il s'agisse de l'abolition de l'esclavage, du droit de vote des femmes, de la syndicalisation des travailleur-e-s ou de la défense des droits des groupes discriminés³.

On ne parlera pas de luttes sociales pour rien : il y a des revendications, des manifestations, des plaidoyers, des répressions, des argumentations, des alliances, des bases d'appuis qui s'élargissent, et parfois, des gains. Si du point de vue des luttes, les gains paraissent parfois se faire attendre, on peut par contre se demander s'il y aurait des gains sans ça.

LA PERTINENCE D'UN RÉSEAUTAGE AUTONOME DES ORGANISATIONS CITOYENNES

Le contexte haïtien est peut-être différent, avec un réel degré de volonté politique au sein du gouvernement qui a appelé et soutenu la réalisation du colloque. On ne peut que se réjouir quand les conditions sont facilitantes du côté des institutions politiques : il en faut pour que des gains se concrétisent.

Il n'en reste pas moins que la nécessité d'un réseautage autonome des organisations citoyennes est le trait majeur qui

3 On peut se rappeler cette affirmation plusieurs fois citée de l'anthropologue Margaret Mead à l'effet que les changements importants arrivent souvent par les efforts concertés d'un petit groupe de personnes déterminées.

est ressorti de l'atelier sur la mobilisation citoyenne et sur l'expérience québécoise de lutte contre la pauvreté que j'ai eu l'occasion d'animer au colloque. Ne sachant pas ce qui pourrait coller à la réalité haïtienne, j'avais pris soin de présenter un grand nombre de leçons apprises de cette mobilisation comme on pourra le voir dans le canevas disponible sur le site Internet du colloque⁴. Invité-e-s à indiquer ce qu'ils et elles en retenir, les participant-e-s sont revenu-e-s avec insistance sur cet aspect.

Il y a probablement une grande maturité dans ce constat, qui reçoit avec confiance l'initiative gouvernementale, et qui, en même temps, comprend que les changements à opérer seront plus assurés et ajustés s'ils sont portés aussi, et différemment, dans la durée des engagements citoyens. L'idée d'une loi est dans l'air. Une loi bien faite, aux objets judicieux, pourrait contribuer à ce que certaines décisions porteuses restent et contraignent les gouvernements suivants, s'ils acceptent leur obligation d'appliquer la loi. Pour que cette loi soit bien faite et judicieuse, l'expertise des organisations à la base est incontournable et elle devra pouvoir se concerter et s'exprimer en toute liberté. En même temps, on ne peut présumer de la disposition des gouvernements à venir. On ne peut écarter que la pauvreté pourrait rester. En fait, la pauvreté restera probablement. Et il faudra des luttes sociales. Et des groupes organisés pour les mener.

Il faut donc, quelque part, séparer la responsabilité de la puissance publique et celle de l'initiative citoyenne. Et tant mieux si les deux concordent et que le changement peut se produire.

Encore faut-il faciliter ce réseautage qui, à ce que j'ai compris, existe peu en ce moment en Haïti, beaucoup de groupes travaillant de façon isolée. Quel serait le prochain pas à cet

⁴ Voir le document suivant : <http://websitedemo.biz/luttecontrelapauvrete/colloque2012/> sur le site du colloque : <http://www.luttecontrelapauvrete.ht/>.

égard? Une piste est peut-être du côté des participant-e-s à l'atelier, qui l'ont probablement choisi parce que le sujet leur importait. J'ai été frappée par le sérieux et la qualité de leurs interventions, par leur intérêt à poursuivre⁵.

Les discussions semblent avoir également porté dans les autres ateliers. Y aurait-il lieu d'envisager un autre rassemblement, qui se centrerait cette fois sur les organisations de la société civile haïtienne, en s'assurant d'y intégrer la participation de personnes en situation de pauvreté qui auraient eu la possibilité de faire une préparation collective?

Ces constats indiquent des possibles pour la suite.

- Reconnaître l'importance d'une action citoyenne de proposition, de veille, de revendication, de plaidoyer, qui soit indépendante de l'exécutif et la faciliter.
- Miser sur le pluralisme des initiatives tout en développant des formes de concertation qui suscitent l'adhésion.
- Concevoir le colloque comme le début d'un travail à poursuivre en invitant à mesure d'autres parties prenantes à se responsabiliser des transformations à susciter.
- Prévoir des temps d'appropriation et de continuation du travail fait pendant le colloque, avec une méthodologie appropriée, dans divers lieux propices au réseautage et à la mobilisation citoyenne.
- Identifier les réseaux citoyens déjà à l'œuvre et les foyers de réseautage potentiels (syndicats, associations, regroupements, groupes de femmes, associations paysannes, ONG, groupes religieux). Ou encore prendre la question autrement: qui est engagé-e dans un travail d'éducation populaire et d'animation sociale dans une approche conscientisante à Haïti? Comment pourrait-on partir de là?
- Proposer aux réseaux existants de travailler avec leurs bases à indiquer comment ils s'y prendraient, dans la perspective de

5 Les participant-e-s ont manifesté un désir de recevoir un compte rendu de l'atelier, de même que la liste des personnes présentes. La suite de ce côté appartient à leur pouvoir d'initiative.

refondation dans laquelle se trouve Haïti, pour avancer vers une Haïti sans pauvreté et par quoi ils commenceraient. Compiler ces contributions et en tenir compte.

- Faciliter les réseautages et les initiatives de proposition autonomes en provenance des milieux citoyens.

Bien sûr, il restera toujours délicat pour une administration publique de faciliter des réseautages qu'elle ne contrôle pas et de miser sur la mobilisation citoyenne sans la récupérer⁶. On pourrait rappeler à cet égard qu'un jeu sain des rapports de force entre secteur public et secteur d'affaires semble en général aller de soi dans les discours internationaux sur le développement⁷. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour le secteur communautaire et citoyen ?

LES GENS, LE LOCAL, LE TERRITOIRE ET LA DÉCENTRALISATION

Les territoires à leur origine n'étaient pas des espaces de précarité. La précarisation des territoires, des milieux de vie est l'objectivation de la pauvreté. Elle peut être aussi l'exclusion socio-spatiale de ceux et de celles qui sont dans la pauvreté monétaire, par exemple l'émergence d'espaces résidentiels, non planifiée, donc sans forme, sans équipements urbains. Sur ce point, on peut distinguer deux lignes de pensée dominantes : d'un côté, nous avons la thèse de l'auto-ségrégation résidentielle. En d'autres mots, les familles ont fait le choix d'habiter des territoires selon le lien qu'elles estiment avoir de pouvoir développer les uns avec les autres, selon les rapports de voisinage ou de proximité qu'ils souhaitent entretenir. Le sentiment d'inconfort pour des catégories sociales assez distancées (proximité sociale) de se cohabiter (proximité spatiale) tient une place importante dans la création des poches de pauvreté. Dans le contexte haïtien, cette thèse oublie ceux et celles des classes défavorisées qui travaillent à divers titres (aide-

6 Ce sont des enjeux au cœur des rapports entre les réseaux d'action communautaire autonome et le gouvernement du Québec. Si la conjoncture est propice en Haïti, des partages d'expérience pourraient sûrement s'imaginer.

7 Voir par exemple les propos au colloque du président de la Banque mondiale.

ménagère, servante, garçon à tout faire, garçon lakou, etc.) aux domiciles des familles aisées. Ils sont de plus en plus nombreux à manger, demeurer chez leur patron.

Deuxièmement, cette thèse ne tient pas compte de la répartition non proportionnée des services de base entre les différents quartiers résidentiels. Prenons en exemple les différents quartiers de la région métropolitaine de Port-au-Prince, de la ville de Cap-Haïtien ou des Cayes. On n'a pas besoin d'être un expert pour voir que certains sont mieux desservis que d'autres. C'est ce qui fait la force de la deuxième thèse, mettant plutôt en cause la capacité à payer pour les services de proximité et les équipements collectifs. Les familles à faible revenu n'ont pas choisi volontiers d'habiter les unes à côté des autres dans les zones d'habitat précaire, elles sont plutôt exclues, tenues à l'écart par les mécanismes du marché de l'immobilier. La territorialisation de la pauvreté est dans cette perspective une construction du marché, lequel définit des classes, catégories et exclus.

Kélogue Thérasme, CNIGS, le 7 novembre 2012.

J'inscrirais aussi dans cette dimension de la mobilisation citoyenne les nombreuses interventions entendues pendant le colloque relativement au territoire et à la décentralisation, le lien étant l'action locale et concertée des gens. Ce fut le cas, par exemple, de l'intervention sur la mobilisation citoyenne de Jude Saint-Natus, chargé de mission au ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, qui a fait état d'intéressants résultats obtenus par l'action concertée des communautés voisines de Léogane, Grand-Goave et Petit-Goave.

Encore une fois, il y a matière à discernement dans ce qu'on pourrait vouloir ranger à l'enseigne de la décentralisation : une déresponsabilisation d'un devoir d'agir au plan national voire international ou la reconnaissance et l'encouragement des pouvoirs d'agir locaux ? On intuitionne qu'il y aura un équilibre productif à trouver entre des normes à assurer partout, comme l'accès à l'école, aux soins de santé, à l'eau potable ou la fixation d'un salaire minimum, et des marges de manœuvre permettant une réponse créative aux conjonctures locales par-

ticulières, comme un budget participatif communal, un système de transport en commun ou des marchés locaux.

La cartographie du territoire, avec ses nombreuses échelles, peut de même s'avérer un précieux outil pour diriger les ressources là où elles sont plus nécessaires comme en a fait état Kélogue Thérasme, représentant du CNIGS. Encore faudra-t-il aussi, comme il l'a fait remarquer, que la pauvreté soit « visible » et repérable aux moyens des données servant à la cartographie. Encore faudra-t-il user de beaucoup de jugement avec les cartes de défavorisation : une région apparemment plus à l'aise comportera des zones et des quartiers plus mal en point, et inversement, on pourra trouver dans des zones très défavorisées des secteurs plus à l'aise ne nécessitant pas autant de soutien.

Le détournement au profit de plus riches de ressources destinées aux plus pauvres est également un phénomène relié au territoire qui s'observe dans toutes sortes de sociétés à toutes sortes d'échelles, micro ou macro : phénomènes de gentrification, marchés noirs, taxages, substitution de clientèles plus pauvres par des clientèles plus riches dans des projets culturels attirants. Quand un projet s'avère enrichissant économiquement ou humainement, comment s'assurer qu'il profite prioritairement à ceux qui en ont le plus besoin pour s'en sortir ?

« CONSIDÉRER LES PLUS PAUVRES COMME ACTEURS »

On peut penser la pauvreté sans avoir été pauvre, mais la ministre est bien consciente qu'agir sans les pauvres peut être perçu et même tourné contre les pauvres. Comme le montre le phénomène d'embourgeoisement de certains quartiers à la suite de travaux de rénovation et d'embellissement. Dans ce sens, je perçois la présence d'OCB dans ce colloque comme un effort de penser et de travailler avec les couches défavorisées directement concernées par la problématique de la pauvreté dans les quartiers.

Kélogue Thérasme, CNIGS, le 7 novembre 2012.

À cet égard, il y a tout à gagner, pour suivre l'invitation d'un participant au colloque, à « considérer les plus pauvres comme acteurs ».

Comment y arriver concrètement? Sur cette question, nous sommes toutes et tous en apprentissage. Il n'est pas facile, quelle que soit la société où nous sommes, de sortir de nos contextes à échelles et hiérarchies pour aller ensemble sous l'« arbre à palabres », en toute égalité. C'est, on dirait, un processus toujours à recommencer, même à l'intérieur d'une organisation consciente de l'enjeu et désireuse de s'y appliquer. Certaines organisations comme le Mouvement international ATD Quart Monde ont développé une grande expertise sur ces questions. De même, diverses organisations latino-américaines à la suite des impulsions données par Paulo Freire et sa pédagogie de la conscientisation. De même, toutes les explorations hors du cadre comme le Théâtre de l'opprimé, d'Augusto Boal, qui permettent aux personnes vivant toutes sortes de situations d'oppression et d'exclusion d'analyser leur réalité et de s'exercer à prendre leur place. Qui sait si des coopérations de ce côté dans une perspective de renforcer l'éducation populaire n'auraient pas un impact tout aussi important que celui de miser sur une éducation scolaire plus classique?

LA RENCONTRE ENTRE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ET PARTICIPATIVE

Placer la mobilisation citoyenne au cœur des politiques (actions et programmes) publiques, notamment celles visant à lutter contre la pauvreté extrême reste une stratégie qui promeut les vertus de la participation, de la responsabilité citoyenne et de la bonne gouvernance. Elle offre l'avantage à l'État de rester collé à son sujet, « le Citoyen », et aux autorités politiques de s'accrocher en tout temps et en tout lieu à l'intérêt public.

En effet, la décentralisation préconisée par la Constitution haïtienne et réglementée par les décrets sur les Collectivités territoriales et celui portant sur l'organisation et le fonctionnement du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, pose les conditions démocratiques de la réforme

de l'État, un nouvel État respectueux des valeurs républicaines, respectueux des droits fondamentaux du citoyen et de l'équité.

Ce régime politique qui souffre depuis quelque temps d'un énorme déficit de communication a connu pendant cette dernière décennie des avancées considérables, de telle sorte qu'aujourd'hui les collectivités territoriales devraient représenter indéniablement les institutions publiques les plus proches des citoyens les plus pauvres, les mieux informées du processus de décapitalisation de l'économie rurale, de marginalisation et de migration des ruraux, donc les plus aptes à apporter, aux côtés de l'État et sous son leadership, les réponses appropriées.

Jude Saint-Natus, chargé de mission au ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, le 8 novembre 2012.

*

1. Diviser le pays en quatre grandes zones indépendantes (Grand Nord, Grand Sud, l'Ouest et Artibonite/Centre). 2. Renforcer la capacité des collectivités territoriales depuis les CASEC jusqu'au ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales en leur dotant de moyens et de toutes sortes de ressources afin que chaque communauté soit autonome.

Réponse d'une personne participant à l'atelier IV sur la mobilisation citoyenne, en réponse à la question « Si vous étiez responsable de la lutte contre la pauvreté en Haïti, par quoi commenceriez-vous? », le 9 novembre 2012.

Dans son intervention, Jude Saint-Natus a fait remarquer à juste titre qu'« au niveau local, la démocratie est à la fois représentative et participative ». Dans la gouvernance démocratique locale, « la mission politique du citoyen ne s'arrête pas aux urnes » et « elle s'exerce continuellement durant toute la vie publique des communautés, plaçant ainsi le citoyen au cœur des décisions, notamment dans l'observation, dans la veille des actions, des projets et programmes ainsi que dans sa participation au nom de sa responsabilité et ses devoirs civiques ».

Il faut probablement voir cette affirmation dans son potentiel plutôt que dans son effectivité, mais elle pointe très certainement dans une direction porteuse: le local, c'est un

lieu de capillarité, de rencontre entre deux systèmes, entre la vie privée et la vie publique, entre les réseaux informels et les réseaux formels. C'est aussi le lieu de l'action concrète, dans la vie, la survie ou l'urgence. On retrouve ici l'échelle humaine à l'origine de la notion même de citoyenneté : la vie de la Cité.

Si j'ai bien compris l'organisation particulière de la société haïtienne, telle qu'envisagée par sa Constitution, celle-ci favorise théoriquement certaines formes de rencontre entre la démocratie participative et la démocratie représentative, entre autres au niveau local. Par ailleurs, il peut y avoir des avantages à leur coexistence dans la mesure où on les envisage comme deux formes de support collectif aptes à se renforcer mutuellement. On peut imaginer, pour prendre l'exemple des situations de catastrophe, la double sécurité de miser à la fois sur des communautés formées et organisées pour être auto-suffisantes en cas d'urgence et sur une organisation nationale en mesure de son côté d'apporter l'aide voulue. Quand la vie est précaire, ne vaut-il pas mieux opter à la fois pour la ceinture et les bretelles ?

Même en accélérant les processus comme cela a été souhaité au colloque, remonter le courant vers des sociétés sans pauvreté ne peut s'envisager que sur le long terme et dans un constant recommencement. D'où l'importance d'une constante re-subjectivation politique⁸. Les pouvoirs politiques classiques ont leurs faiblesses (partisanerie, ambitions, corruptions) et les mouvements de mobilisation leurs pics, et donc des hauts et des bas. D'où l'importance de laboratoires de société et d'espaces horizontaux, à la base de la vie, pour

8 J'emprunte une expression souvent utilisée dans les travaux de l'équipe québécoise de recherche ÉRASME qui s'intéresse beaucoup aux rapports entre l'action communautaire autonome et le gouvernement de même qu'à l'action citoyenne aux marges de la Cité. Derrière cette expression un peu abstraite, il y a toute l'idée de se reconnaître comme sujet agissant non seulement pour s'en sortir dans sa vie, mais aussi pour s'en sortir avec les autres, pour devenir un sujet agissant dans la vie de la Cité.

des groupes décidés qui se mettent à bouger et qui peuvent prendre le relais les uns des autres sur la longue durée.



... DE LA VIE DÉMOCRATIQUE NATIONALE ET DE SES INSTITUTIONS, DONT L'ÉTAT DE DROIT

Mon problème, c'est l'instabilité politique dans le pays. C'est notre instabilité politique.

Un participant, lors de l'atelier IV sur la mobilisation citoyenne, le 9 novembre 2012.

*

Il nous faut aujourd'hui réconcilier la nation haïtienne avec les vérités de son histoire. Le défi d'éradiquer l'extrême pauvreté est immense et complexe. Nous sommes conscients qu'il faut, en plus, prendre des mesures visant à consolider les institutions démocratiques, restaurer la sécurité des vies et des biens, prévenir et combattre la corruption et protéger l'environnement. Sachant que les programmes de lutte contre la pauvreté qui ne tiennent pas compte de ces facteurs ne pourront jamais aboutir à des résultats satisfaisants.

Michel Joseph Martelly, président de la République d'Haïti, le 6 novembre 2012.



*

La pauvreté n'est ni une fatalité ni une condamnation. Elle n'est pas non plus un problème économique, c'est la conséquence d'une histoire mal gérée et le produit de politiques inadaptées.

*Daniel Supplice, ministre des Haïtiens vivant à l'étranger,
le 7 novembre 2012.*

*

The first and most fundamental need is for strong, reliable institutions. The quality of institutions and policies will be vital to sustain and accelerate Haiti's economic growth and to make the growth more inclusive of the country's poorest people. Ultimately, economic success is founded on a relationship of trust between citizens and the state. For that trust to flourish, citizens must have a voice in the decisions that affect their lives. And individuals and companies must feel that state institutions are accountable, predictable and transparent. To create trust, government institutions must be robust enough to set clear ground rules for economic activity and maintain a level playing field.

Haiti has made progress in stabilizing and strengthening its institutions. This momentum can drive further gains. The government must deepen and accelerate the public sector reforms that Haiti's leaders have launched to improve the capability of the state. These reforms include: rationalizing and modernizing budget management; improving procurement so public investment works more efficiently; reducing vulnerability and building up preparedness to external shocks such as natural disasters; and continuing to find synergies between public and private investments. [...]

This new course can only be led by the Haitian people and their elected representatives. President Martelly and Prime Minister Lamothe: the people of Haiti and the world are looking to you to lead this great nation forward. Be bold, aim high, and we will be with you. The people of Haiti are also looking to their partners – to us – to see whether we will make good on our promises. Let's commit to each other right here, to move



quickly and work together to achieve our shared vision of a Haiti that finally, after more than 200 years, fulfills its destiny.

*Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale,
le 6 novembre 2012.*

*

Principaux défis pour la mise en œuvre et quels délais pour avoir un résultat ?

Est-ce qu'il y a de la volonté ? [...] Augmenter l'investissement [...] Diminuer l'agression extrême des factions politiques [...] La classe politique doit trouver le moyen de travailler ensemble au service de la majorité.

*Nigel Fisher, en réponse à une question de la salle sur les défis relatifs à la mise en œuvre des principes directeurs sur les droits et l'extrême pauvreté et sur les délais pour obtenir des résultats,
le 7 novembre 2012.*

*

El 2007 marca un nuevo momento de la política nacional, de las políticas públicas y particularmente de las políticas sociales. Con el triunfo de Rafael Correa en las elecciones del 2006 y su ascenso a la presidencia a inicios del 2007, se inicia un proceso importante de transformaciones económicas, sociales y culturales en el país. Además, el país entra en una fase de estabilidad política que se extiende por más de cinco años hasta la fecha (2012) y que deja atrás 10 años de inestabilidad en el que se sucedieron alrededor de 10 gobiernos. Estabilidad que permite dar continuidad, sostenibilidad y profundidad a las políticas públicas y varias de sus transformaciones.

*Francisco Berméo, à propos de ce qui a permis à l'Équateur d'avancer récemment dans sa lutte contre la pauvreté,
le 7 novembre 2012.*

Ayant traité de la mobilisation citoyenne pour elle-même, il nous faut aborder la composante formelle de la vie démocratique nationale avec ses institutions, celle qui « constitue », au sens même d'une Constitution, l'État de droit.

Je n'ai ni la légitimité ni la connaissance suffisante du pays pour aborder autrement qu'en principe et en observatrice du

colloque cette dimension, qui relève de l'autodétermination des peuples.

Le bien commun commande des instruments de gouvernance et de conduite des affaires publiques, de la *res publica*. Trop souvent, les jeux politiques et économiques en bloquent le bon fonctionnement. Pourtant il faut bien conduire les affaires publiques. Dans l'état du monde tel qu'il se présente en 2012, la charge de la vie démocratique officielle et de ses institutions politiques sur les territoires nationaux incombe aux États, dont les dirigeants sont normalement élus au suffrage universel.

À ce que j'ai compris du colloque, en Haïti, la lutte contre la pauvreté doit s'officialiser et se concrétiser dans l'action de l'État en transcendant un paradoxe historique :

- l'État haïtien assujéti par les dictatures a été cause de pauvreté ;
- le contournement de l'État en Haïti et son assujettissement aux impositions de l'aide internationale est aussi cause de pauvreté.

Il y a là, toujours à ce que j'ai compris, une double blessure : avoir souffert des dictatures, avoir souffert de l'ingérence extérieure sur les affaires du pays.

La question de la stabilité politique en tant qu'enjeu déterminant pour pouvoir avancer dans la lutte contre la pauvreté a traversé le colloque, du premier soir, dans le discours d'ouverture du président Martelly, au dernier jour, dans l'intervention, par exemple, d'un participant à l'atelier sur la mobilisation citoyenne.

De même, l'appel du président de la Banque mondiale et celui du représentant du rapporteur sur les droits et la pauvreté extrême à laisser s'installer au pays une plus grande stabilité politique se sont croisés pendant le colloque :

- l'un pour permettre la prospérité économique, envisagée comme une prospérité partagée ;

- l'autre pour éradiquer la pauvreté en tant que violation à l'égalité en droits ;
- l'avènement d'une société libérée de la misère, où chacun-peut jouir d'un niveau de vie décent, étant à la rencontre de ces regards croisés.

Lorsqu'on lutte pour plus de justice sociale, on cherche quelle institution, quelles constitutions, quel parti, quelle équipe saura le faire, dans un contexte donné, pour le plus grand bien de l'ensemble de la population, et particulièrement des plus pauvres dans le cas qui nous occupe.

Alors on peut se demander : les conditions sont-elles réunies pour que cela arrive ?

À l'ouverture du colloque, le président et le premier ministre du pays, bien fermes sur leur volonté de refondation du pays, ont tenu à inscrire la lutte contre la pauvreté comme une priorité figurant très haut dans leur liste de priorités, sinon en tête de liste.

Comment évaluer la fenêtre d'opportunité dans laquelle pourrait s'inscrire ce colloque et ses suites et ce qu'elle pourrait commander comme stratégie ? Les sciences politiques tentent de jeter un peu d'entendement sur ce qui pourrait facilement rester de l'ordre de l'impression diffuse, du sentiment de confiance ou de méfiance, de l'optimisme ou du pessimisme. C'est une question qui pourrait être posée à quelques observateurs engagés. Je ne saurais pour ma part me risquer sur le terrain de la « réelle politique¹ » en ce qui concerne Haïti.

À la lumière des propos entendus au colloque, il est toutefois possible d'esquisser un double tableau, à ajuster et compléter bien sûr, de prises possibles pour avancer et de handicaps à considérer.

1 Je traduis librement de l'anglais « real politics », qui reconduit à la dimension très pragmatique des rapports de force et des conjonctures concrètes qui conditionnent l'action politique au-delà – ou peut-être plutôt en-deçà ! – des principes et des programmes.

Parmi les prises et les avantages, on peut reconnaître :

- l'existence d'une ministre spécifiquement responsable de faire avancer la question au sein du gouvernement ;
- son mandat alliant la question des droits de la personne et de la lutte contre la pauvreté et la confirmation de celui-ci par le président et le premier ministre ;
- la convocation d'un colloque pour faire l'état des lieux ;
- la présence de plusieurs ministres à ce colloque ;
- le courant de refondation du pays qui invite à nommer l'avenir recherché et à repenser les bases du pays en fonction de cet avenir ;
- les efforts pour instaurer un système de protection sociale ;
- les institutions déjà opérantes dans une perspective de lutte contre la pauvreté, dont plusieurs ont été entendues au colloque (ONPES, CNIGS, FAES et autres) ;
- la possibilité de concerter les différentes politiques au sein de l'équipe ministérielle à un moment où plusieurs chantiers sont en cours en même temps ;
- les références utiles à une approche de lutte contre la pauvreté fondée sur les droits dans la Constitution actuelle ;
- l'histoire de libération qui a conduit à l'avènement de la République d'Haïti et l'attachement collectif à cette histoire évoquée à plusieurs reprises comme repère pour l'avenir.

Parmi les handicaps et contraintes mentionnés d'une façon ou de l'autre, on peut noter :

- le passé d'instabilité politique ;
- les précédents d'ingérence de puissances extérieures dans les affaires politiques du pays ;
- les preuves à faire de l'État de droit (application des lois, fonctionnement de la justice, stabilité politique, processus électoral) pour générer de la confiance ;
- la désorganisation conséquente au tremblement de terre de 2010 ;
- l'ampleur de la tâche pour développer un ensemble de politiques intégrées.

Parmi les réalités qui pourraient s'avérer autant des opportunités que des obstacles, on trouve :

- le grand nombre d'institutions internationales disponibles, y compris sur place, pour donner un coup de main ou s'en mêler ;
- le désir qu'a tout le monde d'une vie meilleure pour soi et les siens, ce qui peut ouvrir à des intérêts communs ou à des chacun pour soi.

Comment concilier l'urgence d'organiser une lutte efficace contre la pauvreté et la nécessité pour la République d'Haïti d'être reconnue dans ses institutions? Des institutions qui affirment un leadership et incarnent un idéal ont probablement de meilleures chances de mériter confiance et de rester vivantes. On revient ici à la volonté politique.

Nous avons appris par essais et erreurs qu'il y avait lieu de porter attention à trois histoires ou lignes d'action différentes : l'histoire citoyenne, gouvernementale et parlementaire. Rétrospectivement, il nous aurait certainement fallu porter davantage attention à une quatrième ligne d'action : la dimension juridique du processus. Nous avons abordé la dimension citoyenne dans la section précédente. Les trois autres touchent aux pouvoirs et à la séparation des pouvoirs dans l'État. D'où l'intérêt de porter attention à identifier et distinguer ce qui peut ou doit revenir à l'une ou l'autre ligne dans une action publique concertée de lutte contre la pauvreté.

CE QUI RELÈVE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Pour combattre la pauvreté, l'État doit prendre des décisions.

Irma Liliano Paredes de Periotti, sous-secrétaire d'État de la Politique alimentaire du ministère de Développement social de l'Argentine, le 7 novembre 2012.

*

Est-ce que vous ne nourrissez pas l'idée d'une loi pour assurer une pérennité au-delà du mandat Martelly-Lamothe ?

Une question de la salle après la présentation de Marie Carmèle Rose Anne Auguste sur Pourquoi Haïti a-t-elle besoin d'une loi pour lutter contre la pauvreté extrême?, le 7 novembre 2012.

Si cette initiative devait se concrétiser sur des formes d'encadrement et d'actions précises, c'est le gouvernement qui devra convaincre les autres parties du bien-fondé de son approche et de sa volonté.

Lors du colloque, la présente administration a affirmé sa détermination à faire de la lutte contre la pauvreté une priorité et elle a démontré une cohérence suffisante pour assurer une présence de plusieurs ministres. Son action sera nécessairement de durée limitée, en raison de la Constitution qui interdit à un président de se présenter pour un second mandat. Il lui reste en somme trois ans avant les prochaines élections.

Elle peut minimalement :

- montrer qu'elle est un gouvernement pour toutes et tous, incluant de vivre des dialogues structurés avec des groupes de personnes en situation de pauvreté ;
- installer des dispositifs qui puissent lui survivre, ne serait-ce que l'obligation d'examiner les impacts des décisions prises et à prendre sur la pauvreté, les inégalités, l'exclusion, la réalisation effective des droits de toutes et tous ;
- poursuivre le travail sur les protections sociales et l'attacher à une fiscalité conséquente ;
- coordonner les différentes politiques en construction – par exemple la politique de développement du milieu rural mentionnée par Mimose Félix, la politique de décentralisation évoquée par Kélogue Thérasme – en y intégrant l'enjeu de lutte contre la pauvreté, les inégalités, l'exclusion.

Dans l'idéal, il lui faudrait également réussir à sensibiliser les institutions qui détiennent le pouvoir législatif aux dimensions qui sont de leur ressort.

CE QUI RELÈVE DE L'ACTION PARLEMENTAIRE ET DE L'ACTION NON PARTISANE

Si les modèles latino-américains ne peuvent s'installer qu'après dix ans de stabilité politique, que faire pour les appliquer ici ?

Une question de la salle, après les présentations de Francisco Berméo et Irma Liliano Paredes de Periotti, le 7 novembre 2012.

*

Faire du parlement un instrument plus efficace et productif notamment pour la production des lois.

Une des recommandations de l'atelier III sur la pauvreté dans les quartiers précaires, le 9 novembre 2012.

La question de la continuité est une préoccupation qui a été exprimée plusieurs fois par les participant-e-s au colloque. Comment passer non pas d'un colloque à un autre colloque où on recommence à zéro, mais d'un colloque à des suites conduisant à d'autres suites dont l'impact bénéfique peut éventuellement être constaté ? Comment passer d'une première génération de programmes sociaux où on teste des formules, regroupées dans le cadre de Ede pèp et financées dans le cadre de divers protocoles liés à l'aide extérieure, à une seconde génération plus intégrée à la fiscalité et à un pacte de solidarité touchant l'ensemble de la population haïtienne ?

Est-il pensable de dépasser les jeux de la politique et de la vie partisane pour sensibiliser l'ensemble de la classe politique haïtienne à ses responsabilités pour la continuité de la lutte contre la pauvreté ?

Si éventuellement il devait s'adopter des lois contraignant les institutions politiques haïtiennes à une telle continuité, il faudra nécessairement développer une dynamique de débat suffisamment non partisane pour permettre de fonder correctement cette continuité sur des principes et des instruments faisant consensus.

Le fait qu'en Haïti, l'initiative vienne présentement de la partie gouvernementale peut constituer un atout pour

conduire à des décisions rapides et à des actions en conséquence. Par ailleurs, cela peut aussi constituer un frein pour le travail avec l'ensemble des parlementaires, compte tenu des contingences de la vie politique partisane avec les différentes allégeances politiques et lignes de pensée. Comment dépasser cela pour poser le débat sur une base partagée?

À cet égard, par leur dimension universelle et ratifiée, le socle des droits et le véhicule de la Constitution (voir la dimension 1), non contestée ou mise en question, peuvent fournir une base relativement solide pour convoquer un tel débat non partisan. Un célèbre discours de Victor Hugo interpellant ses collègues à dépasser leurs intérêts partisans en matière de lutte contre la pauvreté mérite ici d'être cité pour son souffle communicatif:

«Messieurs, je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. Je ne dis pas diminuer, limiter, circonscrire... Détruire la misère! Oui, cela est possible. Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse... Tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli. [...] Je voudrais que cette Assemblée, majorité et minorité, n'importe, je ne connais pas, moi, de majorité et de minorité en de telles questions, je voudrais que cette Assemblée n'eût qu'une seule âme pour marcher à ce grand but, l'abolition de la misère! Je ne m'adresse pas seulement à votre générosité, je m'adresse à ce qu'il y a de plus sérieux dans le sentiment politique. Vous n'avez rien fait tant que le peuple souffre. Vous n'avez rien fait tant qu'il y a au-dessous de vous une partie du peuple qui désespère! Vous n'avez rien fait, tant qu'usure dévore nos campagnes, tant qu'on meurt de faim dans nos villes, tant qu'il n'y a pas de lois fraternelles. Messieurs, songez-y, faites maintenant des lois contre la misère!»

Extraits du Discours sur l'abolition de la misère prononcé par Victor Hugo à l'Assemblée législative française, le 9 juillet 1849.

Si par ailleurs la question de la refondation d'Haïti, mentionnée à plusieurs reprises pendant le colloque, devait prendre l'avant-scène de la vie politique parlementaire, il y aurait sans doute lieu aussi de s'assurer que la perspective de l'éradication

de la pauvreté y soit pleinement intégrée. Pendant le colloque, Yves Robert Jean, directeur général du ministère de la Planification et de la Coopération extérieure (MPCE), et Marie Carmèle Jean-Marie, ministre de l'Économie et des Finances, ont fait état de quatre piliers pour cette refondation à coordonner pour Haïti : une refondation territoriale, une refondation économique, une refondation sociale et une refondation institutionnelle. Quatre piliers pour soutenir quel grenier et pour qui ?

CE QUI RELÈVE DE L'ACTION JURIDIQUE

Enfin si des lois « contre la misère », pour reprendre l'interpellation de Victor Hugo, devaient être adoptées par les parlementaires haïtiens, il y aurait lieu de se demander avec quels recours possible pour les Haïtien-ne-s ?

Par les permissions, obligations, interdictions qu'elles créent, les lois imposent aux citoyen-ne-s et aux institutions de se comporter selon des cadres de référence précis qui visent à assurer la justice et l'accomplissement des choix de société qui sont consacrés par les parlementaires.

Encore faut-il que les lois existent et qu'elles soient appliquées d'une part et que, d'autre part, le pouvoir judiciaire fonctionne et que les lois soient suffisamment contraignantes pour produire leur effet.

On peut revenir ici à l'ouverture par la ministre Marie Carmèle Rose Anne Auguste pendant le colloque sur la possibilité d'emprunter une telle voie pour Haïti, incluant un processus participatif pour générer et valider le contenu d'une telle loi, à partir d'un texte de départ qui serait en voie de traduction en créole.

- Légiférer sur quoi, pour quoi et dans quel ordre, en s'assurant de quelles garanties d'application ?



**... DE L'ÉCONOMIE DANS L'ÉCOLOGIE GLOBALE,
INCLUANT LA RECONNAISSANCE, LA PROTECTION, LA
PRODUCTION, LE PARTAGE ET L'USAGE DES RICHESSES
(RESSOURCES NATURELLES, PATRIMOINE MATÉRIEL
ET IMMATÉRIEL, BIENS ET SERVICES COMMUNS ET
PERSONNELS)**

Nous parlons de pauvreté, mais nous vivons dans un pays riche.
Nous sommes pauvres, mais nous sommes un peuple riche.
[...] Et voilà, c'est tout ça la richesse d'Haïti.

*Marie Carmèle Rose Anne Auguste, ministre chargée des Droits
humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême,
le 6 novembre 2012.*

*

In the coming decade, Haiti's economy may follow several possible paths. One is a "status quo" scenario: where GDP growth settles to the two or three percent rate that prevailed during the 2000s; where the reconstruction process continues

to advance, but less rapidly than citizens hoped; where the country makes gradual progress towards its economic and social objectives; and where institutions improve slowly. I believe that Haiti can do better. A transformational scenario is also possible: where government, the private sector, civil society and international partners align their strengths to dramatically accelerate economic growth and reduce poverty. Where the quality and capacity of public institutions improve substantially; where the economy diversifies, building engines of growth that create jobs; where citizens are better protected from the devastating effects of natural disasters. Haiti can achieve this transformational scenario of accelerated progress to reduce poverty.

*Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale,
le 6 novembre 2012.*

*

L'expérience globale nous offre plusieurs leçons importantes pour promouvoir une réduction accélérée de la pauvreté en Haïti. Premièrement, la croissance économique est un élément clé, sans croissance soutenue le pays ne pourra pas réduire la pauvreté.

*Louise Cord, de la Banque mondiale, dans les débats après son
intervention, le 7 novembre 2012.*

*

La majorité des gouvernements de ces pays inscrivent la lutte contre la pauvreté dans leur programme d'action gouvernementale parce qu'elle est une condition *sine qua non* à l'octroi d'aides financières internationales et sa concrétisation passe par l'élaboration d'un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'innovation de ce programme par rapport aux programmes d'ajustement structurel classiques est qu'il doit être élaboré avec la participation de la société civile locale. Mais, malgré le changement de nom, les institutions de Bretton Woods considèrent encore que la croissance économique est une étape incontournable dans la lutte contre la pauvreté, avec une mention insignifiante sur la répartition des richesses.

Cette mobilisation de la Banque mondiale, du FMI et des autres organismes dits de développement sur la problématique de lutte contre la pauvreté a su susciter beaucoup d'espoir. Pourtant, de cette « guerre attendrissante » contre la pauvreté, il en ressort que la croissance et la création d'emplois ne sont pas synonymes de lutte contre la pauvreté si parallèlement et prioritairement on ne questionne pas la répartition de la richesse au niveau national. D'où l'importance de déplacer la question de comment lutter contre la pauvreté vers la recherche non seulement de l'origine de cette situation de pauvreté, mais ne faudrait-on pas connaître, étudier pour bien comprendre, l'ensemble des mécanismes tant locaux qu'internationaux qui, historiquement ont créé cette situation et, aussi appréhender l'ensemble des paramètres tant locaux qu'internationaux qui continuent à maintenir un pays comme le nôtre dans cet état de pauvreté voir de misère.

*Daniel Supplice, ministre des Haïtiens vivant à l'étranger,
le 7 novembre 2012.*

*

Le séisme du 12 janvier 2010 nous a définitivement placé devant des choix historiques. Les exigences de la reconstruction se sont en effet combinées avec l'ambition d'un redressement national réel et durable, s'appuyant sur les quatre refondations dans lesquelles nous sommes désormais engagés. Cette démarche s'inscrit également dans le fait que la pauvreté qui sévit dans notre pays, étendue et profonde, multiforme et génératrice d'une très grande vulnérabilité que Sandy vient une nouvelle fois de démontrer, ne peut naturellement trouver une solution simple et unique pour en assurer la résorption durable. Cependant, s'il est une réponse globale qu'il s'avère indispensable de mobiliser sans faiblir, c'est bien la croissance, condition nécessaire, mais non suffisante à la réduction de la pauvreté. La croissance économique est en effet le facteur ayant le plus d'influence sur la pauvreté – et de nombreuses études statistiques montrent un lien étroit entre le revenu national par habitant et les indicateurs nationaux sur la pauvreté, quelle qu'en soit la dimension.

Néanmoins plusieurs facteurs limitent la portée de ce moteur. Il s'agit en premier lieu des inégalités qui, quand elles sont aussi

profondes et installées, limitent l'effet de la croissance sur le revenu des plus pauvres, mais aussi tendent à détourner de ces opportunités les laissés-pour-compte du développement. La lutte contre les inégalités exige que soient mises en place des politiques de redistribution vigoureuses, qu'il s'agisse de la fiscalité ou des transferts, même si nos moyens sont pour le moment très réduits. Elle exige aussi que des interventions ponctuelles puissent être organisées sur les prix des produits de première nécessité quand ceux-ci flambent comme c'est le cas ces derniers mois, en ciblant les populations les plus affectées et que soient mis en place les services de base qui sont à même de réduire les formes de pauvreté les plus injustes, quand elles affectent l'accès à l'éducation des enfants ou aux soins les plus nécessaires, quand elles entravent le développement des capacités de chacun de nos concitoyens.

Marie Carmèle Jean-Marie, ministre de l'Économie et des Finances, le 8 novembre 2012.

*

Il faut commencer à faire le diagnostic des politiques néolibérales, les plans d'ajustement structurel qui ont pour objectifs principaux :

- de rendre le pays plus dépendant ;
- l'effondrement de l'agriculture ;
- augmenter la paupérisation.

Réponse d'une personne participant à l'atelier IV sur la mobilisation citoyenne à la question « Si vous étiez responsable de la lutte contre la pauvreté en Haïti, par quoi commenceriez-vous? », le 9 novembre 2012.

Lors du colloque, beaucoup aura été misé sur cette dimension qu'on pourrait vouloir résumer par le mot « économie » et qui peut sembler la voie royale du développement¹. Au plus simple, on aura mentionné qu'il faut viser un niveau de crois-

1 Dans la compilation que j'ai pu faire des notes et des interventions disponibles, c'est la catégorie qui ressort le plus parmi les 12 dimensions abordées ici.

sance économique donné. Sous ce seuil, on ne réduira pas la pauvreté. Au-delà, il y aura des effets.

J'ai patienté avant d'introduire cette dimension pour installer tout d'abord un paysage humain, social et politique. De plus, comme son titre l'indique, j'en ai élargi d'emblée le domaine à « l'économie dans l'écologie », ce qui comprend en fait la reconnaissance, la protection, la production, le partage et l'usage des richesses. Avant d'être traduites en chiffres et en argent, les richesses d'un pays, ce sont d'abord les gens, les ressources naturelles, le patrimoine matériel et immatériel, les biens et services qu'on se donne, collectivement et individuellement. Comme l'a dit la ministre Auguste au début du colloque, « c'est tout ça, la richesse d'Haïti ». Alors pour que les chiffres et l'argent soient au service d'un pays et non le pays au service des chiffres et de l'argent, il y a lieu de parler d'économie dans une perspective d'intégration de celle-ci à une écologie plus large, humaine, sociale et environnementale. Parler d'argent, de Produit intérieur brut (PIB), de banques et de macro-économie est incontournable. Il ne faut toutefois pas perdre de vue la micro-économie et la richesse créée alors que l'argent ne circule pas.

Si la richesse, c'est tout ça, alors il y a un risque à en réduire l'enjeu à une question de croissance, telle que mesurée par le PIB, condition dite nécessaire, mais non suffisante à la réduction de la pauvreté. Comme l'a mentionné le ministre Daniel Supplice, les ajustements proposés ou imposés pour obtenir le taux de croissance désiré pour avoir un impact sur la réduction de la pauvreté se sont souvent avérés générateurs de pauvreté et d'exclusion. Cela a été mentionné de diverses façons, la croissance n'est pas synonyme de réduction de pauvreté si on ne s'occupe pas de la redistribution. Ce à quoi on pourrait ajouter : et si on ne se préoccupe pas de la manière de produire et de la relation au monde dont elle témoigne.

En tentant d'intégrer les divers propos entendus au colloque, l'enjeu d'une économie équilibrée dans une écologie

humaine, sociale et environnementale pour Haïti pourrait être :

- de redevenir une perle des Antilles, cette fois en maîtrise de ses ressources et de ses choix économiques et productrice à la fois de prospérité et d'égalité.

Il y aurait en somme à sortir du cercle vicieux de l'assujettissement aux aléas et secousses périodiques des catastrophes naturelles et de l'aide extérieure, qui tendent à devenir un cercle vicieux, pour gagner en liberté intérieure et en souveraineté.

Cela, alors qu'il se développe dans les institutions internationales une conscience plus large², d'ailleurs perceptible au colloque dans les propos du président de la Banque mondiale, des limites et même des méfaits du capitalisme en regard des destructions environnementales et des inégalités.

On peut aussi évoquer le contexte de refondation du pays. Lutter contre la pauvreté dans une perspective fondée sur les droits alors que les options sont ouvertes sur l'avenir, peut constituer une chance qui passe.

De quels moyens alors une administration publique et des acteurs soucieux de saisir cette chance peuvent-ils disposer pour bouger en conséquence ?

Je répartirais comme suit les intuitions et propositions mentionnées lors du colloque :

- les paramètres à considérer à l'intérieur de l'économie classique centrée sur le PIB, la croissance et l'argent ;
- la possibilité de re-considérer la richesse non monétaire en deçà et au-delà de cet univers ;
- la veille à tenir sur les dynamiques de concentration et de distribution de la richesse ;

² On peut penser aux conférences internationales sur le climat, aux récents rapports de l'OCDE et même du forum de Davos, qui montrent le caractère contreproductif des inégalités, même pour le bon fonctionnement de l'économie classique.

- la promotion de la production nationale et le développement de l'emploi.

Peut-être devant l'abondance des compétences manifestées, le défi est-il surtout dans la coordination de ces divers axes et dans leur intégration progressive dans une pensée économique/écologique élargie adaptée à la réalité haïtienne.

L'ARGENT, PAS JUSTE L'ARGENT, MAIS CERTAINEMENT L'ARGENT

Incapable de suivre l'évolution du temps avec une économie galopante, la population perd son pouvoir d'achat et devient dépendante à tous les points de vue.

*Mimose Félix, ministre chargée de la Paysannerie,
le 8 novembre 2012.*

*

Je voudrais conclure sur ce point, la gestion des chocs externes s'impose à nous avec une très grande acuité que l'actualité récente met en évidence. Ces chocs peuvent être de natures très différentes, mais leurs effets sont assurément destructeurs. J'évoquerai ici les chocs à caractère macroéconomique tels que la flambée des prix mondiaux et/ou leur extrême versatilité qui déstabilise la consommation des familles, la chute de la demande extérieure qui peut pénaliser nos industries d'exportation, la hausse des taux d'intérêt, génératrice de la raréfaction des crédits, le tarissement des investissements directs étrangers qui viendrait peser sur nos capacités d'investissement.

[...]

Leur impact sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables est en effet immédiat et énorme. L'enjeu à terme est de nous assurer du renforcement de la résilience collective, pour que le pays et son économie s'avèrent capables d'encaisser les coups sans s'effondrer. À plus brève échéance, des réponses variables doivent être apportées, qu'elles soient globales à travers la gestion macroéconomique des chocs, mais également spécifiques, à travers par exemple la mise en place de filets

sociaux, seuls à même d'apporter une réponse ciblée et rapide au profit des populations.

Marie Carmèle Jean-Marie, ministre de l'Économie et des Finances, le 8 novembre 2012.

Le réalisme impose de partir de ce qu'on sait déjà faire. À cet égard, la ministre des Finances a su rappeler le délicat travail qui peut incomber à une administration publique qui se trouve à l'interface des besoins nationaux et des exigences des échanges avec les partenaires extérieurs.

Les outils classiques de l'économie sont centrés sur le PIB et sa croissance, assimilés à de la création de richesses, ce qui n'est pas nécessairement le cas. En fait, le PIB indique la somme des transactions monétaires, comptées une seule fois, entre les particuliers, les entreprises et les administrations publiques, sur un territoire donné, en tenant compte des balances commerciales avec l'extérieur. Il se calcule par les revenus ou par les dépenses. La différence entre une année et la suivante fournit un taux de croissance, qui, aligné avec la croissance de la population, indique *grosso modo* si on a produit plus ou moins d'argent par personne, mais n'indique aucunement comment cet argent a été réparti ou s'il a servi à de la construction ou à de la destruction de richesse.

Sur cette base, le président de la Banque mondiale, partisan d'une croissance accélérée pour le pays, a identifié des atouts compétitifs d'Haïti pour une telle croissance: la proximité des États-Unis, le tourisme, l'agriculture, la jeunesse et la diaspora³. Et il a proposé une feuille de route en cinq points:

- d'abord des institutions nationales fortes et fiables, respectées par les institutions internationales;
- ensuite des emplois;
- des infrastructures de qualité, notamment du côté de l'électricité;
- des services sociaux de base bien intégrés;

³ Il pourrait être intéressant de valider cette liste auprès de divers interlocuteurs et de l'ajuster s'il y a lieu.

– des politiques fondées sur les données probantes.

Tout en appelant à une « croissance partagée », au-delà du premier point, il ne s'est toutefois pas prononcé sur la part que devrait prendre l'administration publique dans ces développements. Il s'est toutefois prononcé sur l'importance à accorder à un secteur privé vigoureux, celui-ci étant responsable selon lui de 90 % des emplois dans les pays en développement⁴, et sur les signaux à donner aux investisseurs qu'Haïti est ouverte aux affaires. On touche ici à un point sensible, qui fait la différence dans la lutte contre la pauvreté et qui trace les traditionnelles démarcations entre les droites et les gauches politiques : la part qui est laissée au secteur privé, au libre marché et au libre enrichissement et la partie qu'on cherche à maîtriser dans une perspective solidaire, notamment dans des services publics accessibles à toutes et tous et financés dans une fiscalité proportionnelle à la capacité de contribuer. Une croissance laissée au libre marché peut-elle être une croissance partagée ? On peut en douter... données probantes sur les inégalités à l'appui.

S'il y a certainement des débats à tenir sur la part prise par les divers secteurs de l'économie, on peut toutefois retenir un certain consensus sur une forme quelconque de coexistence à aménager entre les secteurs public, privé, communautaire et financier⁵. Les débats dans la salle ont également mis en évidence à ce sujet les attentes en matière d'institutions financières soutenant pour les initiatives paysannes et les autres formes de développement local.

D'autres débats, sur la politique macroéconomique, ont également soulevé la problématique des valeurs de conversion

4 Mais pas nécessairement dans les pays dits développés, qui ont choisi de se donner un bon système de services publics et une fiscalité en conséquence.

5 Ce qui rejoint des débats sur le pluralisme économique ayant accompagné le développement d'un secteur d'économie sociale et solidaire plus affirmé dans divers pays depuis une vingtaine d'années.

entre monnaies dans un contexte où une partie de l'économie est alignée sur le dollar américain et une autre, sur la gourde haïtienne.

Cela ne peut toutefois valoir que lorsqu'il y a de l'argent. Or à ce que j'ai compris, une partie de l'économie haïtienne se passe en dehors de l'univers monétaire comme tel.

LA CONSCIENCE D'UNE RICHESSE QUI DÉPASSE LA DIMENSION MONÉTAIRE

En fait, 70 % des ménages ruraux pauvres ont accès à des terres qu'ils cultivent (contre 64 % des ménages ruraux non pauvres). Et la propriété des terres est largement répandue chez les ménages pauvres (autour de 70 %), même si elle l'est moins que chez les ménages non pauvres (82 %). Cela étant, l'outillage de base du paysan est constitué de la machette et de la houe et la production est d'abord composée de cultures traditionnelles de subsistance, la diversification vers les cultures non vivrières (mangue, chadèque, etc.) étant plutôt le fait des ménages agricoles les plus riches, appartenant au dernier quintile de revenu.

Il faut souligner l'existence, en milieu rural – et dans une moindre mesure dans les villes de province dont la frontière avec le rural est plutôt poreuse – de ménages dont la principale composante du revenu total est l'autoconsommation. Ces ménages regroupent une part non négligeable de la population. Leur dépendance à l'égard de l'autoconsommation révèle un faible accès aux activités économiques monétarisées en milieu rural procurant des revenus relativement importants dans ce milieu.

Thomas Jacques, ministre de l'Agriculture, le 8 novembre 2012.

Comme on l'a très bien détaillé lors du colloque, une partie importante de la population tire directement sa substance de la terre, la part de l'économie monétaire restant marginale à cette forme principale. De même, une partie importante de la population, pourtant en chômage, réussit tant bien que mal à travers toutes sortes de réseaux d'entraide et certainement

aussi de servitudes, à se nourrir, se loger, se vêtir, se transporter un peu.

Comment prendre en compte cette production de richesse, non comptabilisée et plutôt non comptabilisable, qui échappe à l'univers du PIB et qui contribue néanmoins à la survie de la population? Par exemple si on réexaminait l'économie du point de vue de l'activité des femmes, qu'apercevrait-on?

Si tout le monde participe à la production de la richesse, faut-il en attendre la confirmation par une transaction monétaire ou un emploi salarié pour que cette production puisse circuler et être échangée?

C'est tout le problème que pose l'accès à la monnaie officielle. Et peut-être aussi l'intérêt de l'instauration de programmes de transferts en espèces qui vont venir apporter des liquidités là où l'argent circule peu.

Parmi les dimensions non monétaires de la richesse, la question de la terre m'a semblé celle qui était la mieux maîtrisée. J'ai été impressionnée par l'attention apportée à la problématique paysanne et par la précision des solutions préconisées.

En effet, la structure de l'économie haïtienne est toujours caractérisée par une importante base agricole en dépit d'une réduction graduelle du poids de celle-ci (de 35 % du PIB en 1994 à environ 25 % actuellement). L'agriculture continue de jouer un rôle moteur dans l'économie où elle fournit environ 50 % de l'ensemble des emplois et deux tiers des emplois en milieu rural. L'agriculture joue également un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, vu qu'elle contribue à 40 % de la satisfaction des besoins alimentaires de la population.

Selon les statistiques rendues disponibles par MARNDR/FAO en février, l'agriculture est pratiquée par un peu plus d'un million d'exploitations agricoles disposant en moyenne de moins de 1,5 ha de terre, divisé en plusieurs parcelles. De plus, comme le montre clairement la distribution des zones de modes de vie sur le territoire national, seulement 10 % des superficies totales emblavées dispose d'infrastructures d'irrigation; sur

9 hectares sur 10 la production agricole se pratique à partir de l'agriculture strictement pluviale.

La politique agricole prônée par le président de la République envisage, dans les grandes lignes de sa vision, une agriculture susceptible d'enrayer progressivement l'insuffisance alimentaire dont souffrent plus de trois millions d'habitants; en d'autres termes, une agriculture capable de réduire graduellement la dépendance alimentaire du pays, élément stratégique de sa souveraineté nationale.

Pour ce faire, le ministère de l'Agriculture se propose de renforcer les petites exploitations familiales agricoles aux fins d'en améliorer la productivité. Le ministère se propose de créer les conditions pour augmenter significativement jusqu'à 50 % les revenus des ménages ruraux.

L'encadrement des ruraux pauvres et extrêmes pauvres passe notamment par les options suivantes :

- capitalisation des exploitations agricoles en termes d'outils aratoires et de mise à disposition de services de mécanisation agricole;
- appui à la production agricole (végétale et animale) par la vulgarisation de paquets technologiques adaptés aux conditions des agriculteurs suivant une méthode novatrice d'extension;
- renforcement des activités relatives à la pêche et à l'aquaculture;
- fourniture de services agricoles publics, tels les services de vaccination des animaux, de surveillance épidémiologique et d'éducation des éleveurs à travers les Groupman Sante Bet (GSB);
- facilitation de la commercialisation par des programmes focalisés d'achats de produits locaux;
- réhabilitation d'infrastructures rurales utiles à travers la méthode Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) en périodes pré et post cyclonique et durant les périodes de soudure.

En dépit de son importance dans l'économie nationale, le secteur agricole est caractérisé par une faible productivité qui résulte de toute une série de contraintes de divers ordres. La faible performance économique du secteur s'explique par plusieurs facteurs, dont le niveau élevé de pauvreté et de pauvreté extrême avec leur incidence manifeste sur la dégradation de l'environnement.

Le ministère de l'Agriculture fait présentement la promotion d'un plan de relance du secteur qui tend notamment à mettre à profit les atouts et les opportunités existantes pour de meilleures performances globales. Ce plan, basé sur la Politique de développement agricole (PDA 2010-2025) et le Plan national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN 2010-2025), vise à moderniser l'agriculture pour la rendre plus productive, plus compétitive et plus durable; et cela en prenant en compte, en intégrant fermement la petite exploitation familiale traditionnelle. Le défi est là: arriver à faire cohabiter de façon harmonieuse une agriculture moderne, fortement mécanisée et utilisant des technologies de pointe, sans négliger la complémentarité utile de l'agriculture familiale traditionnelle.

Thomas Jacques, ministre de l'Agriculture, le 8 novembre 2012.

Je me suis demandé par ailleurs s'il n'y aurait pas intérêt à s'informer davantage des possibilités des monnaies sociales, notamment pour les contextes non agricoles de l'activité économique sans argent. D'intéressantes expériences, venant d'initiatives locales, sont en cours dans différentes régions du monde, par exemple au Brésil⁶, et il pourrait valoir la peine de solliciter cette expertise.

⁶ Je pense par exemple à la Banque Palmas développée dans le Conjunto Palmeiras, près de Fortaleza au Brésil. Voir les sites suivants: <http://www.bancopalmas.org.br/>, et pour des informations en français, <http://www.banquepalmas.fr/>.

CONCENTRATION ET DISTRIBUTION DE LA RICHESSE

Le président [de la Banque mondiale] nous demande de parler de « prospérité partagée ».

Louise Cord, de la Banque mondiale, dans les débats après son intervention, le 7 novembre 2012.

*

Cependant, la répartition sectorielle de la croissance n'est pas neutre et celle-ci doit être soigneusement ancrée dans la sphère des pauvres, même si une croissance durable exige naturellement une diversification progressive de ses sources comme des différents secteurs de l'économie.

Marie Carmèle Jean-Marie, ministre de l'Économie et des Finances, le 8 novembre 2012.

*

Enfin, et c'est à nouveau la question des inégalités qui resurgit, il nous faut assurer une plus juste répartition de la croissance, que celle-ci soit entre les différentes couches de la société, entre les différentes régions du pays, entre la ville et la campagne, pour qu'aucun secteur de la société ne soit laissé sur le bord du chemin.

Marie Carmèle Jean-Marie, ministre de l'Économie et des Finances, le 8 novembre 2012.

*

La pauvreté rend chacun de nous plus pauvre malgré nos ressources.

Marie Carmèle Rose Anne Auguste, ministre chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême, le 6 novembre 2012.

La notion de croissance partagée impose par ailleurs de porter attention aux mécanismes qui canalisent la captation de la richesse vers une minorité. On a beaucoup parlé pendant le colloque de décapitalisation des plus pauvres. Est-ce un processus à richesse perdue ou à richesse transférée? Autrement dit, y en a-t-il qui s'enrichissent pendant que d'autres s'appauvrissent? La question reviendra à la dimension 10. Elle

se pose toutefois ici aussi, invitant à aborder en même temps les aspects de concentration et de distribution de richesse dans le développement économique et à concevoir des outils permettant un suivi de ce côté. Et elle plaide à tout le moins pour une fiscalité attentive.

C'est à de telles transformations qu'a appelé Alrich Nicolas en invitant à ne pas tout miser dans la croissance. Il a rappelé que les expériences antérieures avaient montré qu'elle n'induisait pas nécessairement un profit pour les plus pauvres, d'où l'importance de porter davantage attention à ce qui permet la redistribution dès maintenant, tant du côté des protections sociales que de formes de développement durable qui donnent du pouvoir économique aux plus pauvres du côté de l'économie sociale et solidaire.

La stratégie est de promouvoir une croissance forte par l'attrait du pays d'investissements externes, un renforcement des mécanismes de génération de richesse et de création d'emplois. Alors que dans la phase antérieure, nous avons entre 2007 et 2010 une stratégie de lutte contre la pauvreté sans connexion avec une vision à long terme du développement, nous adoptons aujourd'hui une stratégie de reconstruction sans une intégration vraiment organique des objectifs de pauvreté, prudence due au fait que l'expérience du DSNCRP nous a montrée qu'il n'y a pas eu une relation entre la croissance réalisée dans la période et la réduction de la pauvreté. La stratégie de ne pas attendre que la croissance vienne automatiquement permettre la réduction du taux de pauvreté, puisque cela peut être qu'elle ne soit ni assez forte ni suffisamment redistributive, et de canaliser des ressources financières vers la réduction de la pauvreté extrême est une stratégie qui diffère de celle du DSNCRP.

Alrich Nicolas, coordonnateur de l'ONPES, le 7 novembre 2012.

LA PRODUCTION NATIONALE ET L'EMPLOI

Je retiendrai à cet égard l'économie rurale, qui héberge encore une majorité de la population dont une proportion très élevée de pauvres et qui possède d'importants potentiels. Je citerai également l'aménagement urbain, l'accès au logement et aux

services de base, réduisant les aspects les plus criants de la pauvreté tout en étant source d'activités économiques pérennes qui auto-entretiendront la croissance. Et enfin, la micro-entreprise qu'il convient de soutenir, que ce soit par des mesures globales ou par des actions plus ciblées et catégorielles.

Marie Carmèle Jean-Marie, ministre de l'Économie et des Finances, le 8 novembre 2012.

*

Ces programmes ont pour effet d'inclure les couches les plus vulnérables de la société dans une dynamique de protection sociale basée sur un système non contributif. En insistant sur la nécessité de lier ces programmes à la relance de la production locale (distribution de kits, de paniers de solidarité dont la composante est faite de produits locaux), ce segment de protection sociale destiné aux plus vulnérables peut contribuer à la création d'un marché captif pour les produits agricoles. En facilitant la génération de revenus dans ces quartiers, ils peuvent déboucher sur des stratégies porteuses de sortie de la pauvreté extrême. À moyen terme, les conditions de l'émergence d'une économie sociale et solidaire devaient être réalisées.

Alrich Nicolas, coordonnateur de l'ONPES, le 7 novembre 2012.

*

Relancer la production nationale avec pour effet la réduction du prix des produits de première nécessité en encourageant la main-d'œuvre paysanne.

Un participant à l'atelier IV, sur la mobilisation citoyenne, en réponse à la question « si vous étiez responsable de la lutte contre la pauvreté en Haïti, par quoi commenceriez-vous? », le 9 novembre 2012.

*

Si j'étais ministre, je commencerais d'abord à subventionner la production nationale et ensuite la création d'emplois.

Un autre participant à l'atelier IV, sur la mobilisation citoyenne, en réponse à la même question, le 9 novembre 2012.

Il a aussi été beaucoup mentionné de miser encore et davantage dans la production nationale. Dans un pays où des mil-

lions de personnes ne couvrent pas leurs besoins de base, où la production agricole nationale ne répond qu'à la moitié des besoins alimentaires et où le dumping des denrées importées décourage cette production, on peut comprendre l'appel du président Martelly à « consommer créole » et à retourner ce cercle vicieux au profit de l'économie locale.

Divers efforts de mise en application de ce principe dans les initiatives liées à l'économie de reconstruction ont été mentionnés, par exemple: l'usage de produits locaux dans les kits de survie distribués dans les situations d'urgence, la fabrication locale des chaises roulantes par des personnes handicapées, les commandes de chaussures à de petits artisans.

Ce qui par la même occasion contribue à développer l'emploi.

Lorsque les hommes et les femmes d'Haïti trouveront à travailler, ils se procureront *ipso facto* de quoi manger, se vêtir, se soigner et se loger décentement. Lorsque les ressources de notre terre, de notre société seront rentabilisées, la violence inhumaine et dégradante de la misère et de la malnutrition sera maîtrisée.

*Michel Joseph Martelly, président de la République d'Haïti,
le 6 novembre 2012.*

*

C'est par le marché du travail que la croissance profite aux pauvres. Entre 2000 et 2010, le revenu du travail a contribué à hauteur de 70 % à réduire la pauvreté en Amérique latine.

*Louise Cord, de la Banque mondiale, dans les débats après son
intervention, le 7 novembre 2012.*

*

Pour optimiser les effets de la croissance sur les revenus des plus pauvres, il nous faut également donner la priorité aux activités de création d'emplois à fort coefficient de main-d'œuvre plutôt qu'à celles qui requièrent des combinaisons plus capitalistiques,

quite à accepter provisoirement une efficacité économique moins grande.

Marie Carmèle Jean-Marie, ministre de l'Économie et des Finances, le 8 novembre 2012.

Reconstruire un pays et produire de la richesse suppose des efforts et des labeurs. À cet égard, un choix stratégique semble avoir été fait de miser sur les emplois d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre en priorité sur « des combinaisons plus capitalistiques », comme l'a indiqué la ministre des Finances.



... DES MOYENS TECHNOLOGIQUES

Du fait de ce niveau très élevé de la pauvreté en milieu rural, les agriculteurs n'ont pas la possibilité de capitaliser dans l'exploitation: 85 % d'entre eux ne possèdent comme outils qu'une houe ou une machette.

Thomas Jacques, ministre de l'Agriculture, le 8 novembre 2012.

*

The RoughRider

- is made of bicycle tubing and therefore locally repairable;
- has all-terrain mountain bike wheels;
- is entirely adjustable – the foot rests, leg rests, back rest, and seat width can all be adjusted to a person's individual measurements;
- has 5 axel wheel positions depending on how experienced the rider is comes with a pressure relief cushion;

- is intended for the rugged and rough terrain of the developing world where there are no paved roads, thereby allowing the rider to be active again and a member of society;
- only costs 300 USD.

Carolina Gonzalez-Bunster, présidente de la Fondation Walkabout, le 9 novembre 2012.

L'investissement dans la téléphonie mobile (cellulaire) a été le seul domaine sur lequel il existe un consensus, entre les acteurs économiques et les consommateurs, au regard de ses impacts. Dans les régions, les parties prenantes du développement sont unanimes sur son apport au désenclavement; les régions réputées pour leur éloignement comme la Grand'Anse et le Nord-Ouest se réjouissent aujourd'hui de leur niveau de connexion au reste du pays et du monde. Dans le Nord-Est, on parle même d'une certaine autonomie envers le voisin dominicain. En effet, avant l'arrivée de la compagnie Digicel, plus de 65 % des abonnés de téléphones cellulaires de la région étaient clients d'une compagnie dominicaine. Actuellement moins de 2 % gardent le prestataire de service initial.

Au regard de l'emploi, les avis sont unanimes. Des milliers d'emplois directs et indirects ont été créés et des centaines de petites entreprises associées ont vu le jour. Les emplois associés (réparateurs, vendeurs) sont estimés à 72 000. Ce nouvel investissement a pu jouer sur deux leviers: celui de faire pression sur le chômage massif que le pays connaît depuis des décennies et le rôle de stimulant dans la création de petites entreprises associées qui est la voie royale de création d'emplois. En ce qui concerne particulièrement Digicel, ses investissements ont eu un effet d'entraînement sur les compagnies déjà installées. Ces dernières, pour répondre efficacement à cette concurrence, ont été contraintes de faire des investissements additionnels (implantations régionales et multiplication de distributeurs sous-traitants).

Ce secteur, par les investissements consentis, s'aligne sans grande difficulté dans notre modèle de Grand projet structurant à travers ses impacts positifs sur l'emploi et la création d'entreprises nécessaires dans la lutte pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans le pays. Cependant il fait face à

une critique récurrente : la possession d'un téléphone cellulaire ne mène-t-elle pas à une diminution du pouvoir d'achat chez les ménages pauvres qui consacrent une part importante de leur budget à des dépenses y relatives ? Le poids de cette dépense dans le budget des ménages pauvres doit être toutefois analysé à la dimension que prend la possession du téléphone cellulaire dans le cadre de leur lutte pour la mobilité, l'inclusion et l'augmentation du capital social. Mais l'évidence de l'efficacité socioéconomique de l'investissement dans le domaine de la télécommunication est palpable. Les compagnies de téléphonie sont de gros contributeurs de l'assiette fiscale du pays depuis près de cinq ans.

ONPES, Rapport 2010-2011, Contexte post-séisme : opportunités et vulnérabilités, p. 58.

On a parfois l'impression que l'humanité avance à pas de tortue sur la question de la justice sociale, alors que des problèmes dénoncés il y a des siècles sont toujours d'actualité. Par contre, dans l'époque qui est la nôtre, les évolutions sont rapides en ce qui concerne les technologies. Bien que non traitée directement au colloque, il m'a semblé que cette dimension devait occuper une niche en soi dans la perspective d'une action efficace de lutte contre la pauvreté. Pourquoi ? En raison de sa dynamique d'évolution particulière, entre système D et dernier cri, et de son impact possible, en positif ou en négatif, sur la configuration et la gestion des protections sociales.

Elle demanderait à être davantage développée que je n'ai pu le faire ici. Voici tout de même quelques pistes pour inscrire le sujet à même ce que j'ai pu en percevoir.

ENTRE LE SYSTÈME D ET LE DERNIER CRI

Les développements technologiques ont ceci de particulier qu'ils peuvent cohabiter et former des synthèses inattendues entre le rudimentaire et le sophistiqué. Dans un même colloque, on aura mentionné que 85 % des agriculteurs ne disposaient que d'une houe et d'une machette pour cultiver la terre, que les transferts en espèces des expériences en cours de protection sociale se faisaient par l'intermédiaire de téléphones

cellulaires, distribués si nécessaire aux prestataires qui n'en avaient pas déjà, et qu'il y avait de bonnes promesses dans des projets d'agriculture urbaine hydroponique réalisée dans des contenants recyclés.

On peut très bien imaginer la madame Sara fictive présentée par la ministre Jean-Marie rentrer à la maison après avoir travaillé la terre à la houe et préparer le repas du soir sur le feu coutumier au charbon de bois, sous la lumière d'un lampadaire à l'énergie solaire, tout en consultant son cellulaire pour savoir si la prestation mensuelle de 600 gourdes qu'elle reçoit du programme *Ti Manman chéri* pour ses deux enfants est entrée.

On peut très bien imaginer un employé handicapé patienter des heures dans un tap tap – ce dernier étant immobilisé par les blocus de Port-au-Prince et émettant néanmoins son quota de gaz à effet de serre –, pour se rendre à l'atelier de chaises roulantes dont il rentrera le soir en ramenant quelques semences, à planter chez lui dans un vieux pneu rempli de terre.

On peut aussi comprendre d'un récent rapport de l'ONPES que les efforts mis dans l'électrification, une priorité à nouveau énoncée par le président de la Banque mondiale, n'ont pas produit les résultats escomptés en raison du coût trop élevé de l'énergie pour les plus pauvres de même que les très petites entreprises.

Il y a là un fascinant défi : utiliser au mieux de leur potentiel une combinaison optimum de technologies traditionnelles, de pointe et vertes, avec un minimum d'impacts polluants et un maximum d'effets positifs pour les plus pauvres.

LES TECHNOLOGIES ASSOCIÉES AUX PROTECTIONS SOCIALES DES ANNÉES 2012 ET SUIVANTES

Le rapport de l'ONPES 2010-2011 a souligné le rôle particulier joué par le téléphone cellulaire dans la vie nationale où il

semble devenu un bien d'usage courant pour des plus pauvres comme des plus riches.

De son côté, Francisco Berméo aura témoigné des choix faits par l'Équateur pour éviter les longues files dans les banques qui ont marqué les premières années du système actuel de protection sociale: cartes de guichet automatique, émissions réparties dans le temps. De même avec l'introduction de centres d'appels et d'accès en ligne pour réduire la contrainte de la distance dans l'accès aux programmes.

Además de los programas de protección social complementarios al BDH, el PPS-MIES realizó durante este período una serie de cambios en la gestión de los programas descritos que permitieron mejorar la atención y sus sistemas de información. Antes del 2007 las condiciones de pago del BDH por parte del sector financiero fueron de mala calidad, puesto que en las ventanillas de cobro de los bancos se formaban enormes filas de personas que cobraban el Bono. Las enormes filas desaparecieron durante estos años porque se introdujeron mecanismos más modernos de cobro como el uso de tarjetas para retiros en cajeros automáticos, depósitos en cuenta y días de pago en ventanillas de acuerdo al último dígito de la cédula de identidad. Los sistemas de información mejoraron notablemente al igual que los de comunicación con los beneficiarios, a través de un "call center" que desde hace algunos meses atiende las 24 horas y los 365 días del año. Se introdujeron valiosos sistemas de atención al cliente que mejoraron notablemente la calidad de los servicios. Acción indispensable más aún cuando programas como la prestación de servicios exequiales demandan atención permanente e inmediata y en cualquier lugar del país, aún en los más distantes. La entrega de turnos o citas en cooperativas urbanas y rurales a través del "call center", con horas pre-establecidas para la atención de personas que solicitan el Crédito de Desarrollo Humano, son demostraciones de eficiencia en la atención, puesto que evitan tiempos de espera innecesarios de parte de los solicitantes del crédito.

La existencia de sistemas de información en línea mediante los cuales se gestionan los programas de transferencias monetarias mensuales a cerca de dos millones de receptores del Bono y

pensionistas, la atención inmediata con servicios exequiales de cerca de 50 fallecimientos diarios en todo el país, dan cuenta, entre otras cosas, de como durante estos años se fue forjando una entidad pública moderna, ágil y eficiente.

*Francisco Berméo, directeur de la Protection sociale du MIES,
Équateur, le 7 novembre 2011.*

Bref, on trouve ici l'enjeu d'une veille technologique, avec la particularité qu'on voudra discerner en quoi elle vient soutenir ou gêner la bonne gestion d'un projet de plus grande solidarité et de plus grande égalité dans la société.



... DES SOLIDARITÉS NATIONALES, INTERNATIONALES ET DE PEUPLE À PEUPLE

Pour coiffer cet objectif non moins ambitieux et gagner la bataille contre la pauvreté extrême, nous en appelons à l'implication de tous. Car la pauvreté dont il est question ici n'est pas seulement économique. Elle s'alimente à un grand malaise sociétal aux déterminations multiples et pose le problème de l'appartenance de toute une catégorie à sa propre société. Elle pose à chacun et chacune de nous une question de conscience fondamentale en tant que citoyen et citoyenne. Nous ne pouvons plus accepter de reléguer ainsi des centaines de milliers de personnes dans des conditions de vie d'une flagrante inhumanité décidées pour elles par les autres au mépris de leur propre dignité.

Marie Carmèle Rose Anne Auguste, ministre chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême, le 6 novembre 2012.

*

Il n'est pas chose facile de parler de pauvreté dans une société fondée sur l'inégalité des chances, marquée par une distribution socio-spatiale non équilibrée des ressources.

Kélogue Thérasme, CNIGS, le 7 novembre 2012.

*

On doit d'abord faire l'éducation civique de la population pour qu'il y ait une prise de conscience.

Réponse d'une personne participant à l'atelier IV sur la mobilisation citoyenne à la question « Si vous étiez responsable de la lutte contre la pauvreté en Haïti, par quoi commenceriez-vous? », le 9 novembre 2012.

À une toute autre échelle, on peut revoir l'article 1 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* et se demander : qu'est-ce qui, dans notre façon d'être ensemble, facilite ou empêche la réalisation de ce qu'il prescrit ?

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Déclaration universelle des droits de l'Homme, *article 1.*

Il y a là tout l'enjeu des solidarités, existantes ou à développer, et la réalité de leurs envers : les dominations, les rapports de force, les conflits, les sauve-qui-peut, les chacun pour soi.

Contrairement à la technologie, cette dimension, elle aussi transversale à toutes les autres, a ceci de particulier qu'elle touche à ce qui donne l'impression que rien ne change sous le soleil, ou plutôt, que tout est toujours à recommencer : les valeurs communes à choisir, les luttes pour les établir, les normes pour les faire respecter.

Lutter contre la pauvreté, c'est éventuellement se heurter à ce noyau dur et en particulier à un de ses traits : la difficulté de réduire les écarts entre plus riches et plus pauvres et de construire une égalité durable.

C'est aussi entrer dans l'épaisseur des «et moi?¹», des groupes, des hiérarchies, des classes sociales, des lois du plus fort, et essayer quelque chose avec d'autres, non seulement pour en réparer les dommages, mais pour tenter des contre-courants qui pourraient conduire à des normes plus justes. Il y a dans cette quête, le nom de la DUDH le dit bien, une dimension universelle, qui peut être partagée. Elle a aussi des contours propres à chaque situation.

À partir des réalités évoquées au colloque, il m'a semblé que trois enjeux se dégageaient particulièrement dans le contexte haïtien :

- la construction d'une solidarité nationale autour de la réduction des inégalités;
- la réalité de la diaspora;
- la juste place à trouver de la solidarité internationale.

Une fois ces enjeux identifiés, un travail est ensuite possible pour passer des constats aux prochains pas.

LA RÉALITÉ DES INÉGALITÉS ET LA CONSTRUCTION D'UNE SOLIDARITÉ NATIONALE

Deuxièmement, réduire le taux élevé d'inégalité est aussi critique – depuis 2005, une distribution de revenus plus équitable a permis de réduire la pauvreté de 40 % en Amérique latine. D'après les données de 2001, le taux d'inégalité estimé pour Haïti est parmi les plus élevés dans la région – qui est déjà connue pour avoir le taux d'inégalité le plus élevé au monde. Les filets sociaux de sécurité et les transferts peuvent avoir des répercussions immédiates sur les inégalités et la pauvreté extrême, à condition qu'ils soient bien gérés, adaptés au contexte du pays, soutenables et bien ciblés. Visant le moyen et long termes, un meilleur accès aux services et biens de base

1 Patrick Viveret, un philosophe de l'économie, mentionne souvent la parenté phonétique entre les expressions suivantes: émoi, et moi?, aime-moi, haïs-moi.

par les groupes vulnérables va aussi permettre à ces groupes de participer et contribuer à la croissance.

Louise Cord, Banque mondiale, le 7 novembre 2012.

*

Certaines questions se posent toutefois :

1) Comment assurer la durabilité des programmes eu égard à leur financement ?

2) Comment assurer que les populations qui bénéficient aujourd'hui de ces programmes puissent s'assurer à moyen terme une sortie de la pauvreté ?

Ces questions renvoient à une problématique importante : compte tenu du fait qu'un poids assez considérable des dépenses liées au financement de ces programmes est assuré actuellement par l'aide et la solidarité internationale, la société haïtienne devra se poser cette grande question :

Quel est l'effort à déployer par la société haïtienne et quel est le prix à payer pour réduire substantiellement la pauvreté extrême dans notre pays. Comment construire une solidarité nationale autour de cet objectif et engager tout le monde dans cette bataille ?

[...]

La construction d'une solidarité nationale forte, l'éveil d'une prise de conscience du poids des inégalités dans la reproduction de la pauvreté, la compréhension que la mise en place d'un système de protection sociale en faveur des pauvres est un investissement dans l'avenir du pays, dans la cohésion et la paix sociale et dans l'intégration de capacités qui du fait de la pauvreté sont aujourd'hui exclues socialement et économiquement est la voie à prendre pour que notre pays se relève de la crise économique, de son sous-développement et gagne la bataille contre la pauvreté extrême.

Alrich Nicolas, coordonnateur de l'ONPES, le 7 novembre 2012.

Du côté des inégalités au sein même de la société haïtienne, certains traits peuvent être dégagés des interventions au colloque. Il y aurait à considérer qu'on est devant :

- une société où les écarts entre riches et pauvres seraient parmi les plus importants au monde, et ce, dans un contexte où la majorité de la population est pauvre et doit développer des stratégies de survie ;
- une société qui doit par ailleurs développer un rapport neuf à un État qui puisse agir comme instrument des solidarités, et un État qui doit mériter cette confiance ;
- une société où, pour qu'il y ait écart sur un bien ou service, il faut qu'il y ait un accès potentiel à ce bien ou service, sinon il y a égalité de non accès, par exemple s'il n'y a pas d'électrification ou de routes ;
- une société qui, périodiquement, est replacée dans l'égalité temporaire de la survie à des catastrophes² ;
- une société qui fonctionne en pratique à trois vitesses économiques, celle du dollar américain, celle de la gourde, celle de l'absence d'argent ;
- une société où les hiérarchies de statut sont marquées en même temps que non remises en question ;
- une société où, si les femmes de milieu rural sont parmi les plus pauvres, il se fait un travail en matière de conscience féministe, de conscience paysanne ;
- une société où des jeunes de quartier précaire sont impressionnés quand le président du pays vient faire du sport avec eux ;
- une société dont l'histoire nationale commence par un geste d'affranchissement des plus pauvres.

Comment, dans ce contexte, aborder la question très difficile du renversement des mécanismes inégalitaires ?

On sait que :

- le degré de tolérance aux inégalités est associable à la qualité des politiques sociales qu'une société se donne ;

2 Dans les heures qui les suivent. Ensuite, les inégalités reprennent rapidement leur cours. On pourrait même développer des indicateurs du moment où elles reparaissent.

- une société plus égale va mieux à tous égards³ ;
- les bénéfiques de l'égalité sont répartis dans toute la population.

Parmi les pistes d'action, il faut probablement faire place à une variété de moyens :

- de la sensibilisation et de l'animation sur les valeurs ;
- à des luttes pour faire des gains précis sur des revendications bien identifiées ;
- à l'instauration de normes qui assurent que la société se discipline sur les gains obtenus⁴.

Les pistes suivantes pourraient également contribuer à poursuivre dans l'esprit des apports du colloque :

- chercher avec des pédagogues et des communicateurs comment donner suite à l'appel plusieurs fois entendu à miser sur l'éducation civique ;
- nommer le prochain pas à viser en matière de changement des mentalités et en faire l'objet d'une campagne valorisant les comportements solidaires, y compris ceux des plus pauvres entre eux⁵ et les faisant connaître ;
- renforcer et expliciter le rôle de l'État comme instrument des solidarités, s'assurer du paiement des impôts et lutter contre l'évasion fiscale ;
- tenir le Sommet des riches souhaité par le ministre Auguste et, pourquoi pas, un Sommet des riches, des pauvres et de

3 Voir ici les travaux de Richard Wilkinson et Kate Pickett, dont *The Spirit Level*, ainsi que le site Internet qui y est associé : <http://www.equalitytrust.org.uk/>. Version française : *L'égalité, c'est mieux*, Montréal, Écosociété, 2003.

4 Il pourrait être possible d'utiliser cette référence pour faire le point sur l'état des luttes à mener : par exemple pour les restaveks, les enfants de la rue, les personnes handicapées, la reconnaissance de la contribution économique des femmes, l'établissement d'une fiscalité plus redistributive.

5 On m'a raconté par exemple l'initiative de femmes de certains quartiers qui collectent des denrées et cuisinent des repas pour des personnes isolées.

- la classe moyenne, qui viserait à donner des contours à une solidarité nationale plus informée;
- aider la population à connaître l'échelle effective des revenus et des conditions de vie dans la société haïtienne, à se situer dans cette échelle et déterminer des objectifs de réduction progressive des écarts donnant la priorité à l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres;
 - diffuser les statistiques utiles – données par quintiles, déciles et centiles – aux correspondances à établir avec le pacte social et fiscal;
 - développer divers moyens de rendre visibles les contours des inégalités, dans le respect de la dignité des personnes, dont la cartographie quand c'est utile et donner suite aux recommandations du CNIGS à cet égard⁶.

LA DIASPORA

Liées à l'instabilité politique chronique qu'a connu le pays durant ces trente dernières années, couplées aux effets de l'embargo, ces politiques ont entraîné un approfondissement massif de la pauvreté, en liaison avec l'accélération de l'exode

6 1. «La cartographie doit être un processus conscient i.e. on pense aux impacts positifs et négatifs de l'exercice.» 2. Une partie de la pauvreté est visible. «Elle fait la ville et ses quartiers. Les pauvres donnent eux-mêmes une réponse au mécanisme d'exclusion du marché. Ils constituent eux-mêmes leur territoire. La pauvreté investit les espaces interstitiels des quartiers planifiés, ainsi étouffe les espaces d'exclusion.» En même temps, «la pauvreté est partout», même «chez les riches familles» où des plus pauvres côtoient des plus riches. La cartographie n'est donc pas toujours le meilleur outil pour apercevoir ces phénomènes. Par contre, «elle peut être utile pour comparer les territoires en termes de dotations, pour sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale». 3. «Les meilleures cartes de pauvreté sont celles conçues à la plus petite échelle possible.» Il y a un besoin de «comprendre l'évolution temporelle et spatiale du phénomène. Les pauvres ne subissent pas seuls les coûts de la pauvreté, l'éradication de la pauvreté doit être une affaire de tous les acteurs de la société, de toutes les institutions.» 4. «Plus longtemps on reste dans la pauvreté, plus difficile il sera de s'en tirer.» Kélogue Thérasme, le 7 novembre 2012.

rural, mais également des départs vers l'étranger, saignant le pays de ses forces vives et induisant un recul économique notable.

Marie Carmèle Jean-Marie, ministre de l'Économie et des Finances, le 8 novembre 2012.

*

S'il n'est pas aisé de produire des données exactes sur le montant des fonds envoyés en Haïti par la diaspora au cours de ces dernières années, les sources diverses estiment qu'entre 1998 et 2011 les transferts de devise sont passés de 327 millions à 1,57 milliard de dollars américains. À la suite du séisme du 12 janvier 2010, les montants ont été estimés à 2,29 milliards soit 31 % du PIB quand on inclut les transferts informels. Par contre, pendant la même période, les investissements directs visant à la création d'emplois durables ne représentent qu'environ 181 millions de dollars.

La contribution des transferts de la diaspora à l'économie nationale est extrêmement importante puisqu'elle améliore indéniablement les conditions de vie d'une fraction importante de la population.

Sans aucun doute, toute baisse ou tout arrêt même momentané de ces transferts aura un impact négatif et contribuera dans une large mesure à l'appauvrissement de la population locale tandis que, compte tenu du faible taux d'investissement direct, l'augmentation du montant de ces transferts ne participera pas à la réduction de la pauvreté puisqu'elle n'aide pas à sortir graduellement des ornières du sous-développement chronique.

L'importance de la diaspora dans l'économie haïtienne ne fait aucun doute et les Haïtiens et Haïtiennes de l'extérieur jouent un rôle déterminant dans la vie en Haïti, mais à moins de comprendre les mécanismes socio-historiques qui ont généré et qui continuent à alimenter ce phénomène, on restera condamné à rêver du passage de la misère à la pauvreté à grand coup d'aide humanitaire, à forte présence d'ONG.

Daniel Supplice, ministre des Haïtiens vivant à l'étranger, le 7 novembre 2012.

Sur le plan des solidarités, Haïti a aussi ceci de particulier que dans sa population, une des stratégies de survie, politique et économique, a consisté à quitter le pays. Il y a donc une importante diaspora et de toute évidence, celle-ci est restée très attachée à son pays d'origine. Ce trait est suffisamment remarquable pour avoir motivé la création d'un ministère spécifique.

Comment miser sur cette particularité bien mise en évidence lors du colloque par le ministre responsable de ce ministère? Comment solutionner l'impasse que ce dernier signale à l'effet que la contribution financière de cette diaspora fait partie intégrante des ressources de survie dans la population sans pour autant contribuer à réduire la pauvreté? Pour reprendre la métaphore des escaliers roulants, elle aiderait à monter les marches dans l'escalier qui descend sans nécessairement agir sur les escaliers qui descendent.

Chose certaine, il y a là matière à plus ample exploration : quelle solidarité peut être attendue de cette diaspora, dans son attachement concret à sa communauté d'origine et dans le respect de son choix de vivre ailleurs? Et fait probablement plutôt rare, un ministère pour la poursuivre.

L'AIDE INTERNATIONALE

À nos amis de la communauté internationale, nous réitérons notre volonté de construire avec eux un nouveau partenariat, responsable, solidaire de notre volonté de lutter contre la pauvreté extrême et respectueux de notre savoir-faire. Ensemble nous pouvons mettre fin à ce paradoxe qui revient souvent tel un leitmotiv dans les organes de presse nationaux et internationaux à savoir l'existence d'un important flux de ressources financières vers Haïti, au titre de l'aide internationale et le triste constat d'une misère qui ne recule pas.

*Marie Carmèle Rose Anne Auguste, ministre chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême,
le 6 novembre 2012.*

*

Après la décennie des années 1970 marquée par une croissance importante, mais déséquilibrée, les politiques d'ajustement structurel allaient imprimer une nouvelle tendance à la coopération au développement avec Haïti dans le tournant des années 1983 et 1990. Cet épisode a placé la question du développement de la société haïtienne dans l'ère des réformes structurelles, de la privatisation, du libre commerce et de l'intégration économique introduits sans prendre en compte nos faiblesses intrinsèques. La présence des ONG s'est renforcée dans le pays à partir de cette période. Puis, l'on est rentré dans l'ère de la globalisation de l'économie, articulée avec de nouveaux paramètres tels que la compétitivité et l'équilibre macroéconomique, associée à des mesures et politiques supposées compensatoires quant à la lutte contre la pauvreté, alors que des pans entiers de nos systèmes de protection étaient affaiblis.

Marie Carmèle Jean-Marie, ministre de l'Économie et des Finances, le 8 novembre 2012.

*

Dans un tel contexte, il est probable que les responsables de chacun des divers secteurs concernés mettront en place des projets ou programmes prenant en compte, jusqu'à un certain point, les situations des personnes les plus défavorisées. Cependant, en cas de pauvreté extrême, le phénomène d'exclusion sociale ne permet même pas aux personnes affectées de se faire connaître ou reconnaître afin de bénéficier des filets tendus pour les récupérer au sein de la société. L'accès à ces personnes par la puissance publique est rendu plus difficile, mais cela est souvent compensé par des actions caritatives de proximité entreprises par la communauté locale. C'est ainsi que les actions de soutien aux personnes les plus pauvres sont également menées, outre par la puissance publique responsable des affaires sociales, par de nombreuses organisations ou individus de la société civile, laïque ou confessionnelle. D'une façon générale, les situations à portée humanitaire, qu'elles soient d'ampleur nationale ou demeurent silencieuses, qu'elles soient chroniques ou conjoncturelles, attirent une variété de philanthropes tant nationaux qu'internationaux, multipliant ainsi les sources de financement tant officielles que spontanées.

Ainsi, la lutte contre la pauvreté extrême demande l'intervention de très nombreux acteurs, dans de nombreux secteurs et touchant une variété de groupes dans la population. Cette multiplicité d'acteurs et d'interventions possibles dans des situations semblables risque, par manque d'information et de coordination entre ces acteurs, de créer des duplications ou des chevauchements entre les interventions ou de les rendre incohérentes, gaspillant inutilement des ressources rares et limitant l'impact final. L'hyper-concentration des interventions de soutien tout autant que leurs poches d'exclusion sont sources de frustration et de mécontentement qu'il serait préférable d'éviter dans un pays en situation précaire comme Haïti. Il est donc essentiel de mettre tout en œuvre pour que l'assistance locale et étrangère aux personnes les plus défavorisées leur soit fournie de la façon la plus efficace possible.

Officiellement lancé par le gouvernement de la République d'Haïti le 31 octobre dernier, le nouveau Cadre de coordination de l'aide externe au développement (CAED) prévoit un mécanisme qui pourrait permettre la gestion d'une telle complexité : la table thématique.

Philippe Chichereau, conseiller principal en coordination et efficacité de l'aide du PNUD auprès du ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), le 8 novembre 2012.

Si la diaspora haïtienne se trouve en lien de parenté sinon de proximité avec la population restée au pays, dans les enjeux relationnels, elle a son inverse : la « visite ». Il faut en effet prendre en compte la « visite » que constitue, pour le meilleur et pour le pire, l'immense réseau d'intervenant-e-s extérieur-e-s qui s'est constitué au fil des ans autour d'Haïti au titre de l'aide extérieure, de la charité, de la solidarité internationale et de l'action humanitaire.

J'ai été à même, en me préparant à ce voyage, de constater l'extraordinaire réseau d'amitiés et de liens qui a fait que, mentionnant ce séjour à venir, mes interlocuteurs étaient presque toujours en capacité de m'indiquer une personne, engagée à Haïti, avec qui entrer en contact.

Ce qui, à première vue, pourrait sembler un atout, s'avère également un épineux casse-tête non seulement organisationnel, comme l'a exposé Philippe Chichereau, du PNUD, mais également idéologique et politique.

«Y a rien de pire que quelqu'un qui veut ton bien à ta place», disait un jour une femme en situation de pauvreté chez moi. J'ai pu constater la blessure nationale face à l'expertise internationale dont Haïti se trouve envahie, depuis des décennies dans certains cas, et à plus forte raison depuis le tremblement de terre de 2010.

Une vaste gamme de postures se manifeste dans cette présence étrangère, allant de l'ingérence, et même de la prédation, dont il faudrait se protéger, à la mission charitable et pas nécessairement solidaire, à l'humanitourisme, aux missions techniques, à la recherche mutuelle de solutions sur des bases partagées.

L'échange suivant dit bien les méfiances et les sensibilités de part et d'autre.

Dans le débat du 7 novembre, qui suit les interventions de Louise Cord, de la Banque mondiale, et de Nigel Fisher, pour le rapporteur sur les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté des Nations unies, une femme se lève et dit merci. Elle rappelle que les femmes souffrent en masse, anpil, et s'inquiète d'avoir vu «les ONG qui augmentent la pauvreté». Nigel Fisher reçoit la critique et pose la question: «comment faire la feuille de route», non pas «la bouche ouverte, mais les oreilles ouvertes»? Comment appliquer des principes directeurs sur les droits et les plus pauvres à Haïti?

Une autre personne de la salle intervient: «Ici en Haïti on a une expérience.» Elle voudrait savoir «comment l'expérience ailleurs peut s'appliquer à ici». Nigel Fisher en convient. Des gens lui ont dit: «Quelques fois vous arrivez avec trop d'argent.» Trop d'argent, de personnes, d'autres outils. «Vous arrivez avec des projets à période fixe» qui ne correspondent pas aux temps du pays. Louise Cord demande de son côté quels sont les indicateurs qui font qu'on n'est pas juste dans les

promesses. Elle parle d'investissements. De décentralisation. Le débat continue.

Dans les semaines qui suivent, dans les nouvelles d'une liste de courriels, on trouve ce titre : « Reconstruction : Haïti retrouve sa souveraineté dans la gestion de l'aide ». Le nouveau Cadre de coordination de l'aide externe au développement (CAED) prend officiellement le relais de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH). La nouvelle structure saura-t-elle tirer les leçons de cette commission et laisser l'État haïtien s'imposer dans la coordination des projets et des aides ?

On peut comprendre un certain ras-le-bol des solutions venant d'ailleurs, surtout dans le contexte connu des rapports Nord-Sud. En même temps, je suis consciente que ce que j'ai appris à faire chez moi en matière d'éducation populaire m'est beaucoup arrivé par la solidarité internationale, par des personnes qui s'étaient formées à diverses techniques d'animation conscientisante en Amérique latine. Dans ce cas, la dynamique était Sud-Nord.

Nous sommes tous détenteur-e-s de quelques morceaux du grand casse-tête de la solidarité humaine. Comment apprendre et se renforcer les un-e-s les autres sans se casser les pieds⁷ ?

UNE GÉOPOLITIQUE SOLIDAIRE ?

Et pour Haïti, comment se situer positivement dans une géopolitique solidaire où ces renforcements seront possibles ?

7 On peut penser ici à l'expérience des Forums sociaux mondiaux. Ou à cette rencontre de personnes en situation de pauvreté de différents pays qui a eu lieu en Bolivie quelques semaines après le colloque, à l'initiative du Mouvement international ATD Quart Monde, pour mettre en commun leur évaluation des objectifs du Millénaire. Malgré les obstacles, et celui des coûts n'est pas le moindre, des échanges constructifs sont possibles entre personnes de nationalités différentes en dehors des rapports Nord-Sud et même malgré eux.

Comment garder son autonomie tout en étant dans la sphère d'influence des États-Unis? Comment collaborer avec les pays des Antilles et de l'Amérique latine qui cherchent dans la même direction? Comment tirer parti des leçons pertinentes dans d'autres États, qu'il s'agisse de l'Europe, de l'Afrique du Sud, du Canada et du Québec, du Kerala, voire du Bhoutan? Comment participer aux brassages d'idées des institutions des Nations unies en gardant la maîtrise de son gouvernail? Dans la semaine suivant le colloque, Haïti était l'hôte d'un premier sommet du G7+ des pays les plus pauvres. Un pas dans cette direction? Qui repose la question des cadres de référence.

These countries offer inspiration – and much more. They remind us that Haiti's path is not pre-determined. These countries have helped to build an evidence base on what works to create institutions for shared prosperity in the face of conflict and extreme adversity. In just a few days, Haiti will host the second ministerial retreat of the G7+, an innovative coalition of countries facing complex development challenges. The World Bank stands ready to support these countries in learning from each other and turning the lessons into action.

*Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale,
le 6 novembre 2012.*



... DE LA CONSTRUCTION ET DU CROISEMENT DES CONNAISSANCES, DES VISIONS, DES CADRES DE RÉFÉRENCE ET DES MODÈLES

Lorsqu'on veut lutter avant de penser, on gaspille parfois beaucoup d'énergie.

Marie Carmèle Jean-Marie, ministre de l'Économie et des Finances, au début de son intervention, après avoir indiqué sa préférence pour « penser avant de lutter » et sa satisfaction de la tenue du colloque, le 8 novembre 2012.

*

Il n'y a pas de génération spontanée, sur ce principe j'aurais commencé à identifier les facteurs qui engendrent la pauvreté et la pauvreté extrême. L'analyse de ces facteurs me permettra de prendre des décisions utiles et nécessaires. La connaissance maîtrisée de ces facteurs et la volonté citoyenne manifeste

peuvent être des pistes de solutions efficaces et efficientes et rationnelles de la lutte contre la pauvreté.

*Réponse d'une personne participant à l'atelier IV sur la mobilisation citoyenne à la question « Si vous étiez responsable de la lutte contre la pauvreté en Haïti, par quoi commenceriez-vous? »,
le 9 novembre 2012.*

*

Istwa peyi Dayiti, yon gouvènman pran tan pou lap reflechi sou kijan li ka rive amelyore tout bon vre sityasyon moun ki pi pov yo. Se paske nou kwè malsite pa pichon ki fè nap fè tout jefo nou kapab poun soti popilasyon an nan vye sityasyon lamizè sa a. Kolok sa a nou reyalize la a, reprezante yon gwo pa menm si chimen ki rete a long toujou. Nou pral reflechi tout bon sou pwoblèm nan avèk anpil ekspè Ayisyen ak Etranje pou nou jwenn solisyon Gouvènman an pral aplike avèk èd tout patnè l yo pou l rive amelyore lavi moun ki pi pov yo.

[...]

Permettez-moi de revenir sur la portée de ce colloque qui constituera l'occasion de prendre le temps d'effectuer un État des lieux le plus exhaustif possible de l'extrême pauvreté dans le pays. Il sera un espace de dialogue sur les partages d'expérience et les actions à mener contre la pauvreté extrême ainsi que de discussion sur les nouvelles approches et les nouveaux savoir-faire dans l'appréhension et la résorption du phénomène. Il consacrera l'opportunité d'une démarche réflexive qui place la mobilisation citoyenne au cœur des actions et programmes de lutte contre la pauvreté et de débattre des stratégies de reconstitution de notre tissu économique et social, par l'adoption de nouvelles formes d'appui, de promotion et de revalorisation de la production nationale.

*Marie Carmèle Rose Anne Auguste, ministre chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême,
le 6 novembre 2012.*

*

L'objectif d'éradication, à travers une réduction progressive et régulière de la pauvreté, nécessite une compréhension sans cesse renouvelée des phénomènes socioéconomiques, à la

lumière d'informations et d'analyses régulièrement actualisées. Dans nombre de cas, la correction des erreurs de politiques conduites dans le passé au même titre que l'approfondissement des politiques à succès participe de cette démarche que l'on peut qualifier de veille des politiques publiques. C'est que les incidences des politiques macroéconomiques ne sont pas que positives ou négatives et souvent, les effets nets se dessinent seulement dans le long terme.

Marie Carmèle Jean-Marie, ministre de l'Économie et des Finances, le 8 novembre 2012.

Dans le contexte d'une action visant, rappelons-le, l'éradication de la pauvreté et la transformation de la société en conséquence, on pourrait résumer l'enjeu de cette dimension comme suit : connaître pour agir et mieux agir. Ce qui suppose, autant que possible, de s'assurer que les connaissances servent les fins poursuivies plutôt que de leur nuire. Cela pourrait sembler évident. En réalité, même dans un appel pour des politiques informées, « evidence-based », ce n'est pas si évident que cela. Par les cadres de référence sur lesquels elles s'appuient et les objets auxquels elles s'attachent, les connaissances peuvent guider utilement l'action ou la détourner de pratiques réellement transformatrices, voire même légitimer des pratiques qui causent ce qu'on dit vouloir combattre.

Autrement dit, la connaissance n'est pas neutre.

C'est ce qui fait que cette section portera à la fois

- sur les connaissances à produire ;
- sur la manière de les produire ;
- et sur les acquis et possibles pour l'avenir.

LES CONNAISSANCES À PRODUIRE

Une quantité impressionnante de données et de points de vue a été apportée au colloque, lequel visait à réaliser un premier état des lieux en matière de lutte contre la pauvreté et à ouvrir un dialogue sur la manière de poursuivre. Comment ces connaissances pourront-elles servir maintenant à l'action

vers une Haïti sans pauvreté, plus riche pour tout le monde et plus riche de tout son monde ?

On peut attendre que les connaissances à produire fournissent au moins les quatre éclairages suivants :

- une connaissance de la situation haïtienne et des situations de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion, histoire de partir de la réalité ;
- une connaissance des pièges et des mécanismes qui produisent et reproduisent la pauvreté, les inégalités et l'exclusion, histoire de pouvoir les repérer et les contrer ;
- une connaissance des solutions connues ou envisagées, histoire de pouvoir y recourir et s'en inspirer ;
- une information et un suivi sur les actions entreprises, histoire de pouvoir s'améliorer à mesure.

Sans aller dans le détail des contenus présentés lors du colloque, on aura pu voir dans l'ensemble des actes comme dans les diverses sections du présent texte, qu'ils peuvent dès maintenant participer à l'un ou l'autre de ces éclairages.

On aura pu voir aussi qu'ils sont porteurs de convergences, de divergences, de paradoxes. Et on pourrait se demander : qu'est-ce qui aurait dû être là qui n'y était pas ?

Pour que cette matière serve utilement à la suite, maintenant qu'elle est réunie, il restera à l'évaluer, à l'organiser, à concilier ce qui peut être concilié, à faire le tri de ce qu'on veut retenir, à requérir ce qui manque, et à développer une veille continue.

Comme l'ont dit plusieurs, le travail n'est pas fini parce que des choses ont été dites. Il commence.

Autrement dit, il faut une approche critique qui soit en même temps non paralysante. Et des voies de continuité vers les prochaines actions. Ce qui conduit à la manière de produire les connaissances.

LA MANIÈRE DE PRODUIRE LES CONNAISSANCES

Fifth and finally, evidence-based policies will improve results. We all agree that good data are important for effective policy-making. Poverty data illuminate the lives of the poor in terms of where poor people live, their assets, their vulnerabilities, their needs and aspirations. With the collaboration of the World Bank Group and other partners, Haiti is now completing a national household survey and a major poverty study, the first since 2001. When the results are made available next year, the government and donors will be able to better align their policies to the needs of all Haitians. We hope this research will provide a major shift toward evidence-based policymaking and program design. We look forward to the government making survey data publicly available so that all stakeholders can use this knowledge.

[...]

Let's challenge ourselves to accelerate the transformation, together. And let's give our efforts a concrete goal. President Martelly, Prime Minister Lamothe, I look to you: can Haiti set quantitative targets for the reduction of poverty and inequality that are evidence-based, challenging and yet achievable? And can we hold ourselves accountable for these targets?

With maximum effort from all partners, what reduction in income inequality could be attained in five years? Can the country and its partners measure and track this effort reliably?

*Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale,
le 6 novembre 2012.*

- Leçon numéro 6: Des décisions bien informées rendent les politiques plus efficaces pour réduire la pauvreté
- Les pays avec des programmes de réduction de la pauvreté efficaces ont une culture de prendre des décisions basées sur l'évidence ponctuelle et de qualité.
- Données ponctuelles, de qualité comparable, disponibles, et bien documentées.
- Données et analyses utilisées pour cibler les programmes et créer un consensus autour des réformes.

- Indicateurs de suivi liés aux allocations budgétaires et la structure des programmes.
- Programmes bien définis d'évaluation.
- [...]
- Prises de décisions informées: ECVMAS.

Louise Cord, Banque mondiale, le 7 novembre 2012.

Simone Weil a écrit un jour qu'«il faut accueillir toutes les opinions, mais les composer verticalement et les loger à des niveaux convenables¹». Ce pourrait être un bon guide pour une approche critique non paralysante.

Par exemple, de toute évidence, la Banque mondiale tient à des décisions appuyées par des données probantes. Encore faut-il faire la part des choses entre données probantes, idées reçues et données probantes construites sur une base d'idées reçues. Encore faut-il aussi parfois pouvoir sortir des cadres connus pour repenser les cadres et explorer de nouvelles avenues².

Attention, donc, aux contenus clé en main qui dispensent de penser. Tout comme on retient parfois des plantes et des animaux en quarantaine avant de les laisser passer une frontière, il peut valoir la peine de prendre les précautions utiles face aux cadres de référence, souvent trop restreints, et face aux idées reçues. Il pourrait arriver en effet que ces importations soient porteuses de ce qu'on veut combattre.

1 Dans *La pesanteur et la grâce*.

2 Le lien entre connaissances et décisions politiques est complexe et biunique. Je pourrais donner plusieurs exemples québécois où, à l'appui d'un choix budgétaire ou de programme ayant des incidences sur la pauvreté et les inégalités, on a présenté comme probantes des données contredites par d'autres recherches et où on a choisi, parmi un ensemble de statistiques, celles qui font bien paraître. De même pour des cadres de référence, d'appels de projets ou de consultation qui excluent d'emblée des dimensions ou des arguments hors du cadre.

RECONSIDÉRER LES CADRES ET EXAMINER LES IDÉES REÇUES

Si on devait mettre les idées et connaissances présentées au colloque en quarantaine, le temps d'un réexamen, chacun-e de nous pourrait pointer celles qui passent l'épreuve et celles où ses lumières rouges s'allument.

J'aurais par ailleurs, on l'aura constaté, besoin de débattre sur les points suivants :

- Les définitions de la pauvreté et de la pauvreté extrême et ce qui est ajouté à faire la distinction.
- Les seuils de référence pour suivre les situations de pauvreté (par exemple les 1 et 2 USD), ce qui les justifie et la manière dont on en fait des taux.
- La manière de qualifier les personnes : je reviens au mot vulnérable, qui est à la mode. Quelles connotations transporte-t-il ? Pour moi, il réfère au risque d'être blessé-e. Comme si le problème était là. Alors qu'on peut aussi se concentrer sur ce qui cause les blessures.
- La référence à l'idée de transmission intergénérationnelle de la pauvreté, qui fait porter le poids du problème sur ceux et celles qui vivent la pauvreté alors que ça me semble de l'ordre d'une responsabilité collective. – La manière de traduire des données en résultats plus grands que ce qu'ils indiquent, comme quand on affirme que la pauvreté mondiale se serait réduite de moitié en vingt ans dans les pays en voie de développement parce que les taux au seuil utilisé seraient passés de 44 % à 18 %. Encore faut-il savoir ce que ces taux mesurent, où se situent maintenant les populations de part et d'autre de ces références – quelques sous de plus ne font pas une moitié – et que la pauvreté n'est pas une quantité divisible en fraction.

De tels arrêts sur concepts ne sont pas vains. Ils peuvent aider à gagner en justesse et en justice.

Surtout s'ils sont l'occasion d'une quête collective. Car alors le processus devient en soi un résultat.

UNE POSTURE MÉTHODIQUE, SITUÉE, OUVERTE SUR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Para el buen funcionamiento del Sistema es esencial contar con sistemas de información que contengan buenas bases de datos en las que se registre a la totalidad de hogares y personas del Ecuador, que permitan identificar a qué subsistema pertenece cada familia y cada persona, evitando la duplicación de subsidios, pensiones o el financiamiento de servicios. Paralelamente con ello es indispensable desarrollar mecanismos de pago y compensación entre Subsistemas.

*Francisco Berméo, directeur de la Protection sociale du MIES,
Équateur, le 7 novembre 2011.*

*

Recommandations

Adopt IC F (International classification of Functioning). It creates a universal classification for research and reporting and is the WHO's number one recommendation.

Collect meaningful data on individuals with a disability including their levels of employment and education.

Improve access to education to create a foundation for workplace success.

Improve services universally, not just access to healthcare.

*Carolina Gonzalez-Bunster, présidente de la Fondation
Walkabout, le 9 novembre 2012.*

*

S'il y a une chose qu'il faut changer de toute urgence dans notre pays, c'est le savoir. Quand nous aurons gagné ce combat, nous aurons considérablement réduit les inégalités sociales et donné les premières armes à la population pour changer ses conditions de vie. Ce partage du savoir peut et doit commencer à se produire en rendant accessibles les moyens de communication à travers des infrastructures de proximité. Quel est l'état des lieux, quels sont les plans?

[...]

En suivant la logique de la division administrative du territoire, le pays devrait disposer d'au moins 140 lieux i) d'accès à une documentation sans cesse actualisée sur tous les supports standards; ii) de soutien aux études et à la formation continue par le biais des livres, des revues, des multimédias et de l'Internet; iii) un lieu de rencontres entre les membres de la communauté et de production d'activités culturelles et d'organisation de débats citoyens; et iv) de dissémination des connaissances relatives au territoire et à la communauté.

Les bibliothèques publiques doivent accompagner la vie des citoyens dans leurs communes, dans leurs quartiers en permettant à tous d'avoir cet accès essentiel à la connaissance.

*Emmelie Prophète, transmettant un message de Mario Dupuy,
ministre de la Culture, le 8 novembre 2012.*

Comment recadrer l'enjeu des connaissances dans une telle optique solidaire?

Dans l'esprit de l'invitation de Simone Weil à tout considérer au niveau qui convient, je me risquerais aux suggestions suivantes.

- Faciliter au maximum la présence et la participation en toute égalité des principaux intéressé-e-s, les personnes qui vivent la pauvreté, les dénis de droits, la violence, les marges. On en parle beaucoup, mais c'est plus facile à dire qu'à faire. Si les conditions sont bonnes et que la chimie s'opère, on y gagne tellement toutefois, en connaissance de la vie réelle, en raison et en conscience, et en solidarité. Et ce, notamment dans les lieux où on réfléchit les modèles et les cadres de référence parce que ces personnes vont apercevoir les failles des concepts et affirmations d'une science « normale » non ajustée à la réalité.
- Expliciter les cadres de référence qu'on choisit et leurs limites, et garder ces limites sous le projecteur.
- Pour reprendre la métaphore des lampadaires, identifier les lampadaires, identifier ce qu'on cherche, et distribuer au besoin des lampes de poche pour chercher dans la noirceur.

- Pour reprendre la métaphore des escaliers roulants, ne pas se contenter d’identifier qui est dans l’escalier qui descend et ce qui fait monter d’une marche, s’assurer de situer tout le monde et expérimenter ce qui permet de s’occuper des escaliers, voire d’en sortir.
- Procéder méthodiquement selon une diversité d’approches et croiser les approches plutôt que les opposer. Il faut des chiffres, des seuils, des indicateurs, des cartes. Il faut aussi des histoires, des témoignages, des photos, des objets. Il faut des arguments, des critères, des proxys, des modèles, des métaphores. Il faut également des registres, des bases de données, des sondages, des recensements, des séries.
- S’assurer de l’apport des différentes sciences. Non seulement l’économie et la sociologie, mais aussi l’anthropologie, la philosophie, les sciences de l’environnement, pour ne pas toutes les nommer.
- S’assurer aussi d’apports indisciplinés. Les apports de ceux qu’on ne penserait pas consulter et qui, pourtant, voient et comprennent beaucoup de choses. Que donnerait, par exemple, l’apport des enfants à ces questions des grands?
- S’assurer que les débats se font et que les connaissances se transmettent par une diversité de moyens et dans une diversité de lieux.
- Utiliser les médias disponibles de façon créative (radio, télévision, réseaux sociaux, Internet).
- Porter une attention particulière aux connaissances qui servent aux décisions publiques.

En un sens, la production des connaissances peut devenir une forme de laboratoire de l’article 1 de la *Déclaration universelle des droits de l’Homme*, en fournissant une occasion de se situer en tant que sujets « libres et égaux en dignité et en droits, doués de raison et de conscience, et en désir d’agir dans un esprit de fraternité ».

Les moyens de se mettre dans une telle posture? Bien sûr, un financement et un peu d’équipement, mais surtout de la

volonté quelque part et une bonne équipe, et aussi de l'indépendance, de l'obstination et un bon réseau.

LES ACQUIS ET LES POSSIBLES POUR L'AVENIR

Le colloque « Penser et lutter contre la pauvreté extrême en Haïti » aura été l'occasion de faire le point sur des acquis qui s'avèrent solides. Parmi eux :

- l'ONPES, déjà familier avec les enjeux techniques de la production de connaissances relatives à la lutte contre la pauvreté, animateur d'une première stratégie, auteur d'états de situation périodiques ;
- les autres institutions publiques et civiques qui peuvent être mises à contribution. Au colloque on aura entendu divers ministères ainsi que le CNIGS, la FAES, l'IHSI ;
- les collaborations internationales qui s'y sont manifestées³, dont l'expertise de l'Équateur, de l'Argentine, de la République dominicaine, du PNUD, des Nations unies et de la Banque mondiale ;
- le colloque lui-même, envisagé « comme un temps de collecte » et comme moment fondateur.

La suite supposera des maîtres d'œuvre. Des temps périodiques d'exploration, de consolidation, de partage, puis d'évaluation.

Je commencerai tout d'abord par l'éducation des plus démunis.

- Il faut commencer par envoyer les enfants à l'école. Créer des travaux, par exemple des factories, des industries, et les autres, etc. Il faut baisser le prix de la nourriture, il faut empêcher les exploitations contre les Haïtiens, il faut que les jeunes aient une vie normale et très simple.

3 Celle de Cuba, partageant des conditions géographiques similaires, ayant des acquis reconnus au niveau de l'accès à l'éducation, à la santé et à la protection en situation d'urgence climatique, et présent dans une coopération concrète sur le terrain aurait sûrement aussi sa pertinence. De même que celle du Brésil ou du Venezuela, qui tentent des expériences de réductions des inégalités.

- Si j'étais responsable de la lutte contre la pauvreté en Haïti je commencerais d'abord par l'éducation, car l'éducation est la base de tout développement. Donc une personne éduquée peut travailler pour sortir de la pauvreté.
- Par l'éducation en bonne et due forme et surtout en leur apprenant à être haïtien.
- Je commencerais par augmenter le niveau d'accès à l'éducation en milieu rural.
- Mise en place d'un programme de formation professionnelle et conception de programmes de scolarisation pour tous.
- La mentalité à changer et l'éducation à repenser sur le plan politique une autre stratégie basée sur le droit des humains.
- Il faut aider les Haïtiens à changer leur mentalité par l'éducation citoyenne.
- Programme d'éducation civique à distance pour sensibiliser la population sur la problématique de la pauvreté extrême.

Quelques-unes des nombreuses réponses écrites mentionnant l'éducation par des participant-e-s à l'atelier IV sur la mobilisation citoyenne, en réponse à la question « si vous étiez responsable de la lutte contre la pauvreté en Haïti, par quoi commenceriez-vous ? », le 9 novembre 2012.

Il me reste à mentionner la question de l'éducation, ou plutôt de la co-éducation. En rangeant les matériaux du colloque sous les 12 dimensions choisies, je me suis demandé où placer les références à l'éducation. Dans le pacte social et fiscal avec la santé, la sécurité du revenu et les autres services publics? Bien sûr, vu dans le sens d'une responsabilité de l'État. Mais aussi dans cette dimension de la construction et du croisement des connaissances, des visions, des cadres de référence et des modèles.

En ces temps de refondation d'Haïti, est-il nécessaire de continuer de séparer les différentes formes d'éducation, un mot qui, comme l'a mentionné Jude Saint-Natus, vient du latin *ex ducere*, qui veut dire sortir de, ou si on préfère, s'en sortir?

Je repense à :

- la pédagogie des opprimés de Paulo Freire et à tous les fruits de cette approche qui veut que personne n'éduque l'autre et que c'est ensemble qu'on apprend et qu'on s'en sort ;
- à l'extraordinaire travail de construction des connaissances qui se mène dans le Mouvement international ATD Quart Monde, en croisant les apports de personnes en situation de pauvreté, d'universitaires et d'autres intervenant-e-s, notamment dans les universités populaires, les campus annuels, les expériences de croisements de savoirs ;
- à l'efficacité de la méthode du voir-juger-agir pratiquée depuis plus d'un siècle par les divers mouvements d'action catholique ;
- à la société sans école d'Ivan Illich et à son rêve d'une société apprenante ;
- à l'insurrection des savoirs de Michel Foucault ;
- au tiers savoir de Michel Serres ;
- à l'université aux pieds nus en Inde ;
- aux trésors d'humanité transportés dans les traditions populaires par ce qu'on appelle le folklore, qui veut dire le savoir (*lore*) des gens (*folk*).

Et alors, je me demande à quoi ressemblerait une Haïti qui se mettrait en processus de co-éducation.

On pourrait imaginer, tel qu'entendu dans une conversation post-colloque, une chaire sur la lutte contre la pauvreté et même, pourquoi pas, une chaire-laboratoire des savoirs populaires-savants sur la lutte contre la pauvreté fondée sur les droits⁴.

⁴ Un tel projet pourrait comprendre des volets de chercheur-e-s en résidence en divers lieux clés sur le territoire d'Haïti, des alliances et des coopérations avec des personnes, lieux et organisations, ailleurs dans le monde, qui poursuivent dans des voies similaires, et des séminaires périodiques pour partager et intégrer les approches et trouvailles novatrices en la matière.

On pourrait se demander ce qui pourrait faire que toute personne, adulte ou enfant, ait l'occasion au moins deux heures par semaine de réfléchir avec d'autres sur une question qui touche aux façons de s'en sortir. Et le faire.

On pourrait se demander ce qui pourrait faire qu'une fois par année, toute la population soit conviée à s'arrêter une journée pour entrer ensemble dans une quête de connaissance et contribuer à répondre à une question. Et le faire.



... DU SYMBOLIQUE, DU CULTUREL, DE LA QUÊTE DE SENS, DU RAPPORT À L'INCONNU, À L'U-TOPOS, À CE QUI N'EST PAS ENCORE LÀ ET QUI POURRAIT ÊTRE

In Haiti, here and now, what will it take to bend the arc of history?

Jim Yong Kim

La nouvelle Haïti que je suis en train d'édifier doit être un pays où les espoirs et les rêves sont encore et toujours possibles. Elle doit être une Haïti sans misère, qui nourrit ses fils et qui garantit à chacun un avenir conforme à ses légitimes aspirations. Ce qui donne le courage et la volonté.

Michel Joseph Martelly

Un survol de l'histoire nous démontre qu'il existe une corrélation évidente entre colonisation, esclavage et pauvreté. En effet, il est facilement démontrable en lisant la carte de la pauvreté mondiale de voir que la barre de la pauvreté se place

presque toujours au sud de l'Équateur. Si certains pays du Nord ont connu au cours de leur évolution historique des périodes de vaches maigres, il n'y a que les anciennes colonies qui ont connu ou connaissent toujours la douleur de la faim.

L'Afrique noire est mal partie. Les veines ouvertes de l'Amérique latine. La planète des bidonvilles! Titres évocateurs comme s'il existait un certain déterminisme crucifiant!

Si l'histoire conditionne et façonne notre perception du passé, c'est la politique qui doit tenir compte de cette histoire et proposer à la gestion du présent la philosophie, la stratégie, les voies et moyens qui détermineront la marche à suivre qui permettra à ces millions de nos frères et sœurs qui vivent dans des conditions inhumaines, dans tous les ghettos du monde, de rêver un jour d'avoir une vie simplement normale.

Daniel Suplice

Pour déconstruire le cycle de la pauvreté, il faut trouver le mécanisme pouvant remuer les consciences pour un réveil collectif de la population. Et ces mécanismes ne sont autres que :

1. une appropriation de nous-mêmes et de notre patrimoine culturel et ancestral de manière à comprendre notre passé pour mieux construire notre futur ;
2. l'éducation et la formation continue, en vue de créer les ressources humaines nécessaires à la mutation sociale et au relèvement économique du milieu paysan ;
3. la création des cadres et mécanismes adéquats pour engendrer une double dynamique de création et de production. Ce qui nous conduit invariablement à la valorisation des produits et du travail paysan.

Mimose Félix

*

C'EST POSSIBLE

Si seulement on croit qu'un changement est encore possible en Haïti.

Jude Saint-Natus

*

Haïti ne pourra gagner cette lutte si nous fermons les yeux sur la misère qui nous entoure, si nous ignorons un phénomène qui nous côtoie chaque jour, qui handicape l'avenir de notre pays et en conséquence rend aussi chacun de nous pauvre, quelles que soient ses ressources. Lutter contre la pauvreté extrême est un investissement dans l'avenir de notre pays, dans son développement, dans sa reconstruction, dans la création d'une société plus humaine et plus juste. C'est un acte de foi dans les potentialités du pays et un facteur de réalisation de la paix sociale.

Marie Carmèle Rose Anne Auguste

*

Les enfants de la Grand Rue apprennent à résister en sculptant. Cette résistance dont nous parlons est pluri sens. Ils résistent à la misère, ils résistent à l'enfermement et à toutes les formes d'exclusions. La cohabitation de leur métier avec le hasard confère une impressionnante fragilité et une force intimidante à leurs sculptures.

Emmelie Prophète

Quand j'ai cherché les diverses dimensions qui remontaient pour donner du sens à la matière du colloque, cette douzième dimension m'est venue un peu comme un *a priori*, comme un automatisme¹. Il y a ce qu'on sait, et ce qu'on ne sait pas encore. Ce qu'on sait faire, et ce qu'on ne sait pas encore faire. Ce qui est là et ce qui n'est pas encore là, mais pourrait être, pour reprendre l'étymologie du mot utopie qui vient de *u-topos*, *topos* signifiant lieu, et *u-*donnant le sens de pas là, un lieu qui n'est pas là et qui se pourrait.

Il y a ce qu'on maîtrise et ce qui nous met devant nos limites. Ce qui dépasse notre entendement. Ce qui nous émerveille. Ce qui nous dérange. Ce sur quoi on n'est pas d'accord.

¹ Tout comme l'idée d'un degré de liberté, pour laisser place aux ajustements, voire même sortir de ce cadre et penser autrement.

Ce qui nous met dans la rue ou sur la place publique, pour protester ou célébrer. Ce qui nous met en échec, en refus ou en quête.

J'ai rangé là la question de Jim Yong Kim², « what will it take to bend the arc? », que faudra-t-il pour modifier le cours des événements?

De même, le désir de Michel Joseph Martelly d'édifier « un pays où les espoirs et les rêves sont encore et toujours possibles », « une Haïti sans misère », où on mange à sa faim et où on peut envisager un avenir « conforme à ses légitimes aspirations », et le fait que cette perspective lui donnait du courage et de la volonté.

De même, le constat de Daniel Supplice sur les liens à faire entre colonisation, esclavage et pauvreté. Et son affirmation que le passé ne contraint pas l'avenir, mais appelle au travail politique nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre « la marche à suivre qui permettra à ces millions de nos frères et sœurs qui vivent dans des conditions inhumaines, dans tous les ghettos du monde, de rêver un jour d'avoir une vie simplement normale ».

De même, la conviction de Mimose Félix que pour « déconstruire le cycle de la pauvreté, il faut trouver le mécanisme pouvant remuer les consciences pour un réveil collectif de la population ». Et qu'un de ces mécanismes réside dans une « appropriation de nous-mêmes et de notre patrimoine culturel et ancestral », pour mieux construire le futur, ce qui demande un travail sur soi et des cadres pour faciliter une production créative.

De même, pour le rappel de Jude Saint-Natus, que pour que le changement se puisse, il faut pouvoir y croire.

2 Je laisse tomber les titres à partir d'ici, en rappel de notre condition humaine commune, une personne parmi quelques milliards d'autres personnes, derrière les appellations de fonction.

De même, pour la foi de Marie Carmèle Rose Anne Auguste et son appel – « Haïti ne pourra gagner cette lutte si nous fermons les yeux sur la misère qui nous entoure » – à ne pas détourner le regard et aborder la réalité en face.

De même, pour Emmelie Prophète qui le concrétise en mentionnant les enfants de la Grand Rue qui résistent en sculptant. Ce qui, des paroles prononcées lors d'un colloque, souvent par des personnes qui jouent un rôle d'acteur clé dans la conduite des affaires du pays, nous retourne vers les multiples scènes de la résistance et de la création au quotidien et vers les millions de personnes qui détiennent chacune un morceau du puzzle à résoudre.

On pourrait ranger dans cette dimension ce qui touche à la culture³, ce qui facilite l'écoute⁴, ce qui stimule les solidarités, ce qui ancre l'action dans les valeurs de base. On pourrait également y inclure les différentes spiritualités, laïques, confessionnelles, traditionnelles. Ce qui sort des cadres, ce qui permet de protester, d'entreprendre, de durer et de célébrer, ce

3 Encore qu'une partie du message livré au colloque pourrait aussi être rangée dans la dimension 8 (l'économie dans l'écologie) pour ce qui touche aux industries culturelles et à l'apport de la culture à la richesse du pays.

4 Ce qui n'est pas si simple. Pour rester sur l'aspect de la culture, on peut relire sous l'angle de l'impact de l'écoute et du manque d'écoute, l'extrait suivant du message d'Emely Prophète: « Lors de l'évaluation des dégâts causés par le séisme du 12 janvier 2010, la culture s'est imposée aux côtés des axes traditionnels de l'économie. Le gouvernement d'alors avait recommandé aux experts de prendre en compte la contribution de la culture dans le développement du pays par la création de richesses matérielles. La culture ne faisant pas partie, dans les méthodologies onusiennes, d'un critère « objectif ». À l'épreuve de la réalité cependant, nous devons constater que c'est un secteur majeur de créations d'emplois. L'artisanat haïtien connaît un développement appréciable depuis quelques années et permet à beaucoup de gens de travailler et, comme moi, vous devez sentir que beaucoup de choses tournent autour de la culture, qu'il y a de la passion dans ce secteur, que les gens y croient et ça c'est un levier formidable. »

qui donne de l'identité et de l'humilité, de l'attachement à sa terre, à la Terre.

Ces aspects, présents à la marge du colloque, lors de la soirée d'ouverture et ensuite dans le travail en parallèle des artistes et artisans, pourraient faire partie intégrante d'une suite à celui-ci.

À cet égard, je me permets d'attirer l'attention sur deux aspects qui ont leur importance pour la longue durée :

- les lieux et les formes du débat ;
- la mémoire et les relais de l'aventure.

Je m'explique.

Il me semble qu'il faut intégrer l'inachevé, le fragile et l'incomplet dans l'équation. Pour le meilleur comme pour le pire. Nous sommes une espèce en évolution dans notre quête d'humanité. Et nous sommes devant la question humaine dans tout son mystère. Malgré des millénaires d'essais et erreurs partout sur cette planète, nous n'avons pas de solution clé en main pour avancer vers un monde sans pauvreté. Un peu partout des gens essaient, parfois dans la coopération, parfois dans l'adversité. Et on ne sait pas d'avance quand arrivent les circonstances qui permettent un saut qualitatif, sauf qu'il en arrive.

LES LIEUX ET LES FORMES DU DÉBAT

On sait par ailleurs que les sociétés qui obtiennent des résultats ont développé des consensus, qu'elles ont su s'organiser pour imposer le respect de ces consensus et qu'elles arrivent tant bien que mal, non sans conflits, à les remettre en question si nécessaire⁵.

5 On cite beaucoup les pays scandinaves à ce sujet. Tout en ayant leurs propres travers, la Norvège, le Danemark, la Suède, la Finlande figurent souvent en tête de liste des bonnes performances à divers indicateurs. Ce sont des sociétés qui ont su s'entendre sur l'importance de protections sociales solides et d'une fiscalité en conséquence et qui ont développé de

Autrement dit, il faut pouvoir tenir les débats. Si possible dans des lieux et des formes permettant de dialoguer, de faire valoir les options et de cheminer de dissensus en consensus. Et sinon comme on peut, dans la rue, dans les assemblées, les salles de classe, les colloques, les ateliers, les lieux de vie. C'est une chose de présenter un contenu à un auditoire. C'en est une autre que les participant-e-s à un événement s'entendent sur un contenu et une marche à suivre. Le colloque de novembre aura été l'occasion de présenter des contenus. Il n'avait pas les formes pour permettre des choix collectifs. Et des participant-e-s ont exprimé leur désir d'être partie prenante des suites.

Ce pourrait être une indication pour la suite: sans pour autant empêcher les actions en cours dans le gouvernement comme dans la société, donner des lieux et des formes à un débat ouvert à toutes et tous, et facilitant la participation des plus pauvres, qui viserait à cheminer vers une Haïti sans pauvreté.

LA MÉMOIRE ET LES RELAIS DE L'AVENTURE

L'autre aspect de l'incertitude dans laquelle l'aventure humaine nous met fait qu'on ne sait souvent pas d'avance ce qui va fonctionner ou pas. Et de qui ou de quoi proviendra le changement.

Je reviens ici à un aspect mentionné dans la section 6 sur la mobilisation citoyenne: les personnes passent, et souvent

la cohésion sur leur choix de vivre une plus grande égalité. Cela se traduit dans la vie quotidienne comme dans les décisions politiques: on privilégiera les choix qui donnent une bonne qualité de vie aux choix qui mettent en compétition pour un meilleur salaire. Ce sont aussi des sociétés qui innove dans leur approche de la formation et de l'emploi. Ces pays ne sont toutefois pas épargnés par la montée de courants de droite qui pourraient venir menacer ces acquis.

les problèmes restent⁶. Il y a beaucoup à faire. Il va rester facile de passer de la lutte contre la pauvreté à la lutte contre les pauvres. Il va continuer d'y avoir des glissements, des effets pervers, des tendances lourdes. D'où l'importance de porter attention à la mémoire et aux relais.

À propos de mémoire, il y aura celle des actes. Il y aura aussi, comme toujours, ce qui aura été cueilli en cours de colloque par les un-e-s et les autres, puis transporté et repris. Il ne faut pas minimiser ce genre d'impact qui relève des formes habituelles de la transmission des savoirs dans la vie ordinaire.

Dans l'atelier que j'ai eu l'occasion d'animer, j'ai été étonnée de sentir le groupe devenir particulièrement attentif au moment de deux petites histoires qui nous ont servi au Québec au début de notre travail citoyen vers une loi sur la pauvreté : l'histoire du gâteau et l'histoire de la soupe au caillou⁷. De même, je vais garder cette image des enfants de la Grand Rue qui « apprennent à résister en sculptant ». Les histoires et les métaphores ont ceci de particulier qu'elles sont à la fois complètes et à compléter⁸. Elles fournissent un repère, mais c'est à nous de les compléter. Ce qui me rappelle le sens d'origine du mot symbole, le *symbolum*, qui référait dans l'Antiquité à des morceaux de poterie qu'on cassait et se distribuait pour garder la mémoire et la preuve d'une transaction entre deux personnes.

Dans l'ordinaire de nos vies, nous fournissons constamment des repères souvent sans savoir ce que d'autres repren-

6 Voir aussi dans la partie sur l'aide internationale dans la section 10, le constat fait par la ministre de l'importance du flux des ressources financières vers Haïti et d' « une misère qui ne recule pas ».

7 Voir au tout début du document.

8 J'inscris ces considérations ici plutôt que dans la section sur les savoirs, où elles auraient aussi leur place, pour insister sur leur dimension d'inachèvement et leur fonction de relais.

dront et compléteront. Se transmettre le savoir des luttes, c'est aussi se permettre de prendre le relais les un-e-s des autres⁹.

À ce sujet, j'aimerais témoigner d'un apport de la culture haïtienne à notre histoire de lutte contre la pauvreté au Québec. Un jour, au Carrefour de pastorale en monde ouvrier, à Québec, Ernst, un Québécois d'origine haïtienne qui s'était joint au groupe, nous a parlé de l'expression haïtienne « têtes ensemble ». Cette expression nous a beaucoup frappé-e-s et inspiré-e-s. Et je ne sais plus trop comment ça s'est passé, mais nous nous sommes mis-es à parler de mettre têtes et cœurs ensemble et l'expression est devenue un leitmotiv dans le groupe qui, de son côté, était devenu très actif dans la lutte contre la pauvreté. Il n'y a pas longtemps, j'ai rencontré une personne qui fréquentait le groupe à cette époque. La première chose qu'elle m'a rappelée? Têtes et cœur ensemble! Je suis impressionnée de réaliser, près de vingt ans plus tard, que nos luttes se sont croisées à travers la vie ordinaire et que quelque chose de la résilience haïtienne a pu venir stimuler la nôtre, à travers quelques mots de la langue populaire.

Je suis contente de rendre ce « tesson de poterie », comme un caillou de soupe au caillou, à l'occasion du petit bout de relais que j'ai pu prendre, de ma posture de militante québécoise ignorante des choses d'Haïti, le temps d'un retour sur colloque.

Qui sait, peut-être qu'il convient aussi de se conter des contes et de se passer des morceaux de poterie ébréchée, à compléter.

9 C'est un peu comme ça que j'aperçois cette magnifique scène du film *Mission*, où après une bataille perdue où ni l'action non violente ni la résistance armée d'une communauté guarani et des missionnaires qui y vivent n'ont pu venir à bout de la fureur destructrice des conquistadors. On voit un enfant guarani saisir un violon dans la boue et quitter les lieux avec une bande d'enfants survivants.



PLUS UN DEGRÉ DE LIBERTÉ!

DOUZE DIMENSIONS. PLUS UN DEGRÉ DE LIBERTÉ¹.

Qu'est-ce qui fonctionne en 12? Les heures dans une journée. Les mois dans une année. Et le treizième mois des Françaises qui désignent ainsi le mois supplémentaire de salaire reçu annuellement pour les vacances. Les 12 apôtres qui étaient bien plus que ça. Les douzaines. Et l'abondance généreuse du 13 à la douzaine d'une tradition de commerce populaire.

Rien ne dit que les 12 dimensions qui viennent d'être abordées font le tour de la question, qu'elles sont les plus utiles et les mieux ajustées à la réalité haïtienne. On aura avantage à

1 Dans le domaine des statistiques, un degré de liberté « désigne le nombre de variables aléatoires qui ne peuvent être déterminées ou fixées par une équation [http://fr.wikipedia.org/wiki/Degr%C3%A9_de_libert%C3%A9_\(statistiques\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Degr%C3%A9_de_libert%C3%A9_(statistiques)).

garder de l'ouverture: et s'il y en avait une treizième, ça serait quoi? Et si on pensait les choses autrement, ça pourrait ressembler à quoi?

Il n'empêche, avec 12 dimensions, on peut commencer à jouer. On peut les mettre en cercle et se demander: laquelle interpelle laquelle? Comment? Où sont les paradoxes? Où sont les synergies possibles?

Que disent

- les droits à l'économie dans l'écologie;
- ou l'action concertée à la mobilisation citoyenne;
- ou la vie concrète au pacte social et aux solidarités;
- ou la technologie aux urgences, ou la culture aux droits et aux institutions démocratiques;
- ou l'économie dans l'écologie à ce qu'on ne sait pas encore;
- ou...?

On peut imaginer 12 tables de 12 personnes, et une treizième non déterminée, qui abordent chacune une dimension et qui se recomposent en 12 tables, ou 13, qui mettent ensemble ce qu'elles ont abordé.

On peut imaginer des groupes de tâches. Des rendez-vous. Des feuilles de routes. Des projets. Des tests.

On peut imaginer un *task force* décentralisé et concerté. On pourrait, par exemple, constituer une équipe de travail par dimension, incluant une expertise citoyenne, dont des personnes vivant des situations de pauvreté, qui développe des actions autour de cette dimension. Avec les moyens d'une pleine participation, et pourquoi pas, des enfants et des jeunes et un travail en croisement de savoirs et d'expertise. Avec une délégation inter-équipe et éventuellement une coordination par les pôles droits de la personne et action concertée de lutte contre la pauvreté, histoire de bien garder le fondement sur les droits et la vue d'ensemble. Qui travaille sur deux ans avec des moyens. Et qui jardine le pays en idées comme en actions.

Est-ce imaginable de proposer à une population entière de se mettre à l'œuvre? Ou plutôt que faudrait-il pour que ce le soit?

On peut essayer de devenir le laboratoire de ce qu'on annonce.

En toutes choses où il y a à apprendre et à se transformer, on nous rappelle l'importance de l'exercice.

Comme dans essayer. Et essayer encore.

De tout cœur,

Vivian Labrie, Québec, le 21 décembre 2012.

RÉSOLUTION

Considérant que conformément aux principes énoncés dans la déclaration universelle, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifiés par l'État haïtien et consacrés par la Constitution haïtienne de 1987, le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent les fondements de la justice, de la liberté et de la paix. Considérant que la pauvreté et l'exclusion sociale sont des freins au développement économique et social et qu'elles constituent des contraintes pour la protection et le respect de cette dignité humaine et menacent la cohésion et l'équilibre de la société. Considérant que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un impératif national. Partie prenante du premier colloque sur l'extrême pauvreté organisé dans le pays à l'issue de quatre jours de débats :

ARTICLE 1

Affirmons notre volonté de vivre dans la dignité et en pleine conscience de nos droits économiques et sociaux.

ARTICLE 2

Réclamons, selon les vœux de la Constitution, un partage plus équilibré des pouvoirs entre les instances centrales et les collectivités territoriales.

ARTICLE 3

Réclamons le respect du droit au travail et à la sécurité.

ARTICLE 4

Exhortons la société haïtienne à travailler à une meilleure intégration des couches les plus défavorisées et les plus vulnérables.

ARTICLE 5

Réclamons une promotion active de l'entrepreneuriat, y compris de l'entrepreneuriat populaire, féminin comme moyen de sortir de la pauvreté.

ARTICLE 6

Exhortons l'État haïtien à promouvoir activement une politique de déconcentration des services sociaux de base.

ARTICLE 7

Appelons à la création de partenariats entre l'État et les groupes communautaires en vue de réduire de manière substantielle l'insécurité alimentaire.

ARTICLE 8

Exigeons, selon les vœux de la Constitution, une participation citoyenne plus active dans la gestion de la chose publique en vue de vivifier la démocratie participative.

PROPOS DE CLOTURE

Marie Carmèle Rose Anne Auguste
Ministre déléguée chargée des Droits humains et
de la Lutte contre la pauvreté extrême

Mesdames, Messieurs, les membres du gouvernement
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Honorables Participants,

Le premier colloque national sur l'extrême pauvreté en Haïti en est aujourd'hui à sa clôture, au terme de quatre jours d'activités intensément menées et qui portent concrétisation d'un projet suspendu à un grand rêve, celui de parvenir un jour à avoir raison de l'extrême pauvreté dans ce pays où la misère semble avoir élu domicile, comme par une sorte d'attachement viscéral à un lieu de prédilection.

Je me réjouis de me retrouver faisant le constat d'une œuvre réalisée au mieux d'une organisation à laquelle vous avez tous concouru. L'honneur que vous nous avez fait en prenant part à ces assises appelle une gratitude à la mesure de l'importance que votre présence a revêtue à nos yeux.

Je voudrais adresser mes remerciements, tout particulièrement, au président de la République et au premier ministre d'avoir pensé à créer deux bureaux qui constituent des fers de lance dans le cadre de la lutte contre la pauvreté à savoir le bureau chargé des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême et le bureau chargé de la Promotion de la paysannerie.

Mes remerciements vont aux membres du gouvernement pour leur participation remarquable à ce colloque « Penser et lutter contre la pauvreté extrême ».

Je suis reconnaissante envers les participants et participantes venus de divers horizons pour leurs apports à l'enrichissement des réflexions pendant les trois journées de travail en ateliers.

Mes remerciements spéciaux s'adressent aux intervenants qui ont marqué ce colloque de leurs exposés ingénieux, pleins d'à-propos et suggestifs à plus d'un titre.

J'adresse mes chaleureux remerciements à tous les partenaires à l'organisation du colloque : la présidence, la primature, le ministère de la planification et de la Coopération externe, le FAES, *Ede pèp*, *Aba Grangou*, *Ti Manman Cheri*, le PNUD, la Banque mondiale, l'Ambassade de France, la Coopération argentine, la Coopération équatorienne, la Coopération dominicaine, L'ONPES, le CNIGS, le CDES.

Je remercie les artistes et les exposants de leur accompagnement marqué par l'esprit d'invention et de créativité.

Je remercie également les membres du protocole, pour leur assistance irremplaçable à la bonne tenue des assises.

J'adresse des remerciements très spéciaux aux membres de la presse parlée, écrite et télévisée, pour avoir été partie prenante de l'écho qui a été donné à l'évènement.

Je remercie grandement les membres du comité de coordination du colloque qui ont accompagné le bureau depuis les mois de juillet dans les préparatifs nécessaires.

J'ai finalement une pensée spéciale de remerciement aux maîtres de cérémonie pour leur prestation impeccable.

Map di on gwo mèsi ak tout oganisasyon sosyete sivil ak oganisasyon de baz yo pou patisipasyon yo nan kolok sa a. Yo reflechi ansanm avèk nou sou pwoblèm povrete a e se ansanm,

ansanm avèk yo nap jwenn solisyon Gouvènman an pral pote pou nou rezoud pwoblèm sa a.

Mesdames, Messieurs, les participants,

À cette phase conclusive du colloque, j'ai le sentiment que mon Bureau n'en aura été que l'instigateur de l'évènement, au regard de l'appropriation que vous en avez faite, laquelle aura été un gage de réussite. Votre implication et votre intérêt pour les activités qui s'y sont déroulées ont pris l'allure d'une véritable profession de foi dans ce futur sans pauvreté que nous appelons tous de nos vœux et à l'avènement duquel ce gouvernement redit vouloir contribuer substantiellement.

Vous avez donné de la substance à la thématique adoptée à la fois par des interventions d'une haute facture qui rivalisaient de profondeur scientifique, par l'articulation de réflexions nourries ayant eu pour ferment l'appréhension du phénomène, le dégagement des pistes de solutions et leur applicabilité dans le cas d'Haïti, ainsi que par l'alimentation d'un questionnement soutenu autour de la problématique de la lutte contre la pauvreté.

Votre participation de qualité à cette quête d'idées neuves et porteuses pour la lutte contre la pauvreté dérive d'un engagement citoyen dont l'affirmation assumée trouvera, je vous l'assure, une forte résonance dans la matérialisation des termes de la Résolution qui vient d'être adoptée. Car ma qualité de ministre chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême, par le mandat que je détiens de la part de l'administration Martelly et le gouvernement Lamothe, m'impose une obligation dont je ne peux me déprendre, celle de garantir le respect des droits de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de ce pays à une vie décente et digne.

À cet égard, ce colloque dont nous procédons à la clôture se situe à la croisée de plusieurs initiatives gouvernementales pour amener une amélioration qualitative du niveau de vie des populations de ce pays. Il saura constituer dans les annales

des politiques de lutte contre la pauvreté la première démarche notable et significative de l'État haïtien à laquelle l'avenir accordera le crédit d'avoir contribué à établir les prémices de la croissance économique et sociale qui marquera notre entrée dans l'ère du renouveau.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

FRANCISCO ENRIQUEZ BERMEO

Économiste, maître dans le développement local avec des études de troisième cycle en économie écologique et en science politique, Francisco Enriquez Bermeo a été secrétaire général des finances et de l'administration du ministère de l'Éducation et de la Culture, coordonnateur national du programme de protection sociale du ministère de l'Inclusion économique sociale en Équateur, et coordonnateur général d'Educiudadanía, la politique de l'éducation observatoire. Jusqu'à récemment, il occupait le poste de directeur adjoint du programme de protection sociale du ministère de l'Inclusion économique et sociale, l'entité responsable de l'administration des programmes de transferts monétaires conditionnels à réduire la pauvreté en Équateur. Francisco Enriquez Bermeo occupe actuellement le poste de directeur de la Protection sociale du MIES.

D^r JEAN ROBERT BRUTUS

Le D^r Jean Robert Brutus est médecin diplômé de l'Université d'État d'Haïti (Faculté de médecine et de pharmacie) et spécialisé en obstétrique et gynécologie à l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti. Au cours des 25 dernières années, il a concentré ses efforts dans le domaine de la santé de la reproduction, le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) et l'administration générale. Après une maîtrise en santé publique de l'Université Johns Hopkins, à Baltimore (É.-U.), il a été direc-

teur exécutif de l'Institut Haïtien de Santé Communautaire (INHSAC) de 1990 à 2000, et de Family Health International (FHI) de 2001 à 2011. Depuis 2012, il est directeur exécutif de l'Unité Nationale d'Administration d'ABA GRANGOÛ.

PHILIPPE CHICHEREAU

Philippe Chichereau a obtenu une maîtrise en sciences de gestion en juillet 1978 et une maîtrise en économie publique et gestion des activités non marchandes en 1979, à l'Université Paris-Dauphine. Depuis 2004, il travaille au PNUD en tant que conseiller en efficacité de l'aide auprès de gouvernements. À ce titre, il a séjourné successivement au Soudan, en République démocratique du Congo, et est actuellement en Haïti. Avant d'occuper son poste actuel, Philippe Chichereau a acquis plus de 25 ans d'expérience dans l'humanitaire et le développement en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, le plus souvent dans des pays en difficulté ou en post-conflit.

LOUISE J. CORD

Titulaire d'un doctorat en développement et politique économique obtenu à la Fletcher School of Law and Diplomacy, à l'Université Tufts, Louise J. Cord est responsable de secteur au sein du groupe Réduction de la Pauvreté, Équité et Genre pour l'Amérique latine et les Caraïbes à la Banque mondiale depuis septembre 2009. Auparavant, elle était responsable de secteur pour le même groupe, mais au niveau global, dans le réseau PREM (Poverty Reduction and Economic Management). Avant de rejoindre le PREM, elle a travaillé pendant 7 ans dans le domaine du développement rural en Amérique latine et dans les Caraïbes, en se focalisant sur les questions relatives à la pauvreté rurale, le commerce agricole et la politique des prix, et à la microfinance au milieu rural.

KLAUS EBERWEIN

Diplômé en génie électronique à la Faculté des sciences de l'Université d'État d'Haïti (UEH) en 1992, avec honneurs

(Macumlaude), Klaus Eberwein a poursuivi des études de perfectionnement à la Cisco Networking Academy entre 2002 à 2004, en tant que Cisco Certified Network Associate (CCNA), Cisco Certified Associate Conception (CCDA) et Cisco Sales Expert (CST). Conseiller technique auprès du président de la République d'Haïti S.E.M Joseph Michel Martelly, Klaus Eberwein est aussi membre fondateur du conseil d'administration de la Fondation Seguin, membre fondateur et vice-président de l'Association des Entrepreneurs de PV (AEPV) et membre du conseil d'administration de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH).

MIMOSE FÉLIX

Née à Torbeck, en Haïti, Mimose Félix a fait ses études universitaires à la Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire. Elle a une expérience confirmée en analyse comparative selon le genre, en renforcement des organisations de base en milieu rural, en développement local et en agroforesterie. En 2003, en collaboration avec SUCCO, une ONG canadienne, Mimose Félix a suivi au Mali, en Afrique de l'Ouest, une expérience de développement local. De retour au pays, elle a expérimenté la démarche en favorisant la création d'espaces de débats aux niveaux local et régional. Mimose Félix est actuellement ministre déléguée à la promotion de la paysannerie.

NIGEL FISHER

Ayant rejoint les Nations Unies en 1977, Nigel Fisher a été directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS). En Haïti, il été représentant spécial par intérim pour Haïti et chef de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH). De 2010 à 2013, il a également occupé les fonctions de représentant spécial adjoint du Secrétaire général, et de coordonnateur résident et humanitaire du système des Nations Unies en Haïti. Juste après le tremblement de terre de janvier 2010, il a mené une équipe multidisciplinaire des Nations Unies

avec laquelle il a développé, en collaboration avec les autorités nationales, l'évaluation des besoins post-désastre.

SUZANA GAMEZ

Licenciée en économie de l'Universidad Católica Andrés Bello de Caracas (Venezuela), Susana Gamez possède une maîtrise en développement et planification de l'agriculture de l'Institut d'Études du Développement Économique et Social (IEDES) de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, et un doctorat en développement et sociologie rurale à l'Institut des Hautes Études pour l'Amérique latine, Université Sorbonne Nouvelle-Paris III. Elle a été consultante pour le projet régional « Vaincre la pauvreté » et membre de la Mission multisectorielle dans la lutte contre la pauvreté en Haïti avec le PNUD.

THOMAS JACQUES

Thomas Jacques est un agroéconomiste spécialisé notamment en conception et gestion de programmes et de projets de développement, analyse de systèmes de production agricole et gestion de marchés. Il est diplômé de la Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire (FAMV) et détenteur d'une maîtrise en agroéconomie obtenue à l'Université Antilles-Guyane/Développement agricole caraïbe. Thomas Jacques a mis ses compétences au service de plusieurs institutions nationales et internationales, tels l'Organisme de Développement du Nord-Ouest (ODNO), l'Unité centrale de Gestion (UCG), l'Action internationale contre la Faim (AICF). Il est actuellement ministre de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR).

MARIE CARMELLE JEAN MARIE

Originaire de la vallée de Jacmel, Marie Carmelle Jean-Marie est détentrice d'un baccalauréat en économie de l'Université d'État d'Haïti. Elle a aussi complété en France trois diplômes d'études supérieures au niveau de la maîtrise. D'abord à l'Université Paris II Panthéon-Assas en économie financière,

monétaire et bancaire (1982), puis en gestion et technique de banque à l'Institut Technique de Banque (1990), et en économie et marchés financiers de capitaux à l'Institut des Techniques de Marchés (1994). Depuis octobre 2009, elle est également vice-président responsable des opérations pour la SCIOP S.A. (Société de Construction d'Immeubles et d'ouvrages publics), ainsi que développeur de l'hôtel Royal Oasis. Et depuis 2010, elle est responsable des nouveaux projets du groupe GB (Gilbert Bigio) et des relations avec les différents interlocuteurs et partenaires. Carmelle Jean-Marie est actuellement ministre de l'Économie et des Finances.

KELOG KERASME

Kelog Kerasme a étudié au Centre de Techniques de Planification et d'Économie Appliquée (CTPEA). Après des études urbaines, il a fait un doctorat dans le même domaine, conjointement à l'Université du Québec à Montréal et à l'Institut national de la recherche scientifique. Kelog Kerasme a travaillé dans le milieu de la recherche en urbanisme et études urbaines, et y a aussi enseigné avant de retourner au pays suite au séisme du 12 janvier 2010. Actuellement, Kelog Kerasme est responsable du Centre National de l'Information Géospatiale (CNIGS), le leader national en matière de géomatique et de cartographie, dans la mise en place d'un système d'information sur le logement et les quartiers.

VIVIAN LABRIE

Vivian Labrie mène depuis 1974 divers travaux de recherche sur les contes, la culture orale, écrite et bureaucratique, et sur divers enjeux sociaux. De 1988 à 1998, elle a assuré des fonctions de permanence, d'animation sociale et d'éducation populaire au Carrefour de pastorale en monde ouvrier à Québec. Elle a ensuite été porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, des débuts du Collectif en 1998 jusqu'en 2006. De 2000 à 2006, elle a coordonné le travail politique et citoyen du Collectif, ce qui a éventuellement

amené l'Assemblée nationale du Québec à adopter en 2002 une loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ILIONOR LOUIS

Ilionor Louis travaille sur les inégalités sociales en lien avec la discrimination dans le logement et l'éducation. Il est membre du Groupe de recherche sur le logement populaire et l'inclusion sociale (GTHI) de la Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO) de Quito, en Équateur, et également membre du Groupe de travail sur les politiques éducatives et les inégalités en Amérique latine du Conseil latino-américain des sciences sociales (CLACSO). Docteur en sociologie de l'Université de Montréal, il a une formation multidisciplinaire avec une maîtrise en sciences sociales de la Faculté latino-américaine des sciences sociales (Mexico), un diplôme en philosophie et une licence en service social de l'Université d'État d'Haïti. Ses recherches portent sur la discrimination dans la construction de logements pour des populations victimes de catastrophes naturelles, la marchandisation de l'éducation en lien avec les inégalités sociales dans le système éducatif haïtien et la débrouille des populations des quartiers paupérisés. Il a occupé le poste de responsable de formation au Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement (CRESFED), et occupe maintenant le poste de directeur du programme de maîtrise en sciences du développement de la Faculté d'ethnologie de l'Université d'État d'Haïti. Auteur de plusieurs articles dans des revues scientifiques internationales, il est directeur scientifique à l'Observatoire de Recherche sur les Rapports Élités-Population et migrations (ORREM) à Port-au-Prince. Ses principaux champs de recherche sont les inégalités sociales et les discriminations, le logement populaire, la «débrouille» et la capacité d'action collective des populations marginalisées.

JUDE SAINT-NATUS

Juriste-gestionnaire, spécialiste en management public, réforme de l'État et décentralisation, Jude Saint-Natus a été à la tête de la Direction des collectivités territoriales du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales pendant 7 ans. Il est aujourd'hui le coordonnateur adjoint des programmes d'ONU-HABITAT en Haïti.

D^r ALRICH NICOLAS

Le D^r Alrich Nicolas a été enseignant-chercheur à l'Université libre de Berlin, notamment à l'Institut latino-américain, et au programme de maîtrise en économie à l'Université Heredia au Costa Rica, après des études de maîtrise en sociologie et en philosophie ainsi que l'obtention d'un doctorat en économie. Ex-coordonnateur de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale et professeur de macroéconomie à l'Université Quisqueya, il a occupé le poste d'économiste en chef du PNUD en Haïti.

ÉVELYNE PEDNEAULT

Évelyne Pedneault détient un baccalauréat en science politique et anthropologie (1998), de même qu'une maîtrise en science politique-profil international (2001). Elle a également un baccalauréat en droit (2008) et a obtenu un certificat élémentaire de droit français et européen de l'Université Paris II Panthéon-Assas (2007). Membre du Barreau du Québec depuis 2009, elle est conseillère juridique à la Direction de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec depuis 2011.

EMMELIE PROPHÈTE

Née à Port-au-Prince, Emmelie Prophète est journaliste, poète et romancière. Elle a été responsable de la Direction nationale du livre au ministère de la Culture en Haïti. *Le testament des solitudes*, son premier roman paru chez Mémoire d'encrier,

lui a valu le Grand prix littéraire de l'ADELF 2009. Elle a publié *Le reste du temps* (roman, Mémoire d'encrier, 2010), qui racontait sa relation particulière avec le journaliste Jean Dominique, assassiné en 2000, et *Impasse Dignité* (roman, Mémoire d'encrier, 2012), qui se lit comme la fable des défavorisés de Port-au-Prince. Elle vit à Port-au-Prince.

DANIEL SUPPLICE

Daniel Supplice est diplômé du Wentworth Institute of Technology (Massachusetts), de la Faculté d'ethnologie de l'Université d'État d'Haïti et de l'University of Miami (Graduate school). Sociologue, Daniel Supplice est ex-ministre des Haïtiens vivant à l'étranger. Il a notamment publié: *De l'émigration clandestine 1970-1980* (1980), *Haïti préhistorique: quelques dessins ornementaux précolombiens* (1981), *Le onzième commandement* (1992), *Simple billet à* (1995), *Entre guillemets* (1997), *Kariako* (1997), *Zafra, sucre et sang* (2009), ... *De la naturalisation en Haïti* (2010).

D^r JIM YONG KIM

Né en 1959 à Séoul, en Corée du Sud, le D^r Jim Yong Kim a obtenu son diplôme de médecine de la Harvard Medical School en 1991 et un doctorat en anthropologie de la Harvard University en 1993. En 1987, il a cofondé Partners In Health (Les Amis de la Santé), une organisation à but non lucratif basée à Boston et travaillant avec des communautés démunies sur quatre continents. L'œuvre du D^r Kim est mondialement reconnue. Il a reçu en 2003 le prix MacArthur (*Genius*) et a été désigné en 2005 comme l'un des 25 meilleurs leaders américains par la revue *U.S. News & World Report* ainsi que comme l'une des 100 personnalités les plus influentes du monde par *TIME Magazine* en 2006. Le D^r Kim est président de la Banque mondiale depuis le 1^{er} juillet 2012.

MEMBRES DU COMITÉ DE COORDINATION DU COLLOQUE

MARIE CARMÈLE ROSE ANNE AUGUSTE

Née à Jérémie, en Haïti, chanteuse et militante depuis sa jeunesse pour la protection des droits humains, Marie Carmèle Rose Anne Auguste est diplômée en sciences infirmières (Port-au-Prince) et est détentrice d'une maîtrise en gestion des services de santé de l'Université de Montréal. Elle a achevé une scolarité de doctorat en sciences humaines appliquées, toujours à l'Université de Montréal. En 1993, elle a fondé *Klinik Sante Fanm* à Carrefour-Feuilles. Pendant 18 ans, elle a été conseillère technique à l'Association pour la promotion de la santé intégrale de la famille (APROSIFA). Honorée parmi 100 héroïnes du monde à Rochester (É.-U.) en 1998, elle a aussi été récipiendaire du Reebok Human Rights Award en 1994, à Boston (É.-U.). Marie Carmèle Rose Anne Auguste est actuellement ministre déléguée chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême.

PIERRE JORÈS MÉRAT

Né en 1968, Pierre Jorès Mérat est originaire des Coteaux. Il embrasse dès l'âge de 16 ans une carrière d'enseignant. Il a fait l'École normale d'instituteur, puis l'École normale supérieure (ENS). Issu du département des sciences sociales de l'ENS, il s'est spécialisé en géographie en obtenant en France un diplôme d'études approfondies. Enseignant et chercheur à l'Université d'État d'Haïti depuis 1999, il y enseigne la géographie, les relations internationales et l'environnement. Il est actuellement le président du Centre d'Études et de Recherches Haïtiano-Caribéennes (CERHCA) et chercheur associé au Centre Haïtien d'Études et de Recherches Internationales Économiques et Sociales (CHERIES) et haut cadre de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.

FEDERICA MARZO

De nationalité italienne, Federica Marzo a fait des études supérieures en Italie, à l'Université de Trieste, et en France, à la Sorbonne de Paris, où elle a obtenu deux maîtrises en économie et en économie du développement. Federica Marzo est économiste au sein de la Banque mondiale depuis septembre 2010. Elle travaille dans le groupe Réduction de la Pauvreté, Équité et Genre pour l'Amérique latine et les Caraïbes depuis septembre 2011. Avant de rejoindre la Banque mondiale, elle a travaillé au Centre de développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) à Paris pendant près de 6 ans, où elle a été économiste et gestionnaire de projet pour la publication annuelle *Perspectives économiques en Afrique* (en partenariat avec la Banque africaine de développement).

LOUIS NAUD PIERRE

Titulaire d'un doctorat en sociologie, Louis Naud Pierre est professeur associé au Département de science politique à l'Université du Québec, maître de conférences des universités françaises et chercheur émérite. Il est aujourd'hui coordonnateur du Conseil économique et social.

BOBY EMMANUEL PIARD

Ingénieur électronicien, spécialiste en télédétection aérospatiale et en architecture de base de données géographiques, Bobby Emmanuel Piard a été nommé directeur général du Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS), par arrêté présidentiel en 2012. Il a été membre du comité de coordination du colloque Penser et lutter vers une Haïti sans pauvreté.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Penser et lutter contre la pauvreté	1
Propos d'ouverture du colloque « Penser et lutter contre la pauvreté »	4
■ MARIE CARMÈLE ROSE ANNE AUGUSTE	
Haïti en transition : de la reconstruction d'urgence au développement durable	11
■ D ^r JIM YONG KIM	
Intervention du premier ministre	23
■ LAURENT SALVADOR LAMOTHE	
Intervention du président de la République d'Haïti.	26
■ SON EXCELLENCE MICHEL JOSEPH MARTELLY	

PREMIÈRE PARTIE

Ouverture des travaux du colloque	32
■ MARIE CARMÈLE ROSE ANNE AUGUSTE	
PANEL 1	
Penser et lutter contre la pauvreté extrême	37
■ MODÉRÉ PAR MARVIN VICTOR	
La lutte contre la pauvreté dans le monde : état des lieux et leçons apprises	40
■ LOUISE CORD	

Projets de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme	42
■ NIGEL FISHER	
PANEL 2	
Exemples et recommandations de l'Équateur et de l'Argentine.	51
■ MODÉRÉ PAR M ^{me} MARCELA ESCRIBANO	
Le modèle de Protection sociale de l'Équateur dans la Lutte contre la pauvreté Extrême	53
■ FRANCISCO ENRIQUEZ BERMEO	
PANEL 3	
Enjeux et perspectives de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Haïti	68
■ MODÉRÉ PAR M ^{me} DANIELA GREG	
Histoire et pauvreté en Haïti	72
■ DANIEL SUPPLICE	
Bilan et perspectives de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Haïti	77
■ D ^r ALRICH NICOLAS	
Territoires et pauvreté en Haïti: contributions et enjeux de la cartographie	83
■ KELOGUE THERASME	
Pourquoi Haïti a-t-elle besoin d'une Loi contre la pauvreté extrême?	92
■ MARIE CARMÈLE ROSE ANNE AUGUSTE	
DEUXIÈME PARTIE	
PANEL 1	
Lutte contre la pauvreté et protection sociale	102
■ MODÉRÉ PAR JOHNY ÉTIENNE CÉSAR	
Agriculture et pauvreté extrême	105
■ THOMAS JACQUES	
Combattre la pauvreté rurale	119
■ MIMOSE FÉLIX	

Politiques macroéconomiques et incidences sur la pauvreté	126
■ MARIE CARMÈLE JEAN MARIE	
PANEL 2	
Lutte contre la pauvreté et protection sociale	134
■ MODÉRÉ PAR FEDERICA MARZO	
<i>Cash transfers</i> et programmes sociaux	139
■ SUZANA GAMEZ	
Coordination de l'aide en faveur de la lutte contre la pauvreté extrême	142
■ PHILIPPE CHICHEREAU	
Mobilisation et participation citoyenne dans la lutte contre la pauvreté extrême	155
■ JUDE SAINT-NATUS	
PANEL 3	
Culture, statistique, démographie, programmes d'assistance et de protection sociale	159
■ MODÉRÉ PAR MARVIN VICTOR	
La culture, un instrument de lutte contre la pauvreté	164
■ EMMELIE PROPHÈTE	
Vers la création d'un système de statistiques nationales comme aide à la décision	176
■ ROLAND ALTIDOR	
TROISIÈME PARTIE	
Ateliers thématiques	179
ATELIER 1	
Jeunesse et pauvreté	180
■ FACILITÉ PAR ILLIONOR LOUIS	
ATELIER 2	
Femmes et pauvreté	193
■ FACILITÉ PAR M ^{me} IMOSE JEAN GÉDÉON	

ATELIER 3

La pauvreté dans les quartiers précaires. 196

■ FACILITÉ PAR PIERRE JORÈS MÉRAT

ATELIER 4

Quelle mobilisation et comment organiser
la participation citoyenne dans la lutte contre
la pauvreté extrême (l'expérience du Québec). 199

■ FACILITÉ PAR M^{me} VIVIAN LABRIE ET

M^{me} ÉVELYNE PEDNEAULT

ATELIER 5

Sortie de la pauvreté et reconstitution du tissu
économique-relance de la production nationale 204

■ FACILITÉ PAR M. LOUIS NAUD PIERRE

QUATRIÈME PARTIE

Penser et lutter vers une Haïti sans pauvreté. 216

1. ... Des droits de la personne et de leurs
instruments. 224

2. ... D'une stratégie priorisée, concertée et
inscrite dans la durée, de lutte contre
la pauvreté 231

3. ... Du pacte social et fiscal 242

4. ... De la vie et de la survie. 253

5. ... Des urgences et des catastrophes. 260

6. ... De l'organisation et des réseautages à
la base 270

7. ... De la vie démocratique nationale et de
ses institutions, dont l'État de droit. 282

8. ... De l'économie dans l'écologie globale,
incluant la reconnaissance, la protection, la
production, le partage et l'usage des richesses
(ressources naturelles, patrimoine matériel
et immatériel, biens et services communs et
personnels) 293

9. ... Des moyens technologiques	311
10. ... Des solidarités nationales, internationales et de peuple à peuple.	317
11. ... De la construction et du croisement des connaissances, des visions, des cadres de référence et des modèles	331
12. ... Du symbolique, du culturel, de la quête de sens, du rapport à l'inconnu, à l' <i>u-topos</i> , à ce qui n'est pas encore là et qui pourrait être . . .	345
PLUS UN DEGRÉ DE LIBERTÉ!	354
RÉSOLUTION	357
PROPOS DE CLOTURE	359
NOTICES BIOGRAPHIQUES	363

L'OUVRAGE PENSER ET LUTTER VERS UNE HAÏTI SANS PAUVRETÉ
EST COMPOSÉ EN ADOBE GARAMOND PRO CORPS 12/14.
IL EST IMPRIMÉ SUR DU PAPIER ENVIRO 100
CONTENANT 100 %
DE FIBRES RECYCLÉES POSTCONSOMMATION,
EN DÉCEMBRE 2014
AU QUÉBEC (CANADA)
PAR IMPRIMERIE GAUVIN.